234

HI

DIFF

D

LES

RELI

L'ORIC
leurs Se
Usages

A MO

DE SA

Par M

T

Plessa

Chez { HER
à S
J. P.

AVEC A

235

HISTOIRE
DES
DIFFÉRENS PEUPLES
DU MONDE,
CONTENANT
LES CÉRÉMONIES
RELIGIEUSES ET CIVILES,
L'ORIGINE DES RELIGIONS,
leurs Sectes & Superstitions, & les Mœurs & Usages de chaque Nation;

DÉDIÉE
A MONSEIGNEUR LE COMTE
DE SAINT-FLORENTIN;

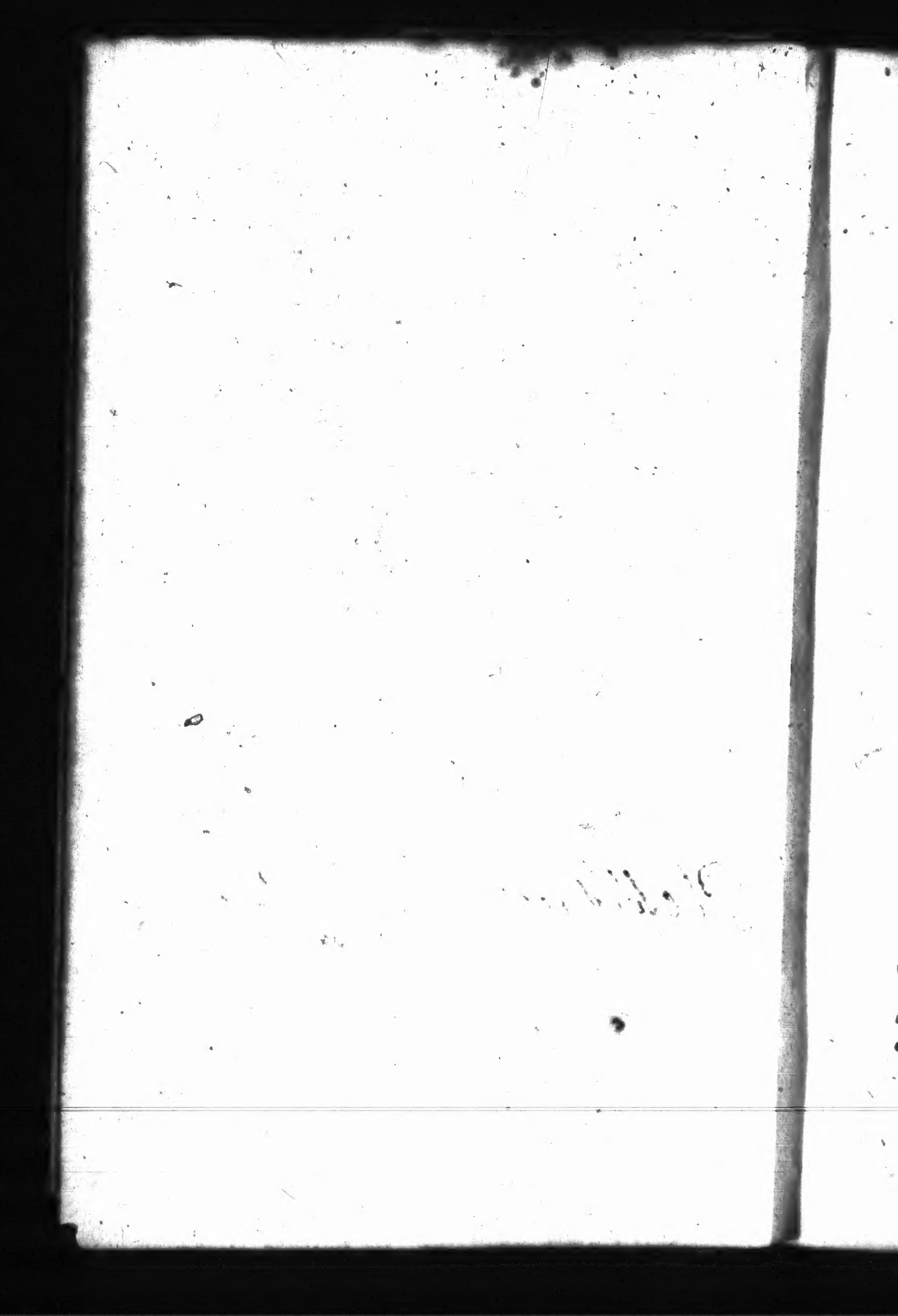
Par M. CONTANT DORVILLE.

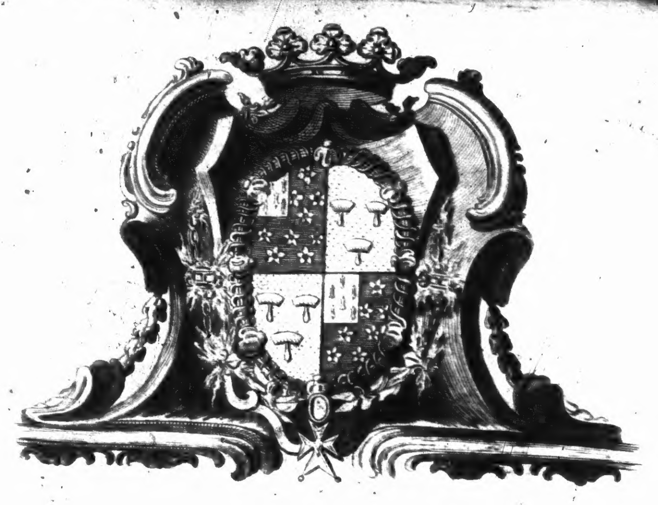
TOME PREMIER.

Plessis eccl. 1790

A PARIS,
Chez HERISSANT, Fils, Libraire, rue Saint-Jacques, à Saint Paul & à Saint Hilaire.
J. P. COSTARD, Libraire, rue S. Jean-de-Beauvais.

M. DCC. LXX.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.





A

MONSEIGNEUR

LE COMTE

DE SAINT-FLORENTIN,

MINISTRE

ET SECRETAIRE D'ETAT.

MONSEIGNEUR,

POUR supplier VOTRE GRANDEUR de recevoir avec sa bonté ordinaire l'hommage du Livre que j'ose lui présenter,

je n'emprunterai point le Style des Epîtres dédicatoires. Je sçais, MONSEIGNEUR, que vous haïssez autant les éloges que vous vous êtes attaché à les mériter. Satisfait de lire dans les coeurs des vrais Citoyens les sentimens d'amiration & de reconnoissance que je conserve dans le mien, je ne permettrai pas à ma plume d'en marquer toute l'étendue. Daignez interprêter mon silence.

Je suis avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

Le très-humble & très-obéissant serviteur,
CONTANT DORVILLE.

APPROBBTION.

J'Ai lu par ordre de M. le Chancelier, un Manuscrit qui a pour titre : *Les Cérémonies Religieuses, Superstitieuses de tous les Peuples de l'Univers* : je n'ai rien trouvé qui put préjudicier à la foi & aux mœurs de ceux qui en liront l'histoire. En Sorbonne, ce 15 Novembre 1768.

ADENET, Docteur & Bibliothécaire de Sorbonne.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre amé Jean-Augustin GRANGÉ, Imprimeur-Libraire, nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public. *Les Cérémonies religieuses & civiles de tous les Peuples de la terre* s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume, pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme

aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du présent Privilége, qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur DE MAUPEOU: le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses Ayans-cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons à notre premier Huissier, ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & non-obs-

tant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le quatorzieme jour du mois de Décembre l'an de grace mil sept cent soixante-huit, & de notre Regne le cinquante-quatrieme. Par le Roi en son Conseil. *Signé*, LE BEGUE.

Registré sur le Registre XVII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 349, *folio* 667, *conformément au Réglement de* 1723. *A Paris, ce* 9 *Mai* 1769.
Signé, BRIASSON, *Syndic.*

J'ai cédé à Monsieur Hérissant, le droit au présent Privilège suivant les conditions faites entre nous. A Paris, ce 4 Octobre 1769. GRANGÉ.

HISTOIRE
DES
DIFFERENS PEUPLES
DU MONDE,

CONTENANT

LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES

ET CIVILES.

L

L

I

L'

l

U

LA S

Chez

A

HISTOIRE
DES
DIFFÉRENS PEUPLES
DU MONDE,
CONTENANT

LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES ET CIVILES,

L'ORIGINE DES RELIGIONS, leurs Sectes & Superstitions, & les Mœurs & Usages de chaque Nation ;

AVEC

LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES EMPIRES, ROYAUMES & Républiques des quatre Parties du Monde.

Par M. CONTANT DORVILLE.

TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez HERISSANT Fils, Libraire, rue Saint Jacques, à Saint Paul & à Saint Hilaire.

M. DCC. LXX.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

L
pe
m
in
d'a
gra
mo
ſol
fai

béi
éta
de
& c
l'or
on
ſes



PRÉFACE.

LE premier homme, après ſon péché, dut avoir recours à la prière: mais, pendant qu'il conſervait ſon innocence, il ne pouvait ſe diſpenſer d'adreſſer de continuelles actions de graces à ſon créateur, de lui témoigner ſa reconnaiſſance, & de ſolliciter la continuation de ſes bienfaits.

Au moment terrible de ſa déſobéiſſance, Adam ſentit combien il était déchu, & quel beſoin il avait de fléchir un maître juſtement irrité, & d'implorer ſa miſéricorde: de-là l'origine de cette prière par laquelle on cherche à obtenir le pardon de ſes péchés: de-là le premier culte

expiatoire rendu à l'Etre ſuprême.

Abel offre au Seigneur un ſacrifice ; & les livres ſacrés (*Geneſ. chap.* 4.) nous diſent que Dieu l'agréa. Seth ſans doute établit dans ſa famille une manière uniforme d'adorer Dieu & d'élever ſes prières juſqu'à lui.

Ces premiers habitans de la terre, ayant les mêmes vœux à former, employèrent vraiſemblablement les mêmes termes dans leurs ſupplications : n'ayant point de temples, ils invoquèrent Dieu en pleine campagne, ou dans leurs cabanes, au milieu de leurs enfans. Mais à meſure que le monde ſe peupla, les hommes perdirent la vraie & ſublime idée de la Divinité : bientôt ils la ſupposèrent corporelle comme eux ; &, guidés par les ſens, ils cherchèrent à la repréſenter par

des images & par des ſtatues, qui, en frappant leurs yeux, flattaient leur orgueil, & ſe rapprochaient de leur faibleſſe.

Si l'on veut ſuivre cette gradation, on ne ſera plus ſurpris de voir le culte pur rendu à Dieu dans les premiers tems, dégénérer en ſuperſtitions extravagantes. Comment les hommes auraient-ils conſervé ces précieuſes formules de prières ſimples & énergiques, qui partaient du cœur, & qui leur étaient inſpirées par la connaiſſance de la grandeur, de la majeſté, de la bonté de leur maître, & la perſuaſion de leur néant? Attribuant à l'Etre ſuprême des qualités corporelles & des faibleſſes humaines, ils crurent qu'il ſuffirait, pour ſe le rendre favorable, de lui offrir tout ce qu'ils auraient pu préſenter

à des hommes. Ainsi bientôt le culte divin passa, de la campagne, dans le fonds des fôrets, sur les collines, au sommet des montagnes; & chaque fois qu'on changea de lieu, pour vaquer à ce pieux devoir, on y laissa des arbres consacrés, ou d'autres marques de sa dévotion, dont l'ignorance se fit dans la suite des objets d'adoration. Dieu en a fait le reproche aux Juifs.

Le culte divin, fixé sur les montagnes & dans les lieux les plus déserts, engagea quelques dévots à se consacrer au recueillement & à la vie contemplative, pour l'amour des dieux qu'ils s'étaient formés: époque de l'idolâtrie, & de tous ces fourbes ou imbécilles solitaires que nous rencontrerons dans les absurdes cultes des payens. Ce fut alors qu'on chercha à donner un tour

myſtérieux à ce culte ſolitaire, & que l'on y joignit des pénitences : de-là, par ſucceſſion de tems, ces fameux bracmanes, ces gymnoſophiſtes & enſuite ces bramines, qui ſe refuſaient, & ſe refuſent encore, dans leur ſolitude, les choſes les plus néceſſaires ; & qui, depuis le lever du ſoleil juſqu'à ſon coucher, *s'attachaient*, dit S. Auguſtin, *à le regarder fixement & ſans jamais remuer les yeux, ſe tenant au milieu des ſables brûlans, tantôt ſur un pied, & tantôt ſur un autre.* De-là ces derviches Turcs, qui ſe condamnent volontairement à vivre dans les antres des rochers, ou au milieu des plus épaiſſes forêts.

Tandis que l'idolâtrie faiſait des progrès rapides dans l'eſprit humain, les hommes ſentaient la néceſſité de ſe raſſembler en ſociété.

Ils imaginèrent de bâtir des villes; & comme il eût été difficile d'aller servir les dieux dans le fonds des déserts, ils leur élevèrent des temples au milieu d'eux. C'est alors que le culte prit une forme *majestueuse*, & qu'il fut dirigé par des ministres, qui en réglèrent les cérémonies; & c'est dans ce tems que Dieu lui-même daigna être l'instituteur de celles qui devaient être observées dans la véritable religion.

Voilà, si je ne me trompe, les degrés par lesquels l'idolâtrie a passé pour infecter l'univers. Aussitôt que les hommes ont perdu les idées pures & primitives de l'Etre suprême, leur imagination leur a fourni autant de divinités, que les besoins, la crainte, l'espérance, leur ont offerts d'objets. Les lieux, les caractères, les circonstances ont

ſervi à diviniſer tous les êtres poſſibles, & l'affreuſe ſuperſtition s'eſt emparé de tous les eſprits & a multiplié les cérémonies.

Ce ſont ces cérémonies que j'entreprends de décrire dans ce volume & dans les ſuivans. Les hiſtoires générales & particulières ſont les ſources où je puiſerai mes faits ; & j'aurai ſoin de choiſir les auteurs, ſur la foi deſquels on peut le plus légitimement ſe repoſer. Mais ce choix fait, je prendrai mon parti, & je m'éloignerai de toutes diſſertations ennuyeuſes ou ſuperflues, à moins que des différens côtés le doute ne ſoit ſenſible, & qu'il ne me paraiſſe convenable de le laiſſer réſoudre au lecteur judicieux.

On ne me verra point porter un coup-d'œil incertain ſur l'obſcurité des premiers ſiècles, pour y diſcer-

ner quelle ſorte d'idolâtrie a été la mere des autres ſuperſtitions, ni ſi les Chinois doivent aux Indiens ou aux Egyptiens une partie du culte qu'ils rendent à leurs idoles. J'avoue avec ingénuité que je ne me ſens ni les forces, ni les connaiſſances néceſſaires, ni la peſante application qu'exigerait la diſcuſſion de ces faits équivoques, & peut-être aſſez indifférens. Ces épines, dont j'écarte les pointes, me laiſſent la liberté de commencer mon travail par les intéreſſantes parties de la Chine & du Japon. Je parcourrai enſuite le vaſte théatre du continent de l'Aſie; &, autant qu'il me ſera poſſible, aucune ſecte idolâtre n'échappera à ma plume. Alors je me tranſporterai dans le nouveau Monde; & revenant ſur mes pas, j'irai dépouiller les antiques archives du

nord, après avoir présenté au lecteur le tableau du mahométisme.

Cependant ce dernier article ne doit point terminer ma carrière. Une scène plus grande s'offre à mon esprit ; je dois remonter à ces tems où Dieu daigna lui-même dicter sa loi à son peuple chéri. Les cérémonies religieuses du judaïsme deviendront l'objet de mon application, & me conduiront nécessairement à celles du christianisme, & des différentes sectes qui en sont nées. Telle est la tâche que je m'impose.

Tracer historiquement tout ce qui concerne la religion de chaque pays, ses dogmes, les changemens qu'elle a éprouvés, les cérémonies auxquelles elle s'est assujettie ; les usages superstitieux qu'elle a fait naître, & le pouvoir qu'elle a obtenu sur l'esprit des peuples : faire

précéder ces explications par une idée ſuccincte & géographique du royaume dont je parlerai ; m'attacher à rendre compte de la forme des gouvernemens, ſi intimement liée avec la religion établie ; faire ſuivre ces détails intéreſſans par une notice exacte des coutumes civiles, des uſages particuliers, des productions naturelles, & de l'état du commerce des nations ; voilà le plan que je dois remplir.

J'aurais pu charger mes marges de notes, de citations & de renvois aux auteurs que j'ai conſulté ; mais j'ai crains que cette façon d'écrire ne me fît ſoupçonner de vouloir impunément & fort abuſivement uſurper le titre de ſçavant. Je déclare que dans cet ouvrage, je ne me ſuis permis aucune réflexion, aucune diſcuſſion de quelque poids ; que je

n'ai fait que former un tout de matériaux épars dans quantité d'auteurs, & que je me suis attaché à suivre ceux qui m'ont paru avoir le plus d'authenticité. Pour s'en convaincre, je supplie le lecteur de consulter l'avertissement qu'il trouvera à la tête de chaque partie de mon travail, il connaîtra les sources où j'ai puisé.



AVERTISSEMENT.

Les principaux Auteurs que j'ai consulté pour composer l'article de la Chine, sont :

L'Abbé Prévost. *Histoire générale des Voyages.*

Le Pere du Halde.

Le Pere Lecomte.

Les Auteurs des Lettres édifiantes.

Mémoires historiques.

Nieuhoft, *traduit par* le Carpentier.

Les Dictionnaires, & plusieurs Relations-particulières.

HISTOIRE



HISTOIRE
DES DIFFÉRENS PEUPLES,
CONTENANT
LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES,
L'origine des Religions, leurs sectes, leurs superstitions, & les mœurs & usages de chaque Nation.

DE LA CHINE.

CHAPITRE PREMIER.
Description Géographique de l'Empire de la Chine.

LA CHINE est le plus grand empire de l'Asie ; il est borné au nord par la grande muraille qui le sépare de la Tartarie occiden-

tale ; à l'ouest, il touche au Thibet ; au sud, il est terminé par le Laos, le Tongking & la mer de la Chine, ou l'océan oriental, & à l'est, par le même océan. Le Thibet le sépare des pays de Ko-ko-nor & de Si-fan ; il a au nord-ouest le pays de *Khami* ou Khamull, partie de la petite Bukkarie, que l'on trouve au-delà d'un désert, qui a, dans cet endroit, neuf journées de largeur.

Suivant le rapport des plus célèbres missionnaires, cet empire a sept cens cinquante lieues de long sur cinq cens de large ; &, selon leurs observations les mieux vérifiées, il est situé entre cent quinze & quatre-vingt-un degrés de longitude orientale, & entre vingt degrés, quatorze minutes de latitude septentrionale.

La Chine est divisée en quinze provinces, dont la moins étendue formerait un royaume considérable ; il en est même plusieurs qui primitivement ont été partagées en différentes petites monarchies. Chensi, Chansi & Pecheli sont situées au nord ; Chan-tong, Hyangnan, Che-kyang, Fo-kien, & Quang-ton sur les bords de la mer. Quand-si, Yun-nan & Se-chuen, qui joint Chen-si, au sud-ouest & à l'ouest. Ho-nan, Hu-quang, Quey-cheu, & Kyang-si sont placés au centre. Ces provinces sont subdivisées en plusieurs cantons, qui tous ont une ville du premier rang pour capitale ; mais Chun-tyen-su, que nous nommons Péking, est la capitale de l'empire, depuis que, vers l'année 1405, les empereurs

abandonnèrent leur résidence de Nan-king, pour veiller de plus près aux mouvemens des Tartares.

L'air de la Chine est excellent ; le froid se fait sentir dans les provinces du nord, & le chaud dans celles du sud, mais avec moins de force que dans la plûpart de nos royaumes d'Europe. La terre ne demande que des bras dans ce pays pour fournir à tous les besoins de la vie ; elle produit en plusieurs endroits deux moissons de riz & d'autres grains ; les montagnes y sont cultivées jusqu'au sommet ; les arbres se courbent sous la quantité de leurs fruits ; il y a des bestiaux de toutes especes ; les oiseaux, le gibier s'y trouvent en abondance, & les rivieres, les lacs, les étangs y offrent une inépuisable pêche d'excellens poissons.

Les auteurs varient beaucoup sur le nombre des habitans de cet empire. Quoi qu'il en soit de leur calcul, trop enflé pour y donner quelque crédit, il est vrai de dire, que dans les quatre parties du monde, nous ne trouverons point d'exemple d'une aussi grande population : ce qui fait croire que, quand même la Chine n'aurait aucune liaison avec les autres peuples, son commerce intérieur lui suffirait pour soutenir l'activité du travail de ses citoyens, & fournir à leurs besoins par la nécessité des échanges.

Le commerce que fait la Chine avec les étrangers, consiste en or, en argent, en pierres précieuses, en porcelaines, en étoffes de

ſoies, en cotons, épices, rhubarbe, thé, ouvrages, vernis, &c. Elle produit naturellement des citrons, des orangers, des limons : on y trouve l'arbre au vernis, l'arbre au ſuif, l'arbre à la cire, le bois de fer dont on fait des ancres, & ce fameux arbriſſeau qui porte le thé.

Entre les merveilles de la Chine, on diſtingue la grande muraille, bâtie depuis vingt ſiècles, pour défendre le pays contre les incurſions des Tartares. Elle fut conſtruite par l'empereur Tſin-chi-wang-ſi, deux cens vingt-trois ans avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt. Cet ouvrage n'a rien de comparable dans le monde entier ; il a dix-ſept cens ſoixante-dix milles de longueur, depuis vingt juſqu'à vingt-cinq pieds de hauteur, avec aſſez de largeur pour y faire paſſer dix chevaux de front. Ce fameux mur eſt défendu par de groſſes tours de diſtance en diſtance. Les empereurs Chinois de la derniere race, pour augmenter leur ſûreté, bâtirent une ſeconde muraille intérieure qui parcourait l'eſpace de deux cens milles.

Dans toute l'étendue de la Chine, on compte quatorze cens ſoixante & douze rivieres ou lacs, & l'on remarque ſur-tout un grand canal qui s'étend l'eſpace de trois cens lieues, & qui traverſe l'empire depuis Canton juſqu'à Péking ; il a plus de quatre cens ſoixante ans d'antiquité. On y trouve trente-un ponts, onze cens cinquante-neuf arcs-de-triomphe, deux cens ſoixante-

douze bibliothéques fameuſes, ſept cens neuf ſalles bâties en l'honneur des hommes illuſtres, ſix cens quatre-vingt-huit tombeaux, célèbres par leur architecture, trente-deux palais royaux, treize mille ſix cens quarante-ſept palais de magiſtrats; quinze cens quatre-vingt-une cités, dont cent ſoixante-treize du premier rang, deux cens trente-cinq du ſecond, & onze cens ſoixante-treize du troiſieme, non compris une multitude infinie de villages, dont pluſieurs ont la grandeur & la richeſſe des villes; deux mille huit cens places fortifiées, trois mille forts pour défendre la grande muraille, & trois mille tours pour les ſentinelles.

Au milieu de tant de villes conſidérables, on diſtingue Péking, capitale de l'empire & la réſidence du prince, beaucoup plus grande & infiniment plus peuplée que Paris. Nanking tient le ſecond rang, & a ſix grandes lieues & demie de tour; elle eſt célèbre par ſes manufactures de ſoie. C'eſt à Hing-te-ching que ſe fabrique la plus belle porcelaine.

Les Chinois en général ſont d'un caractère doux & traitable; ils ont beaucoup d'affabilité dans leur air & dans leurs manières; mais ils ſont vindicatifs, & toujours prêts à tromper dans le commerce, ſur-tout lorſqu'ils traitent avec l'étranger. Ils ſont actifs, laborieux, endurcis au travail, & l'élégance de leurs ouvrages eſt un témoignage honorable du bon goût qui les guide. Ils ont moins d'invention que nous, mais ils imitent facilement tout ce

qu'on leur présente. Plein de bonne opinion de lui-même, & de mépris pour les autres nations, le plus vil Chinois ne peut être engagé, par aucune raison, à croire qu'il se trouve quelque chose de véritablement estimable hors de la Chine. Il prétend qu'il ne peut, sans blesser la justice, s'écarter des usages reçus dans l'empire, quand même ils seraient reconnus mauvais. Les femmes brillent par beaucoup de modestie; & en général ce peuple a quelques bonnes qualités qui lui méritent l'estime & l'admiration de ceux qui le pratiquent.



CHAPITRE II.

Commerce, Manufactures & productions de l'empire de la Chine.

COMMERCE.

IL n'y a pas dans l'univers de nations plus propres au commerce que les habitans de la Chine ; ſouples, adroits, polis, inſinuans, avides de gain, ils ſavent tirer avantage des moindres circonſtances, & par leur induſtrie ; le plus médiocre objet de trafic, devient pour eux l'objet d'un profit réel.

L'étranger ne doit pas trop ſe fier à la probité du marchand Chinois, dont la maxime eſt » que l'acheteur cherchant à payer le moins » qu'il lui eſt poſſible, le vendeur de ſon côté » doit chercher à vendre au plus haut prix. » Ce n'eſt pas le marchand qui trompe, dit » le Chinois, c'eſt l'acheteur qui ſe trompe » lui-même ; l'acheteur n'eſt forcé à rien, & » le profit que tire le marchand, eſt le fruit » de ſon induſtrie. «

Riches des productions de leurs différentes provinces, les Chinois ſe ſont long-tems bornés au commerce intérieur, auquel leurs canaux & leurs rivières donnent la plus grande activité. Auſſi long-tems que la Chine a été gouvernée par ſes propres empereurs, les ports ont été fermés aux nations étrangères,

& il n'a pas été permis aux habitans de sortir des limites de l'empire ; mais depuis que les Tartares ont usurpé ce trône, tous les peuples ont été bien reçus à la Chine.

Les états de l'Europe ne peuvent se former une idée bien exacte du commerce intérieur de la Chine. Ce ne sont point des provinces qui se communiquent entr'elles des denrées de premiere nécessité ; ce sont des royaumes opulens qui font continuellement circuler des richesses immenses, & qui entretiennent l'abondance dans toutes les parties de l'empire. Ici la providence a placé le meilleur riz ; ailleurs la plus belle soie ; dans un autre canton, l'industrie offre les plus beaux vernis & la meilleure encre ; plus loin le fer, le cuivre, les autres métaux ; les chevaux, les mulets & les pelleteries ; d'un autre côté, le sucre & l'élite du thé ; enfin, la rhubarbe & les herbes médecinales, &c. Ainsi, par une circulation continuelle de marchandises utiles, chaque province contribue au bien public. Il n'est donc pas étonnant, qu'avec ces avantages dans leur patrie, les Chinois aient négligé le commerce extérieur. Par mer, on ne les voit jamais passer les détroits de la Sonde ; leurs plus longs voyages de ce côté se bornent à Batavia. Du côté de Malaca, ils ne vont jamais au-delà d'Achem ; & vers le nord, le terme de leur navigation est ordinairement le Japon.

Les marchandises que les Chinois portent aux isles du Japon, consistent en drogues,

telles que le jin-seng, la rhubarbe, &c. en cuirs de vaches & de bœufs d'Aréka, & en sucre blanc, sur lequel ils font quelquefois un profit de mille pour cent. En étoffes de soie, satins, taffetas, damas de toutes couleurs, particulièrement de noir; en cordes de soie pour les instrumens, en bois d'aigle & de sandal, dont les Japonois sont curieux pour encenser leurs idoles; & en draps & camelots d'Europe, qui leur rapportent au moins cinquante pour cent, d'où l'on peut facilement évaluer le gain que font les Hollandais dans ce commerce. Ils tirent en échange, des perles fines, du cuivre rouge en barre, du cuivre travaillé, des lames de sabres, du papier à fleurs, de la porcelaine, des vernis plus beaux que les leurs, de l'or, & un certain métal qui se nomme *tombak*.

A Manille, ils portent de la soie, des satins rayés & à fleurs, des broderies, des tapis, des coussins, des robes de chambre, du thé, de la porcelaine, des drogues, &c. & se contentent d'un gain de cinquante pour cent: ils en rapportent des piastres; mais c'est sur-tout à Batavia que leur commerce est avantageux. A la place de leur thé, de leurs petits paquets de fil d'or, de leur rhubarbe & de leur cuivre jaune ouvragé, ils se chargent d'argent en piastres, de poivre & autres épices; d'écailles de tortues, de merceries, de bois de sandal & du Brésil, pour la teinture & les ouvrages de marqueterie; de

pierres d'agathe taillées, & de draps d'Europe.

Autrefois le commerce de la Chine était fructueux aux Européens ; mais depuis que les Anglais y vont régulièrement chaque année, l'argent est aujourd'hui la seule matière sur laquelle on puisse faire un profit considérable, en l'échangeant contre les marchandises du pays.

MANUFACTURES.

Vernis de la Chine.

Le vernis de la Chine n'est pas, comme plusieurs voyageurs le certifient, une composition singulière, & dont le secret est difficile à découvrir ; il distille, comme une gomme, d'un arbre appellé Tsi-chu. Ces sortes d'arbres ne donnent du vernis que dans l'été ; celui qu'ils distillent au printems & à l'automne, est toujours mêlé d'eau. D'ailleurs, ils n'en produisent que pendant la nuit. Pour l'obtenir, on fait plusieurs incisions à l'arbre avec un couteau, & l'on place dans ces ouvertures des coquilles qui reçoivent la liqueur.

On vernit à la Chine, les tables, les chaises, les cabinets, les bois de lit, & jusqu'aux ustensiles de cuivre & d'étain. Cette espèce de peinture leur donne un lustre admirable, sur-tout lorsqu'elle est mêlée avec des ornemens d'or & d'argent. C'est entre deux couches de vernis que l'on peint les fleurs, les

figures d'hommes, d'oiſeaux, les montagnes, &c. qui donnent tant de prix en Europe aux ouvrages qui nous viennent de ce pays.

Les vernis de la Chine ſont moins beaux & moins durables que ceux du Japon : ce n'eſt pas que les Chinois ne ſoient en état de les porter à leur perfection ; mais l'avidité du gain ne leur permet pas d'y employer le tems néceſſaire. Quoi qu'il en ſoit, le débit étonnant qui ſe fait de ces ouvrages verniſſés, eſt une des plus fortes branches du commerce de la Chine.

Soie & manufactures d'étoffes de ſoie.

Tous les auteurs ſont d'accord que les vers qui produiſent la ſoie ſont originaires de la Chine, & que le ſecret d'employer utilement le travail de ces précieux inſectes ayant été connu, l'uſage en paſſa aux Indes, delà aux Perſes, & ſe communiqua aux Grecs & aux Romains, qui achetèrent la ſoie au poids de l'or. Dans les premiers tems de la monarchie Chinoiſe, les peuples n'étaient vêtus que de peaux ; la population étant conſidérablement augmentée, ce ſecours manqua aux Chinois, & la femme d'un empereur y ſuppléa en inventant l'art de travailler la ſoie. Dans les ſiècles ſuivans, les impératrices s'occupèrent à planter des mûriers dans l'intérieur de leurs palais, & élever des vers à ſoie : elles-mêmes, elles travaillèrent de ſuperbes étoffes qui

étaient consacrées à *Chang-ti* dans les sacrifices ; ainsi l'on peut dire qu'à la Chine, l'agriculture & l'art de fabriquer des étoffes de soie, doivent leurs progrès aux empereurs & aux impératrices.

Il ne serait pas possible de nommer toutes les especes d'étoffes de soie que fabriquent les Chinois, & qui sont encore inconnues aux Européens. La quantité est prodigieuse, & il y en a de tout prix ; d'unies, de fleuragées, en or, en argent, pour dessus, pour doublures ; de soie tirée des vers domestiques, d'autre soie produite par des vers sauvages qui mangent indifféremment toutes sortes de feuilles, & qui déposent leur travail sur des branches d'arbres. On ne doit pas croire que les ouvriers Chinois soient incapables de conduire à la perfection des étoffes aussi riches que les nôtres ; ils y parviendraient, sans doute, mais ils en auraient peu de débit chez leurs compatriotes, qui préfèrent l'utile à la richesse.

Manufacture de porcelaine.

La porcelaine, si recherchée dans l'Europe, est si commune à la Chine, que, malgré la prodigieuse quantité de poterie ordinaire, presque tous les ustensiles domestiques, tels que les plats, les assiettes, les tasses, les jattes, les pots à fleurs & autres vases, sont de porcelaine. L'intérieur des maisons en est rempli ; les cuisines mêmes en sont garnies ; on

en couvre les toits, on en incruſte juſqu'aux piliers de marbre, & juſqu'au dehors des édifices.

La plus belle porcelaine, qui eſt d'une blancheur éclatante & d'un beau bleu céleſte, vient de King-te-ching, bourg de la province de Kyang-ſi, extraordinairement vaſte & peuplée. On fabrique auſſi de la porcelaine dans pluſieurs autres provinces de l'Empire, mais elle n'a ni la couleur, ni la fineſſe de celle de King-te-ching.

Les Chinois ignorent à qui ils doivent le précieux ſecret de la compoſition de la porcelaine, & penſent qu'ils le tiennent du haſard. Il eſt bien ſingulier que les matières néceſſaires pour fabriquer cette porcelaine, ne ſe trouvent point dans le territoire de King-te-ching, qu'il faille les faire venir d'une autre province de l'empire; & que cependant, en aucun endroit, on n'ait pu parvenir à ce degré de perfection qu'atteignent les ouvriers de King-te-ching: on croit qu'elle n'eſt dûe qu'à la qualité des eaux.

La porcelaine eſt compoſée de deux ſortes de terres, qui, avant de pouvoir être employées, ſont ſoumiſes à bien des opérations, dans leſquelles entre une ſorte d'huile de pierres. Lorſque la matière eſt exactement purifiée, on en jette la maſſe dans un lieu creux, bien pavé & revêtu de plâtre, pour la remuer & la pétrir juſqu'à ce qu'elle durciſſe. Ce travail eſt fort pénible; & ſi-tôt qu'il eſt achevé, on met la matière en morceaux

fur des planches, où l'on s'efforce de la pétrir encore & de la rouler en tout fens, pour n'y laiffer aucune cavité; enfuite elle reçoit fa forme avec une roue ou dans des moules, & le cifeau lui donne fa perfection.

Toutes les pièces de porcelaine unie fe font d'abord avec la roue: une taffe eft encore imparfaite en fortant de cette machine. L'ouvrier en un inftant lui donne la largeur & la hauteur convenables, & creufe le pied avec le cifeau; un fecond ouvrier place la taffe fur fa bafe; un troifième la met dans un moule, pour lui donner fa véritable forme; enfin, un quatrieme la polit. En forte qu'une pièce de porcelaine paffe entre les mains de plus de vingt perfonnes avant que d'entrer dans la fournaife, & de plus de foixante avant qu'elle foit cuite. Toutes les cuiffons ne réuffiffent pas heureufement; il arrive quelquefois que l'entreprife manque, & qu'il ne refte, de la porcelaine, qu'une maffe informe, & pour lors cent ouvriers fe trouvent ruinés: on ne doit donc pas être étonné fi cette marchandife de la Chine eft conftamment chère en Europe.

Rien de plus furprenant que les ouvrages qui fe fabriquent en porcelaine. On a vu une lanterne de la grandeur de celle des vaiffeaux, compofée d'une feule pièce, dans laquelle une fimple lumière fuffifait pour éclairer toute une chambre; des jardins hauts de trois pieds, fans y comprendre le couvercle qui s'élevait encore d'un pied, en forme de py-

ramides ; des cadres de tableaux, des furtous de tables, & des ſtatues. Il faut cependant remarquer que les Chinois ne peuvent guères exécuter de grandes pièces, quoiqu'ils tentent ſouvent d'y réuſſir.

Un empereur ayant commandé à un ouvrier quelques pièces qu'il avait imaginées, ce malheureux, déſeſpéré de ne pouvoir remplir l'attente de ſon maître, & d'ailleurs maltraité par les officiers, ſe précipita dans une fournaiſe, où il fut conſumé par les flammes : mais les ouvrages qui étaient dans la même fournaiſe en ſortirent ſi beaux, & plurent tellement à l'empereur, que l'ouvrier paſſa pour un héros, & devint enſuite l'idole qui préſide à la porcelaine, ſous le nom de *Pu*.

Encre, Papier, & Imprimerie de la Chine.

Il eſt certain que l'invention du papier eſt d'une haute antiquité chez les Chinois, mais on n'en connaît point au juſte l'origine. Les Chinois ont écrit d'abord ſur de petites planches de bois de bambou, paſſées au feu & ſoigneuſement polies. On taillait les lettres avec un ciſeau ; & de toutes ces planches, jointes enſemble, on en compoſait un livre. Avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt, ſous la dynaſtie de Tſin, on écrivait ſur des pièces de ſoie ou de toile : enfin, vers l'an quatre-vingt-quinze, ſous le règne de Tong-hang, un mandarin, nommé Tſay, trouva le ſecret de réduire en pâte fine l'écorce de pluſieurs arbres ; les vieilles

étoffes de soie, & les vieilles toiles, dont il composa diverses sortes de papiers. C'est d'après ces premiers essais, que les Chinois sont parvenus à faire des papiers des nœuds de soie, qu'ils appellent papier de lin, à en faire de chanvre, de bambou, d'écorce de mûrier; de poil, de riz & de froment, & de coques de vers à soie, qui ressemblent assez à du parchemin.

On ne peut guères imaginer quelle est la prodigieuse consommation du papier dans l'empire de la Chine. Les Lettrés en emploient beaucoup, sans doute, mais les maisons des particuliers en usent mille fois davantage. Les jalousies de toutes les chambres sont couvertes de papiers; les murs en sont revêtus, pour les conserver blancs & unis; les plafonds sont à compartimens couverts de papiers, sur lesquels on trace des ornemens, & l'on renouvelle ces papiers chaque année.

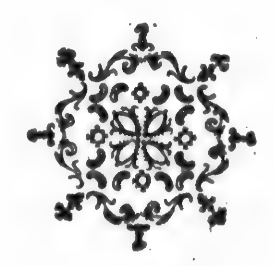
Les Chinois ramassent précieusement le vieux papier & en tirent un profit considérable, soit qu'il ait été employé à l'écriture, collé sur les murailles, ou mis en carton, ils ont l'art de le rétablir dans sa premiere beauté.

On ne connaît pas mieux l'origine de l'encre de la Chine, que l'on a pu découvrir celle du papier dans cet empire: ce qu'on sçait, c'est que les Chinois se servirent d'abord d'une espèce de terre noire, plus de douze cens ans avant l'Ere chrétienne. En six cens vingt, le roi de Corrée fit présent à l'empereur de quelques bâtons d'encre, composés de noir de

lampe,

lampe, qui venait de vieux bois de pin brûlé, & mêlé avec de la cendre de corne de cerf : vers l'année neuf cens, les Chinois portèrent ce secret à sa perfection.

L'art de l'imprimerie est connu de tems immémorial à la Chine ; mais il ne ressemble en rien à notre méthode : & après nous en être servi quelque tems, nous avons été forcés de l'abandonner. Chez nous les caractères mobiles qui ont été employés à la composition d'une feuille, peuvent être séparés pour la feuille suivante, & servir ainsi d'une feuille à l'autre jusqu'à la fin du volume. Chez les Chinois, il faut tailler autant de planches que leur livre doit contenir de pages : il est vrai qu'ils ont cet avantage, qu'on n'imprime les feuilles qu'à mesure qu'on les vend, sans être exposé, comme en Europe, au risque d'en vendre moins qu'on n'en imprime, ou de faire une édition nouvelle.



CHAPITRE III.

Gouvernement de la Chine.

SI l'on s'en rapporte aux auteurs Chinois les plus accrédités, leur monarchie fut fondée par Fo-Hi, environ deux mille neuf cens cinquante-deux ans avant l'ére chrétienne. Ce Fo-Hi inventa toutes les ſciences, tous les arts, & juſqu'aux moindres inſtrumens néceſſaires à l'agriculture. On ne parle point de la durée de ſon règne, ni de celui de ſes ſix ſucceſſeurs, qui travaillèrent pendant près de ſix cens ans à perfectionner leurs loix & leur morale. Quoi qu'il en ſoit, il eſt des lettrés qui rejettent ces premiers monarques, & ne font commencer leur hiſtoire que du règne d'Yan, leur ſeptième empereur; & ils n'en font remonter la ſureté qu'à une éclipſe, calculée deux mille cent cinquante ans avant Jéſus-Chriſt, & rapportée au règne de Chang-Kang, quatrième empereur de la première dynaſtie. La critique la plus éclairée aura peine à débrouiller ce cahos, & quelques argumens que l'on emploie en faveur de la chronologie Chinoiſe, on ne pourra jamais prouver invinciblement la vérité des dates & des événemens. Cependant il faut convenir que la monarchie Chinoiſe doit avoir un même degré d'antiquité que celle des Perſes,

des Aſſyriens, & de toutes celles dont on trouve des traces dans les hiſtoires grecques & romaines.

La province de Chen-ſi eſt le berceau de la monarchie, qui, par degrés, ainſi que tous les états, ſoit par droit de conquêtes ou autrement, a reuni en un corps toutes les parties qui la compoſe. A ce vaſte empire, la dynaſtie qui occupe actuellement le trône, a joint toute la Tartarie orientale, & la plus conſidérable partie de l'occidentale, qui comprend les pays des Mongols ou Mogols, & ceux des Kalkas. Maintenant il eſt borné au nord par la rivière d'Amur, d'où juſqu'à la pointe ſud de l'iſle de Kay-nan, il comprend plus de neuf cens lieues de France. Quelle eſt donc la force de cet état, ſi l'on y ajoûte les royaumes tributaires, tels que la Corée, le Tong-King, la Cochinchine, Siam, &c. qui réçoivent leurs ſouverains de l'empereur, ou qui ſont obligés d'obtenir ſon approbation?

Le gouvernement politique de la Chine eſt fondé uniquement ſur les devoirs mutuels des pères & des enfans. L'empereur eſt le père de l'état; un viceroi eſt le père de la province qu'il gouverne; un mandarin celui de la ville où il commande. L'empereur eſt abſolu; &, quoique chaque particulier ſoit maître de ſes poſſeſſions, il n'a pas droit de ſe plaindre, lorſque des beſoins imprévus rendent néceſſaire une augmentation de taxe.

L'empereur doit confirmer toutes les ſentences des différens tribunaux des provinces;

mais les décrets qui émanent directement de lui sont perpétuels & irrévocables. Il peut choisir pour son héritier, celui de ses enfans qu'il juge le plus digne de lui succéder. Il confère toutes les charges, tous les honneurs auxquels même les princes de son sang n'ont de droit que celui qu'il veut bien leur accorder.

On ne connaît point à la Chine la vénalité des emplois : cependant, comme ailleurs, l'argent & la brigue les font obtenir.

Les revenus de l'empereur sont immenses; ils sont payés, partie en argent, partie en nature. Selon la supputation la plus raisonnable, les sommes qui entrent dans les caisses impériales équivalent à douze cens cinquante millions de notre monnoie.)

Le nombre des troupes entretenues sur pied monte à plus de sept cens soixante & dix mille hommes, & l'on nourrit de même cinq cens soixante & cinq mille chevaux, pour les remontes de la cavalerie, & pour l'usage des postes & des couriers.

Les magasins de bled de Péking & des autres villes sont toujours fournis pour trois ans.

Les officiers du gouvernement civil sont distingués en neuf ordres, de Quans, ou mandarins, dont la subordination est le premier devoir. Chaque ordre est encore divisé en neuf degrés : c'est de ce corps que l'empereur tire les gouverneurs & autres officiers. Quelquefois il tire un sujet de mérite, d'un ordre inférieur, pour le faire passer dans la classe des

premiers ou ſeconds mandarins ; d'autrefois, il punit un mandarin coupable, en le tirant d'un ordre ſupérieur, pour le jetter dans une des dernières claſſes. Les trois premiers ordres comprennent les miniſtres d'état, les premiers préſidens des tribunaux & les principaux officiers de l'armée.

Chaque province eſt gouvernée par cinq officiers généraux, le gouverneur, le tréſorier général, le juge criminel, le ſurintendant des poſtes & des ſalines, & le conſervateur des impôts en nature. Sous ce tribunal ſont pluſieurs tribunaux particuliers, à la tête deſquels préſident des mandarins.

Les Chinois lettrés ne ſont pas juſticiables des magiſtrats ordinaires ; ils ont les leur dans chaque ville où les étudians ſont examinés.

Tout particulier, lorſqu'il a deux ou trois degrés de littérature, peut aſpirer à poſſéder les charges publiques. Les noms des aſpirans ſont inſcrits ſur un regiſtre du tribunal ſuprême ; &, lorſqu'il vaque quatre gouvernemens, on en inſtruit l'empereur, qui fait appeller les quatre lettrés qui ſe trouvent les premiers ſur la liſte. Les quatre noms des gouvernemens ſont écrits ſur quatre billets, & mis dans une boîte. Ils tirent au ſort, & chacun va gouverner la ville qui lui eſt échue. Cependant un mandarin ne peut être le gouverneur de la ville qui lui a donné naiſſance, dans la crainte que ſes parens ou ſes amis ne corrompent ſa bonne-foi & ſa juſtice.

Tous les trois ans on examine la conduite

de tous les mandarins de l'empire. Chaque mandarin ſupérieur, après de ſévères informations, envoie à la cour des notes, bonnes ou mauvaiſes, ſur les mandarins inférieurs ; leſquelles, avant de parvenir à la cour, ſont encore viſées, augmentées ou changées par des mandarins du ſecond ordre & même par ceux du troiſième. Toutes ces notes ſont remiſes au viceroi de la province, qui, de concert avec ſes aſſiſtans, les examine, y joint les ſiennes & les fait paſſer au tribunal de Péking, qui pour lors ſe trouve en état de punir, ou de récompenſer avec connaiſſance de cauſe. On récompenſe un mandarin, en le faiſant paſſer à un poſte plus éminent : on le punit en le faiſant deſcendre à une place inférieure, à celle qu'il occupait. Le public eſt inſtruit de ces changemens par les ordres qui leur ſont adreſſés, & qui portent : « A tel mandarin » élevé (ou rabaiſſé) de trois degrés, &c. » Pour avoir une certitude décidée des fautes qui ſe commettent dans l'adminiſtration de la juſtice, l'empereur envoie ſouvent des officiers qui parcourent les provinces, & reçoivent les plaintes des particuliers, ou quelquefois même ſe gliſſent dans les tribunaux pendant les audiences des juges, pour examiner s'il ne s'y paſſe point de fraudes. Toutes leurs remarques ſont examinées à Péking, & l'on prétend auſſi que l'on contraint les magiſtrats de fournir une liſte des fautes dont ils ſe ſentent coupables, laquelle, comparée avec les rapports des viſiteurs ſecrets,

sert à leur condamnation, si elle ne se trouve pas fidèle.

Les législateurs de la Chine se sont servis de tous les moyens pour prévenir la corruption des juges. Un empereur * a augmenté du double les appointemens des mandarins ; & renonçant lui-même à recevoir aucun présent, il prononça la peine de mort contre le mandarin qui serait convaincu d'avoir accepté une somme plus forte que les honoraires légitimement dûs.

Mais, ce qui arrête bien plus sûrement le débordement des vices, & excite à la vertu, c'est la gazette de Péking. Cet écrit périodique est revu par l'empereur, avant de devenir public. On y trouve les graces que le prince accorde, & les raisons qui l'ont engagé à les faire : les punitions qu'il inflige, & ce qui la contraint à user de sévérité ; l'état de toutes les dépenses, de tous les revenus ; les remontrances de tous les tribunaux ; les loix nouvelles, les nouveaux usages, les éloges que le souverain accorde aux mandarins, les réprimandes qu'il leur fait : « Par exemple, un » tel... n'est pas en bonne réputation ; il sera » puni, s'il ne pense point à se corriger. »

Lorsqu'un particulier a quelque affaire, il l'expose par écrit, & se rend à la porte du tribunal de la justice, où il frappe sur un tambour qu'il trouve à la seconde porte. Là,

* Yong-Ching.

tombant à genoux, & tenant sa supplique des deux mains à la hauteur de sa tête, il attend qu'un officier chargé de ce soin vienne la recevoir: elle est portée aux différens juges. Si elle est rejettée, on la fait rendre au suppliant, & souvent on le condamne au fouet, pour avoir formé une demande injuste ou ridicule. Si elle est admise, le président de ce tribunal suprême, l'envoie aux juges qui doivent connaître de cette affaire. Si le fait est de peu de conséquence, les juges l'examinent, & font passer leur décision au président du premier tribunal, qui adoucit ou augmente la peine, & prononce la sentence. Lorsque la chose est de la plus grande importance, on réduit le cas par écrit. Il est remis au contrôleur qui le communique au conseil d'état; &, après avoir été examiné par l'empereur, après avoir été revu encore par les mêmes tribunaux, & être revenu par les mêmes voies à sa majesté impériale, elle porte son jugement, & le procès est irrévocablement terminé.

Toutes les sentences de mort doivent être examinées, approuvées & signées par l'empereur, & il n'y a pas de précaution qui paraisse excessive aux Chinois, lorsqu'il est question de condamner un citoyen à perdre la vie. On doit présenter au prince, jusqu'à trois fois, le procès, avant qu'il porte la sentence capitale. Tous les tribunaux, tous les juges suprêmes de l'empire, ont le droit d'examiner les piéces du procès & les précis du jugement,

& peuvent proposer les changemens qu'ils croient devoir y être faits. « Ainsi, dit un » auteur, le plus vil & le plus méprisable » sujet de l'empire jouit, à la Chine, d'un » privilége qui ne s'accorde, en Europe, » qu'aux personnes de la plus haute distinc- » tion. »

Les tribunaux militaires suivent les mêmes usages que les cours civiles & criminelles. Nous avons remarqué que le nombre des troupes de l'empire passait celui de sept cens soixante-dix mille soldats ; nous devons ajoûter qu'il n'est pas besoin d'employer la violence pour les enrôler. La profession de soldat est regardée à la Chine comme un très-bon établissement, & l'on sollicite pour l'obtenir, d'autant que l'on fait son service dans le canton que l'on habite. Le soldat reçoit pour paie, de trois mois en trois mois, cinq sols d'argent fin, & une mesure de ris chaque jour. Les cavaliers ont cinq sols de plus, & deux mesures de féves pour la nourriture de leurs chevaux.

Les armes des soldats sont des cimetières & des dards. Ils sont assez régulièrement exercés, & cet exercice consiste en quelques évolutions ou marches tumultueuses & irrégulières, qu'ils exécutent au son des trompettes. Ce sont les missionnaires qui leur ont appris à fondre des canons, & à en faire usage. Ils avaient inventé la poudre ; mais ils ne s'en servaient que dans des fêtes, qui toujours étaient célébrées par des feux d'artifice. De-

puis l'arrivée des Portugais dans leur empire, ils connaissent l'usage des mousquets.

En général, le Chinois est mol & efféminé : l'éducation de la jeunesse, qui a pour but les sciences, la morale & la politique, n'est pas propre à nourrir ce courage militaire, qui fait le grand homme de guerre. L'officier & le soldat se voient, sans murmuer, préférer les lettrés, & n'ont pas plus d'estime pour leur état, que le corps de la nation paraît en avoir. A deux reprises les Tartares se sont rendus maîtres de la Chine. Une fois ils ont été chassés ; mais les divisions intestines ont fait subsister la seconde invasion. Les Tartares, assis sur le trône, se sont soumis, les armes à la main, aux loix du pays : ils en ont pris les usages, les mœurs ; & la paix & la douceur du gouvernement de l'état ont civilisés ces barbares, au point de leur faire préférer la lâche mollesse des vaincus, à cette vie dure, courageuse & altière qui les en a rendus vainqueurs.



CHAPITRE IV.

Religions établies à la Chine.

ON diſtingue quatre religions différentes dans l'empire de la Chine. La premiere, la religion naturelle, qui eſt proprement la religion établie, & celle que ſuivent quelques lettrés & le gouvernement * : la ſeconde, celle du philoſophe Lau-Kyun, qui paraît n'être qu'une corruption de la loi naturelle, rétablie enſuite par Confucius, ou Cong-futſée : la troiſieme, celle de l'impoſteur Fo, qui eſt fondée ſur l'idolâtrie la plus monſtrueuſe : la quatrième, celle de Ju-Kyan, qui a corrompu la première, & qu'ont adoptée une grande quantité de lettrés.

Les faibles connaiſſances qui nous ſont parvenues touchant les quatre religions de la Chine, ſont dûes aux miſſionnaires Européens & ſur-tout aux jéſuites ; mais il ne faut pas toujours les en croire ſur leurs récits. Soit qu'ils n'aient pas ſouvent pu découvrir la

---

* Lorſque l'on dit que la religion naturelle eſt celle du gouvernement & de quelques lettrés, l'on ne parle que de quelques préceptes de la loi naturelle ; car il faut convenir qu'ils en ignôrent pluſieurs, & même de très-importans, & qu'ils pratiquent beaucoup de cérémonies ſuperſtitieuſes. (Voyez NAVARETTE.)

verité, soit négligence ou quelqu'autre motif, on s'apperçoit qu'ils ne traitent avec une sorte d'exactitude que la première religion, tandis qu'ils passent légèrement sur les autres ; & que, par rapport à celle de Fo, ils suppriment plusieurs circonstances & en déguisent d'autres. Un auteur Anglais croit qu'ils ont voulu charger d'athéisme la secte de Ju-Kyan, pour purger du même soupçon la religion établie, dont ils ont toléré quelques pratiques.

Religion naturelle.

L'opinion la plus commune est que quelques descendans de Noé, ayant pénétré vers l'orient, environ deux cens ans après le déluge, y fondèrent le vaste empire de la Chine, & y établirent la religion naturelle.

Les Chinois * reconnaissent un Etre suprême, qu'ils regardent comme le principe universel de toutes choses ; il est l'objet de leur culte & ils l'adorent sous deux noms différens, Chang-ti & Tyen, qui, l'un & l'autre,

* Tous les lettrés ne s'accordent pas sur l'idée qu'il faut attacher à ces noms qu'ils donnent au premier des êtres ; de-là vient que les souverains pontifes ont défendus aux missionnaires de se servir de ces termes pour signifier le vrai Dieu, attendu que des lettrés s'en servent pour exprimer le ciel materiel. (Voyez les décrets des papes & des cardinaux sur les superstitions Chinoises.)

signifient souverain empereur. Tyen, suivant leurs docteurs, est l'esprit qui préside au ciel, parce que le ciel est le plus excellent ouvrage de la première cause. Un pere est le Tyen de sa famille. Un viceroi celui d'une province; l'empereur, le Tyen de l'empire, & l'être suprême le Tyen de l'univers. Les Chinois reconnaissent aussi des esprits inférieurs, dépendans du premier être, qui président aux villes, aux fleuves, aux montagnes, aux bois, &c.

Le grand Tyen est le créateur de tout ce qui existe; il est indépendant & tout-puissant. Il connaît tout, jusqu'aux plus secrettes pensées; rien n'arrive que par son ordre. Il est saint, & régit souverainement le monde. Sa justice n'a point de bornes; il récompense l'homme vertueux, & punit le coupable. Il dépose les rois dans sa colère. Les maux qu'il répand sur la terre, sont des avertissemens parternels pour engager les peuples à se corriger; & les prodiges & les apparitions extraordinaires, sont les moyens qu'il emploie pour annoncer sa colère & les malheurs qu'il prépare aux empires, & forcer les coupables à revenir à lui.

Sans entrer dans la discussion, si tout ce qu'on raconte de l'empereur Fo-Hi est une fable, & si ce prince offrait deux fois l'année des victimes en sacrifice à l'Etre suprême; on doit observer que ses successeurs, (s'il a réellement existé) se sont toujours crus empereurs, pour le commandement, maîtres,

pour l'instruction, & prêtres pour les sacrifices. Pendant ces fêtes religieuses, tout travail était suspendu ; les tribunaux étaient fermés, & l'on ne pouvait entreprendre de voyage. On les nommait les fêtes de la reconnaissance envers Tyen. A ces deux fêtes que Fo-Hi avait instituées, son successeur Chin-Nong en ajoûta deux autres, au printems & à l'automne, après la moisson ; & les premiers fruits de la terre étaient offerts à Chang-Ti, & l'empereur lui-même allait cultiver le bled & les fruits qui servaient à ces sacrifices : usage qui est devenu une règle observée encore aujourd'hui.

Whang-Ti, successeur de Chin-Nong, bâtit un temple à l'Etre suprême ; Chan-Hau, son fils, ajoûta des concerts de musique aux sacrifices. Le règne de ce prince fut troublé par la révolte de quelques petits souverains tributaires, qui, dit-on, eurent recours à la magie pour effrayer le peuple & substituer la crainte des esprits au culte pur qu'ils rendaient au Tyen. Cet orage fut bientôt dissipé, & l'empereur Chuen-Hyo rétablit les anciennes fêtes. C'est ce Monarque qui institua la plus grande partie des cérémonies religieuses, qui prescrivit des règles pour le choix des victimes, & partagea en deux corps le collége des prêtres, dont l'un fut chargé de la direction du cérémonial, & l'autre de l'instruction des peuples.

Les lettrés Chinois croient l'existence des ames après la séparation du corps, & sont

persuadés de la certitude des apparitions ; mais leurs livres ne nous présentent qu'une idée confuse des châtimens éternels dans une autre vie. On voit bien dans leur doctrine que le suprême Etre a créé tout, de rien ; mais on ne sçait s'ils entendent par-là une véritable action qui donne l'existence à un être passible qui n'existait pas. Au reste, ils ne nient pas la possibilité de l'éternité de la matière, & ne s'expliquent que confusément sur l'état futur des ames. Ce qu'il y a de singulier, c'est que jusqu'au tems qu'a commencée l'Idolâtrie de Fo, la Chine a été préservée des erreurs de la magie, & que les lettrés se sont toujours sauvés de cette contagion. On en donne pour raison, l'établissement du suprême tribunal des rites, presqu'aussi ancien que la monarchie, qui n'a cessé de s'élever contre les nouvelles superstitions.

Avant les quatre grands sacrifices, qui répondent aux quatre saisons de l'année, les Chinois observent trois jours de jeûnes. Ils se préparent de même à ceux qu'ils offrent dans les circonstances pour faire cesser les calamités publiques.

Secte de Lau-Kyun.

Le philosophe Lau-Kyun, chef de cette secte, naquit sous le règne de l'empereur Tingu, environ six cens ans avant Jésus-Christ, & à-peu-près cinquante avant le fameux Confucius. Pour donner plus de poids à sa pré-

tendue mission, il fit accroire à ses disciples qu'il avait été créé par le ciel ; ce qui, sans doute, en langage oriental, signifie qu'il devait être regardé comme un envoyé du ciel: Pour soutenir le personnage qu'il voulait jouer, il déclara qu'il était demeuré quatre-vingt-un an dans le sein de sa mère, & qu'un moment avant sa mort il s'était ouvert un passage par le côté gauche.

Les principes moraux de ce philosophe, & de ses sectateurs, ont beaucoup de ressemblance avec ceux d'Épicure. Lorsque Lau-Kyun parlait de la production du monde, il disait souvent : « Tay, (c'est à dire, la loi » de raison) a produit un : un a produit » deux : deux ont produit trois, & trois ont » produit toutes choses. « Le bonheur, disait-il, consiste à se délivrer des passions » qui peuvent troubler la tranquillité de l'a» me : l'objet d'un homme sage, doit être de » passer sa vie, sans inquiétude & sans em» barras. Dans cette vue, il ne doit jamais » tourner ses réflexions sur le passé, ni sa » curiosité sur l'avenir. Etre agité par des » soins, occupé de grands projets, livré à » l'ambition, à l'avarice & à d'autres passions, » c'est vivre pour la postérité, plus que pour » soi-même. Il y a donc de la folie à cher» cher le bonheur d'autrui, même le nôtre, » aux dépends de notre repos, parce que » tout ce que nous regardons comme le bon» heur, cesse de mériter ce nom, lorsque la » paix de l'ame en reçoit la moindre altéra» tion. »

» tion. » Aussi les Docteurs de cette secte affectent-ils une tranquillité d'ame, qui en suspend toutes les fonctions : mais comme ce calme apparent ne peut les garantir de la mort, ils prétendent avoir trouvé par le secours de la chymie, une liqueur qui les rend immortels. Leur aveuglement pour la magie n'est pas moins fort. Ils prétendent pouvoir forcer les démons à faire réussir toutes leurs entreprises. Ces deux extravagances ont attiré dans leur parti beaucoup de femmes, & quantité d'avares & d'ambitieux mandarins.

Sous le règne de Vu-Ki, sixième empereur de la race de Hau, qui avait été séduit par ces affreux dogmes, & sous celui de ses successeurs, les disciples de Lau-Kyun eurent la permission d'étendre son culte & d'élever des temples au démon, dans toutes les provinces de l'empire. Ils s'avisèrent de vendre de petites statues, qui représentaient les esprits des hommes, auxquels ils accordaient l'immortalité; & cette fourberie leur acquit des richesses immenses. Sous les dynasties suivantes, le culte de Lau-Kyun s'étendit encore plus : il fut spécialement protégé par les empereurs, & chéri des grands & des peuples, dont il flattait les passions, ou dont il étonnait l'ignorance. Le temple bâti en l'honneur de cet imposteur, reçoit chaque jour une foule innombrable de dévots, qui viennent le consulter sur leurs maladies, ou sur ce qu'ils doivent espérer d'heureux dans le cours de leur

vie ; & qui, après avoir bien payé les prêtres, s'en retournent satisfaits, avec un billet rempli de caractères magiques.

Il n'est point d'impostures que les prêtres de Lau-Kyun ne mettent en usage pour tromper le peuple. Semblables à ces malheureuses qui disent la bonne aventure dans notre Europe, ils cherchent à pénétrer tous les secrets, à se mettre au fait de tout ce qui peut concerner ceux qui viennent les consulter ; &, sur ce qu'ils ont appris, ils dressent leurs oracles, dont les réponses sont toujours ambigues & captieuses.

Secte de Fo.

Le culte de Fo commença à s'établir dans l'empire de la Chine, environ soixante-cinq ans avant la naissance de Jésus-Christ. Les progrès de cette nouvelle secte furent des plus rapides, & les superstitions & l'idolâtrie achevèrent de corrompre la nation. Voici ce que les auteurs rapportent à ce sujet. A l'occasion d'un songe, l'empereur Ming-Ti se rappella qu'on avait souvent entendu dire au philosophe Confucius : « Que le saint » devait paraître du côté de l'ouest : » il fit partir des ambassadeurs pour s'informer quel était ce saint, & s'instruire de sa doctrine. Ces députés entrèrent dans l'Inde, où devait s'établir leurs recherches, & crurent reconnaître le saint qu'ils avaient ordre de trouver dans l'idole qu'ils apportèrent à la Chine,

avec les fables, les superstitions, la doctrine de la métempsycose, & l'athéisme, dont cette partie du monde a été le berceau.

On dit que Fo naquit dans cette partie de l'Inde, que les Chinois nomment Chung-Tyen-Cho, & qu'il était fils de roi. Il reçut le nom de Che-Kia ou Xe-Quia; mais à l'âge de trente ans il se donna celui de Fo. Sa mere, avant de le mettre au monde, avait rêvé qu'elle avalait un éléphant, & c'est de cette idée folle que viennent les honneurs que les rois Indiens rendent aux éléphans blancs. Fo, à peine né, se tint debout, fit sept pas, & montrant d'une main le ciel & de l'autre la terre, il s'écria: « Au ciel & sur la terre, il » n'y a que moi qui mérite d'être honnoré. » A dix-sept ans, il épousa trois femmes, de l'une desquelles il eut un fils. A dix-neuf ans, il abandonna ses épouses & son fils, & se retira dans un désert avec quelques philosophes. A trente ans, il fut pénétré de l'esprit de la divinité, qui lui accorda toutes les connaissances; &, dès l'instant, il devint Fo, c'est-a-dire, une de ces divinités que les Indiens adorent sous le nom de pagodes. Aussi-tôt il prêche sa doctrine, & en certifie la vérité par des merveilles. Quarante mille disciples vont répandre dans l'Inde, & les nouveaux dogmes de Fo, & les prétendus miracles qu'ils supposent lui avoir vu opérer.

La divinité de Fo ne put cependant lui conserver la vie; il mourut à l'âge de soixante & dix-neuf ans. Avant de rendre le dernier

soupir, il fit appeller ses disciples favoris, & leur dit que pendant quarante ans il leur avait caché la vérité sous des figures & des paraboles ; mais qu'étant prêt de les quitter, il voulait leur dévoiler sa doctrine : » Il n'y a » d'autre principe des choses, leur dit-il, » que le vuide & le néant. Tout est sorti du » néant, & tout doit y rentrer ; telle est la » fin de toutes les espérances. « Ces dernières paroles ne séduisirent pas les disciples de Fo, qui, pour la plûpart, s'en tinrent aux premières leçons de leur maître.

Après la mort de Fo, ses sectateurs n'épargnèrent pas les fables pour perpétuer son culte ; ils publièrent qu'il était né huit mille fois, & que son ame avait passé successivement dans plusieurs animaux, tels que le singe, le dragon, l'éléphant blanc, &c. & bientôt, pour honorer les domiciles que l'ame de Fo s'était choisis, les Chinois élevèrent des temples à tous ces animaux.

Les principes de la morale des disciples de Fo, sont à-peu-près contenus dans les paroles suivantes. » Il y a beaucoup de différence » entre le bien & le mal ; après la mort, il y » a des récompenses pour la vertu, des punitions pour le vice, & des places marquées » pour l'un & pour l'autre, suivant leur degré de mérite : le dieu Fo naquit pour sauver le monde, & pour ramener dans la voie » du salut ceux qui s'en sont écartés : c'est » à lui qu'ils doivent l'expiation de leurs péchés, & la nouvelle naissance à laquelle ils

» sont destinés dans un autre monde. Il y a
» cinq préceptes d'une obligation indispen-
» sable, 1°. de ne jamais tuer aucune créa-
» ture vivante; 2°. de ne pas s'emparer du
» bien d'autrui; 3°. d'éviter l'impureté; 4°.
» de ne pas blesser la vérité par le mensonge;
» 5°. de s'abstenir de l'usage du vin. « Les
prêtres ou bonzes de Fo, ajoûtent des instructions à ces préceptes, & ces instructions les regardent particulièrement. » Traitez
» bien les bonzes, répètent-ils souvent, &
» fournissez-leur tout ce qui est nécessaire à
» leur subsistance. Bâtissez-leur des monastères
» & des temples, afin que par leurs prières,
» & par les châtimens volontaires qu'ils s'im-
» posent pour l'expiation de vos péchés, ils
» puissent vous garantir des punitions dont
» vous êtes menacés. Aux funérailles de vos
» parens, brûlez du papier doré & argenté,
» avec quantité d'habits & d'étoffes de soie,
» qui seront changés dans l'autre monde en
» or, en argent, & en habits réels. Ainsi,
» non-seulement vous pourvoirez aux néces-
» sités des personnes qui vous sont chères,
» mais vous les mettrez en état d'obtenir les
» faveurs des dix-huit gardes de l'enfer, qui
» seraient inexorables sans cette corruption,
» & capables de les traiter avec la dernière
» rigueur. Si vous négligez ces commande-
» mens, vous ne devez vous attendre, après
» la mort, qu'à de cruels supplices. Votre
» ame, par un long cours de transmigrations,
» passera dans les plus vils animaux, & vous

» reparaîtrez successivement sous la forme
» d'un mulet, d'un cheval, d'un chien, d'un
» rat, & d'autres créatures encore plus mé-
» prisables. «

La doctrine de la transmigration des ames est un trésor pour les bonzes qui ne cessent, par d'effrayantes menaces, d'entretenir la crainte du peuple ignorant & superstitieux. Il n'y a peut-être pas au monde d'hypocrites plus fins & plus déliés. Leurs macérations, leurs jeûnes prétendus inspirent la pitié, & leur produisent d'abondantes moissons d'aumônes.

Les temples de Fo sont nombreux, & tous de la plus grande richesse. On y voit une immense quantité de différentes idoles, ou statues des saints de la secte, que les bonzes prient dévotement chaque jour : ce n'est pas que quelquefois ils ne se fâchent contre ces extravagantes images. Lorsqu'après beaucoup de prières, les bonzes n'obtiennent rien de leurs idoles, ils les chassent ignominieusement de leurs temples, en leur disant : » Comment, chien d'esprit, nous vous lo-
» geons dans un temple magnifique, nous
» vous revêtons d'une belle dorure, & tous
» nos soins ne font de vous qu'un ingrat, qui
» nous refuse ce que nous lui demandons »? Alors ils lient la statue, & la traînent dans les rues, & au milieu des plus sales immondices ; mais si, par hazard, ce qu'ils avaient demandé arrive, ils vont en procession chercher le dieu, ils le lavent, & le replacent

dans le temple, ensuite ils se mettent à genoux, & lui demandent humblement pardon de leur emportement : » Au fond, lui disent-» ils, nous nous sommes un peu trop hâtés, » mais il est vrai aussi que vous avez été un » peu trop lent. Pourquoi vous êtes-vous at-» tiré nos injures ? nous ne pouvons pas re-» médier au passé. N'en parlons plus. Si vous » voulez l'oublier, nous allons vous revêtir » d'une nouvelle dorure. »

Heureusement pour les bonzes, que les aventures mortifiantes qui leur arrivent, ne prennent rien sur la crédulité du peuple. Un habitant de Nan-King, avait sa fille malade, & s'adressa à des bonzes, qui, moyennant une somme d'argent, lui promirent la protection d'une idole fort vantée. La jeune personne n'en mourut pas moins, & le père, dans l'excès de sa douleur, porta sa plainte au juge, & lui dit : » Si l'esprit est capable » de guérir les malades, c'est une fripponne-» rie manifeste d'avoir pris mon argent, & » laissé mourir ma fille : s'il n'a pas le pouvoir » qu'il s'attribue, que signifie cette présomp-» tion? Pourquoi prend-il la qualité de dieu? » Est-ce pour rien que nous l'adorons, & » que toute la province lui offre des sacri-» fices « ? Cette affaire singulière fut portée au conseil de Péking, qui condamna l'idole au bannissement perpétuel, comme inutile au bien de l'empire, son temple fut abbatu, & ses bonzes châtiés sévèrement.

Les bonzes employent souvent les moyens

les plus horribles pour ranimer la dévotion du peuple. Ils avaient enlevé un jeune homme ; & après l'avoir lié dans une cage de fer, & lui avoir mis un bâillon qui l'empêchait de crier, ils le présentèrent à la populace assemblée, sur les bords d'une profonde rivière. » Ce jeune homme, dit un bonze à haute » voix, a la dévotion de se précipiter dans » ces eaux ; nous lui avons permis de remplir son dessein, mais il n'en mourra pas. Il » sera reçu par des esprits charitables, qui lui » feront un accueil aussi favorable qu'il puisse » le desirer. En vérité, c'est ce qui pouvait » lui arriver de plus heureux. Cent autres » ont ambitionné sa place, mais nous lui avons » donné la préférence, parce qu'il l'a mérité » en effet par son zèle & par ses autres vertus. « Le hazard avait fait passer par-là le gouverneur de la province ; ce discours le frappa, il se fit amener ce jeune homme, malgré la résistance & les imprécations des bonzes, & il apprit de lui les circonstances de son enlèvement. On s'assura de ces coquins, le supérieur fut précipité dans la rivière, & les esprits charitables ne s'empressèrent point à le recevoir ; les autres coupables furent jettés dans des prisons, & quelques tems après reçurent la punition qu'ils avaient mérité.

Tels sont les prêtres de Fo, qui n'en imposent qu'à la plus vile populace, & qui sont souverainement méprisés par les grands & les lettrés. Cependant il en est parmi eux qui prétendent que ce qu'on sçait de leur doc-

trine n'eſt qu'une pâture groſſière, faite ſeulement pour les ignorans & le commun des bonzes, & qu'ils appellent les dogmes extérieurs; mais qu'il en eſt d'intérieurs & réſervés aux génies ſublimes, & capables de la plus haute perfection. C'eſt ainſi qu'en trompant les plus crédules, ils les retiennent dans leurs chaînes, ſous prétexte de les préparer aux inſtructions les plus élevées: quelques-uns d'entr'eux ont éventé cet infame ſecret, qui ſe réduit à ceci.

» Le vuide, ou le néant eſt l'origine & la » fin de tout ce qui exiſte: le mélange des » élémens, dont toutes les créatures ſont » compoſées, eſt ſorti du néant, & doit y » rentrer; tous les êtres animés, ou ſans » ame, ne diffèrent l'un de l'autre que par » leur forme & leurs qualités, & ſont, au » fond, les mêmes dans leur ſubſtance & » dans leur principe.

» Ce principe de toutes choſes eſt, diſent-» ils, une choſe admirable, d'une pureté ex-» trême, exempte de toutes ſortes d'altéra-» tions, très-belle, très-ſimple, enfin la per-» fection de toutes choſes par ſa ſimplicité. » Elle eſt parfaite elle-même, & par conſé-» quent dans un repos perpétuel, ſans action, » ſans pouvoir & ſans intelligence. Bien plus, » ſon eſſence conſiſte à n'avoir ni intelligen-» ce, ni action, ni deſir. Pour vivre heureu-» ſement, nous devons nous efforcer conti-» nuellement, par la méditation, & par de » fréquentes victoires ſur nous-mêmes, de

» devenir semblables à ce principe ; &, dans
» cette vue, nous devons nous accoutumer à
» ne rien faire, à ne rien desirer, à n'être sen-
» sible à rien, à ne penser même à rien. Le
» vice & la vertu, les récompenses & les pu-
» nitions, la providence, l'immortalité de
» l'ame n'entrent pour rien dans ce systême ;
» toute la sainteté consiste à cesser d'être, &
» à se replonger dans le néant. Plus on ap-
» proche de la nature d'une pierre ou d'un
» tronc d'arbre, plus on touche à la perfec-
» tion ; en un mot, c'est dans l'indolence,
» dans l'inaction, dans la cessation de tous
» les desirs, & dans la privation de tous les
» mouvemens du corps, dans l'annihilation
» de toutes les facultés de l'ame, & dans la
» suspension générale de la pensée, que con-
» sistent la vertu & le bonheur. Lorsqu'on est
» une fois parvenu à cet heureux état, toutes
» les vicissitudes & les transmigrations étant
» finies, on n'a plus rien à redouter, parce
» qu'à parler proprement, on n'est plus rien ;
» & pour renfermer toute la perfection de
» cet état dans un seul mot, on est parfaite-
» ment semblable au dieu Fo. «

Cette doctrine extravagante & impie a trouvé quelques partisans à la cour, & l'empereur Kan-Hong résigna son empire pour se livrer à l'imbécillité de ces méditations. Un philosophe Chinois s'est élevé de toutes ses forces contre ce stupide systême. » L'homme est fait
» pour penser, pour raisonner, pour connaî-
» tre & pratiquer la vertu, a-t'il écrit ; se li-

» vrer à cette apathie, c'eſt détruire tous les » liens de la ſociété, & ſe ravaller fort au-» deſſous de la bête. »

Confucius.

Les lettrés Chinois ne prétendent pas que leur philoſophe Confucius ait établi une religion, mais ils croient qu'il a conſervé l'ancienne dans toute ſa pureté.* Auſſi relèvent-ils l'inſtant de ſa naiſſance par les plus grands prodiges. Les anges, diſent-ils, s'approchèrent de la terre pour contempler de plus près cet enfant miraculeux, & l'on entendit des concerts céleſtes. A peine fut-il né, que deux dragons ſe placèrent aux deux côtés de ſon berceau pour le garder.

Confucius naquit cinq cens cinquante-un an avant Jéſus-Chriſt, &, ſelon quelques auteurs ſeulement, quatre cens quatre-vingt-trois. Son père, qu'il perdit preſque en naiſſant, le fit appeller *enfant de douleur*. Les Chinois prétendent qu'il deſcendait en droite ligne de la ſeconde famille de leurs empereurs.

Le jeune Confucius était déjà philoſophe dans l'âge où les autres hommes ne ſont pas encore ſortis de l'enfance : on remarquait en

---

* Kæmpher, traduction Anglaiſe de ſon hiſtoire du Japon, liv. 2, chap. 3.

Confucius eſt le même philoſophe, dont les Japonois honorent la mémoire ſous le nom de Kooſi.

lui un amour extrême pour la vertu. Il était sérieux, grave, & chérissait ses devoirs par-dessus toute chose. Plein de respect pour ses parens, il honorait son ayeul plus que tous les autres. Jamais il ne commençait ses repas sans se prosterner devant le maître souverain du ciel, & sans lui offrir la subsistance qu'il allait prendre. Un jour il entendit soupirer son grand-père, il osa lui demander la cause de son chagrin: » Peut-être craignez-» vous, lui dit-il, que vos descendans ne né-» gligent le soin de la vertu, & ne vous des-» honorent par leurs vices. Mais qui vous a » appris ces choses, lui répondit le vieillard? » Je l'ai appris de vous-même, reprit Confu-» cius. Je vous écoute avec application tou-» tes les fois que vous parlez, & je vous ai » souvent oui dire qu'un fils, qui par sa vie » ne soutient pas la réputation de ses ancêtres » en dégénère, & ne mérite pas d'en porter » le nom. Quand vous parliez de la sorte, » pensiez-vous à moi, & ne serait-ce pas ce » qui vous afflige? «

Dès l'âge de quinze ans Confucius avait déja lu les meilleurs livres, & en avait extrait ce qui lui avait paru le plus utile à son instruction. A vingt ans, il se maria, & son épouse lui donna un fils au bout de dix mois, mais bientôt il la répudia * pour se livrer tout entier à l'étude de la philosophie. Il

* Histoire de la Chine, liv. 4.

ne dédaigna cependant pas d'entrer dans les charges & de remplir les devoirs pénibles de la magistrature. Ce fut pendant ces occupations laborieuses qu'il rassembla près de trois mille disciples, dont il en distingua particulièrement soixante & douze, qui répandirent par-tout sa doctrine & prêchèrent la réforme des mœurs. Douze furent encore tirés de ce grand nombre, comme les plus habiles, & tous furent partagés par leur maître en quatre classes. L'application des premiers tendait à cultiver la vertu & à s'en imprimer l'habitude dans le cœur. Les seconds s'attachaient à bien raisonner & à bien parler : les troisièmes à la politique & à se former l'idée d'un bon gouvernement ; & ceux de la dernière classe enfin s'occupaient à écrire d'un style exact & poli, tout ce qui regardait la conduite des mœurs.

Confucius crut devoir ses premiers soins à son pays natal, il ouvrit son école de morale dans la province de *Lu*, & bientôt il y fit revivre l'âge d'or. La bonne-foi soutint le commerce. Le respect pour les pères, resserra les liens de la société dans les familles, la vertu régna dans tous les cœurs ; & dit un auteur Chinois ; « L'équité devint » si grande, qu'on n'aurait osé ramasser ce » qu'on aurait trouvé dans les grands che- » mins, à moins qu'il n'eût appartenu à » celui qui s'en serait saisi, & tous les ci- » toyens vivaient entr'eux avec autant d'in-

» telligence & d'union, que s'ils n'eussent été
» qu'une seule famille ».

La réputation du philosophe perça jusqu'à la cour : il y fut appellé pour régir l'état, à titre de premier ministre, & son exemple réforma pour un temps le prince & les grands : mais le mépris des richesses & des plaisirs qu'il prêchait, déplut bientôt à ce lâche peuple de favoris ; ils n'épargnèrent rien pour le perdre dans l'esprit de l'empereur & ne tardèrent pas à réussir. La cour retomba dans la mollesse, & Confucius sauva sa vertu & sa réputation de ces désordres, en se retirant de ce séjour de la corruption. Dans la retraite qu'il se choisit, il continua ses instructions à ses chers disciples. Il leur disait souvent : « qu'au-
» cun homme n'était assez puissant pour lui
» nuire, & que, quand on était élevé jusqu'au
» ciel, par un sincère desir de la perfection, bien
» loin de craindre l'orage, on n'entendait pas
» même le bruit qui se faisait dans ce bas
» monde. » Pour mieux les affermir dans le sentier de sa vertu, il les exhortait : « à obéir
» au ciel, à le craindre, à le servir, à aimer
» son prochain comme soi-même, à se vaincre,
» à soumettre ses passions à la raison, à ne
» faire rien, à ne dire rien, à ne penser rien
» qui lui fût contraire. » Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il ne prescrivit rien à cet égard, qu'il ne pratiquât lui-même.

Confucius vécut soixante & treize ans. Quelque temps avant sa mort, il dit en parlant de la morale qu'il avait voulu établir :

« la montagne est tombée ; une haute machine a été détruite. « Les derniers jours de sa vie, il adressa ces mots à ses disciples : « Puisque les rois ne suivent pas mes » maximes, je ne suis plus utile au mon» de, ainsi il est temps que j'en sorte. » On ne rendit justice à ce grand philosophe que lorsqu'il eut cessé de vivre. Ses disciples le pleurèrent amèrement, & les rois lui élevèrent des temples, on y lisait sur les portes : *au Grand-maître, au Docteur, au Saint, à celui qui a été doué d'une sagesse extraordinaire, à celui qui a enseigné les empereurs & les rois.*

Morale de Confucius.

1°. La morale pratique a deux objets principaux, la culture de la nature intelligente : l'institution du peuple.

2°. L'un de ces objets demande que l'entendement soit orné de la science des choses, afin qu'il discerne le bien & le mal, le vrai & le faux ; que les passions soient modérées, que l'amour de la vérité & de la vertu se fortifient dans le cœur, & que la conduite envers les uns & les autres soit décente & honnête.

3°. L'autre objet, que le citoyen sache se conduire lui-même & gouverner sa famille, remplir sa charge, commander une partie de la nation, posséder l'empire.

4°. Le philosophe est celui qui a une connaissance profonde des choses & des livres,

qui pèse tout, qui soumet tout à la raison, & qui marche d'un pas assuré dans les voies de la vertu & de la justice.

5°. Quand on aura consommé la force intellectuelle à approfondir les choses, l'intention & la volonté s'épureront, les mauvaises affections s'éloigneront de l'ame, le corps se conservera sain, le domestique sera bien ordonné, la charge bien remplie, le gouvernement particulier bien administré, l'empire bien réglé: il jouira de la paix.

6°. Qu'est-ce que l'homme tient du ciel? La nature intelligente. La conformité à cette nature constitue la règle; l'attention à vérifier la règle, & à s'y assujettir, est l'exercice du sage.

7°. Il est une certaine règle ou droiture céleste donnée à tous : il y a un supplément humain à ce don, quand on l'a perdu. La raison céleste est du saint, le supplément est du sage.

8°. Il n'y a qu'un seul principe de conduite : c'est de porter en tout de la sincérité, & de se conformer de toute son ame & de toutes ses forces à la mesure universelle. Ne fais point à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit.

9°. On connaît l'homme en examinant ses actions, leur fin, les passions dans lesquelles il se complaît, les choses en quoi il se repose.

10°. Il faut divulguer sur le champ les choses bonnes à tous : se réserver un usage exclusif,

exclusif, une application individuelle, c'est la forcer à un divorce.

11°. Que le disciple apprenne les raisons des choses, qu'il les examine, qu'il raisonne, qu'il médite, qu'il pèse, qu'il consulte le sage, qu'il s'éclaire, qu'il bannisse la confusion de ses pensées & l'instabilité de sa conduite.

12°. La vertu n'est pas seulement constante dans les choses extérieures.

13°. La vertu n'a aucun besoin de ce dont elle ne pourrait faire part à toute la terre, & elle ne pense rien qu'elle ne puisse s'avouer à elle-même à la face du ciel.

14°. Il ne faut s'appliquer à la vertu, que pour les vertueux.

15°. L'homme parfait ne se perd jamais de vue.

16°. Il y a trois degrés de sagesse; sçavoir, ce que c'est que la vertu, l'aimer, la posséder.

17°. La droiture de cœur est le fondement de la vertu.

18°. L'univers a cinq règles: il faut de la justice entre le prince & le sujet; de la tendresse entre le père & le fils; de la fidélité entre la femme & le mari; de la subordination entre les frères; de la concorde entre les amis. Il y a trois vertus cardinales, la prudence, qui discerne; l'amour universel, qui embrasse; le courage, qui soutient: la droiture de cœur les suppose.

19°. Les mouvemens de l'ame sont ignorés

des autres : si tu es sage, veilles donc à ce qu'il n'y ait que toi qui voye.

20°. La vertu est entre les extrêmes ; celui qui a passé le milieu, n'a pas mieux fait que celui qui ne l'a pas atteint.

21°. Il n'y a qu'une chose précieuse ; c'est la vertu.

22°. Une nation peut plus par la vertu que par l'eau & par le feu : je n'ai jamais vu périr le peuple qui l'a prise pour appui.

23°. Il faut plus d'exemples au peuple, que de préceptes ; il ne faut se charger de lui transmettre que ce dont on sera rempli.

24°. Le sage est son censeur le plus sévère ; il est son témoin, son accusateur & son juge.

25°. C'est avoir atteint l'innocence & la perfection, que de s'être surmonté ; & que d'avoir recouvré cet ancien & primitif état de droiture céleste.

26°. La paresse engourdie, l'ardeur inconsidérée, sont deux obstacles égaux au bien.

27°. L'homme parfait ne prend point une voie détournée ; il suit le chemin ordinaire & s'y tient ferme.

28°. L'honnête homme est un homme universel.

29°. La charité est cette affection constante & raisonnable qui nous immole au genre humain, comme s'il ne faisait avec nous qu'un individu, & qui nous associe à ses malheurs & à ses prospérités.

30°. Il n'y a que l'honnête homme qui ait le droit de haïr & d'aimer.

31°. Compense l'injure par l'aversion *, & le bienfait par la reconnaissance ; car c'est la justice.

32°. Tomber, & ne point se relever, voilà proprement ce que c'est que faillir.

33°. C'est une espèce de trouble d'esprit, que de souhaiter aux autres, ou ce qui n'est pas en notre puissance, ou des choses contradictoires **.

34°. L'homme parfait agit selon son état, & ne veut rien qui lui soit étranger.

35°. Celui qui étudie la sagesse a neuf qualités en vue : la perspicacité de l'œil, la finesse de l'oreille, la sérénité du front, la gravité du corps, la véracité du propos, l'exactitude de l'action, le conseil dans les cas douteux, l'examen des suites dans la vengeance & dans la colère.

Secte de Ju-Kyau.

Tous les livres brûlés, par l'ordre d'un empereur extravagant, les troubles de la religion & de la guerre, les superstitions de

* Ces loix, *aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux qui vous persécutent*, sont conformes à la loi naturelle : donc ce précepte de conscience est contraire à cette loi.

** Souhaiter à un autre ce qui n'est pas en notre puissance, mais en celle de Dieu, ou même en celle des autres hommes, est le sentiment naturel d'un cœur généreux.

l'imposteur Fo, & l'amour des peuples pour les nouveautés, bannirent de la Chine l'amour des ſciences pendant pluſieurs ſiècles. Sous les princes de la famille impériale de *Song*, les lettres commencèrent à renaître, & pluſieurs d'entre les principaux mandarins entreprirent d'expliquer les livres de Confucius & de ſes diſciples, qui avaient échappés à l'incendie général. Vers l'an 1400 Yong-Lo, troiſième empereur de la race de Tay-Ming, nomma quarante-deux docteurs, qu'il chargea de former un corps de doctrine. Ces ſçavans composèrent un ouvrage, ſous le titre de *Nature* ou de *Philoſophie naturelle*; mais, au lieu de s'attacher à la pureté des premiers philoſophes qu'ils commentaient, ils les expliquèrent d'une manière conforme à leurs propres opinions. Quelle que ſoit l'obſcurité de leur ſyſtême, tâchons d'en donner un précis, puiſque c'eſt actuellement ce qui conſtitue la religion moderne des lettrés.

Ils donnent à la première cauſe le nom de *Tay-Ki*, quoique ce Tay-Ki, diſent-ils, ſoit quelque choſe qui ne peut-être exprimé, qu'il ſoit ſéparé de toutes les imperfections de la matière, & qu'on ne puiſſe trouver de nom qui lui convienne. Comme les deux mots *Tay-Ki*, ſignifient, en langue Chinoiſe, le faîte d'une maiſon, ils veulent, qu'en qualité de premier être, le *Tay-Ki* ſoit, à l'egard des autres êtres, ce que le faîte d'une maiſon eſt à l'égard de tout l'édifice; qu'il ſerve à lier & à conſerver toutes les parties de l'univers,

comme le faîte unit & ſoutient toutes les parties d'un toit. Ils le comparent auſſi à la cîme d'un arbre, à l'eſſieu d'un charriot : c'eſt le pivot ſur lequel toute la machine de l'univers tourne, le pilier & le fondement de tout ce qui exiſte. « Ce n'eſt pas, ajoûtent-ils, un » être chimérique, comme le vuide des bon» zes : mais un être réel, dont l'exiſtence a » précédé toutes choſes ; c'eſt le parfait & » l'imparfait, la terre, le ciel & les cinq élé» mens. Le Tay-Ki eſt une choſe immobile » & en repos : lorſqu'il ſe remue, il produit » le *Yang*, qui eſt une matière parfaitement » ſubtile, active & dans un mouvement » continuel. Lorſqu'il eſt en repos, il produit » l'*In*, matière imparfaite & groſſière, qui » n'a point de mouvement. Du mélange de » ces deux ſortes de matières naiſſent les » cinq élémens, qui, par leur union & leur » tempérament, forment l'univers, & la dif» férence de tous les corps. De-là viennent » les viciſſitudes continuelles de toutes les » parties de l'univers, le mouvement des » étoiles, l'immobilité de la terre, la ſtéri» lité, la fécondité des plaines : c'eſt la cauſe » de tous les changemens ; mais une cauſe » ignorante, qui ne connaît pas la régularité » de ſes propres opérations.

» Ce Tay-Ki cependant, ſelon eux, eſt le » plus pur & le plus parfait de tous les prin» cipes ; il n'a point de commencement ni de » fin : c'eſt l'idée, le modèle & la ſource de » toutes choſes, l'eſſence de tous les autres

» êtres ; c'eſt la ſuprême intelligence qui a » tout produit. »

On voit, par cet expoſé, combien ces docteurs ſont en contradiction avec eux-mêmes : c'eſt pourtant à cauſe de ce dernier paſſage, que les Chinois ont cru devoir élever des temples au Tay-Ki.

Un petit nombre de lettrés eſt demeuré invinciblement attaché aux anciens principes. Cette différence d'opinions produiſit, en 1710, une vive diſpute, qui fut remiſe à la déciſion des pères miſſionnaires. Avant de s'expliquer, M. Maigret, vicaire apoſtolique du Fo-Kyen, inſiſta pour que l'empereur déclarât s'il entendait par les mots *Tyen* & *Chang-Ti* *le maître du ciel*, & non le *ciel matériel*. Voici l'explication qu'en donna l'empereur dans un édit : « Ce n'eſt point au ciel viſible & » matériel qu'on offre des ſacrifices ; mais » uniquement au ſeigneur & au maître du » ciel, de la terre & de toutes choſes. Il » faut donner le même ſens à l'inſcription » (*Chang-Ti*,) qu'on lit ſur les tablettes, » devant leſquelles on offre des ſacrifices : » c'eſt par un juſte ſentiment de reſpect, » qu'on n'oſe donner au ſouverain ſeigneur » le nom qui lui convient ; & l'on eſt dans » l'uſage de l'invoquer ſous les titres de *ciel* » *ſuprême*, de *bonté ſuprême*, du *ciel*, de » *ciel univerſel*, comme en parlant reſpectueu- » ſement de l'empereur ; au lieu de l'appel- » ler par ſon propre nom, on emploie ceux de » *marches du trône*, & de *cour ſuprême de ſon*

» *palais*. La fin des noms, différens dans les » termes, sont en effet les mêmes dans leur » signification ».

Tous les lettrés qui furent consultés sur ce sujet, parurent choqués que les européens s'imaginassent qu'ils étaient assez imbécilles pour honorer un être inanimé, un ciel visible & matériel. » En invoquant Tyen & Chang-» ti, dirent-ils, nous invoquons le souverain » seigneur du ciel, l'auteur & le principe de » toutes choses, le dispensateur de tous les » biens, qui voit tout, qui fait tout, & dont » la sagesse gouverne l'univers. Il serait ab-» surde que nous crussions qu'une famille, » qu'une province, qu'un empire, soient sans » maître indépendant : nous croyons une » intelligence, un être suprême qui régit » l'univers avec une sagesse égale à sa justice ».

Cependant tous les lettrés ne pensent pas de même : plusieurs rapprochent les principes des différens systêmes & s'efforcent de les concilier. D'autres, sitôt qu'ils sont parvenus au degré de mandarin, soit par un préjugé d'éducation pris dans une famille idolâtre, soit par une vue d'intérêt, ou par une coupable indulgence pour le peuple, semblent embrasser les opinions des autres sectes ; &, quoiqu'ils déclament contre l'idolâtrie & les superstitions de Fo, on leur voit souvent fléchir le genou devant une multitude de petites idoles dorées, que leurs femmes placent respectueusement sur un autel, dans l'endroit le plus honorable de la maison. Ceux qui ont

assez de fermeté pour résister au torrent, participent du moins aux méthodes imaginaires que leurs femmes emploient pour pénétrer l'avenir ; & ils sont les premiers à appeller les bonzes & à se joindre à leurs cérémonies idolâtres, lorsque quelqu'un de la famille est en danger de mort. S'ils ne s'assujettissaient à ces usages superstitieux, loin de passer pour philosophes, ils ne seraient regardés que comme de mauvais citoyens.

Livres canoniques des Chinois.

Les Chinois, convaincus que le bon ordre & la paix sont les principaux objets d'une société, établirent d'abord une forme de gouvernement, & s'efforcèrent ensuite de trouver les moyens de la garantir de tout changement ; ils s'attachèrent à régler en général les mœurs & les usages de la nation, & à introduire des règles de civilité & de bienséance dans les différens ordres du peuple. Pour assurer leur ouvrage, ils décidèrent qu'on ne parviendroit aux charges, & aux emplois civils & militaires, qu'à proportion des progrès que l'on ferait dans l'étude de la morale, des loix, de l'histoire & de la langue.

Cinq devoirs principaux constituent la morale de ce peuple respectable. Les devoirs des pères & des enfans, du prince & des sujets, du mari & de la femme, de l'aîné des enfans & de ses frères, & les devoirs de l'amitié. Si l'on veut étendre ces principes,

qui font auffi anciens que la monarchie, on connaîtra parfaitement le gouvernement de l'empire Chinois. Ces principes font renfermés dans les livres claffiques ou canoniques, qui contiennent la morale, les loix & l'hiftoire du pays, depuis l'époque qui l'a raffemblé en corps de nation.

On réduit les livres canoniques au nombre de cinq, que par cette raifon on appelle *U-King*, c'eft-à-dire, *les cinq volumes*. C'eft, fi l'on peut s'exprimer ainfi (*), l'écriture fainte des Chinois, & leur vénération pour ces livres eft égale à celle des Juifs pour l'ancien teftament, des Chrétiens pour le nouveau, & des Turcs pour l'alcoran. Une multitude de commentaires & d'explications de ces cinq volumes, forme la bibliothèque générale des Chinois; & entre ces derniers ouvrages, celui composé en quatre livres, par Confucius & fon difciple Mong-tfé, tient le premier rang.

L'U-king comprend les livres canoniques du premier ordre, & les commentaires compofent le fecond. King, fignifie une doctrine fublime, folide & invariable, fondée fur des

* Quelque profonde que foit la vénération des Chinois pour leurs livres canoniques, il n'eft nullement conftaté qu'ils tiennent ces livres pour infpirés: ce ferait donc de leur part une fuperftition bien groffière d'avoir pour leurs livres une vénération égale à celle que les Juifs & les Chrétiens ont pour leurs livres facrés; car ces derniers n'auraient plus la même vénération, fi on leur prouvait que les livres qu'ils croient infpirés ne le font pas.

principes. Le premier ſe nomme Y-king, ou *livres de tranſmutations.* » Il eſt purement » ſymbolique ; c'eſt une table de ſoixante & » quatre figures doubles, compoſées chacune » de trois lignes, les unes entières, d'autres » doublées ou diviſées en deux, & dans une » poſition parallèle. Par exemple, une figure » conſiſte en trois lignes entières ; une autre » eſt compoſée de trois ſignes briſés ; une » troiſième, de deux lignes entières, & d'une » ligne briſée en deux ; une quatrième, de » deux lignes briſées, & d'une ſeule ligne. » Il en eſt de même de toutes les autres qui » expriment, par leur ordre, & leurs diffé- » rentes combinaiſons, différentes choſes, ou » différentes idées, que Fo-Hi, leur inven- » teur, & fondateur de la monarchie Chi- » noiſe, á jugé à propos d'y attacher. Ce ſont » moins des hiéroglyphes que des ſignes ar- » bitraires de choſes. « On ne doit pas douter que ce myſtérieux ouvrage n'ait beaucoup exercé la pénétration des premiers Chinois : en effet, quel riche champ à moiſſonner pour des commentateurs, qu'un livre écrit en caractère particulier, & peut-être inexplicable ? L'empereur Ven-vang, qui vivait à-peu-près huit cens ans après Fo-hi, prétendit l'expliquer : ſon fils Cheu-keug y donna toute ſon application, & les ouvrages de ces deux princes couvrirent encore de plus épaiſſes ténèbres cette production myſtérieuſe. Enfin Confucius naquit, & ce philoſophe leva ſans crainte les voiles du texte, éclaircit les

commentaires des deux monarques, & fit disparaître les obscurités de ces lignes énigmatiques. Il reconnut, ou du moins il crut reconnaître dans l'I-king une doctrine profonde, qui lui expliquait la nature des êtres, des élémens, & leurs propriétés; les principes de la morale & du gouvernement des états, & généralement tous mystères importans qui peuvent en assurer la durée. Cependant Confucius fut si peu content de son travail, qu'étant parvenu à une grande vieillesse, il souhaita vivement de vivre encore quelques années pour refondre cet ouvrage, qui semble devoir être regardé comme le vrai livre canonique, puisque, de l'aveu des sçavans Chinois, les lignes tracées par Fo-hi, sont des caractères symboliques, susceptibles d'explications fausses, ou forcées, & que les deux commentateurs y ont encore laissé des obscurités impénétrables. D'après cet exposé, on ne doit pas être étonné qu'une source aussi ténébreuse ait produit des erreurs & nombre d'opinions superstitieuses; & que de prétendus docteurs ayent falsifié le texte pour en faire l'appui de chimériques prognostics, & le soutien de leurs opérations magiques. De-là, le nom qui fut donné à l'I-king, le livre des sots.

Moins les Chinois se virent en état de donner un sens raisonnable à l'I-king, plus ils conçurent d'estime pour lui, & plus ils eurent de vénération pour Fo-hi son inventeur.

Premier monarque de la nation, ce prince fut aussi le père des sciences & du bon gouvernement. Le récit d'une sorte de miracle mit le sceau à sa réputation. Il prétendit avoir tracé ses inexplicables lignes, d'après celles qu'il avait vues sur le dos d'un dragon, sorti exprès d'un grand lac, & c'est la raison pour laquelle les empereurs ont adopté un dragon pour armes : ajoutons à ce soi-disant prodige, que l'I-king fut sauvé de l'incendie général des livres, sous le règne de Tsia-chi-hang-ti. Il est donc devenu le livre divin, le livre par excellence, quoique peut-être ce ne soit qu'un assemblage informe de lignes tracées au hasard, pour en ranger de deux sortes dans toutes les combinaisons possibles.

Le second livre canonique se nomme Chu-king, ou Chang-chu, ce qui signifie le livre qui parle des tems anciens : il est divisé en six parties ; les deux premières rassemblent les principaux événemens des regnes des empereurs Yan, Chun & Yu. Yu est le fondateur de la famille Ya, première dynastie impériale, qui commença deux mille deux cens sept ans avant Jésus-Christ. La troisième partie commence à l'empereur Ching-tong, dix-sept cens soixante & seize ans avant l'ére chrétienne. Les trois dernières parties renferment l'histoire de la troisième race, dont Vu vang est le fondateur, & finissent environ deux cens quarante-neuf ans avant Jésus-Christ.

Le troisième livre canonique est un recueil d'odes, de chansons, & d'autres pièces de poësies, dont Confucius fait un éloge magnifique, rejettant avec raison quelques vers impies qui peuvent bien avoir été ajoûtés dans des tems postérieurs. Ces morceaux rassemblés contiennent la description de quelques manières & usages des premiers siècles de la monarchie. On y trouve quantité de maximes, beaucoup de vieux proverbes, & des éloges des grands hommes, que l'on chantent encore dans les fêtes solemnelles.

Le quatrième livre canonique du premier ordre, nommé chun-tsyu, a été attribué par quelques-uns à Confucius, mais ils n'en apportent aucune preuve. C'est un récit de toutes les actions de dix princes, dont on développe les vertus & les vices.

Le cinquième & dernier livre canonique est le li-ki, ou le recueil des loix, des devoirs & des cérémonies de la vie civile. Il est aussi attribué à Confucius, mais on croit communément que Chou-chong, frère de l'empereur Vu-vang, en est le principal auteur. C'est une compilation des ouvrages de divers écrivains, qui traite du devoir des enfans envers leurs parens, des femmes envers leurs maris ; de l'amitié, de la civilité dans les fêtes ; de l'hospitalité, des honneurs funèbres; de la guerre, de la musique, & de tout ce qui peut intéresser la société. Comme cette immense compilation périt dans l'incendie des livres, à l'exception de quelques feuillets, pour remplir

les lacunes, on interrogea la mémoire des vieillards, qui sans doute y firent insérer bien des choses étrangères, ou mal retenues; les Chinois en conviennent, & ne lisent le li-ki qu'avec beaucoup de précaution.

Les livres canoniques du second ordre ont été composés par Confucius ou ses disciples; ils sont au nombre de quatre. Le premier a pour titre tay-hya, ou la grande science. Il traite de toutes les parties du gouvernement, de la persévérance dans le souverain bien, & de la conformité des actions avec la droite raison. Telle est la route que Confucius trace aux hommes : examiner la nature des choses, s'élever à la connaissance du bien & du mal, pour haïr l'un & aimer l'autre; joindre à l'innocence du cœur, l'ordre dans les manières; points essentiels d'où dépendent la paix de l'empire & la tranquillité des familles.

Le second livre est le médium immuable; il est divisé en trente-trois articles. Confucius entend par ce médium, ce tempérament en quoi consiste la vertu, qui doit être la règle de toutes choses, & le point de vue de tous ceux qui sont appellés au gouvernement des peuples. » La loi du ciel, dit Confucius, est » gravée dans la nature de l'homme, & la » lumière de la raison est un guide qu'il doit » suivre.... Pour atteindre à la perfection du » médium, il n'est pas besoin de s'assujettir » à des choses austères, ni d'en entreprendre » de difficiles; il suffit de s'attacher simplement à la pratique de la vertu. «

Le livre des sentences, est le troisième du second ordre. Elles roulent sur les vertus, les bonnes œuvres & l'art de bien gouverner, & sont pour le moins aussi lumineuses que celles des sept sages de la Grèce. Confucius y déclare, » qu'il est impossible qu'un flatteur » ait de la vertu ; qu'un sage ne s'afflige point » d'être peu connu des hommes, mais qu'il » regrette de ne les pas connaître assez ; que » celui qui approuve les mauvaises sectes, » comme celles de Ha-chang & des bonzes » de Fau-tse, se fait tort à lui-même & fait » injure à l'empire. (Ceci ne peut-être de » Confucius, puisque ces sectes n'ont existé » qu'après lui ;) que la véritable doctrine est » celle des anciens sages, de qui les hommes » ont appris à suivre la droite raison ; que » l'homme sage ne se propose que la beauté » de la vertu, & que l'insensé ne pense qu'aux » plaisirs & aux commodités de la vie ».

Le quatrième livre traite de la bonne administration dans le gouvernement, & prouve que la paix d'un empire dépend plus des exemples de vertus, que de la force des armes.

On met encore au rang des livres canoniques du second ordre, celui intitulé hyau-king, ou du respect filial. Il établit qu'il n'y a point de vertu si nécessaire, & si sublime que l'obeissance d'un fils, & de crime si énorme que sa désobeissance: maxime qui doit servir de règle aux princes, comme aux sujets. Il s'y rencontre une seule exception ; c'est que les enfans ne doivent

point obéir à leurs peres, ni les ministres à leurs maîtres, dans les choses qui blessent la justice & la civilité.

Le sixième & dernier livre canonique est une instruction pour la jeunesse. Il fut écrit l'an de Jésus-Christ onze cent cinquante: il traite des écoles publiques, des honneurs dus aux parens, aux rois, aux magistrats & aux personnes âgées; des devoirs du mari & de la femme; de la manière de régler le cœur, les gestes du corps, la nourriture & l'habillement.

Tels sont les livres des Chinois, ils contiennent d'excellents principes de morale: heureux ce peuple, si non-seulement il eût loué cette morale, mais qu'il l'eût pratiquée! Plus heureux encore s'il eût profité des lumières de la révélation divine qui lui a été prêchée!

» Quoique les livres classiques & sur-tout
» le Cha-king, dit le P. Duhalde (hist. de la
» Chine, tom. 3. p. 13.) exhortent souvent
» à craindre le *tien*. Quoiqu'ils placent les
» ames des hommes vertueux auprès du
» Chang-ti, on ne voit pas qu'ils aient parlé
» clairement des peines éternelles de l'autre
» vie.

» On ne trouve pas non plus qu'ils aient parlé
» nettement sur l'état de l'ame: & il paroît qu'ils
» en avaient une idee peu exacte, & point du
» tout conforme à la vérité. Néanmoins on
» ne peut douter qu'ils ne crussent que les
» ames subsistent, lorsqu'elles cessent d'être
» unies au corps: certainement ils croyaient

» de

» de véritables apparitions, témoins celles » que rapporte Confucius.

» Ce philosophe racontait à ses disciples » les plus familiers, que pendant plusieurs » années il avait vu souvent en songe le célè- » bre Tcheva-koug, fils de Ocu-vaug, à qui » l'empire était redevable de tant de belles » instructions sur les mœurs & sur la doctrine. » Et il est à remarquer que le savant Echa-hi, » si Distingué sous la d'ynastie des Song, étant » interrogé si Confucius voulait parler d'un » songe ou d'une vraie apparition, répond » sans hésiter, qu'il s'agissait d'une vraie » apparition ».

Il ne faut pas croire que tous les lettrés de la Chine, quoi qu'ils fassent tous profession de respecter les livres classiques, s'accordent à interpréter de la même manière les dogmes contenus dans ces livres; encore moins faut-il se persuader qu'ils en adoptent la morale: on peut voir dans les PP. Duhalde & Couplet, dont l'autorité mérite une entière foi sur ce point que plusieurs donnent dans l'athéisme, presque tous consentent à des superstitions impies & extravagantes. (*Duhalde* tom. 3 p. 29 jusqu'à 64.) *Couplet*, *Confucius*, p. LIV. LXII.



CHAPITRE IV.

SACRIFICES.

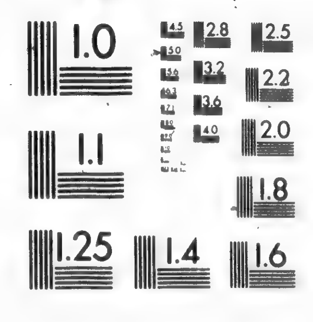
Sacrifice en l'honneur de Confucius.

LES Chinois ont établi une ſorte de culte religieux en l'honneur du philoſophe Confucius. Ce grand homme a ſon temple dans chaque ville de l'empire : ſa ſtatue eſt placée dans l'endroit le plus éminent, au-deſſus d'un autel ſur lequel on poſe différentes offrandes. Ce ne ſont point des prêtres particuliers qui ſont l'office de ſacrificateur, c'eſt l'empereur lui-même, ce ſont les mandarins & les lettrés. On lit en lettres d'or au pied de la ſtatue : « C'eſt ici le trône de l'ame du » très-ſaint excellentiſſime, premier maître » Confucius. » Le ſacrifice ne conſiſte pas ſeulement à préſenter du pain, du vin, des cierges, des parfums ; ſouvent on lui offre un mouton, & une piéce de taffetas que l'on fait bruler. Tous les magiſtrats de chaque ville, s'aſſemblent dans ce temple aux jours de la nouvelle & de la pleine lune ; mais les ſacrifices ſolemnels ſe font deux fois par an aux deux équinoxes.

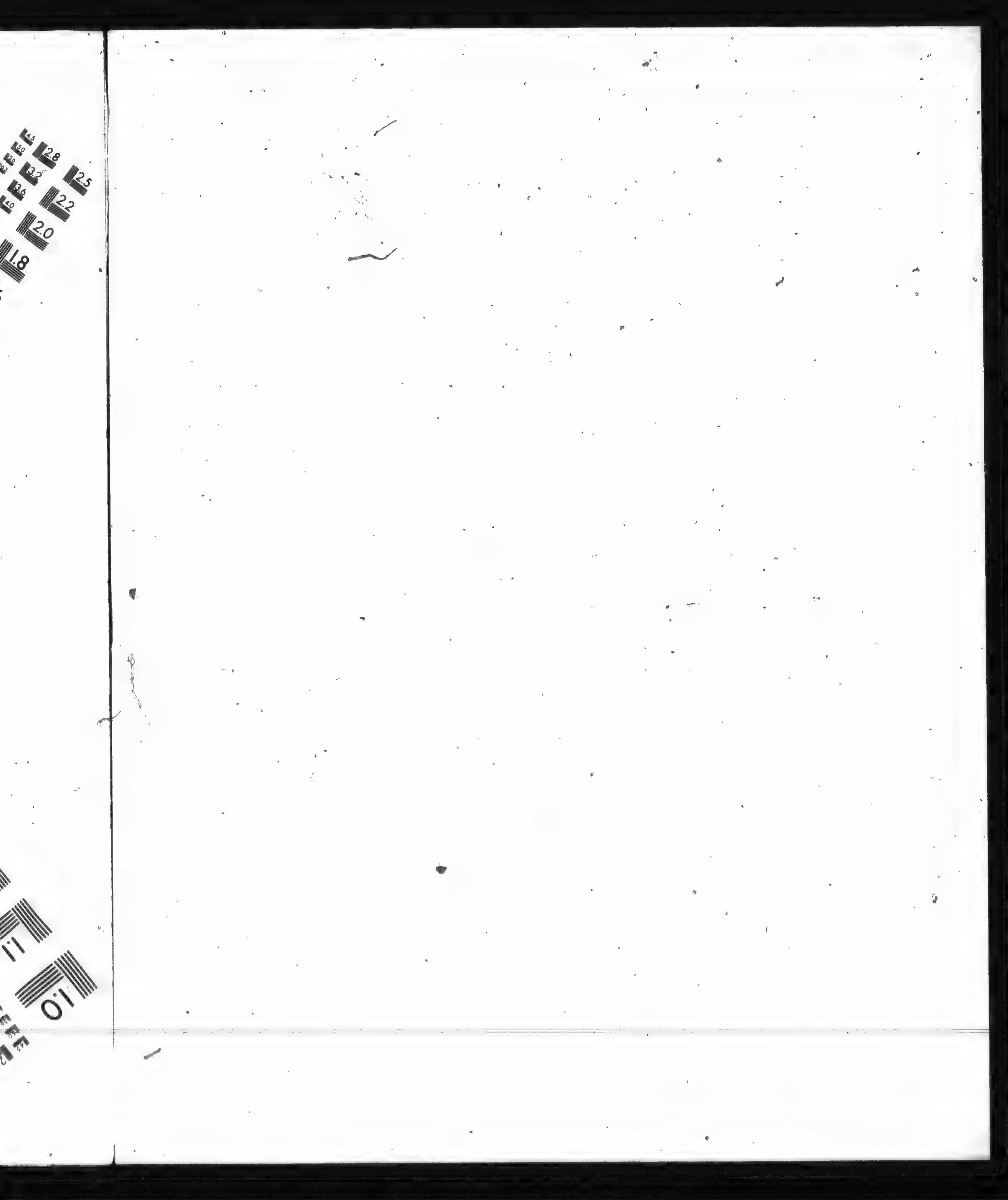
L'empereur, ou le gouverneur de la ville, qui fait l'office de ſacrificateur, ſe rend, accompagné des mandarins & des lettrés, dans la cour du temple, où il examine les

victimes qui doivent être sacrifiées, tandis que quelques-uns vont allumer les bougies & jetter les parfums dans des brasiers. Alors on égorge les victimes, au son des instruments & du chant des musiciens : le sang en est reçu dans des vases ; & avec les poils qui ont été razés, on va processionnellement l'enterrer devant la porte du temple. Lorsque la chair des victimes est découverte, le maître des cérémonies dit à haute voix: « Que l'es-» prit du grand Confucius descende. « Aussitôt le sacrificateur éleve un vase plein de vin & le répand sur une figure faite de paille, » en disant : « ô Confucius, vos vertus sont » grandes, admirables, excellentes ! Nous » vous offrons tous ce sacrifice, que votre » esprit vienne vers nous & nous réjouisse par » sa présence : tout ce que nous vous pré-» sentons est pur. « Le maître des cérémo-» nies dit ; » Mettons-nous à genoux ; » & » peu après : Levons-nous. » La musique se fait entendre, & le sacrificateur se prosterne une seconde fois à genoux, & présente, dans un bassin, une piéce d'étoffe & un vase rempli de vin. Après avoir brûlé la piéce & élevé le vin, il dit : « L'esprit de Confucius est su-» périeur à celui des saints du temps passé : » ces offrandes & cette piéce de soie sont » préparées pour ce sacrifice : ô Confucius, » tout ce que nous vous offrons est peu digne » de vous! Le goût & l'odeur de ces mets que » nous vous présentons n'ont rien d'exquis : » mais nous vous les offrons, afin que votre

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"



» esprit daigne nous écouter. » Lorsque ces cérémonies sont achevées, le sacrificateur invité par celui qui conduit le sacrifice à prendre le vase rempli de vin, dit : « Buvez le » vin du bonheur, buvez le vin de la féli» cité. » Les assistants s'approchent, & on leur distribue le vin & les viandes des victimes immolées, & le sacrifice s'achève par cette courte prière : « Nous vous avons fait ces » offrandes avec plaisir, & nous nous persua» dons que nous recevrons toutes sortes de » biens, de graces & d'honneurs ».

Sacrifice en l'honneur des ancêtres.

Ce sacrifice se fait toutes les années, le quatorzième de la lune d'août. On lit, sur la porte du temple préparé pour cette solemnité, ces mots, en lettres d'or, *temple des ayeux*. Dans la cour qui précède l'entrée du temple, on place six tables, sur lesquelles on pose les viandes apprêtées, de la viande crue, des fruits, des fleurs & des rechauds, dans lesquels on fait brûler des pastilles de senteur. L'intérieur du temple est orné des tablettes (ou portraits des ancêtres), des images des grands pères. On voit dans l'avant-cour un grand arbre, chargé de papier doré, qui brûle constamment pendant le sacrifice, & des tapis couverts de papiers dorés, coupés en forme de deniers, que les Chinois croient devoir être changés dans l'autre monde en véritables pièces d'or, & qui doivent leur servir

à racheter les ames de leurs parents. La cérémonie commence par des génuflexions & des prosternations devant les tablettes : le sacrificateur présente le vin & les viandes, & lorsqu'il a fini, il renvoie l'assemblée en lui disant : « Sachez que vous tous qui avez » assisté à ce sacrifice, vous devez être cer- » tains de recevoir de grands avantages de » vos ancêtres défunts, à cause de l'honneur » que vous leur avez fait en leur sacrifiant : » vous serez honoré, vous aurez une longue » vie, & vous jouirez de toutes sortes de biens » temporels ».

Il ne faut pas négliger de remarquer que l'arbre chargé de papiers & de petits morceaux de bois minces, doit servir à éclairer les ames des morts, & qu'avant de commencer le sacrifice, les assistants poussent trois cris mystérieux en forme de gémissements.

Il y a quelques endroits de la Chine, ou dans les temples, où se font ces sacrifices ; on voit sur deux autels placés l'un vis-à-vis de l'autre, les images d'un vénérable vieillard ; & où, lorsque la cérémonie est avancée, on présente aux yeux du peuple sur un bassin de bois, une tête de chèvre, avec la peau, le poil & les cornes dorées ; mais je ne vois point d'auteur qui nous donne l'explication de cette superstition.

Les Chinois sacrifient aux génies, avec à-peu-près les mêmes cérémonies. Ils en reconnaissent de trois sortes. Chang-Ti, ou le roi d'en-haut, obtient les premiers hom-

mages : le génie de la terre, qui n'est autre chose que la terre matérielle, a les seconds ; & le troisième est cet esprit en quoi l'homme se résoud, quand il meurt, & lorsque, selon eux, la partie aérienne se sépare de la partie terrestre. Les empereurs sacrifient au ciel & à la terre, & leur offrent des bœufs, des moutons, des porcs. Les princes tributaires sacrifient, ainsi que les vicerois, aux génies du royaume, & le prince & ses sujets sacrifient indistinctement à leurs ancêtres, jusqu'à la quatrième génération passée, laquelle on ne distingue plus ses propres morts. Outre les sacrifices publics, les Chinois en font encore chez eux, avec bien moins de solemnité, deux fois par mois, devant les images de leurs ancêtres.

Il y a dans toutes les villes de la Chine un temple consacré aux cinq premiers empereurs, aux grands hommes & aux bienfaicteurs publics, en l'honneur desquels on fait aussi des sacrifices ; on accorde de même l'honneur de l'apothéose aux empereurs, aussi-tôt qu'ils viennent à décéder, parce que le peuple croit qu'en mourant ils acquièrent le pouvoir d'aider & de secourir ceux qui s'adressent à eux. Les empereurs vivants ont leur portait dans chaque temple, devant lequel on fait des sacrifices, des génuflexions, & au bas duquel sont écrits ces mots en lettres d'or : » Vive l'empereur de la Chine » des milliers d'années «.

CHAPITRE V.

FESTES DES CHINOIS.

Fête du commencement de l'année, ou la clôture des sceaux.

CETTE fête porte le nom de clôture des sceaux, parce que le coffre où l'on renferme les sceaux de chaque tribunal, est fermé avec beaucoup de cérémonie. Elle tombe à la fin du douzième mois & vingt jours de la première lune de l'année suivante. Alors toute affaire cesse, les postes sont arrêtées, les juges entrent en vacances : les peuples se visitent ; on se fait des présents, & la joie règne dans tout l'empire. Les inférieurs vont rendre des devoirs à leurs supérieurs, les enfans à leurs pères, les domestiques à leurs maîtres, & ces usages s'appellent prendre congé de l'année. Le soir chaque famille se rassemble & se traite splendidement. Il ne faudrait pas qu'un étranger s'ingérât dans ce temps de faire visite à un Chinois, quand même il serait son ami : il ne serait pas reçu dans la crainte qu'il n'enlevât à la famille tout le bonheur que la lune nouvelle doit lui apporter. Cette appréhension tient toutes les portes fermées : mais le lendemain on est moins scrupuleux, & toute personne est bien venue dans les familles, où l'on ne cesse de varier

& de multiplier les amusements.

De même qu'il faut observer un jour heureux pour fermer les sceaux, il en faut déterminer un pareil pour les rouvrir. Le tribunal des mathématiques, qui a l'intendance du sort & du choix des jours, marque ceux-ci long-tems avant le premier de l'an. La décision du tribunal s'envoie dans toutes les provinces, & par ce moyen, la cérémonie d'ouvrir & de fermer les sceaux, se fait à la même heure dans tout l'empire.

Fête de l'agriculture.

La fête de l'agriculture doit son établissement à un empereur *, qui vivait environ cent quatre-vingts ans avant Jésus-Christ. Elle se célèbre à Péking & dans toutes les provinces de l'empire, avec beaucoup de solemnité, lorsque le soleil a parcouru la moitié du signe du verseau. Le principal mandarin, couronné de fleurs, accompagné d'une troupe de musiciens, & suivi d'un grand nombre de personnes qui portent des flambeaux, des banderolles, des drapeaux de soie, & d'autres qui soutiennent des figures de bois & de cartons, représentant plusieurs anciennes histoires concernant l'agriculture, sort en procession de la ville par la porte qui regarde l'orient. Toutes les rues sont tendues de riches tapisseries & décorées

* Venti.

de superbes arcs-de-triomphe. Au milieu de ce cortége, quarante hommes portent une vache de terre cuite & si pesante, qu'ils sont presque accablés sous le poids. Sur ce colosse est placé un jeune homme vivant, une jambe nue & l'autre couverte d'une sorte de brodequin, qui représente le génie de l'agriculture. Des paysans, chargés de tous les instrumens qui servent au labourage, suivent la vache. Il faut observer que tout ceci est emblématique. Les coups dont le jeune homme paraît frapper la vache, signifient la constante application des laboureurs au travail; ses jambes, dont l'une est nue & l'autre couverte d'un brodequin, marquent le peu de tems qu'ils sacrifient à leur parure, & l'empressement qu'ils ont à voler dans les champs pour les retourner. Le mandarin s'avance toujours du côté du soleil levant, comme s'il allait recevoir la saison nouvelle; &, lorsqu'il se trouve à la porte du palais impérial, il s'arrête: on dépouille la vache des fleurs qui ont servi à la parer; on lui ouvre le ventre, duquel on tire une quantité prodigieuse de petites vaches, aussi de terre cuite, que l'empereur distribue aux grands de la cour & à ses favoris, pour les faire ressouvenir avec quelle attention ils doivent chercher les moyens de faire fleurir le labourage, & engager par leur exemple ses sujets à ne laisser aucune terre en friche & à fuir l'oisiveté.

Autrefois l'empereur conduisait ce jour-là lui-même la charrue en public, & de la récolte

que lui produisait son travail, il en faisait du pain qui était destiné pour les sacrifices ; aujourd'hui il célèbre cette fête dans l'intérieur de son palais.

L'empereur se prépare au labourage par trois jours de jeûne & par un sacrifice à Chang-ti pour obtenir une bonne récolte. Trois princes & neuf présidens des cours souveraines doivent labourer après lui. On choisit cinq sortes de grains, qui représentent tous les autres, sçavoir, du froment, du riz, des féves & deux espéces de millet. Le vingt-quatrième jour de la seconde lune, l'empereur, en habits de cérémonie, se rend au lieu qu'il doit ensemencer. Il prend la charrue, conduit quelques sillons en avant & en arrière, sa suite en fait autant ; &, après que le prince a jetté les semences, quarante laboureurs choisis achèvent l'ouvrage. Le tout se passe au son des instrumens, & l'empereur termine cette fête par distribuer quelques piéces d'étoffe de coton aux paysans qui l'ont assisté dans son travail.

FÊTE DU SEL,

ou

La phélonaphie.

Nous devons, dit un auteur Chinois, la découverte du sel à un nommé Phélo, mais l'ingratitude de ses compagnons fut si grande, que loin de lui marquer leur reconnaissance pour un service si essentiel, ils le traitèrent

avec indignité. Phélo, déſeſpéré du mauvais cœur de ſes amis, les abandonna & partit du pays : depuis ce tems on n'en eut aucune nouvelle. C'eſt en mémoire de cet événement que ſe célèbre la phélonaphie. Cette fête conſiſte à orner de fleurs & de branches d'arbres le devant de ſa maiſon, & à courir les bords de la mer dans des barques, ſous prétexte de chercher le malheureux Phélo.

Fête des lanternes.

Les Chinois ne s'accordent pas ſur l'origine de la fête des lanternes ; les uns croyent qu'elle fut établie peu de tems après la fondation de l'empire ; & voici comme ils racontent ce qui y donna lieu. » Un mandarin de » la premiere claſſe, diſent-ils, ayant perdu » ſa fille ſur le bord d'une rivière, ſe mit à la » chercher, mais inutilement, avec des flambeaux & des lanternes, accompagné d'une » foule de peuple dont il s'était fait aimer par » ſa vertu. » D'autres prétendent (& ce ſont les lettrés) que l'empereur Kye, dernier monarque de la famille de Kya, ſe plaignant de la diviſion des jours & des nuits, qui rend une partie de la vie inutile aux plaiſirs, fit bâtir un vaſte palais ſans fenêtres, où il raſſembla pluſieurs perſonnes de différens ſexes, qui étaient toujours nues ; & que pour en bannir les ténèbres, il en éclaira les appartemens par une prodigieuſe quantité de flambeaux & de lanternes : ce qui donna naiſſance à cette fête.

Quoi qu'il en soit de ces deux opinions, la fête des lanternes se célèbre le quinzième jour de la première lune, & dure jusqu'au dix-sept. Il est étonnant quelles dépenses font les Chinois dans cette occasion. Riches, pauvres, paysans, citoyens, allument des lanternes peintes & les suspendent dans les rues, à leurs portes, à leurs fenêtres, dans leurs appartemens. Les tribunaux de justice sont richement ornés & éclairés par grand nombre de ces lanternes, & le peuple a la liberté de les visiter.

Il y a de ces lanternes qui sont d'une grandeur considérable, les unes sont à six faces & les supports sont dorés. Les panneaux sont de soie, peints délicatement; d'autres sont rondes & de corne bleue transparente.

Pendant que dure cette fête, on observe, dans la plupart des maisons, une cérémonie assez remarquable. Les chefs de famille écrivent en gros caractère sur une feuille de papier rouge, ou sur une tablette vernie, les mots suivans : Tyen-ti, san-kyay, van-lin, chin-tsay, c'est-à-dire : » au vrai gouverneur du » ciel, de la terre, des trois limites & des » dix mille intelligences. » Ce papier est renfermé dans un cadre de bois ou de carton. A la cour on le place sur une table, au bord de laquelle on met du bled, du pain, de la viande, ou des fruits. Ensuite on se prosterne à terre, & l'on offre des petits bâtons parfumés. La même cérémonie se pratique chez les particuliers.

Fêtes lunaires.

On ne ſcait pas bien par quel motif de ſuperſtition les Chinois cherchent à reconnaître la figure d'un liévre dans la lune. Le quinzième jour de la huitième lune, depuis le coucher du ſoleil juſqu'à minuit, le peuple ſort de ſes maiſons, & ſe promène dans les places publiques, dans les jardins, ſur les terraſſes, pour attendre l'apparition du liévre qui doit cette nuit ſe laiſſer voir dans la lune. Les jours qui précèdent cette fête, les amis & les parens s'envoyent réciproquement de petits gâteaux ronds & ſucrés, qu'ils nomment gâteaux lunaires, au milieu deſquels ſe voit la figure d'un liévre. Ces gâteaux ſont d'un très-bon goût, & ſont compoſés de pâte de noix & d'amandes, de pommes de pin & autres petits fruits. On les mange à la lueur de la lune & au ſon de divers inſtrumens de muſique.

Chaque neuvième de la lune eſt auſſi un jour de fête ; c'eſt le tems que les Chinois choiſiſſent, comme le plus favorable, pour faire le mariage de leurs enfans. Au feſtin qui accompagne cette fête, on ne manque pas de ſervir un plat, qui offre la forme d'un des appartemens du palais, environné de neuf tours, & qui répondent au neuf premiers jours de la lune, parce que, chez les Chinois, le nombre de neuf eſt le plus excellent de tous les nombres, & qu'il a la vertu de faire obtenir les emplois, les honneurs & les richeſſes. L'appartement aux neuf tours du palais impé-

rial, a été construit dans cette idée, & c'est comme une espéce de talisman qui assure la prospérité de l'empire.

Fête du marché.

Cette fête n'est qu'un simple amusement, que le souverain procure toutes les années à ses favoris & aux officiers de sa maison.

Il est de la grandeur d'un empereur Chinois de ne se jamais montrer en public : quand il sort, les maisons, les boutiques doivent être fermées, & ce serait un crime de se présenter sur son passage ; des gardes le précèdent, & chassent à coups de fouet quiconque s'obstinerait à rester dans la rue. On use des mêmes précautions lorsque le prince parcourt les campagnes, deux haies de cavaliers l'entourent, autant pour sa sûreté, qu'afin d'écarter de lui tous ceux qui voudraient le voir.

Pour le dédommager en quelque sorte de ce ridicule cérémonial, qui éloigne les sujets de leur maître & prive ce dernier des divertissemens publics, le père de l'empereur régnant a fait bâtir, dans l'enceinte de son vaste palais de Péking, une ville où, en partie, se trouve tout ce que renferme la capitale. Ce sont des marchés, remplis de toutes les denrées possibles, des boutiques fournies de toutes les étoffes, des atteliers qui offrent toutes les productions de tous les arts & de tous les métiers. Depuis le fameux négociant jusqu'au plus vil artisan, tout s'y rencontre, & ce sont

les eunuques du palais qui jouent ces personnages. L'un pousse une brouette ; l'autre porte des paniers : celui-ci vend des porcelaines ; cet autre des étoffes : plusieurs vont acheter, d'autres cherchent à filouter, quelques-uns font les juges ou les records. Le jour de l'ouverture de cette foire, on voit arriver les vaisseaux dans le port ; les boutiques s'ouvrent, & l'on s'occupe à y placer les marchandises, dont les différentes especes sont distribuées en autant de rues différentes. On vend, on achète, on fréquente les salles de thé, les cabarets : de-là les disputes, les querelles, les injures & les coups ; la garde s'en mêle, elle arrête les turbulens & les traduit au tribunal des juges, qui souvent condamnent les coupables & font exécuter leurs sentences. L'empereur, confondu dans la foule, jouit de ce spectacle, ainsi que ses femmes ; & la foire finie, tout rentre dans l'ordre.

Cet amusement n'est pas cependant tout-à-fait infructueux. Les marchandises appartiennent aux marchands de Péking, qui en confient la vente aux eunuques du palais. L'empereur, ses femmes & les officiers achètent beaucoup, on leur vend fort cher. Le marchand y gagne, & les eunuques y trouve leur compte.

Cette fête doit avoir quelque chose de bien séduisant pour une cour qui met sa grandeur à ne se laisser jamais approcher, & qui préfère d'inspirer la crainte & le respect, au plaisir si touchant de voir voler les cœurs sur son passage.

Fête des soixante ans.

Il est d'usage à la Chine de célébrer avec pompe la soixantième année de la mère de l'empereur ; mais il n'y a point de règles prescrites pour cette fête, & nous allons emprunter la description que donne un témoin oculaire de celle qui fut célébrée le sixième janvier 1752 par ordre de l'empereur Kien-long, en l'honneur de sa mère.

» Les décorations devaient commencer à » une des maisons de plaisance de l'empereur, » qui se nomme Yven-ming-yven, & se termi- » ner au palais qui est à Péking, dans le centre » de la ville Tartare, c'est-à-dire, qu'elles oc- » cupaient un espace d'environ quatre lieues.

» Il y a deux chemins pour aller d'un de » ces palais à l'autre. L'empereur décida que » la marche se ferait le long de la rivière. Ce » fut donc du côté de l'eau que se tournèrent » tous les préparatifs.

» Le prince fit construire de nouvelles bar- » ques de la forme & de la grandeur à-peu- » près de nos brigantins ; l'or & la diversité » des couleurs dont elles étaient ornées, » leur donnaient un éclat éblouissant ; ces » barques étaient destinées à porter l'empe- » reur, l'impératrice sa mère, & toutes les » personnes de leur suite ; mais par un acci- » dent que l'empereur lui-même avait pré- » vu, ainsi que tous les gens de bon sens, » elles ne furent d'aucun usage.

» Les

» Les froids sont extrêmes à Péking, & c'est » dans la saison la plus rigoureuse de l'année » qu'on devait faire cette cérémonie ; il était » naturel de penser que la rivière ne serait » pas navigable : quelques mandarins cepen- » dant assurèrent l'empereur, qu'ils sçauraient » bien lever tous les obstacles. Voici com- » ment ils s'y prirent. Par leur ordre, des » milliers de Chinois furent occupés nuit & » jour, les uns à battre & agiter l'eau pour » empêcher qu'elle ne gelât, & les autres à » rompre la glace qui s'était formée malgré les » précautions de leurs camarades, & à la tirer » du lit de la rivière. Ce rude travail dura » environ trois semaines, après lesquelles » voyant que le froid s'augmentait toujours, » & qu'il était enfin le plus fort, ils lui cédè- » rent la place, & se désistèrent d'une entre- » prise la plus téméraire qui fût jamais.

» Il n'en coûta aux auteurs que la privation » d'une des années de leurs appointemens : » punition légère dans un pays comme la » Chine, où c'est toujours un crime capital » de se trouver hors d'état & même dans l'im- » possibilité, de tenir ce qu'on avait eu la té- » mérité de promettre à l'empereur, & où il » en coûte si peu d'abattre les têtes.

» On déclara donc les barques inutiles, & » il fut décidé qu'on leur substituerait des » traîneaux. Mais avant tout cela, on avait » travaillé avec une ardeur incroyable aux » embellissemens qui devaient décorer le » passage de l'impératrice mère. Ils furent

tels à-peu-près que l'annonce la defcription fuivante.

» Des deux côtés de la rivière, s'élevaient » des bâtimens de différentes formes. Ici, » c'était une maifon quarrée, triangulaire ou » poligone, avec tous fes appartemens. Là, » c'était une rotonde, ou tel autre édifice fem- » blable. A mefure qu'on avançait, on en » voyait d'autres, dont la conftruction variée » en cent manières différentes, occupait, » amufait, charmait la vûe, quelque part » qu'on voulût s'arrêter.

» Dans les endroits où la rivière, en s'élar- » giffant, s'écartait de la ligne droite, on avait » fabriqué des maifons de bois, qui étaient » foutenues par des colonnes plantées dans la » rivière, & qui s'élevaient au-deffus de la » furface de l'eau, les uns de deux pieds, les » autres de trois, de quatre, ou même plus » haut, felon le deffin de l'ingénieur Chinois.

» La plûpart de ces maifons formait des » ifles, dans lefquelles on allait, par le moyen » de quelques ponts qu'on avait conftruits pour » cet ufage; il y en avait qui étaient entière- » ment ifolées, d'autres étaient contigues, » & l'on pouvait communiquer de l'une à » l'autre par des galeries couvertes, dont la » conftruction ne différait pas de celles des » maifons des ponts dont on vient de parler.

» Tous ces édifices étaient dorés, peints » & embellis dans le goût le plus brillant du » pays. Chacun était deftiné à un ufage par- » ticulier.

» Dans les uns étaient des musiciens & des
» cœurs de musique ; dans les autres des
» troupes de comédiens : dans la plûpart il y
» avait des rafraîchissemens & de magnifiques
» trônes pour recevoir l'empereur & sa mère,
» supposé qu'il leur prît envie de s'y arrêter
» pour goûter quelques momens de repos.

» La ville offrait un autre spectacle encore
» plus beau ; depuis la porte du couchant,
» par où la cour devait entrer, jusqu'à la porte
» du palais, ce n'était que bâtimens superbes,
» péristiles, pavillons, collonnades, galeries,
» amphithéâtres, avec des trophées & autres
» ouvrages d'architecture Chinoise, aussi écla-
» tans les uns que les autres.

» Le tout était embelli de festons, de
» guirlandes & de plusieurs autres ornemens
» semblables ; lesquels étant faits avec la plus
» belle soie & de couleurs différentes,
» offraient un coup-d'œil charmant. L'or,
» les diamans imités, & les autres pierreries
» dans le même goût, y brillaient de tous
» côtés. Une grande quantité de miroirs, d'un
» métal fort poli, y relevaient infiniment ce
» spectacle ; leur construction & leur arran-
» gement, en multipliant d'un côté les objets,
» les rassemblaient de l'autre en miniature,
» pour en former un tout qui enchantait les
» yeux.

» Ces brillans édifices étaient interrompus
» & séparés d'espace en espace par des mon-
» tagnes & des vallons factices qui imitaient
» la nature, & qu'on eût pris pour d'agréa-

» bles déserts, & pour des lieux réels de la
» plus délicieuse solitude.

» On y avait pratiqué des ruisseaux & des
» fontaines ; on y avait planté des arbres &
» des broussailles, attaché des bêtes fauves,
» auxquelles on avait donné des attitudes si
» naturelles, qu'on eût dit qu'elles étaient
» animées. Sur la cime ou sur le penchant de
» quelques-unes des montagnes, on voyait
» des couvents de bonze, avec leurs petits
» temples & leurs idoles. On pouvait y mon-
» ter par le moyen de quelques sentiers,
» qu'on avait ménagé exprès : en d'autres en-
» droits, on avait fait des vergers & des jar-
» dins. Dans la plûpart de ceux-ci, il y avait
» des treilles avec leurs raisins, qui paroif-
» soient prêts à être cueillis. Dans les autres
» étaient des arbres de presque toutes les
» sortes, qui portaient des fruits & des fleurs
» des quatre saisons de l'année. On ne les au-
» rait pas distingués des véritables, quoiqu'ils
» fussent artificiels.

» Rien de ce qui pouvait amuser les yeux
» & diversifier les plaisirs, n'avait été épargné;
» l'on avoit si parfaitement imité la nature,
» que dans le plus fort de l'hiver, l'on jouissait
» du coup-d'œil enchanteur de la belle saison.
» On avait distribué en différens endroits du
» passage, des lacs, des petites mers, des
» réservoirs avec leurs poissons, & des oiseaux
» aquatiques de plusieurs espèces.

» Plus loin on avait placé des enfans revêtus
» de peaux de singes & autres animaux qui

» jouaient ensemble, & imitaient les gestes » & les allures des différens animaux qu'ils » représentaient, & ils s'en acquittaient si bien » que l'œil y était trompé. D'autres enfans, sous » la forme des oiseaux les plus rares paroissaient perchés sur des arbres fort élevés. Le » tronc de ces arbres cachait des hommes » qui étaient occupés à faire mouvoir les enfans qui étaient au-dessus.

» Ailleurs, on avait mis des fruits d'une » énorme grosseur, dans lesquels il y avait » aussi des enfans ; ces fruits devaient s'ouvrir au moment du passage de l'impératrice » & de sa cour, & ces enfans devaient lui » présenter des fleurs.

» Des chants de musique, des troupes de » comédiens, bateleurs & autres, étaient placés par intervalles le long de la rivière, » & tâchaient chacun, suivant sa force, sa » science ou son adresse, de faire quelque » chose qui pût plaire, sinon à l'empereur & » à sa mère, du moins à quelques grands » de leur suite, au service desquels ils pouvaient espérer d'être admis.

» Chaque tribunal avait une espèce de loge, » ou endroit particulier qu'il avait fait construire & embellir à ses dépens, de même » que les gouverneurs de chaque province, » les princes du sang ou *regulos*, & les autres grands seigneurs de l'empire.

» La variété des lanternes & leur arrangement, formait un spectacle qui mériterait

» une description à part.

» Quand une fois les ouvrages commen-
» cèrent à avoir quelque forme, on fit très-
» expresses défenses à toutes personnes, de
» quelque qualité & condition qu'elles fussent,
» de faire usage de la pipe le long des rues
» nouvellement décorées. Cette précaution
» parut nécessaire, pour prévenir tout acci-
» dent qui pouvait être causé par le feu.

» Quelques semaines avant le jour de la
» cérémonie, il fut réglé que les rues qui
» sont extrêmement larges, seraient parta-
» gées en trois parties, afin que les gens de
» pied, ceux qui étaient à cheval, les allans
» & les venans; en un mot, cette multitude
» prodigieuse de monde qui se trouvait pour
» lors dans la capitale, pût jouir à son aise de
» ce spectacle. Le milieu de la rue, qui était
» beaucoup plus large que les deux côtés,
» était destiné pour tous les gens à cheval ou
» en équipage; un des côtés pour ceux qui
» allaient, & l'autre pour ceux qui venaient.

» Pour faire observer cet ordre, il ne fut
» pas nécessaire que des grenadiers, la bayon-
» nette au bout du fusil, menaçassent de
» frapper les citoyens. Quelques soldats,
» armés simplement, empêchèrent le désor-
» dre & toute confusion. Ainsi, des milliers
» de personnes voyaient tranquillement,
» dans l'espace de quelques heures, ce que
» peut être, ils n'eussent pas pu voir en
» quinze jours, sans les précautions qu'on a
» rapportées.

» Comme ce n'est pas l'usage à la Chine » que les femmes sortent & se mêlent parmi » les hommes, & que cependant il n'était pas » raisonnable qu'elles fussent privées d'un » spectacle, qu'on avait préparé principale- » ment pour une personne de leur sexe, l'em- » pereur y pourvut, en indiquant certains » jours pour elles seules. Pendant ces jours » il n'était permis à aucun homme de s'y trou- » ver, & aucun ne s'y trouva en effet. De » cette façon, tout le monde fut content & » satisfit sa curiosité, sans manquer à aucun » des rites, ni à aucune bienséance du pays.

» Une autre chose qui mérite d'être remar- » quée, c'est le choix qu'on fit de cent vieil- » lards qui étaient censés avoir été tirés des » différentes provinces de l'empire, & âgés » chacun de cent ans. On ne chercha pas les » plus vieux pour cela ; mais on choisit » ceux qui avaient la barbe la plus blan- » che, la plus longue & l'air le plus véné- » rable.

» Ces vieillards étaient habillés uniforme- » ment, & portaient sur la poitrine une lon- » gue médaille d'argent, sur laquelle étaient » gravés les caractères qui exprimaient la pro- » vince qu'ils représentaient. On appellait ces » vieillards, en langue du pays, Pelao-king- » cheou ; c'est-à-dire, les cent vieillards qui » rendent hommages à sa majesté, & lui sou- » haitent autant d'années de vie, qu'ils en » ont entr'eux tous.

» Les Chang-pa-sien, Hia-pa-sien & » Tchoung-pa-sien ; c'est-à-dire, les anciens » sages, ou autrement les immortels, au » nombre de trois fois huit, dont chaque hui- » taine forme un ordre particulier, différent » des deux autres ; ces anciens sages devaient » servir au triomphe de l'impératrice mère, » & lui souhaiter leur sagesse & leur immor- » talité. C'est pourquoi, leurs statues de gran- » deur un peu plus qu'humaine, furent pla- » cées, non loin de la première entrée du » palais. On leur avait donné des figures & » des attitudes différentes, apparemment » pour exprimer les vertus particulières dont » elles étaient le symbole, ou qu'on suppo- » sait avoir été plus chères aux sages qu'elles » représentaient.

» Tout ce qu'on s'était proposé de faire » étant achevé, & l'empereur craignant tou- » jours que, malgré les précautions qu'on pre- » nait sans cesse, il n'arrivât quelqu'incendie » qu'on aurait eu beaucoup de peine à étein- » dre, & qui aurait pu embraser la ville, » voulut qu'on ouvrît la cérémonie cinq jours » avant que l'impératrice sa mère eût atteint » sa soixantième année ».

Le père Amyot, de qui cette description est tirée, ne dit rien de l'ordre & de la marche qui furent observés dans cette fête triomphale. On sçait que, lorsque l'empereur sort, tous les habitans de Péking se renferment chez eux. Il apprit cependant, que l'empereur précédait sa mère de quelques pas, qu'il était

monté à cheval en sortant de la rivière, & que l'impératrice entrât dans une chaise ouverte de tous côtés. Il assure que les édifices construits sur les bords de l'eau, ont été conservés comme une preuve de la magnificence du prince qui les a ordonnés; les Européens attachés à la cour, se distinguerent aussi. « Ils » firent construire un théâtre, en hemicycle, » d'environ trois pieds de haut, qui présentait » dans son enceinte des peintures d'un goût » délicat. Ce théâtre avait trois scènes de cha- » que côté, représentant chacune des dessins » particuliers qu'on avait peints en perspecti- » ves. Dans le fond était une statue habillée à » la Chinoise, tenant dans ses mains une ins- » cription, par laquelle on souhaitait à l'em- » pereur la vie la plus longue & la plus for- » tunée.

» A l'avant scène, étaient aussi trois » statues Chinoises, qui tenaient de la main » gauche un petit bassin de cuivre doré, & » de la main droite un petit marteau de même » métal.

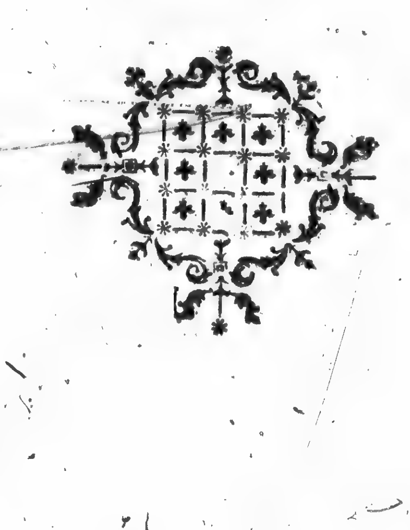
» Ce théâtre, tel qu'on vient de le décrire, » était supposé avoir été bâti au bord de l'eau. » Le devant représentait une mer, ou, pour » mieux dire, un bassin, du milieu duquel » s'élevait un jet-d'eau qui retombait en cas- » cade. Une glace de miroir représentait le » bassin & des filets de verre soufflés à la lampe, » par un homme du métier fort habile, étaient » si déliés & ils imitaient si bien un jet-d'eau,

» qu'on s'y trompait d'un peu loin. A quelque » distance du bassin, on avait marqué un cadran » en lettre. Une oie & deux canards, étaient » au milieu de l'eau à prendre leurs ébats. » Les deux canards barbotaient, & l'oie mar- » quait avec son bec l'heure présente. Le » tout se mouvait par des ressorts que faisait » aller une horloge dans la machine. Une » pierre d'aimant qui était cachée aussi, & qui » faisait le tour du cadran, se faisait suivre » par l'oie, dont la plus grande partie était de » fer.

» Quand l'heure était sur le point de son- » ner, la statue qui tenait à la main l'inscrip- » tion, sortait de son appartement qui était » au fond du théâtre, & venait sur le de- » vant montrer sa légende : ensuite les six » autres statues jouaient entr'elles un air, » en frappant chacune sur son bassin, la note » qu'on lui avait assignée autant de fois, & » dans le tems que la musique le demandait. » Cela fini, le porteur de l'inscription s'en » retournait au fond du théâtre, pour ne » revenir qu'à l'heure suivante.

On compte que cette fête a coûté, tant à l'empereur qu'aux particuliers, plus de trois cens millions de livres, argent de France : cette dépense paraît étonnante ; mais elle le paraîtra moins, si l'on considère que les revenus du souverain, en y comprenant généralement tout ce qu'il lève en bestiaux, en productions naturelles du pays & en marchandises, peuvent être évalués, années communes, à mille

millions de nos livres ; & qu'on compte dans l'empire, selon le père Duhalde, cinquante millions de familles qui payent le tribut, sans y comprendre celles des mandarins, des lettres & de ceux qui en sont exemptés.



CHAPITRE VI.

Proceſſions.

RIEN n'eſt plus pompeux que l'ordre d'une proceſſion, lorſque l'empereur ſort pour aller faire un ſacrifice dans quelque temple.

La marche ouvre par vingt-quatre tambours, rangés ſur deux files, & par vingt quatre trompettes, d'un bois odoriférant, fort eſtimé à la Chine : elles ont plus de trois pied de longueur, & entre ſept à huit pouces de diametre à l'ouverture : leur forme eſt celle d'une cloche, elles ſont ornées de cercles d'or, & leur ſon s'accorde parfaitement avec le bruit des tambours. Vingt-quatre hommes de livrée de l'empereur, qui eſt jaune, ſuivent cette muſique, & ſont armés de longs bâtons de ſept pieds, vernis en rouge, avec des feuillages d'or. Cent ſoldats viennent après, avec des hallebardes, dont le fer ſe termine en croiſſant. Cent maſſiers les ſuivent, & leurs armes ſont couvertes d'un vernis rouge, mêlé de fleurs & dorées aux extrémités. Quatre cens Chinois paraiſſent & portent quatre cens lanternes, agréablement peintes, & une pareille troupe ſuccède avec de grands flambeaux, faits d'un bois qui brûle longtems, & jette une éclatante lumière. Deux cens

épieux marchent peu-à-près, ornés de différentes banderolles de rubans de ſoie, de pluſieurs couleurs, ou de queües de panthères, de renards, ou d'autres animaux. On voit venir enſuite vingt-quatre bannières, ſur leſquelles ſont repréſentés les douze ſignes du zodiaque, que les Chinois diviſent en vingt-quatre parties; & cinquante-ſix autres bannières, qui ont rapport aux cinquante-ſix conſtellations, auxquelles ils réduiſent toutes les étoiles. Viennent après deux cens éventails, portés ſur de longs bâtons dorés & peints de diverſes figures, de dragons, d'oiſeaux & d'autres animaux. Paraiſſent immédiatement les officiers de cuiſine, qui portent un grand buffet garni de vaiſſelle d'or.

Cette avant-garde paſſée, l'empereur ſuit: il porte une longue veſte jaune, le fond en eſt de velours, brodé en plein d'une multitude de dragons, qui ont cinq griffes à chaque pied. Deux gros dragons, avec leur corps & leurs queues entre-mêlés, rempliſſent des deux côtés le devant de la poitrine: ils ſont dans une attitude qui laiſſe croire qu'ils s'efforce à s'élancer ſur une très-belle perle, qui ſemble tomber du ciel. La forme de ſa couronne eſt ronde, tirant un peu ſur l'ovale; de douze colliers qui y ſont attachés, quatre pendent ſur ſes yeux, pour ſignifier que le prince doit avoir les yeux fermés, ſur ceux qui ont quelques affaires devant lui, & ne ſe laiſſer prévenir, ni en faveur du riche, ni pour le pauvre, ni céder à l'affection ou à la haîne.

On porte aux deux côtés de l'empereur, un riche parasol assez grand pour le mettre à couvert du soleil lui & son cheval. Autour de lui, dix écuyers tiennent en lesse dix chevaux blancs de main, dont les selles sont enrichies d'or & de pierres précieuses. Cent hommes, armés d'épieux, l'environnent, ainsi que les pages de la chambre. Viennent après les princes du sang, les rois tributaires, les mandarins & les officiers du palais, dans leurs plus riches habits: cinq cens gentilshommes, mille valets de pied en robes rouges, brodées d'étoiles d'or & d'argent. Trente-six hommes portent une chaise ouverte, suivie d'une chaise fermée plus grande, & soutenue par cent vingt porteurs: enfin, la marche est fermée par quatre grands chariots, dont deux sont traînés par des éléphans, & deux par des chevaux, avec des caparaçons en broderie; & par les officiers civils & militaires, qui sont en habits de cérémonie. Cette procession va ainsi jusqu'au temple, & revient dans le même ordre, sans que cette grande quantité d'hommes cause le moindre embarras.



CHAPITRE VII.

Idolâtrie & idoles des Chinois.

QUOIQU'IL soit certain que les Chinois reconnaissent un être suprême, il n'est pas moins vrai, qu'à l'exemple des idolâtres anciens & modernes, ils lui donnent des vicaires. On pourrait même, en ne poussant pas trop loin les conjectures & le parallèle, trouver chez eux des traces de la mythologie des Egyptiens, & de celle des Grecs & des Romains; mais sans risquer nos réflexions, nous nous bornons simplement à l'étroite sphère d'historiens.

On remarque dans toute l'étendue de l'empire de la Chine, des temples consacrés aux génies de l'air, aux oiseaux, aux fleuves. On en trouve de bâtis en l'honneur du président des montagnes, du dragon de la mer, de la reine du ciel, du défenseur des murailles, de l'esprit de la médecine, de la présidente des forêts, du dieu de la pluie, du roi des oiseaux.

En général, les Chinois divisent leurs dieux en trois classes. Leur dieu Fo est le dominateur suprême; ils le représentent tout rayonnant de lumière, & les mains cachées, pour montrer aux hommes que son pouvoir opère invisiblement sur toutes choses: quelquefois

ils lui donnent la forme d'un dragon volant, couvert d'une écaille de tortue, & c'est sans doute de-là, qu'ils ont une grande vénération pour le dragon, dont on voit la figure dans leurs armes. Quelques philosophes qui ont mérité l'apothéose, & le dieu de la guerre, sont au rang des divinités du second ordre. La troisième classe est composée des génies qui disposent de toutes les choses sublunaires, qui se divisent en aquatiques & en terrestres.

On donne le nom de Chin-hoan, au génie que l'on suppose garder les villes, les provinces & les tribuaux. C'est à leurs pieds que les gouverneurs jurent d'être fidèles à remplir les devoirs de leurs charges. Autrefois on n'appercevait dans les temples que l'inscription suivantes, en lettre d'or : » C'est ici la demeure » du gardien spirituel de la ville ». Quelques siècles après, on suspendit des représentations de génies, au bas desquelles, on lit : » Afin d'inspirer plus de respect & plus de » crainte, à ceux qui sont obligés de prêter » serment ».

On adore aussi à la Chine le soleil, la lune, les étoiles. Un certain Causai gouverne la partie la plus basse du ciel, & on lui attribue le droit de vie & de mort : il a trois ministres, *Tanquam*, *Tsuiquam* & *Teiquam*. *Tanquam* donne la pluie ; *Teiquam*, préside à la naissance, à l'agriculture, à la guerre ; *Tsuiquam*, gouverne les eaux.

La déesse *Quonin* préside aux mariages & aux

aux biens de la terre. Ninifo ou Vitek, eſt la déeſſe de la volupté.

Puzza, eſt dit-on, la déeſſe de la fécondité; on la repréſente nue, aſſiſe ſur une fleur de lotos, ou ſur une héliotrope. Elle a ſeize bras, dont chaque main eſt miſtérieuſement armée de couteaux, d'épées, ou de hallebardes; de livres, de fruits, de fleurs, de plantes, de roues, de vaſes, de phioles, &c. voici la fable que les Chinois débitent à ſon ſujet. » Trois nymphes deſcendirent autrefois du » ciel pour ſe laver dans un fleuve; à peine » furent-elles dans l'eau, que l'herbe, nom- » mée *Veſicaria*, parut ſur les habits de l'une » avec ſon fruit de corail, ſans qu'on pût » comprendre d'où cela venait. La nymphe » ne put réſiſter à la tentation de goûter de » ce fruit. Elle en devint enceinte, & ac- » coucha d'un garçon qu'elle éleva juſqu'à » l'âge d homme, après quoi elle l'aban- » donna, & s'en retourna au ciel. Ce fils de- » vint un grand homme, il donna des loix, » & fit des conquêtes. «

Les Chinois partagent le gouvernement du ciel & de la terre entre ſoixante & douze dieux. Les cinq premiers régiſſent les cieux: le premier des cinq eſt ſupérieur aux ſoixante-douze. Ces cinq dieux ont pour miniſtre les génies Tanquam, Tſuiquam & Teiquam. Ces huit divinités ont huit conſeillers qui habitent le ciel, & qui étaient autrefois des ſages de la terre, & trente-ſix des autres règlent toutes les affaires ſublunaires. Enfin,

les Chinois multiplient tellement leurs dieux, qu'ils ont un génie protecteur du théâtre, à qui l'on fait des sacrifices & des offrandes, & dont les comédiens conservent précieusement l'image.

Les Chinois ont un respect particulier pour les pyramides. On n'ose approcher de ces bâtimens, sans observer certaines cérémonies particulières, pour appaiser les dieux qui y font leur demeure. Dans ces pyramides que les gens du pays appellent *Chines*, il se loge des espèces de fourmis blanches, dont ils ont beaucoup de peur. Quand ils achètent un esclave, ils le conduisent devant une de ces pyramides, avec quelques offrandes de vin ou de fruits, & le lui consignent entre les mains, en suppliant l'idole, qu'en cas que l'esclave s'échappe, elle le fasse dévorer par les serpens, les lézards, ou les tygres. Ces malheureux redoutent tellement les maux dont ils sont menacés, que, quoique cruellement maltraités par leurs maîtres, ils n'osent se soustraire à leur obéissance.

Enfin, ces peuples superstitieux, lorsqu'ils sont sur mer, rendent un culte divin à la boussole, brûlent de l'encens devant elle, & jettent régulièrement du papier doré deux fois le jour dans l'eau, pour s'assujettir cet élément.



CHAPITRE VIII.

Bonzes, ou moines Chinois.

Les bonzes sont les prêtres de la secte de Fo; ils enseignent au peuple que le bien & le mal ne sont point confondus dans l'autre monde, & qu'il y a, après la mort, des récompenses attachées aux actions vertueuses, & des supplices qui attendent les méchans. Ils ajoûtent que, lorsqu'on quittera cette vie mortelle, on trouvera des lieux différens, prêts à recevoir chacun selon son mérite.

Ces moines n'ont d'autre occupation que d'en imposer aux crédules, & d'extorquer des aumônes. On en voit qui traînent des chaînes longues de trente pieds, & qui crient dans les rues : » c'est ainsi que nous expions vos » péchés. » D'autres se tiennent sur les bords des grands chemins, & dans les places publiques, en se frappant la tête avec un gros caillou, jusqu'à ce qu'on leur ait donné quelques pièces. Plusieurs se brûlent des drogues sur le crâne. Quelques-uns se font porter dans une chaise bien fermée, & si bien hérissée de clous de tous les côtés, qu'ils ne pourraient s'appuyer sans se blesser : » ayez compassion » de nous, disent-ils, nous nous sommes en- » fermés nuds dans ces chaises, pour le bien » de vos ames, bien résolus de n'en sortir ja- » mais, que l'on n'ait acheté les deux mille

» clous qui y ſont attachés. Chaque clou vaut » ſix ſols, mais il n'y en a aucun qui ne ſoit » une ſource de bénédiction dans vos mai- » ſons. «

La doctrine de la tranſmigration des ames que prêchent les bonzes, leur produit chaque année une abondante récolte. On ſerait étonné de l'empire qu'ils s'arrogent ſur les conſciences par ce moyen. Quelques traits, tirés d'auteurs croyables, en feront foi. Un miſſionnaire fut appellé pour baptiſer un malade qui pouvait bien avoir ſoixante-dix ans. Ce vieillard ne ſubſiſtait que d'une médiocre penſion què lui faiſait toucher l'empereur, & les bonzes lui avaient perſuadé que dans l'autre vie ſon ame paſſerait dans le corps d'un cheval, lequel ſerait deſtiné à porter les dépêches de ſon bienfaiteur : ils lui recommandaient ſans ceſſe de ne point broncher, de ne jamais mordre, de ne ruer ni bleſſer perſonne, de s'accoutumer à courir légèrement, à manger peu, à ſouffrir patiemment l'éperon, comme un moyen ſûr pour exciter la compaſſion des dieux, qui ſouvent font un homme de qualité d'un cheval, & l'élèvent à la ſuprême dignité de mandarin. L'imagination de ce malheureux fut tellement frappée de ces diſcours, que dans tous ſes ſonges, il ſe voyait ſeller & brider, & que le claquement du fouet qu'il croyait entendre, lui faiſait faire mille bonds dans ſon lit, & qu'à ſon réveil, il doutoit s'il était homme ou cheval. Comme il avait entendu dire que dans la religion chrétienne on

ne courait pas les risques de cesser d'être homme, il fit appeller un missionnaire qui le baptisa, & il mourut avec tranquillité peu de jours après.

Deux bonzes, qui voyageaient ensemble, apperçurent un jour deux beaux canards dans la cour d'un paysan, & se mirent aussi-tôt à pleurer & à se lamenter. La fermière, qui les examinait, fut touchée de leurs fausses larmes, & leur demanda ce qui les attristait si fort. » Hélas ! dit un des bonzes, nous » sommes assurés que les ames de nos pères » ont passé dans le corps de ces deux animaux, » & la crainte qu'il ne vous prenne envie de » les tuer nous fait mourir de douleur. J'avoue, » leur répondit cette bonne femme, que notre » dessein était de leur couper le cou ; mais je » vous promets de les garder, puisque ce sont » vos parens. » Ce n'était pas là le but de la fourberie des bonzes. Ils redoublèrent leurs pleurs, sous prétexte que le mari de la fermière n'aurait pas autant de pitié qu'elle, & peut-être demain égorgerait leurs chers parens. Ils se jettèrent à genoux, & firent si bien que l'honnête paysanne, attendrie & pleurant avec eux, leur permit d'emporter les canards.

On ne compte guères moins d'un million de bonzes dans l'empire de la Chine, il s'en trouve près de quatre cens mille dans la ville de Péking ; mais dans la crainte de manquer de sujets propres à soutenir leur secte, ils achètent de petits garçons de six à huit ans, qu'ils instruisent jusqu'à vingt, avec beaucoup

de soin, & par ce moyen leur nombre ne diminue jamais. Chaque classe de bonzes est distinguée par une couleur, elle a un général & des provinciaux, auxquels les subalternes doivent obéir. Ces derniers sont destinés par les supérieurs aux fonctions qui leur sont propres. Ceux dont le son de voix est le plus lamentable, & qui savent le mieux composer leur visage, demandent l'aumône. Ceux qui ont pris quelques connaissances des livres & qui s'énoncent avec grace, font société avec les lettrés & visitent les mandarins; les vieillards président aux assemblées des femmes.

Quoiqu'il y ait beaucoup de couvens de bonzes dans les villes, il s'en trouve infiniment plus dans les campagnes, & sur-tout sur la cime des montagnes. C'est-là que les dévots vont en pélerinage. Dès qu'ils touchent au pied de la colline, ils se prosternent à genoux, & à chaque pas, ils recommencent, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus au sommet. Ceux qui ne peuvent entreprendre ces pélerinages, prient leurs amis d'acheter pour eux un certain billet imprimé & signé par les bonzes. Les dévots & les dévotes à l'idole de Fo, portent au bras une espèce de chapelet, composé de cent grains d'une médiocre grosseur & de huit grains plus gros. Ils roulent ces grains dans leurs doigts, en prononçant les deux noms mystérieux, O-mi-to, Fo: ils les accompagnent de cent génuflexions, après lesquelles ils retranchent un des cercles rouges, qui sont sur leur billet.

Les bonzes ont parmi eux quelques hermites, qui ne quittent jamais leurs rochers ou leurs cavernes : ceux-là passent pour saints, sont souvent consultés sur les événemens de la vie, & recueillent d'abondantes aumônes. D'autres s'occupent à inscrire sur un livre les noms des prédestinés qui daignent être leurs bienfaiteurs. Il y en a qui vivent en communauté dans des cloîtres sans se marier, ceux-là s'abstiennent de chair, de poisson, de vin & de femmes : des pensions du souverain & les aumônes du peuple, fournissent à leurs besoins. Quelques-uns sont employés aux pompes funèbres, plusieurs se mêlent de chasser les démons & de prédire l'avenir.

Lorsqu'un bonze, qui a fait vœu de ne se point marier, est surpris avec une femme, ses supérieurs lui font percer la peau du cou, à laquelle on attache une longue chaîne; en cet état il est promené par les rues, jusqu'à ce qu'il ait amassé une certaine somme, & chaque fois qu'il veut porter la main à sa chaîne pour se soulager, le bonze qui le conduit, lui détache un grand coup de fouet.

Bonzesses, ou religieuses Chinoises.

Parmi les bonzes, il y a aussi des femmes qui se consacrent au culte de Fo, & font vœu de continence, mais elles sont en petit nombre. Quelques-unes vivent en communauté, d'autres dans les villes, & sont dirigées par un ou plusieurs bonzes.

Les femmes & les filles de la secte de Fo, se laissent facilement séduire par leurs directeurs, qui pour cet effet expliquent singulièrement les dogmes de leur créance. » Les corps, » leur disent-ils, ne sont qu'un lieu de passage, une cabane méprisable, qui ne mérite » pas qu'on en prenne tant de soin; en nous » accordant vos faveurs, vous vous trouverez » honorées sans le savoir, des embrassemens » du dieu Fo. A présent vous êtes le sexe faible » & servile, mais nous vous promettons qu'en » renaissant dans le monde vous deviendrez » hommes. » Celles qui s'abandonnent à ces affreuses chimères, se livrent sans crainte & sans remords, à tout ce que la débauche & le larcin ont de plus honteux & de plus criminel. » Le mal & le bien de la vie présente, » assurent-elles, est une suite nécessaire des » actions que nous avons commises dans notre » existence précédente; & on nous doit par » conséquent de l'indulgence. Nous ne prenons que ce qui nous appartient; car nous » sommes bien sûres que vous nous deviez » telle somme daus une autre vie. » C'est, suivant ce principe, qu'un libertin qui cherche à tromper une jeune fille, ne manque pas de lui dire: » ne vous souvenez-vous pas qu'avant » que de naître vous m'avez promis d'être ma » femme? C'est une mort trop prompte qui » m'a privé des droits que je redemande aujourd'hui. De-là vient la tendre disposition » de nos cœurs, & l'occasion favorable dont » nous jouissons ».

De tout ce qui vient d'être rapporté, on doit conclure, que les bonzes sont en général les plus hypocrites, & les plus débauchés de tous les hommes ; & que leurs pénitentes, soit bonzesses, soit dévotes, sont des femmes perdues, qu'un horrible principe de religion a plongé dans le crime & qu'il y retient.



CHAPITRE IX.

Temples, ou pagodes des Chinois.

LEs temples de la Chine sont, pour la plûpart, bâtis sur des hautes montagnes, & continuellement les peuples s'y rendent en pélerinage. Le plus fameux de ces édifices se voit à Nan-king. Il est connu sous le nom de Pau-ghen-tse, ou temple de la reconnaissance, & a été élevé par l'empereur Yong-lo. Ce bâtiment est placé sur une pile de briques qui forment un vaste péron, environné de balustrades d'un marbre brut, & d'une rampe de sept à huit degrés. Le temple a cent pieds de hauteur, & porte sur une base de marbre, qui ne s'élève que d'un pied, mais qui règne tout autour du mur à deux pieds de largeur. L'intérieur est revêtu de peintures, avec grands nombre de compartimens engagés les uns dans les autres; la charpente que l'on voit à découvert a quelque chose de singulier: mais ce lourd travail n'est pas comparable à cette heureuse simplicité qu'on remarque dans les ouvrages de nos Européens.

Ce temple n'a de lumière que celle qu'il reçoit des portes: l'intérieur est orné d'images & d'idoles, dont les unes représentent des divinités & des génies, & les autres sont symboliques & hiéroglyphiques. Dans le mi-

lieu on voit une ſorte d'autel, au-deſſus duquel eſt poſé une idole d'une taille monſtrueuſe, à laquelle le temple eſt dédié; d'autres idoles, mais plus petites, environnent le coloſſe, & en ſont comme les gardes. Toute la capacité de ce vaſte édifice eſt éclairée nuit & jour par une prodigieuſe quantité de lampes, & un bambou (ſorte de roſeau) creux, long & épais, qui en renferme pluſieurs petits, décorés de prédictions, brûle continuellement devant la principale idole. L'autel eſt peint en rouge, qui eſt la couleur ſacrée, & aux deux côtés ſe voient de grands braſiers, où l'on a ſoin de jetter des parfums. Ce ſuperbe bâtiment eſt couvert de tuiles vernies d'un vert luiſant, qui fait un effet admirable au ſoleil.

Auprès du temple de la Reconnaiſſance, on trouve la fameuſe tour de porcelaine, qui en fait partie. Cette tour eſt un octogone de quarante pieds de diamètre; elle eſt environnée d'un mur, qui laiſſe une diſtance de quinze pieds: les étages ſont au nombre de neuf, & tout eſt revêtu de porcelaine. L'eſcalier intérieur eſt petit & peu commode, & a cent quatre-vingt-dix degrés, d'environ dix pouces; de ſorte qu'en y comprenant le péron, le neuvième étage, qui n'a pas de degrés, & le toit, la hauteur de la tour peut être de deux cens pieds. Ce qui couronne cet édifice, eſt ſans doute ce qu'il y a de plus remarquable; c'eſt un gros mât, qui ſurmonte le dernier toit de plus de trente pieds. Il eſt entouré d'un fort cercle de fer, qui règne tout autour

en forme de ſpirale ; de ſorte, que de loin il peut être pris pour un cône creux, d'une grandeur extraordinaire. Ce mât ſoutient une groſſe boule dorée, & tout l'édifice revêtu de porcelaine en dehors, & orné de peintures & de magnifiques dorures en dedans, peut être regardé comme le plus magnifique ouvrage de tout l'Orient.

Un des plus célèbres temples de la Chine, eſt celui où l'on adore Ti-can (*), qui eſt comme le Pluton ou le Plutus des Grecs. Cette divinité préſide aux tréſors, & diſtribue les richeſſes. On la repréſente la couronne en tête, le ſceptre à la main & entièrement dorée. Huit miniſtres, dorés comme elle, l'entourent, & paraiſſent ſes aſſiſtans. Cinq tables ſont placées devant l'autel, & portent chacune cinq miniſtres des enfers : mais comme le peuple n'aurait pu ſe figurer ce que doit ſignifier cet aſſemblage d'idoles, on a eu ſoin, pour ſa commodité, d'en peindre l'explication ſur les murs. On voit les miniſtres aſſis ſur leurs tribunaux, qui jugent les hommes, & les condamnent aux peines qu'ils ont mérités. Devant eux ſe tiennent des diables, dont l'imagination la plus fertile & la plus groteſque, pourrait à peine ſe former l'image hideuſe, prêts à exécuter les ordres de leurs maîtres. Les effroyables ſupplices de l'enfer, ſe font remarquer à côté des tribunaux. On

---

(*) Ou Yen-vang.

voit des criminels précipités dans d'immenses chaudières d'huile bouillante, d'autres rôtis sur des grils, quelques-uns coupés par morceaux, plusieurs sciés en deux, ou déchirés par des chiens. Le premier juge examine les crimes des hommes ; on ne peut les dérober à ses yeux : il les voit dans un miroir. Les autres juges prononcent les peines. Un d'eux a le département des ames qui doivent passer dans d'autres corps. On apperçoit une grande balance : dans l'un des plats est un pécheur chargé de crime ; dans l'autre plusieurs livres qui contiennent des pratiques de dévotion, & qui font le contrepoid du coupable. Au milieu de cet enfer peint, coule un fleuve, & sur ce fleuve il y a deux ponts, l'un d'or, l'autre d'argent, par où passent les ames qui sont assez heureuses pour obtenir de bons certificats de leurs juges. Ils portent dans leurs mains les preuves de leur innocence. Des bonzes conduisent les prédestinés dans des jardins délicieux, & dans d'agréables prairies. A l'autre côté du tableau l'enfer est peint avec toutes ses horreurs ; on y voit des cachots, on y apperçoit des fosses. Deux portes d'airain ferment cet affreux séjour, où sans se consumer brûlent des diables & des serpens. Pour montrer quel empire les bonzes ont sur les dieux infernaux, on remarque à l'entrée de cet enfer un de ces religieux, qui de force arrache sa mère d'entre les griffes d'un diable. Sur la porte du temple de Ti-can, on lit cette inscription. » Celui qui priera mille fois devant

» cette idole, sera délivré de ces peines ».

Lorſque l'on acheve de conſtruire un temple, on en fait la dédicace; & s'il ſe trouve quelques fentes aux murailles, on doit les remplir du ſang de quelques victimes, par reſpect pour les eſprits qui y ſont leur demeure.



CHAPITRE X.

Superstitions des Chinois.

IL n'est peut-être point de peuple plus superstitieux que celui de la Chine. Tout ici-bas, selon lui, dépend de l'influence des astres. Toujours incertain sur l'avenir, il ne cesse, par toutes sortes de voies, de chercher à le pénétrer; il distingue des jours heureux & malheureux, & communément un almanach ou un calendrier est la boussole de sa conduite. De cet aveuglement naît la sotte confiance qu'il a dans de misérables astrologues, dans les faux sorciers, devins, ou autres charlatans de cette espèce. Ainsi tout genre de divination trouve accès chez les Chinois, & depuis le sceptre jusqu'à la houlette, depuis le gouvernement suprême de l'état, jusqu'aux actions les plus indifférentes de la vie, tout se détermine par les prédictions: mais malheur aux astrologues s'ils se trompent; une telle ignorance est un crime capital, qui souvent est puni de mort, sur-tout s'ils n'ont pas sçu prédire une éclipse. Les Chinois justifient cet acte de sévérité, en représentant que du salut de l'astre éclipsé dépend celui de l'empire; & qu'il est du devoir de l'astrologue de préparer les prêtres, les magistrats, & le peuple à ce fatal accident, afin qu'ils cherchent les

moyens les plus propres pour secourir l'astre en danger.

Les Chinois, il est vrai, calculaient exactement les éclipses avant l'arrivée des missionnaires dans leur pays; mais, malgré cela, plusieurs d'entr'eux prétendaient que ce qui faisait une éclipse de lune, était un trou dans le soleil; de sorte que lorsque la lune se rencontrait devant ce trou, elle manquait de lumière; d'autres enseignaient qu'un mauvais génie éclipsait le soleil & la lune, en étendant ses deux mains, & se persuadaient que pendant la nuit le soleil se cachait dans une vallée, qui était située à vingt-quatre mille lieues sous la mer.

L'empereur Tsin-chi-whung-ti, à qui l'on reproche d'avoir fait brûler tous les livres, fut un des zelés partisans de la magie & des devins. Ces imposteurs lui firent accroire qu'ils avaient trouvé la liqueur qui donnait l'immortalité. Vu-Ki, sixième empereur de la race de Hau, eut la même faiblesse, & ses faux docteurs l'abusèrent au point de lui persuader que par leurs enchantemens, il voyait une de ses femmes morte depuis quelque temps, & qu'il avait beaucoup aimé. Il fut trop tard désabusé, & déplora long-temps son aveuglement.

Deux docteurs de la secte de Lau-kyun furent les premiers qui élevèrent un temple au démon, & qui vendirent de petites statues, qui représentaient les esprits des hommes à qui ils accordaient l'immortalité. Chin-hong,

tong, troisieme empereur de la dynastie de song se livra tout entier aux fourberies des successeurs de ces deux prêtres. Il y en eut d'assez hardis pour suspendre à la porte de Pé-king, pendant une nuit obscure, un livre composé de caracteres magiques, pour l'invocation des demons ; qu'ils supposerent être tombé du ciel.

Cet affreux culte, établi publiquement, infecta tous les esprits, & subsiste encore. Les prêtres de Lau-kyun, sacrifient au demon trois sortes de victimes : quelquefois c'est un porc, souvent un poisson, ou un oiseau. D'abord ils enfoncent un pieu dans la terre ; ensuite avec d'affreuses contorsions & d'horribles grimaces, ils tracent sur du papier des caracteres inconnus, & des plus extravagans. Les tambours & autres instruments répondent à leurs cris ; alors le charme est fait & qu'ils réussissent ou non à prédire l'avenir, le crédule vulgaire n'en a pas moins de confiance dans leurs enchantements. Nous ne finirions point si nous voulions rendre compte de toutes les manœuvres qu'ils employent pour soutenir leur réputation & pour séduire les faibles. Des misérables largement payés, leur apprennent tout ce qui se passe dans l'intérieur des familles, & le démon instruit de cette sorte, ne peut manquer de rendre un oracle juste. Quel parti ne tirent-ils pas des prestiges ! ici c'est la figure du chef de leur secte qui voltige en l'air ; là c'est une plume qui trace une réponse sur le

ſable, ſans que perſonne la tienne. C'eſt un vaſe où l'on voit la deſtinée de l'empire ; où l'on apperçoit les marques des dignités qui ſont réſervées aux amis des bonzes & des idoles. Mais toujours l'homme malade & riche qui ſe mire dans ce vaſe, s'y voit prêt à expirer & doit faire un ſacrifice de ſes biens, pour racheter ſes péchés : ou pour obtenir une réponſe favorable à ſa queſtion ; l'officier y paraît en habit de général, le mandarin de la cinquiéme claſſe ſous la pompe d'un premier miniſtre, & la femme, parée des habits & des pierreries d'une impératrice, ou tout au moins ſous ceux d'une concubine favorite.

Les bonzes ne craignent point de débiter que dans l'ordre de la tranſmigration des ames, les bêtes qui auront bien vécu, deviendront hommes & que les hommes ſouillés de crimes, habiteront le corps des bêtes. Yen-vang, ajoûtent-ils, régle le moment de la naiſſance, il détermine ſi l'homme ſera marié ou non, s'il aura des enfans, s'il ſera riche ou pauvre : tout eſt marqué dans ſon livre, comme un deſtin inévitable, auquel on ne peut eſpérer de changement. Comment accorder ce ſyſtême, avec tout ce qu'on a lu précédemment. L'eſprit de menſonge ſe contredit toujours.

Un mandarin cite au ſujet de cette doctrine un ſingulier paſſage d'un livre des bonzes. Le voici : « un homme qui ſe nom-
» mait Pung, vécut juſqu'à l'âge de huit
» cens ans & ſe maria ſucceſſivement à ſoixante
» & douze femmes. La derniere étant morte

» à son tour, demanda aux ancêtres de Pung » dans l'autre monde, pourquoi son mari avait » eu le bonheur de vivre si long-tems? serait-ce » ajoûta-t-elle que son nom n'aurait point été » marqué sur le livre de Yen-vang? On nous » assure pourtant qu'il n'en échappe aucun. » Je vais vous expliquer ce mystère, lui ré- » pondit l'ayeul de Pung. Le nom & le sur- » nom de mon petit-fils se trouvent assuré- » ment dans le livre : mais voici de quelle » manière. Lorsqu'il fut question de relier le » livre de Yen-vang, les officiers qu'il avait » chargé de cet office prirent par mégarde » la feuille qui contenait la destinée de Pung, » l'entrelacèrent en cordon & s'en servirent » pour coudre toutes les autres. La femme » n'ayant pu garder le secret de cette aven- » ture, Yen-vang en fut bientôt instruit : il » se fit apporter le livre, examina le cordon » & coupa le nom de Pung, qui mourut au » même instant. » Voilà donc, dit le man- darin, un homme qui était échappé à la pé- nétration de Yen-vang. Comment peuvent-ils être sûrs qu'il ne lui en soit point échappé d'autres ?

Avant les dynasties de Hya & de Chang on ne voit aucune trace d'un culte établi en l'honneur des esprits gardiens. Les sectateurs de Fo les nomment en général *Tutis*, & ce nom se donne particulièrement à ceux qui président aux villages : ceux qui ont la garde des assemblées publiques, & de l'intérieur des maisons, sont appellées Chun-ly-

cus, & ceux destinés à conserver les grandes villes, reçoivent le titre de chingwhang, ou esprits tutélaires.

Il n'est point d'événement produit par les causes les plus naturelles, qui ne soit attribué par les Chinois à quelque mauvais génie. Quelquefois ce mauvais génie est une de leurs statues, souvent une montagne, un arbre, ou un dragon, qu'ils placent dans le fond de la mer. Un renard, un singe, une tortue, un crapaud, &c. Ils prétendent que ces animaux se dépouillent après leur mort de toutes leurs parties terrestres & grossières, & que la portion subtile qui reste, s'amuse à troubler les hommes & les femmes. Dans cet idée, lorsqu'un Chinois est dangereusement malade, on appelle les bonzes, qui à force de bruit se font fort de chasser le mauvais esprit.

La Chine est remplie de diseurs & de diseuses de bonne aventure, ces gens vont dans les maisons jouer d'une sorte de théorbe, calculer les nativités, & prédire tous les accidens de la vie. Ce sont des fourbes du premier ordre, qui employent les mêmes moyens que les fripons qui inondent les provinces; mais bien plus adroits qu'eux. Ce tas de misérables entretient l'ignorance des Chinois; mais ce qui la multiplie d'avantage, c'est le Pa qua ou Ta-qua, c'est-à-dire l'art de consulter les esprits. Cette invocation se fait en brûlant certains parfums devant une statue & en se frappant plusieurs fois le front contre la terre. A cette statue doit se trouver une

boëte remplie de petites ſpatules, chargées de caractères énigmatiques : on en laiſſe tomber un par haſard, & le bonze qui préſide à la cérémonie, explique la ſentence, comme il le juge à propos.

Le Fong-chui, eſt de toutes les opérations myſtérieuſes, la plus ridicule & celle qui prouve le plus fortement la ſuperſtition des Chinois : il a pour objet la poſition des édifices & des tombeaux. Fong-chui ſignifie vent & eau. Suppoſons que quelqu'un ait par haſard bâti dans une poſition, ſuivant le Fon-chui, contraire à un voiſin, & qu'un coin de la maiſon ſe trouve oppoſé au côté d'une autre. Tout eſt perdu : de-là, des haînes auſſi longues que la durée de l'édifice. Il ne reſte qu'un ſeul moyen de ſe garantir des malheurs dont on eſt menacé, c'eſt de placer dans une chambre du bâtiment, un dragon, ou quelqu'autre monſtre qui lance des regards terribles ſur la fatale maiſon, dont on redoute les influences. Chaque jour on doit viſiter le monſtre gardien, on brûle de l'encens devant lui, ou plutôt devant l'eſprit qui a fixé ſa réſidence dans ſon corps. Les bonzes, quelquefois prennent part à cette cérémonie : ce ſont eux qui, à prix d'argent, choiſiſſent l'eſprit ſur le pouvoir duquel il eſt plus certain de ſe repoſer. Il eſt des Chinois ſi inquiets, ſi craintifs, qu'ils ſe relèvent ſouvent la nuit pour examiner s'il n'eſt point arrivé de changement qui les force à changer la poſition de leur lit. Malgré tous les déſordres qu'occaſionnent une ſuperſtition

si ridicule, on n'a pas pensé à faire une loi qui réglât de quelle façon on devait bâtir, & peut-être les bonzes, pour soutenir leur crédit, ont eu celui d'empêcher le gouvernement de la promulguer. Ainsi un homme méchant a toujours dans ce païs l'occasion de troubler la tranquillité de ses voisins, car celui qui bâtit n'a jamais aucune fâcheuse influence à redouter.

Un jour les missionnaires de Nan-king, furent avertis qu'un de leurs ennemis, faisait élever une maison, dont un des coins regardait l'église catholique. Toute la ville fut en rumeur, & attendit avec impatience quel parti prendraient les bons péres, pour se sauver du malheur qui les menaçait. Les missionnaires restèrent tranquilles, & l'on ne douta pas que dans les pratiques de la religion chrétienne, il n'y eût des méthodes, propres à parer un tel inconvénient.

Un gouverneur de Kyen-chan, dont le palais était dominé par une église des jésuites; s'avisa, pour détourner la maligne influence qu'il attribuait à cette position, de changer la situation de ses appartemens & de faire bâtir, à deux cens pas en avant, une porte à trois étages, qui devait le mettre à l'abri de tout danger. Le mandarin, son successeur, fut attaqué d'une fluxion de poitrine, qui lui faisait cracher des flegmes blancs, & l'on crut que la couleur de la porte avait produit cette maladie: elle fut aussi-tôt peinte en noir, mais sans doute trop tard, puisque le mandarin

mourut. Dans la ſuite une nouvelle chimère fit redonner la couleur blanche à la porte.

Ce n'eſt pas ſeulement par rapport à la ſituation des édifices que le Fong-chui eſt une choſe précieuſe. Si quelqu'un s'éléve par ſes talens, s'il devient docteur, s'il réuſſit dans ſes entrepriſes, s'il a une nombreuſe famille, s'il vit de longues années; ce n'eſt point à ſon mérite, ce n'eſt point à ſon tempérament qu'il en a l'obligation, c'eſt à l'heureuſe ſituation de ſa maiſon, ou des tombeaux de ſes parens. Enfin, tant en bien qu'en mal, ſoit qu'il arrive du bonheur ou du malheur, le Fong-chui a tout fait.

Au rang des ſuperſtitions de la Chine, on doit mettre les impoſtures des charlatans. Les uns ſe mêlent de deviner par les nombres, d'autres par les cercles, les figures, les lignes des mains ou du viſage, par les ſonges, ou par l'examen de la phyſionomie. La plûpart de ces fripons apprennent aux femmes les moyens d'obtenir une groſſeſſe prompte & heureuſe, pluſieurs vendent du vent. Ces deux derniers marchent toujours deux enſemble, l'un porte un ſac ſur ſon épaule, dans lequel eſt le prétendu vent; l'autre diſtribue le vent à proportion de ce qu'on en demande, & du prix qu'on veut y mettre. Pour faire cette opération, il frappe pluſieurs fois la terre avec un marteau qu'il tient dans la main gauche. C'eſt ainſi qu'il ſemble appeller le génie qui préſide au vent.

Il eſt auſſi une manière ſingulière de con-

ſulter les idoles domeſtiques. On prend deux petits bâtons, plats d'un côté, & ronds de l'autre : on les attache enſemble avec un fil, après quoi on prie l'idole. Les prières finies, le maître de la maiſon jette les bâtons devant la petite figure : ſi malheureuſement ils tombent ſur le côté plat, il injurie la figure, & recommence le ſort ; ſi le ſuccès ne remplit pas ſes eſpérances, il paſſe des injures aux coups, & continue enfin cette manœuvre tant de fois, qu'il faut bien que le pronoſtic qu'il demande, arrive. Souvent les petits bâtons ſont mis dans un pot, & tirés au hazard, & l'on va conſulter un livre de divination pour ſçavoir ſi la manière dont ils ſont ſortis, ſera heureuſe ou malheureuſe.[b]

Les Chinois ont eu encore d'autres moyens de s'inſtruire de l'avenir. Tels ſont la marche d'une tortue, le vol ou le chant des oiſeaux, le cri des animaux, les premières rencontres du matin : il y a des devins qui préſident à l'examen de ces différentes choſes, c'eſt cependant la moindre de leurs occupations, preſque tous cherchent la pierre philoſophale, & compoſent des philtres, & une fameuſe liqueur avec laquelle ils prétendent donner l'immortalité, ou du moins des jours beaucoup plus longs que ceux des autres hommes.

CHAPITRE XI.

Mariages des Chinois.

SUIVANT la plus commune opinion, Fo est l'instituteur du mariage, c'est-à-dire du mariage honnête, régulier, légitime, & des cérémonies nuptiales.

Les Chinois regardent le mariage comme l'objet le plus important pour la société. Un père s'expose au mépris public, s'il néglige de marier ses enfans. Un fils manque au premier des devoirs, s'il refuse de perpétuer sa race. Quand l'aîné d'une famille n'aurait recueilli aucun héritage de son père, la loi ne lui impose pas moins l'obligation de prendre soin de ses frères, & de les marier. C'est lui qui, comme aîné, devient leur père, & qui, manquant à ce devoir, se rendrait responsable envers ses ancêtres des honneurs qu'ils n'auraient pas reçus de leurs descendans. Suivant ce principe, c'est le père ou le plus proche parent, à qui appartient le droit de choisir la femme, & de faire les conditions du mariage, qui consistent à payer une certaine somme pour l'achat des habits & des bijoux.

Lorsqu'un Chinois ne peut obtenir d'enfans de sa femme *, il la suppose grosse, &

* Hist. gén. des voyages, tom. 6, pag. 144.

va secretement demander un enfant à l'hôpital, & cet orphelin devient le fils de la maison, & peut posséder les plus éminentes charges, privilèges que n'ont point les infortunés qui en sont tirés publiquement : d'autres fois ils adoptent un neveu, un parent éloigné, ou même un étranger ; s'il naît dans la suite un autre fils dans la famille ; l'enfant adoptif n'en partage pas moins à l'héritage.

Les Chinois ont de secondes femmes, ou si l'on veut des concubines, qui tiennent rang après les premières, mais auxquelles on n'accorde certaines prérogatives, que lorsque la femme légitime a passée quarante ans, & qu'elle ne laisse plus d'espoir de fécondité.

Comme les femmes à la Chine sont toujours renfermées, il se trouve de vieilles entremetteuses, qu'on pourrait appeller, négociatrices de mariage, dont l'unique métier est de faire des alliances. On s'imagine bien que ces femmes payées largement par les pères ou les parens, en imposent souvent sur la beauté & sur les talens de la prétendue. Le contrat signé, l'argent reçu, les joyaux donnés, on fait les préparatifs pour la nôce.

Le jour arrêté pour la cérémonie, la jeune fille, richement parée, se met dans une chaise, suivie de ceux qui portent la dot. Cette dot consiste en meubles & en habits, renfermés dans des caisses. Si les parens sont opulens, tous les domestiques suivent avec des flambeaux, si ce sont des personnes d'une médiocre fortune, on loue des hommes pour former ce

cortége, mais dans l'un & l'autre cas, la cérémonie des flambeaux a lieu, fusse en plein midi. La chaise est entourée des parens, des amis, & de quantité de hautbois, de fifres & de tambours. Un domestique, préposé à cet effet, tient la clef de la chaise dans sa poche, & ne doit la rendre qu'au futur mari, qui doit attendre son épouse à la porte de sa maison. Lorsque l'on arrive, le domestique présente la clef au marié, qui juge dans ce moment si le sort l'a bien ou mal servi. On a vu quelquefois que le marié, désespéré de la supercherie des entremetteuses, a mieux aimé perdre l'argent déjà donné, & a renvoyé la femme, la chaise, la clef, le domestique, & les parens.

Lorsque les arrangemens tiennent, le marié présente la main à son épouse, & la conduit dans la salle d'assemblée, où elle commence par quatre révérences au Tyen; quatre autres aux parens du mari, & se retire dans un autre appartement avec les femmes invitées à la fête, tandis que l'époux demeure avec les hommes: des deux côtés, ce jour se passe en réjouissances & en festin.

Toutes ces formalités ne s'observent point dans les mariages des secondes femmes. L'époux signe seulement un écrit aux parents, par lequel il s'oblige à en agir honnêtement avec la fille; mais ces épouses obéissent à la première, qui seule est légitime, & leurs enfans appartiennent à cette première, à laquelle on donne par préférence le nom de

mère. Il se trouve cependant des maris, qui promettent à leur futur épouse de ne lui point associer de concubines, ou qui n'en prennent que pour avoir des héritiers, & qui les renvoyent ensuite.

Après la mort de l'un ou de l'autre des époux, les deux sexes peuvent se remarier. Un homme peut alors épouser sa concubine, mais ces nôces se font sans cérémonies.

Une veuve qui a eu des enfans, devient maîtresse absolue de ses volontés, & ne dépend plus de ses parens. Rarement elle court le deshonneur d'un second mariage, sur-tout, si c'est une personne de qualité : quand elle n'aurait été mariée que deux heures, elle doit préférer l'état de viduité.

C'est l'attention que l'on a que rien ne manque aux cérémonies, qui fait la force des mariages de la Chine. Un mari peut rendre sa femme, s'il peut prouver qu'elle ait voulu l'abandonner, & à bien plus forte raison, si elle a quitté sa maison. Une femme abandonnée par son mari, après trois ans d'absence, peut se présenter devant un mandarin, & obtient la permission de se remarier. Il est des cas où la loi permet le divorce, tels que l'adultère, qui est fort rare à la Chine ; l'antipathie, la différence des tempéramens, l'excès de jalousie, l'indiscrétion, la désobéissance, la stérilité, les maladies contagieuses.

D'autres circonstances empêchent la célébration d'un mariage, ou la rend nulle. 1°. Une jeune fille promise à un jeune homme, est

comme engagée par les préſens mutuels des deux familles, & ne peut devenir la femme d'un autre. 2°. Le mariage eſt nul dans les cas de tromperies, ou, par exemple, à quelque belle perſonne qui aurait été vue par les négociateurs, on ſubſtituerait une femme laide & déſagréable, ou pour une femme libre, on donnerait une eſclave; & où le mari ne ſerait auſſi qu'un eſclave; qu'un père aurait entrepris de faire paſſer pour ſon fils légitime. 3°. Un mandarin civil ne peut ſe marier dans une province, ou dans une ville dont il eſt gouverneur. 4°. Le mariage eſt nul avec une fille, ou un garçon qui ſe marie pendant le deuil de ſon père ou de ſa mère. 5°. Une promeſſe de mariage faite pendant la vie du père, ceſſe à ſa mort, pourvu que le jeune homme en avertiſſe par un billet les parens de la fille. Cependant ceux-ci ne ſe croyent point encore dégagés; ils attendent que le tems du deuil ſoit expiré, & s'expliquant à leur tour par un billet, ils font ſouvenir le jeune homme de ſon ancienne promeſſe; mais s'il rejette alors leurs propoſitions, la fille eſt déclarée libre, & peut s'engager dans un autre mariage. Le cas eſt le même s'il arrive quelque diſgrace dans cette famille, telle que l'empriſonnement du père, ou de quelque proche parent. Il faut du moins que le priſonnier donne ſon conſentement, & ſi le mariage n'eſt pas rompu, il ſe fait ſans fête & ſans réjouiſſance. 6°. Enfin les mariages ſont défendus dans une même famille, à quelque éloignement que

ſoit le degré de parenté. Deux fréres ne peuvent épouſer deux ſœurs ; un homme veuf ne peut marier ſon fils à la fille d'une veuve qu'il épouſe. La loi prononce des châtimens contre ceux qui ſe trouvent dans l'un de ces cas.

Voilà tout ce que l'on peut rapporter des mariages de la Chine en général. Quelques provinces de l'empire différent en quelques points. Dans la province de Chan-ſi, on ſe rend d'abord au temple des ancêtres pour leur déclarer que leur petit-fils, de tel âge, ſe propoſe d'épouſer une telle fille, auſſi de tel âge, & pour leur demander, & leur conſentement & leur aſſiſtance. Les parens de la fille obſervent la même formalité ; ceux-ci ſe réſervent la ſomme que le marié donne, à titre de dot ; tous les préſens ſont portés en cérémonie ſur des tables différentes. C'eſt le ſort qui décide du jour heureux où doit ſe faire le mariage, & dont on inſtruit ſolemnellement les ancêtres. Lorſque la mariée part de la maiſon, elle emporte du riz ; du froment, & d'autres grains pour marquer, que les revenus de l'époux vont recevoir un grand accroiſſement & l'on caſſe un œuf, qui ſignifie qu'elle ſera féconde. L'inſtant de la réception, & tout ce qui ſe paſſe juſqu'à la nuit ne différent pas de l'uſage général ; mais le ſoir la jeune mariée eſt conduite dans la chambre de ſon mari, où elle trouve ſur une table, des ciſeaux, du fil & du coton, pour lui faire connaître qu'elle doit aimer le travail

& fuir l'oisiveté. Depuis le jour du mariage, jamais un beau-pére ne voit le visage de sa belle-fille; il ne la visite jamais chez elle. Les amis, ses parens ne lui parlent point sans témoins.

Lorsque les femmes sont enceintes, elles vont le déclarer au temple des ancêtres, & leur demander les secours qui leur sont nécessaires dans l'état où elles se trouvent. Il est assez ordinaire de marier les enfans, dès leur première jeunesse; & même quelquefois lorsque leurs méres sont encore enceintes d'eux. Dans la province de Chan-si, dont nous venons de parler, lorsqu'on a fait de semblables mariages, & que les enfans meurent avant la consommation, il est d'usage de célébrer ce mariage, tandis que les deux cercueils sont encore dans leurs maisons, où la règle est de les garder pendant trois ans. Toutes les formalités s'observent de la même façon, & avec autant de régularité que si les jeunes gens étaient encore en vie, & qu'on célébrât un mariage réel. Les instrumens sont appellés, le festin se fait, & ensuite on porte les corps des jeunes époux dans le même tombeau, & les parens se traitent d'alliés, comme si le mariage s'était effectué de leur vivant.

La célébration des nôces à la Chine, est précédée de trois jours de tristesse, » parce » que, dit un auteur », on regarde le mariage » des enfans, comme une image de la mort » de leurs parens; parce qu'alors les enfans

» semblent en quelque façon leur succéder » par avance ». Les amis de la maison, en félicitant le père, n'articulent jamais le mot de nôces.

Il se trouve à la Chine des époux assez lâches pour permettre à leurs femmes la débauche la plus effrénée ; souvent même telles ont été les conditions du mariage : alors ils ne sont pas en droit de refuser l'entrée de leur maison aux gens de mauvaise vie, ni de trouver à redire au commerce honteux de leurs épouses. Ces familles sont réputées infames, & les enfans qui en proviennent, quelque soit leur capacité, ne peuvent exercer aucune charge honorable.

Nous avons dit, que si-tôt qu'une femme est enceinte, elle en va rendre compte aux ancêtres ; deux mois après être accouchée elle retourne au temple pour présenter son enfant & faire ses remercimens. Elle revient encore à la pagode au bout de l'année demander aux ancêtres de le faire croître ; si-tôt qu'il est en âge de commencer ses études, son précepteur lui donne un nom, qu'il porte seulement dans les écoles & parmi ses condisciples. A quinze ans on fait la cérémonie de lui donner le bonnet ou le chapeau, ce qui le fait entrer dans la classe des hommes, & ces diverses fêtes sont accompagnées de voyages à la pagode & de prières aux ancêtres. Les mêmes cérémonies s'observent pour les filles qui deviennent nubiles, ou qui vont passer de l'état de filles à celui de femmes. Le nom d'un jeune

jeune homme prêt à se marier, lui est changé en un autre par une personne de considération, & c'est par ce nom qu'on doit l'appeller, excepté ses domestiques & ses inférieurs. Enfin quand il est parvenu à un âge mûr, on lui donne un troisième nom, qui passe pour le plus honorable, & qui est celui qu'il garde.

Parcourons maintenant les cérémonies qui accompagnent les mariages de la maison impériale.

Lorsque l'empereur ou l'héritier de la couronne doit se marier, le tribunal des cérémonies fait choix de vingt matrônes, les mieux exercées dans cet emploi, qui rassemblent vingt filles les plus belles & les plus agréables, sans aucun égard à la naissance, ni à la famille : ces jeunes personnes sont transportées au palais dans des chaises bien fermées. La reine-mere, ou, si cette princesse ne vit plus, la première dame de la cour, les examine toutes séparément, & leur fait faire divers exercices violents, pour s'assurer si elles n'exhalent point quelque mauvaise odeur, ou si elles n'ont point quelques défauts corporels. Lorsque l'examen est fait avec l'attention la plus scrupuleuse, elle en choisit une qu'elle présente avec beaucoup de cérémonie à l'empereur ou au prince. A cette occasion il y a des fêtes magnifiques, un pardon général accordé à tous les criminels de l'empire, excepté les rebelles & les voleurs ; des charges & des emplois distribués, des présens considérables faits aux

officiers du palais, & aux mandarins de toutes les classes, & de superbes réjouissances publiques. La future impératrice est ensuite couronnée avec beaucoup de pompe, on lui donne quantité de titres, & on lui assigne des revenus considérables. Les dix-neuf autres jeunes filles sont mariées aux fils des seigneurs les plus qualifiés de la cour; &, lorsqu'il ne se trouve pas assez de bons partis pour toutes, celles qui restent sans maris sont renvoyées chez leurs parens, avec une dot assez riche pour leur faire trouver des établissemens avantageux.

Telle a été, jusqu'à l'invasion des Tartares, la cérémonie qui a précédé le mariage des empereurs de la Chine. Maintenant les princes de la dynastie qui occupe le trône, prennent pour femmes les filles de quelques rois de la Tartarie orientale. On compte dans le palais plus de trois mille concubines, entre lesquelles on distingue trois impératrices, qui jouissent de tous les honneurs. Elles ont chacune un palais séparé, une cour, des dames & des officiers, qui ne prennent les ordres que d'elles, & l'empereur n'épargne rien pour satisfaire leurs fantaisies, & leur procurer des amusemens.

Les enfans des trois impératrices sont tous légitimes, avec cette seule différence, que les fils de la première sont préférés pour la succession à l'empire.

Lorsque l'empereur Yong-ching fit choix d'une de ses femmes pour l'élever sur le trône,

deux des principaux membres du conseil furent députés pour le complimenter à ce sujet, & régler les discours qui lui seraient adressés. Le jour indiqué pour la cérémonie, aussi-tôt le lever du soleil, on porta à la porte orientale du palais une table quarrée, aux coins de laquelle on éleva quatre colonnes, qui soutenaient une espèce de dôme. : ce cabinet portatif était orné d'étoffe jaune. On plaça ensuite sur cette table un petit livre, où était écrit le compliment composé pour l'empereur, avec le nom des princes, des grands, & des cours supérieures qui devaient assister à la cérémonie. Plusieurs mandarins, habillés convenablement, enlevèrent cette table & se mirent en marche. Ils étaient précédés par tous les princes du sang, les autres princes, les seigneurs, les officiers, les mandarins, tous selon leur rang, & ce brillant cortége s'arrêta dans la cour intérieure du palais. Les premiers ministres, les docteurs, les présidens des cours suprêmes, les grands officiers Tartares & Chinois, civils & militaires, en habits de cérémonie, suivaient à pied, tandis que l'air retentissait du bruit des tambours & des trompettes.

On arriva dans cet ordre jusqu'à la salle d'audience, qui est celle où l'empereur reçoit les ambassadeurs ; lorsqu'on y fut entré, les princes prirent respectueusement le petit livre placé sur la table portative, & le portèrent sur une autre qui avait été dressée à cet effet au milieu de la salle. Ils firent ensuite nombre

de révérences devant le trône impérial, comme si l'empereur eût été présent. La musique joua quelques fanfares, & les présidens du tribunal des rites » informèrent les eunuques » du palais, que les grands de l'empire sup- » pliaient sa majesté impériale de paraître, » & de s'asseoir sur son précieux trône «. L'empereur averti, parut sur le champ & se plaça. Alors deux docteurs du premier rang s'avancèrent près de la table, & après plusieurs génuflexions, un d'eux prit le livre, & lut à haute voix le compliment qu'il renfermait. La lecture achevée, les docteurs retournèrent à leurs places, l'empereur descendit de son trône, & retourna dans son appartement.

L'après-midi de ce grand jour fut destiné pour le compliment des dames à la nouvelle impératrice. Les princesses se mirent à la tête des autres dames, toutes rangées selon l'ordre des dignités de leurs maris, & furent précé- dées par une dame de distinction, qui, dans ce cas fit l'office de maitresse des cérémonies. Arrivées à la porte du palais, le premier eunuque de l'impératrice se présenta, & la maitresse des cérémonies lui adressa ce dis- cours : » Je supplie très-humblement l'impé- » ratrice, au nom de cette assemblée, de » condescendre à sortir de son palais, & de » se placer sur son trône «. Il faut remarquer que le compliment des dames n'est pas écrit dans un livre comme celui des hommes, mais sur une feuille de papier d'une espèce par- ticulière. Sitôt que l'impératrice fut placée

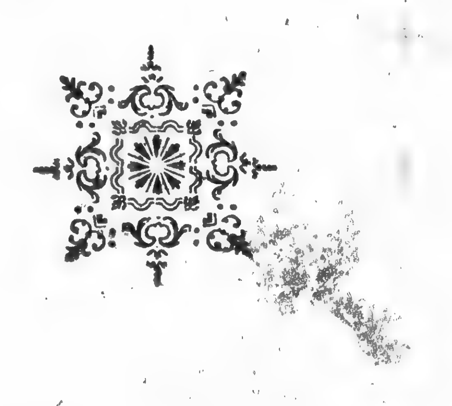
fur fon trône, les dames lui firent deux profondes révérences, à la manière de l'Europe, qui eft auffi celle de la Chine. On affure que ces révérences équivalent à un compliment, & fignifient : » Nous vous fouhaitons toutes » fortes de bonheur «. Les dames enfuite tombèrent à genoux, & fe frappèrent trois fois la tête contre la terre, fe relevèrent dans un profond filence, & reprirent leur rang. L'impératrice defcendit de fon trône, & la cérémonie fut ainfi terminée.

Le palais impérial eft la réfidence ordinaire des fils de l'empereur ; mais lorfqu'ils font mariés, l'ufage eft de les envoyer dans les principales villes des provinces de l'empire, où il y a des palais qui leur font deftinés. Ces princes ont le titre de roi, & reçoivent chez eux les mêmes refpects que l'on rend à l'empereur dans la capitale ; mais ils ne fe mêlent en aucune façon du gouvernement de la province.

Tant que les empereurs Chinois ont occupé le trône, le tribunal des cérémonies était autorifé à raffembler un certain nombre de jeunes hommes, âgés feulement de quatorze ou quinze ans, entre lefquels l'empereur choififfait des époux pour fes filles ou pour fes fœurs. Un auteur affure de bonne-foi que ces jeunes gens, à qui il accorde entre dix-huit & vingt ans, étaient conduits dans une falle, où la princeffe à marier pouvait librement, & fans être vue, les examiner, & laiffer tom-

ber son choix sur celui qui semblait lui offrir les plus belles espérances.

On nommait ces maris, qui ne pouvaient être mandarins, Tu-Ma, c'est-à-dire, parens de l'empereur par leurs femmes. Jusqu'au moment qu'ils devenaient pères, ils étaient obligés soir & matin de fléchir les genoux devant leurs épouses, & de frapper trois fois la terre de leur front. Les empereurs Tartares marient leurs filles ou leurs sœurs aux fils des grands de leur cour, ou à ceux des Khans de la Tartarie orientale.





FUNÉRAILLES DES CHINOIS.

CHAPITRE XII.

Toutes les cérémonies observées aux funérailles des Chinois sont marquées dans un immense rituel ; & ce peuple crédule & superstitieux, croirait attirer sur lui les plus grands malheurs, s'il manquait à quelques-uns des usages établis.

Le deuil ordinaire dure trois années, & pendant ce long-tems, on ne peut exercer aucune charge publique. » Un mandarin » quitte sa charge, un ministre d'état son

» emploi pour se retirer en sa maison, & » pour donner tout ce tems à sa douleur. On » change d'appartement & de meubles, on » ne doit s'asseoir que sur un petit siége de » bois. Les alimens sont grossiers, on n'use » que de légumes. Les habits sont faits d'une » toile grossière, & l'on ne couche que dans » de méchans lits. On se sert même en ce » tems de paroles, & d'expressions conve- » nables à sa douleur.

Le blanc est la couleur affectée au deuil. Le prince & le dernier du peuple se soumettent à cette coutume, & tous quittent dans ce tems le jaune & le bleu qui sont leurs couleurs favorites.

Lorsque les Européens blâment la longueur des deuils de la Chine, les Chinois leur répondent : » La reconnaissance nous y engage : » comment pourrions-nous autrement remer- » cier nos pères & mères des soins qu'ils ont » pris de nous pendant les trois premières » années de notre vie ? C'est pour cela que » nous employons ce tems à les pleurer, afin » de reconnaître la peine & l'embarras que » nous leur avons causé pendant notre en- » fance «.

Il est certain que les Chinois attachent une partie de leur bonheur, à s'assurer d'un bois fort dur & très-solide pour se construire des cercueils. Les personnes opulentes employent quelquefois jusqu'à deux mille écus à l'achat de planches d'un bois incorruptible, propre à former cette dernière maison, qu'ils gardent

chez eux pour ſe rappeller qu'ils ſont mortels. A cette dépenſe conſidérable, on doit ajoûter les fleurs, les parfums rares, les cierges, les étoffes précieuſes, les papiers peints, la muſique & les pleureurs, & l'on s'appercevra que les ſuites de cette oſtentation déréglée abſorbent, comme dans notre Europe, la plus ſolide partie de l'héritage des pères. Lorſqu'un homme eſt mort, tous les parens & tous les amis ſont invités à venir pleurer au tour du cercueil, & à participer aux ſacrifices qui ſe font à cette occaſion. Les enfans gardent ſouvent des années entières les corps de leurs pères enfermés dans ces cercueils, enduits d'un vernis précieux. Pendant que le corps demeure dans la maiſon, on a ſoin de lui préſenter à boire & à manger, aux heures des repas.

Lorſqu'un malade vient d'expirer, un des parens prend la robe du défunt, monte ſur l'endroit le plus élevé de la maiſon, & ſe tournant du côté du nord, appelle à grands cris ſon ame : ces cris s'adreſſent au ciel, à la terre, & à la moyenne région de l'air. Cette cérémonie achevée, il va la répéter du côté du midi, puis il revient étendre la robe du mort, qui reſte en cet état pendant trois jours pour attendre le retour de ſon ame. Pareille choſe s'obſerve pour un mort qui a été tué.

Auſſitôt qu'un Chinois eſt mort, on dreſſe un autel dans un des appartemens de la maiſon, qui eſt tendu de blanc ; le cercueil eſt

placé derrière l'autel, & la figure du défunt est au-dessus avec tous ses ornemens. C'est devant cette image que les parens & les amis viennent faire quatre génuflexions, & c'est à elle qu'ils font leurs complimens, & qu'ils offrent des parfums. Les enfans & les femmes entourent le cercueil, mais un voile les cache. On ne doit pas oublier qu'en pôsant le corps dans la bière, on lui met dans la bouche du blé, du riz, & quelquefois de l'argent ou de l'or. On place aussi aux quatre coins du cercueil de petits sacs remplis des ongles du mort, & des cizeaux pour les couper.

Le jour destiné pour la cérémonie des funérailles, les parens & les amis s'assemblent dans la maison mortuaire. On appelle les bonzes, qui récitent des prières, & qui forment avec tous les autres un nombreux cortége funèbre. Des hommes consacrés à cet emploi, portent au haut de longues perches des images d'hommes, de femmes, d'éléphans, de tygres, & d'idoles de toutes espèces. Pendant la marche, l'air est parfumé de l'encens qu'on brûle; mille fusées ajoûtent à la clarté du ciel, & de lugubres instrumens se font entendre. C'est ainsi qu'on arrive au tombeau de la famille, qui, pour l'ordinaire, est placé sur une colline, ou dumoins tout auprès.

Il y a des provinces où l'on brûle les morts, & communément les pauvres suivent cet usage pour éviter les dépenses du cercueil. En quelques endroits on voit des cimetières pour le peuple. Les eunuques sont ceux qui

prodiguent le plus l'or dans leurs enterremens. Voilà à-peu-près les principales cérémonies lugubres & ſunéraires des Chinois; diſons un mot de celles qui s'obſervent à la mort d'un empereur & d'une impératrice.

Lorſque l'empereur a rendu le dernier ſoupir, on le porte dans un riche fauteuil, & ſix eunuques le placent au milieu de la ſalle royale, dont le nom ſignifie, palais de la merci & de la prudence. On poſe le corps ſur un magnifique lit, au ſon des inſtrumens, & bientôt il eſt renfermé dans un précieux cercueil. Tout ce que nous venons de paſſer en revue au ſujet des funérailles des particuliers, s'exécute en grand à celles de l'empereur; c'eſt-à-dire, que le cortége eſt plus nombreux, que tout y eſt plus riche & plus ſomptueux: ajoûtons qu'autrefois tous les ſujets de l'empire étaient obligés de porter le deuil pendant trois ans, mais qu'à préſent il eſt réduit à peu de jours. Les mandarins de toute la Chine ont pour ce triſte évènement des jeûnes preſcrits, qu'ils accompagnent de pleurs & de cérémonies.

A la mort d'une impératrice, le deuil ſe porte quarante jours, durant leſquels tous les tribunaux ſont fermés. L'empereur ne parle à perſonne, & les mandarins paſſent la première nuit à l'air, & ſont cenſés pleurer, & ſe lamenter, ainſi que les princes du ſang. Pendant trois jours conſécutifs, les mandarins, vêtus de blanc, & ſans les ornemens qui les diſtinguent, viennent s'agenouiller

devant l'image de l'impératrice. Les préparatifs pour la pompe funèbre étant achevés, on conduit le corps, (soit de l'empereur, soit de l'impératrice) dans le bois impérial, qui est un vaste palais, qui sert de sépulture aux souverains.

Autrefois on ouvrait de nouvelles portes pour faire sortir d'une maison les corps des défunts, & on les refermait ensuite avec la plus grande précaution, sous prétexte qu'étant obligé de passer continuellement par la même porte, la douleur est trop long-tems entretenue par le souvenir du mort. Un autre usage a été jadis en vigueur chez cette nation. On brûlait les corps des personnes de distinction, & avec eux souvent leurs plus précieux bijoux, & même leurs domestiques. Un empereur a eu la force de s'élever au-dessus de ces affreuses ou ridicules superstitions, & son exemple & son autorité les ont entièrement abolies.

Le successeur d'un empereur mort ne voit jamais ni les femmes, ni les concubines de son prédécesseur ; il porte même le respect si loin à cet égard, que jamais il ne met le pied dans leur appartement.

On trouve dans un Auteur, que lorsqu'un lade est abandonné, on le porte avant qu'il expire dans une salle de la maison, appellée la salle des ancêtres, & que là on lui présente une image du diable, tenant le soleil dans la main droite, & un poignard dans la gauche, & qu'on l'exhorte à fixer ses regards sur cette

figure, afin que dans l'autre monde il puisse se concilier l'amitié du diable.

Il y a des cérémonies particulières qui s'observent à différens tems de l'année en l'honneur des morts. Des femmes dévotes s'assemblent alors dans une salle ornée de figures grotesques & de peintures qui représentent au naturel tous les tourmens qu'ils présument devoir être employés en enfer, pour punir les coupables. Le jour destiné pour cette cérémonie, est précédé par sept jours de jeûnes. Un grand bonze, assisté par d'autres bonzes, vient chanter des prières, & préparer des trésors pour l'autre monde. On construit pour cet effet unpalais de papier peint & doré, où toutes les parties d'un bâtiment sont employées. Les armoires, les coffres sont remplis de lingots d'or & d'argent, c'est-à-dire de papiers roulés qui les représentent, & qui doivent préserver les dévotes des terribles persécutions de Yen-Vang, roi des enfers, qui ne s'appaise que lorsqu'on a quelque chose à lui offrir. Le reste est destiné à se procurer des emplois dans ce nouveau séjour. Ces armoires & ces coffres sont fermés avec des serrures de papiers, & des clefs de même force, que l'on garde soigneusement dans ses poches. Après la mort de celui qui a fait cette dépense, on brûle l'édifice & les clefs, & le mort trouve dans le pays qu'il habite l'or & l'argent réel, dont le papier n'était que la représentation dans ce monde-ci.

CHAPITRE XIII.

Cérémonies civiles des Chinois.

LES Chinois pensent que la tranquillité d'un état dépend particulièrement de l'exactitude que l'on apporte à remplir les devoirs de la civilité. La politesse, disent-ils, qui n'est autre chose que l'affabilité & la décence, purge l'ame de sa dureté naturelle, adouci le caractère, maintient la paix, l'ordre & la subordination, & ce sont les cérémonies & les complimens qui produisent ces bons effets. On montre à la Chine un livre qui traite des regles de la politesse, & auquel on donne trois mille ans d'antiquité. Les salutations communes, les visites, les présens, les fêtes, toutes les bienséances publiques ou particulières, & toutes les formalités d'usages y sont rapportés dans le plus grand ordre, & avec le plus exact détail. Toutes les personnes ont un cérémonial à remplir, soit envers leurs supérieurs, soit vis-à-vis de leurs égaux, soit enfin par rapport à leurs inférieurs, & ce livre le leur indique : en le lisant, les grands sçavent les marques de respect qu'ils doivent à l'empereur, & comment il faut qu'ils se comportent entr'eux. Les artisans, & jusqu'à la partie la plus basse du peuple, se ressentent de cette politesse qui constitue le caractère des Chinois ; & les étrangers restent dans l'admira-

tion, lorsqu'au milieu des marchés, ils les voyent se parler affectueusement, s'aider réciproquement, se saluer, & se traiter de frères.

De tous les tribunaux de l'empire, celui, chargé du détail des cérémonies, est le plus rigide. Il punit sévèrement les sujets qui manquent aux précieux devoirs de la politesse nationale, & n'en exempte pas même les étrangers. Avant qu'un ambassadeur obtienne audience, il est instruit pendant quarante jours, & exercé soigneusement dans les cérémonies prescrites par l'usage, & marquées dans le livre dont on vient de parler. Ces leçons apprennent la manière de faire la révérence, celle de fléchir les genoux, de se prosterner, &c.

Pour saluer décemment, il faut se coller les mains sur la poitrine, en les remuant d'une manière affectueuse, & baisser modestement la tête. Lorsque l'on rencontre une personne à qui on doit le respect, il faut croiser les mains, les lever aussi-tôt, ensuite les baisser jusqu'à terre, en courbant le corps à proportion. Si deux personnes qui ne se sont pas vues depuis long-tems, se rencontrent inopinément, elles se précipitent à genoux, & baissent la tête jusqu'à terre, & se relevant ensuite, elles recommencent deux ou trois fois la même cérémonie. Les complimens des Chinois ont toujours quelque chose d'affectueux. » Ne vous est-il rien arrivé que d'heu» reux dans votre voyage, disent-ils ? « Si

vous leur demandez comment ils se portent : »
» Fort bien, répondent-ils, graces à votre
» abondante félicité. « C'est toujours : » Vous
» portez la prospérité peinte sur votre visage,
» ou votre air annonce le bonheur.

Dans les compagnies, le plus âgé obtient toujours la place d'honneur, à moins qu'il n'y ait un étranger à qui il doit la céder ; & entre les étrangers, celui qui vient de plus loin, est préféré : dans quelques provinces la droite est la place d'honneur ; dans d'autres, c'est la gauche.

Si deux mandarins se rencontrent dans une rue, & qu'ils soient d'un rang égal, ils se saluent sans quitter leur chaise, & sans se lever, en baissant d'abord leurs mains jointes, & les portant ensuite sur leur tête : mais si l'un d'eux est inférieur à l'autre, il faut qu'il sorte de sa chaise, ou qu'il descende, s'il est à cheval, & fasse une profonde révérence.

C'est sur-tout dans les devoirs que les enfans rendent à leurs pères, les écoliers à leurs maîtres que brille la subordination Chinoise. Ils parlent peu devant eux, se tiennent toujours debout en leur présence, & presque toujours, ils les saluent à genoux, en frappant la terre avec leur front. C'est la règle de tout l'empire, & qui s'observe dans les villages, comme dans les villes, à la cour, comme dans les provinces.

Les visites d'obligation sont prodigieusement multipliées dans ce pays. On en doit faire à l'occasion du jour de la naissance, au commencement

commencement de la nouvelle année, aux fêtes, à la naissance d'un fils, lorsqu'il est question d'un mariage, d'une dignité, d'un voyage, d'une mort, &c. Personne n'est exempt de ces devoirs, que l'on accompagne de quelques présens.

Dans ces sortes de visites, on commence par présenter au portier une feuille de papier rouge, légèrement ornée de fleurs d'or, & plissée comme un écran; sur un des plis est le nom de la personne, avec quelques termes respectueux. » Par exemple, le tendre » & sincère ami de votre excellence, & le disciple perpétuel de votre doctrine, se présente en cette qualité pour rendre ses devoirs, & faire sa révérence jusqu'à terre. « Si c'est une visite de deuil, il faut que le papier soit blanc.

Une visite rendue à une personne élevée en dignité, doit se faire le matin, parce qu'il ne serait pas respectueux de lui laisser sentir l'odeur du vin que vous pourriez avoir bu. Une visite reçue le matin, peut se rendre l'après-midi.

Lorsqu'un mandarin visite un mandarin, son égal, sa chaise a la liberté de traverser les deux grandes cours du tribunal, & de s'avancer jusqu'au milieu de la salle, où le mandarin vient le recevoir. Il y a beaucoup de révérences à faire, de génuflexions à observer, jusqu'à ce qu'on ait pris place, après que le maître de la maison a fait la démonstration d'ôter avec le pan de sa robe, la poussière de la chaise sur laquelle le visitant doit s'asseoir.

Ce dernier expose gravement le motif de sa visite, on lui répond avec la même gravité, & autant de révérences. Il faut observer de se tenir droit, de ne point s'appuyer sur le dos de la chaise, de baisser les yeux, sans tourner la vue ; de tenir les mains étendues sur les genoux ; & les pieds dans une exacte égalité l'un prêt de l'autre. C'est ici le moment où l'on présente le thé, qui exige encore les plus minitieuses cérémonies. Prendre la tasse des mains du domestique, la porter à sa bouche, la rendre modestement, tout cela demande une étude infinie, ainsi que la façon de se retirer.

Quand un King-Chay, ou envoyé de la cour, rend visite aux mandarins des provinces, il se fait précéder par trente personnes qui marchent devant la chaise, avec des bassins de cuivre sur lesquels ils frappent en mesure : quelques-uns portent des fouets à la main, d'autres des chaînes, des bâtons dorés, ou de petits étendards de différentes couleurs ; il est suivi par une musique bruyante, & on le reçoit avec la plus grande distinction. Ce n'est, à proprement parler, qu'un simple messager d'état.

Celui qui veut vous offrir un présent, vient vous faire visite ; après les complimens ordinaires, il vous présente un billet que vous remettez à un de vos domestiques, & que vous ne lisez que lorsqu'il est parti. Si vous acceptez ce qui vous est offert, vous gardez le billet, & vous en écrivez un de remerciment. Si vous n'en retenez qu'une partie,

vous détaillez dans votre billet ce que vous conservez. Si vous n'acceptez rien, vous devez renvoyer le billet & le présent, avec quelques mots Chinois, qui expriment : » Que » ce sont des perles auxquelles vous n'avez pas » la hardisse de toucher «. Toute personne qui reçoit un présent est obligée d'en faire un à son tour.

Rien de plus embarrassant que les formalités que l'on doit observer en écrivant des lettres. Celui qui écrit à des supérieurs doit employer du papier blanc, plié & replié dix ou douze fois au moins. Il faut que la feuille soit bordée de papier rouge ; il écrit sur le second pli, & met son nom au bas de la page. Plus une lettre est courte, plus elle est respectueuse, elle ne doit tenir en rien au ton de la conversation. Le sceau, si l'on en met, se place en deux endroits, au-dessus de son nom, & au-dessus du premier mot de la lettre. Quelquefois on le met simplement dans un petit sac de papier qui l'enveloppe. Lorsqu'on est en deuil, on met au-dessus de son nom une bande de papier bleu. La lettre se met dans un sac, au milieu duquel on voit une bande de papier rouge, large de deux pouces, sur laquelle est écrit. » La lettre est » dedans. « La lettre empaquetée de la sorte, est mise dans un second sac de papier plus épais, avec une autre bande de papier rouge, qui porte le nom & les qualités de celui à qui on écrit. La province, la ville, la demeure, l'année & le jour se placent de l'autre côté de la bande ; les deux ouvertures du sac sont ca-

chetées, avec ces mots : » Gardé & ſcellé «.

Nous venons de voir combien de minuties entrent dans la politeſſe Chinoiſe : ſon empire ne s'étend pas ſur les ſeules viſites, elle gêne juſqu'aux repas.

On diſtingue deux ſortes de feſtins à la Chine ; le premier ſimple, & qui ne conſiſte qu'en douze plats ; le ſecond plus magnifique, où l'on ſert vingt-quatre plats ſur chaque table, avec un grand nombre de révérences & de cérémonies d'étiquette. Lorſque l'on veut traiter une perſonne de conſidération, il eſt dans l'ordre qu'on lui écrive trois billets pour l'inviter : le premier deux jours avant la fête ; le ſecond, le matin du jour même ; & le troiſième, lorſque tout eſt préparé, afin de témoigner l'empreſſement que l'on a de l'avoir chez-ſoi.

Il faut que la ſalle du feſtin ſoit ornée de pots de fleurs & de vaſes de porcelaines. Chaque perſonne invitée doit avoir ſa table particulière ; car, à moins d'un grand concours de convives, il n'eſt pas d'uſage d'en placer deux à la même table, & encore plus rare d'y en voir trois. Les tables ſont rangées les unes vis-à-vis des autres aux deux côtés de la ſalle : elles ſont entourées d'une étoffe de ſoie travaillée à l'aiguille, vernies en deſſus, mais ſans nappe & ſans ſerviette. Au deux bouts on place deux eſpèces de dormans, couverts de mets dépecés, de fleurs & de citrons.

Le maître de la maiſon va recevoir les convives à la porte, & les conduit l'un après l'autre dans la ſalle du feſtin. Lorſqu'ils ſont

tous entrés, il prend des deux mains une coupe d'argent, de porcelaine, ou d'un bois précieux, qu'il remplit de vin ; ensuite il s'incline devant la compagnie, se tourne vers la grande cour de la maison, lève les yeux au ciel & répand le vin, pour reconnaître que c'est à la faveur céleste qu'il a l'obligation de tout ce qu'il possède. Nous ne nous arrêterons pas aux civilités qui se font pour prendre place.

Aussi-tôt que tout le monde est assis, quatre ou cinq comédiens se présentent, & font un nombre infini d'inclinations profondes, avant d'offrir le livre qui contient, en lettres d'or, le catalogue des pièces qu'ils savent par cœur, & qu'ils sont en état de réciter sur le champ. Nouveau débat de politesse entre les convives qui refusent tous de décider sur cet objet intéressant. Ce sont les comédiens qui citent la piéce, & tout le monde applaudit par une inclination de tête.

La comédie est précédée d'un concert d'instrumens, dont le son aigre & rude, ne peut plaire qu'à des oreilles Chinoises. Ce sont des bassons de fer ou de cuivre, des tambours de peaux de buffles, des fluttes, des fifres & des trompettes.

La comédie se joue, & l'on commence le repas par un verre de vin pur. Le maître d'hôtel, un genou à terre, dit à haute voix : » Messieurs, vous êtes invités à prendre la » coupe «. Tout le monde se lève, prend la coupe des deux mains, la porte au-dessus de la tête, la rabaisse au-dessous de la table, la

porte à la bouche, & boit lentement à plusieurs reprises. On tourne ensuite les tasses, pour prouver qu'elles sont vuides. On sert, comme nous avons dit, jusqu'à vingt-quatre plats, mais on ne les apporte qu'un à un, & ils restent tous sur la table. Au lieu de fourchettes, les Chinois ont deux petits bâtons, dont ils se servent avec assez d'adresse. Au milieu de cette longue suite de plats, on offre des potages gras ou maigres, & une sorte de petits pâtés qu'on trempe dedans. Vient le thé, après lequel la comédie cesse, & les convives se lèvent & passent dans une autre salle, afin de laisser desservir les plats & poser le dessert. Tout cela ne se fait pas sans un redoublement de cérémonies. Lorsque la compagnie est rentrée dans la salle, les comédiens jouent de nouvelles scènes, on boit plus largement, & chaque convive se fait apporter plusieurs petits paquets de papier rouge, qui contiennent de l'argent pour le cuisinier, le maître-d'hôtel, pour les comédiens, & pour les domestiques de la maison. Ces présens sont remis au maître, qui, après quelque difficulté, les accepte & les fait distribuer. Ceci n'est d'usage que lorsque la fête est accompagnée de comédie. Ces festins durent ordinairement cinq ou six heures, ils commencent à l'entrée de la nuit & finissent à minuit, tems auquel tous les convives se séparent avec les civilités d'usage dans les visites. Chacun doit le sur-lendemain remercier le maître de la fête par un billet.

Fin des cérémonies Chinoises.



ROYAUME, *ET ISLES* DE LIEOU-KIEUO,

Tributaires de la Chine.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique des isles de Lieou-Kieuo.

Les isles de Lieou-Kieuo sont au nombre de trente-six, & se trouvent placées entre la Corée, l'isle Formose & le Japon. Elles ont toutes un nom particulier, mais l'isle capitale donne le sien au royaume.

L'isle capitale, qu'on appelle communément

la grande isle, a du sud au nord près de quatre cens quarante lis, & environ cent trente lis de l'ouest à l'est. Il faut remarquer que le li, dont il est ici question, est la mesure usitée à la Chine, par rapport aux chemins, & que deux cens lis font vingt lieues marines, ou un degré d'un grand cercle. Le prince fait sa résidence dans cette isle.

A l'égard des trente-six isles qui forment le royaume de Lieuo-kieuo, huit sont au nord-est de la grande isle, cinq au nord-ouest, quatre à l'est, trois à l'ouest, sept au sud, & neuf au sud-ouest.



CHAPITRE II.

Gouvernement du royaume de Lieuo-Kieuo.

IL n'eſt preſque point de peuples ſur la terre, qui ne rapportent leur origine aux extravagances les plus fabuleuſes : les habitans des iſles de Lieuo-kieuo, n'ont pas été exempts de cette folie.

» Anciennement, diſent-ils, un homme & » une femme naquirent dans le grand vuide. » Ils s'appellaient *Omomey-Kieuo* ; de ce ma- » riage vinrent trois fils & deux filles. L'aîné » de ces trois fils eut le titre de Tien-ſun, » *petit fils du ciel* ; c'eſt le premier roi de » Lieuo-kieuo. Le ſecond fils eſt la tige des » princes tributaires ; & le reſte du peuple » reconnaît le troiſième pour ſon auteur. » L'aînée des filles eût le titre d'eſprit céleſte, » l'autre eut celui d'eſprit de la mer ; l'aînée » eſt connue ſous le nom de Kun-kun, la » cadette ſous celui de Tcho-tcho ».

Depuis le regne de ce premier roi Tien-ſun, juſqu'à celui de Chun-tien, on compte vingt-cinq dynaſties, & dix-ſept mille huit cens deux années écoulées, tant eſt chimérique la haute antiquité de ces peuples, & dont ils ſont extraordinairement jaloux.

Vers l'an 605 de Jéſus-Chriſt, les Chinois eûrent connaiſſance de l'exiſtence des iſles de

Lieuo-kieuo, & l'empereur Yang-ti se proposa de les rendre tributaires de sa couronne. Il y envoya une armée, mais ses troupes furent battues, & cette entreprise fut long tems abandonnée. Plusieurs siècles se passèrent sans que les Chinois songeassent aux isles orientales. Pendant ce tems elles se partagèrent en trois royaumes, dont les souverains ne manquèrent pas de se faire la guerre: enfin, en treize cens soixante & douze, Hongou, empereur Chinois, fondateur de la dynastie Ming, envoya une ambassade à Tsaytou, roi d'une partie de ces isles, pour l'exhorter à se rendre tributaire de la Chine: Tsaytou y consentit, & les rois ses voisins suivirent son exemple. Depuis ce tems les rois de Lieuo-kieuo ont payé tribut à l'empereur Chinois, & quelques efforts qu'ayent faits les empereurs du Japon, pour dominer dans ce pays, ils n'ont pu y réussir.

Le roi a des domaines considérables, & indépendans des impôts qu'il perçoit sur les salines, le soufre, le cuivre, l'étain & autres objets de commerce. C'est sur ces revenus qu'il paye les appointemens de ses officiers de guerre & de justice, auxquels il accorde un certain nombre de sacs de ris, ou l'équivalent en d'autres marchandises. Les mandarins sont comme à la Chine, en neuf classes, & l'on voit que ce petit état a tiré la plus grande partie de ses loix & de ses usages, du vaste empire dont il est tributaire; ce qui nous dispense d'entrer dans un plus long détail.

CHAPITRE III.

Religion de Lieuo-Kieuo.

IL y a plus de neuf cens ans que les extravagantes rêveries de Fo, passèrent à Lieuo-kieuo à la suite de quelques bonzes Chinois de cette secte, qui y apportèrent aussi leurs livres classiques. Depuis ce tems l'idolâtrie & le culte de Fo, sont la religion dominante des grands & du peuple.

La loi du serment est ce qu'il y a de plus sacré chez ces insulaires ; mais ce n'est jamais devant leurs idoles qu'ils le prononce : une pierre, devant laquelle ils brûlent des parfums, reçoit leurs promesses ; & cette cérémonie, que les voyageurs remarquent & qu'ils n'expliquent pas bien clairement, est accompagnée d'offrandes, de fruits & de paroles mystérieuses, qui leur ont été anciennement dictées par les deux filles d'Omomey-kieuo, sœurs du premier roi Tien-sun. On trouve de ces pierres sacrées dans les cours des temples, dans les places publiques, & sur les plus hautes montagnes : ces dernières sont réservées pour les sermens & les promesses importantes.

On trouve dans ces isles des femmes, espèce de sorcières ou magiciennes, qui se consacrent au culte des esprits. Ces charlatannes s'occu-

pent à visiter les malades, à qui elles administrent des remèdes. Elles jouissent de la plus grande considération, & sont consultées dans toutes les affaires périlleuses ou difficiles.

Pour lier plus intimement les insulaires avec la Chine, la politique de l'empereur Cang-hi, lui suggéra d'introduire chez eux le culte d'une idole Chinoise, nommée Tien-fey, ou reine céleste, dont on nous rapporte les particularités suivantes.

» Dans une petite isle de la mer, appellée
» Meytcheousu, une fille de la famille Lin,
» considérable dans le Fokien, était fort
» estimée pour sa rare vertu. Les premiers
» empereurs de la dynastie-song, lui don-
» nèrent des titres d'honneurs, & la décla-
» rèrent esprit céleste. Ceux des dynasties,
» Yven & Ming, augmentèrent son culte, &
» on lui donna le titre de Tienfey; enfin
» Cang-hi, persuadé que la dynastie régnante
» devait à cet esprit la conquête de l'isle de
» Formose, lui fit bâtir des temples, &
» recommanda au roi de Lieuo-kieuo de
» suivre en cela son exemple ». Ce dernier prince fit élever dans sa capitale un temple magnifique à cette idole.



CHAPITRE IV.

Mariages de Lieuo-Kieuo.

CHAQUE famille eſt diſtinguée par un ſur-nom chez ces inſulaires, & les hommes & les femmes de même ſur-nom ne peuvent contracter de mariage enſemble.

Le roi ne peut ſe marier qu'à des filles de trois grandes familles, qui exercent les charges les plus conſidérables de l'état; il y a une quatrième famille auſſi diſtinguée que les trois autres; mais le roi & les princes de ſon ſang ne peuvent contracter d'alliance avec elle, parce qu'on doute ſi elle n'eſt pas ſortie de la même tige que la maiſon royale.

La pluralité des femmes eſt permiſe dans les trente-ſix iſles, & les cérémonies des mariages y ſont des plus ſimples. Lorſqu'un jeune homme doit ſe marier, il lui eſt permis de voir la fille qu'il recherche; ſi les deux partis ſe conviennent mutuellement, ils ſe marient; c'eſt-à-dire, que l'époux, accompagné de ſes parens & de ſes amis, va chercher ſa prétendue, & qu'il la conduit dans ſa maiſon, où il donne un feſtin.



CHAPITRE V.

Funérailles de Lieuo-Kieuo.

LES funérailles des habitans de Lieuo-kieuo, ont presqu'autant de simplicité que leurs mariages. On brûle la chair des cadavres, & l'on en conserve les ossemens, que l'on enferme dans un cercueil haut de trois à quatre pieds, & qui a la figure d'un exagone, ou d'un octogone; cette cérémonie se fait avant l'enterrement. On part quelques jours après, & l'on va déposer ces os dans un tombeau, placé sur une colline, particulièrement destinée à cet usage. On ne remarque point qu'il y ait, comme à la Chine, des pleureuses à ces convois; on ne place point de viandes devant les morts, on se contente de brûler autour d'eux quelques parfums, & d'allumer plusieurs bougies. Au reste, il y a des jours marqués pour aller pleurer sur les tombeaux, & pour y faire des offrandes de bois odoriférens. Le deuil pour les pères & mères est fixé à trois ans, & on l'observe avec la plus grande régularité.



CHAPITRE VI.

Cérémonie pour l'installation du roi de Lieuo-Kieuo, comme tributaire de la Chine.

AUSSI-TÔT que le roi de Lieuo-kieuo a rendu le dernier soupir, le prince successeur en donne avis à l'empereur de la Chine, pour obtenir l'investiture de ses états. En attendant le retour de l'ambassadeur, les sujets du prince ne laissent pas de lui obéir comme à leur souverain; mais ce n'est réellement qu'après le cérémonial de l'investiture, qu'il prend le titre de roi. Quelquefois l'empereur charge le même ambassadeur d'investir le nouveau monarque; d'autrefois il envoie un grand de la cour pour en faire la cérémonie.

Dès que le choix du ministre est fait, il se met en marche pour la province de Fokien, où il est reçu avec la plus grande distinction. Il s'embarque sur un vaisseau, monté par quatre cens hommes, au son des instrumens, & après avoir imploré la protection de la déesse Tienfey, & sacrifié au ciel & aux esprits. Arrivé sur les côtes de Lieuo-kieuo, on jette l'ancre; l'ambassadeur descend à terre, & est complimenté par tous les mandarins en habits de cérémonie. Tandis qu'un grand nombre de barques conduit le vaisseau dans le port, le ministre Chinois est porté avec

beaucoup d'appareil au palais qui lui a été préparé. Toutes les personnes attachées à l'ambassade ont la permission de se fournir d'une certaine somme d'argent pour acheter des marchandises, & ce commerce est des plus lucratifs.

Lorsque l'ambassadeur a pris quelques momens de repos, il passe dans une grande salle superbement ornée, & s'assied sur une estrade fort élevée. Un mandarin donne le signal; l'ambassadeur se lève, & les princes & les ministres du premier rang, placés selon leurs dignités, se prosternent neuf fois, comme s'ils saluaient l'empereur de la Chine. Après cette cérémonie, l'ambassadeur leur fait une profonde révérence. Quand les mandarins du second & du troisième ordre se prosternent, l'ambassadeur est debout; mais au lieu de révérence, il leur présente les mains. Quand le tour des mandarins inférieurs est arrivé, l'ambassadeur est assis & il leur donne la main. Quelques grands de la cour viennent ensuite féliciter l'ambassadeur sur son heureux voyage, & le reste du jour se passe en réjouissances.

A un jour marqué l'ambassadeur va en grand cortège au temple de la déesse Tienfey, lui rendre des actions de graces; il se transporte ensuite au collége impérial, pour y honorer, suivant le rite Chinois, la mémoire de Confucius. Un autre jour il passe à la salle royale, où sont les tablettes des rois morts. Le roi s'y trouve comme simple particulier, & assiste à la cérémonie, à laquelle préside l'ambassadeur,

l'ambassadeur, pour honorer les rois défunts & particulièrement le dernier mort. Lorsque les offrandes de parfums, de pièces de soie, d'étoffes d'or & d'argent, sont faites au nom de l'empereur Chinois, le roi se prosterne neuf fois pour remercier l'empereur; il s'informe ensuite de sa santé, salue l'ambassadeur & mange familièrement avec lui.

Le jour décidé pour la cérémonie de l'installation, la ville est remplie d'un concours prodigieux de peuple; les cours du palais sont bordées des seigneurs du royaume, & de tous les mandarins richement habillés. L'ambassadeur est reçu par le roi, à la principale entrée, au son des instrumens & est conduit à la salle royale, où il y a deux estrades pour le roi & la reine, & une place distinguée pour l'ambassadeur. Toute cette nombreuse cour se tient debout; l'ambassadeur fait lire à haute voix le diplôme impérial, par lequel, après l'éloge du roi défunt, l'empereur reconnaît pour roi, & reine de Lieuo-kieuo, le prince héritier & la princesse son épouse. Suivent des exhortations au nouveau roi pour gouverner ses peuples selon les loix, & aux peuples pour être soumis à leur souverain. La patente est remise au roi, qui la donne à son chancelier pour la déposer dans les archives. Cette cérémonie est terminée par neuf prosternations Chinoises que font le roi, la reine & tous les grands de la cour, & l'ambassadeur offre ensuite les riches présens de son maître dont il

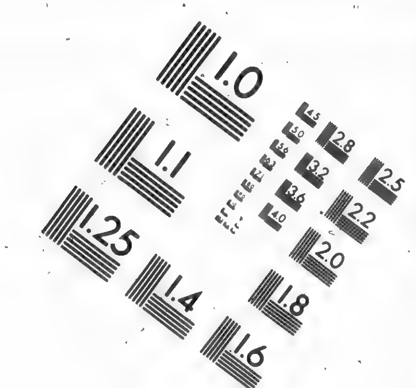
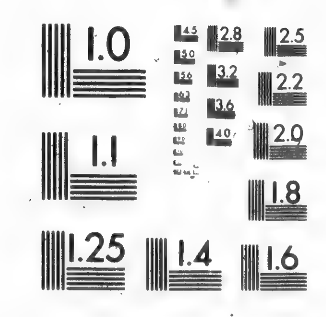
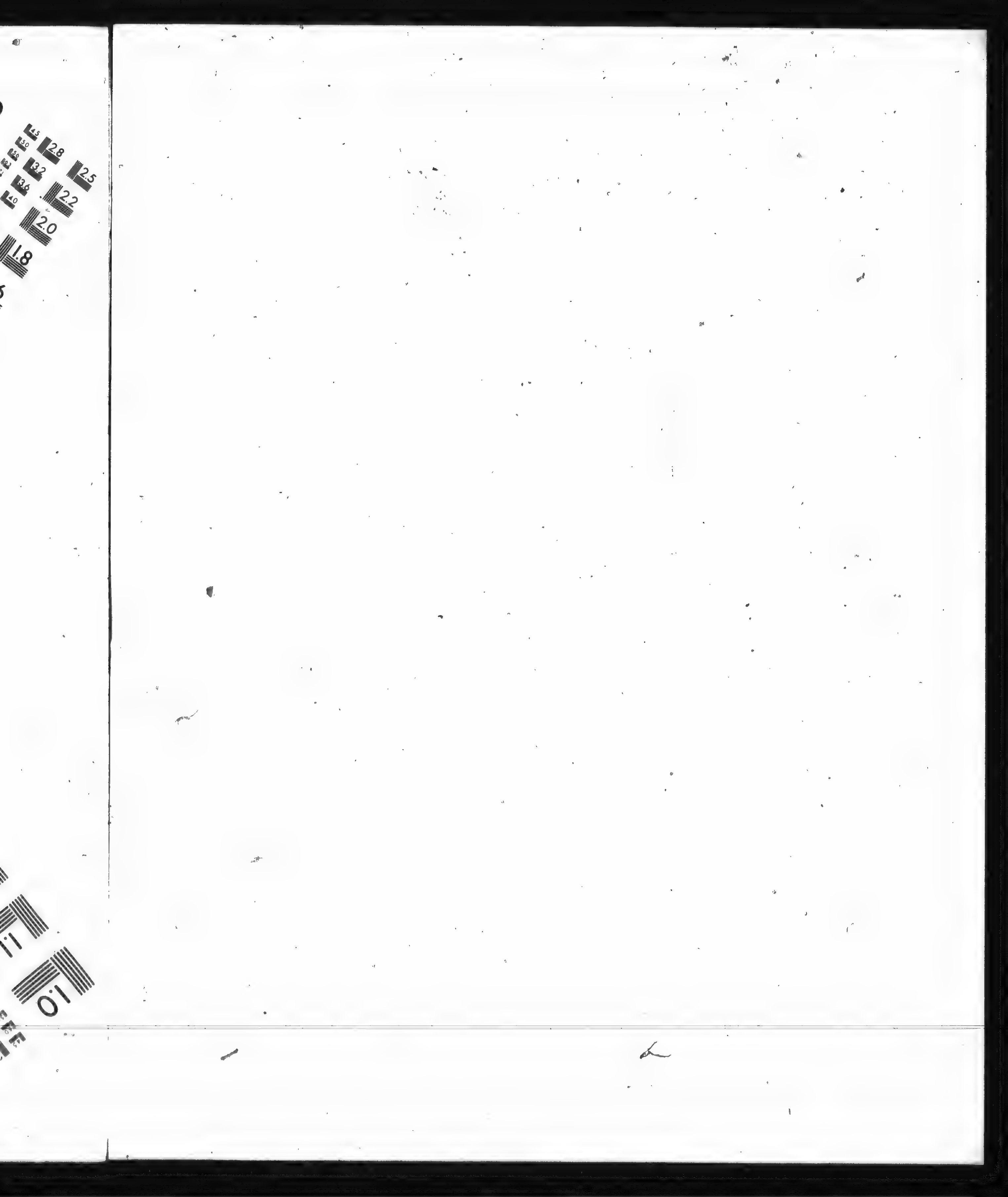


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
1.8
1.1
1.0

délivre la liste, & laisse le roi & la reine recevoir les hommages de leurs principaux sujets.

Quelque tems après le roi va rendre visite à l'ambassadeur, il est porté dans une chaise par un grand nombre de porteurs. Sept jeunes filles à pied tiennent des étendards & des parasols ; tous les princes, les ministres & les officiers l'entourent ou le suivent à cheval ; & il trouve toutes les rues ornées superbement, & de distance en distance des arcs de triomphe. C'est à la porte de son hôtel que l'ambassadeur reçoit le roi, pour lors avec respect, & il le conduit dans la principale salle. Le prince se met à genoux pour saluer l'empereur ; il se relève, prend du vin & du thé, qu'il offre à l'ambassadeur ; le ministre refuse la tasse qui lui est présentée, en prend une autre, & ne boit qu'après que le prince a bu.

Nous ne parlerons point de l'audience de congé, parce qu'on y répète les mêmes cérémonies. Il suffit de savoir que tant que l'ambassadeur reste à la cour de Lieuo-kieuo, il y est défrayé, ainsi que toute sa suite, & qu'on n'épargne rien pour l'engager à se louer devant l'empereur des honneurs qui lui ont été rendus.



CHAPITRE VII.

Commerce de Lieuo-Kieuo.

NOus n'avons que de légers renſeignemens ſur le royaume de Lieuo-kieuo, par rapport au commerce intérieur & extérieur. On ſait d'abord qu'aucun homme ne paraît au marché, & que ce ſont les femmes & les filles qui y vendent, & achètent toutes les denrées dans un tems réglé. Elles portent tous leurs fardeaux ſur la tête avec beaucoup de dextérité. Tout ſe vend & s'achète par échange ou en deniers de la Chine & du Japon; comme bas, ſouliers, huile, œufs, coquillages, poiſſon, poules, poulets, ſel, ſucre, poivre, herbages, &c. Le commerce des bois, des étoffes, des grains, des drogues, des métaux, des meubles & des beſtiaux, ſe fait dans des eſpèces de foires, entourées de boutiques & de magaſins.

Les habitans du pays ont bon nombre de barques, & quelques vaiſſeaux avec leſquels ils commercent d'iſles en iſles. Ils vont auſſi porter des ſoieries, des toiles, du papier, des armes, du cuivre; à la Chine, au Tong-king, dans la Corée & à l'iſle de Formoſe. Leurs ouvriers en or, en argent, & en toutes ſortes de métaux, ſont renommés chez les Chinois.

ROYAUME DE KAU-LI,

OU CORÉE,

TRIBUTAIRE DE LA CHINE.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique de la Corée.

LA Corée, que les Chinois appellent Kau-li, s'étend depuis trente-quatre, jusqu'à quarante-quatre degrés de latitude du nord. Sa longueur du nord au sud est d'environ cent cinquante lieues, de quinze au degré, & sa largeur de soixante-quinze lieues de l'est à l'ouest. On peut se représenter ce pays comme un quarré long, dont plusieurs pointes de terre s'avancent dans la mer.

La province Chinoise de Nan-king, sépare à l'ouest la Corée de l'empire de la Chine, & y tient par une longue & haute montagne, sans laquelle ce pais serait une isle. La baye de Nan-king baigne les bords des deux états.

Cette presqu'isle est bornée au nord-est par l'océan, où chaque année les Français & les Hollandais prennent beaucoup de baleines. Les rochers, & les sables qui bordent les

côtes de la Corée, en rendent l'approche difficile & fort dangereuse ; elles s'avancent si fort du côté du Japon, que le détroit ne paraît pas avoir plus de vingt-cinq lieues.

Le froid est extrême dans la Corée : les neiges y tombent en abondance ; la partie du nord ne produit que de l'orge, d'une médiocre bonté : le reste du royaume est d'une grande fertilité, & fournit avec profusion à tous les besoins de la vie.

La Corée est divisée en huit grandes provinces, dans lesquelles on trouve trois cens soixante villes, grandes ou petites, sans compter les forts, les châteaux & les maisons de plaisance.

CHAPITRE II.

Gouvernement de la Corée.

QUOIQUE le roi de Corée soit dépendant de l'empereur de la Chine, & qu'il lui paye tribut, il n'en exerce pas moins un pouvoir absolu sur tous ses sujets. Les grands ni le peuple n'ont point la propriété de leurs terres ; ils n'en jouissent que sous le bon plaisir du prince, qui peut les leur retirer lorsqu'il le juge à propos, & à qui ils payent une redevance proportionnée à leurs possessions. La richesse des grands consiste moins en fond de terre, que dans la multitude de leurs esclaves, dont

le nombre monte quelquefois à deux ou trois cens.

Le conſeil du prince eſt compoſé des principaux officiers de mer & de terre. Ces juges s'aſſemblent tous les jours & ſont préſidés par le roi ; ils ne doivent donner leurs avis que lorſqu'ils en ſont requis, ni ſe mêler d'aucune affaire, ſans y être appellés. La même règle s'obſerve à l'égard des officiers inférieurs. Les gouverneurs de provinces, les commandans de villes conſervent trois ans leurs charges, ſi, pendant cet intervalle, il ne s'eſt point porté de plainte contr'eux, qui ait exigé leur révocation.

Lorſque le roi ſort, toute ſa cour l'accompagne ; il eſt précédé par des officiers à cheval & à pied, qui portent des enſeignes & des bannières, & par une troupe de muſiciens qui jouent de divers inſtrumens guerriers. On reconnaît le rang de chaque ſeigneur à ſon ajuſtement, qui eſt compoſé d'une robe de ſoie noire, ſoutenue par une large écharpe, & par une pièce de broderie, dont une moitié tombe ſur la poitrine & l'autre ſur le dos. Le plus profond ſilence règne pendant la marche : tous ceux qui ſe trouvent ſur le chemin ſont obligés de tourner le viſage. Un ſecrétaire d'état dévance le prince de quelques pas, tenant une boëte en forme de tronc, dans laquelle il jette tous les placets qui lui ſont préſentés au bout d'une canne, & ceux qui ſont pendus aux fenêtres, & aux murs des maiſons. C'eſt ainſi que les Coréens inſ-

truisent leur maître & de leurs besoins, & des injustices qui peuvent leur avoir été faites par les juges & les ministres.

La garde du roi est considérable. Tous les habitans libres de toutes les provinces sont obligés de venir tous les sept ans le servir pendant deux mois. Chaque province a son général; sous lui sont cinq colonels, qui commandent à autant de capitaines, & chaque capitaine est gouverneur d'une ville ou d'un fort. Un village est commandé par un caporal, qui a sous lui des décemvirs, qui chacuns sont à la tête de dix soldats. Une fois l'année tous ces officiers doivent rendre un compte exact de leur administration.

Les armes de la cavalerie sont des cuirasses, des casques, des arcs & des fléches; des sabres & des fouets armés de pointes de fer. Celles de l'infanterie consistent dans le corselet, le casque, l'épée, le mousquet, ou la demi-pique. Les officiers n'ont que l'arc & la fléche. Chaque soldat se fournit à ses dépends, au moins cinquante charges de poudre & de balles.

On trouve parmi les Coréſiens une coutume inusitée par-tout ailleurs; chaque ville fournit un certain nombre de bonzes, ou religieux pour garder les forts & les défilés des montagnes. On prétend que ces moines soldats sont les meilleurs de la Corée: leurs supérieurs sont de droit les commandans de cettte troupe, qui au reste est disciplinée comme les autres corps militaires. A soixante ans un

Coréſien ſe retire du ſervice, & c'eſt ſon fils qui prend ſa place.

Chaque ville du royaume eſt obligée d'équiper & d'entretenir un vaiſſeau, qui porte deux mâts, & qui doit être monté par trois cens hommes, tant pour la manœuvre que pour le combat. Les revenus de la couronne conſiſtent dans les dixmes qui ſont levées en nature ſur les productions du pays, dans les impôts mis ſur les marchandiſes étrangères. Outre cette dixme, tous ceux qui ne ſont point enrollés, doivent travailler trois jours de l'année différentes corvées publiques.

La juſtice eſt ſévère dans la Corée. Un rebelle eſt exterminé avec toute ſa famille, ſa maiſon eſt raſée & l'on ne peut la rebâtir. Une femme qui tue ſon mari eſt enterrée toute vive, au milieu d'un grand chemin, & chaque paſſant qui n'eſt pas noble, juſqu'à ce qu'elle ſoit expirée, doit lui porter un coup d'une hâche, qui eſt placée à côté d'elle. Les juges de la ville, où un grand crime s'eſt commis, ſont interdits pour un certain tems, & ſouvent on ôte à cette ville ſes priviléges, & elle tombe ſous la dépendance d'une ville de moindre rang. Un mari peut tuer ſa femme qu'il trouve avec un adultère, pourvu qu'il puiſſe prouver le fait. Si cette femme eſt une eſclave, le meurtrier paie trois fois ſa valeur au maître : la punition du meurtre eſt remarquable. Lorſqu'on a long-tems foulé le criminel aux pieds, on prend du vinaigre dans lequel on a lavé le cadavre pourri du mort,

on en fait avaler à l'assassin le plus qu'il est possible avec un entonnoir, & ensuite on lui frappe le ventre avec des bâtons jusqu'à ce qu'il expire. Un homme libre, surpris avec une femme mariée, est exposé nud dans tous les carrefours, le visage barbouillé de chaux, chaque oreille percée par une fléche, & une sonnette sur le dos, qu'on fait continuellement retentir.

CHAPITRE III.

Religion des Coréſiens.

Nous ne trouvons rien de bien satisfaisant dans les livres de la Chine, dont nous parlent les missionnaires, ni dans les voyageurs Hollandais, touchant la religion des Coréſiens. Tout ce qu'ils nous en rapportent ne peut que fournir des idées vagues & sans suite.

Il subsiste chez les Coréſiens une tradition, dont ils ignorent l'origine : c'est qu'anciennement le genre humain n'avait qu'un langage, mais que la confusion des langues est venue à l'occasion d'une tour, qui fut entreprise pour escalader le ciel. Ils ont une sorte de culte, & l'on ne peut dire s'ils ont une religion établie sur des principes. Les idoles qu'ils honorent dans des temples leur sont venues de la Chine & du Japon, & la plûpart leur ont été apportées par les bonzes de la secte

de Fo ; lorſque ſucceſſivement les empereurs Japonois ou Chinois, ont dominé dans ce pays.

Le peuple de la Corée entre dans les temples, ſe proſterne avec aſſez d'indécence devant les idoles qui y ſont révèrées, prononce quelques paroles myſtérieuſes, qui n'ont aucun ſens, fait pluſieurs grimaces ridicules, & ſe retire avec auſſi peu de reſpect. C'eſt en quoi conſiſte tout le culte, ſi l'on n'en veut regarder comme une partie le ſoin que chaque particulier prend d'allumer un petit morceau de bois odoriférant, qu'il place devant ſon idole favorite, dans un vaiſſeau deſtiné à cet uſage.

L'unique dogme ſe réduit à croire confuſément que dans une autre vie il y aura des récompenſes pour la vertu, & des punitions pour le vice.

CHAPITRE IV.

Bonzes, ou Religieux Coréſiens.

On trouve dans la Corée une quantité prodigieuſe de bonzes ; leurs maiſons ſont preſque toutes ſituées ſur de hautes montagnes, à côté des temples, & en contiennent juſqu'à cinq & ſix cens. Le plus vieux des bonzes eſt le ſupérieur, & il a le droit de punir la plus légère négligence de ſes ſubal-

ternes, par vingt ou trente coups de bâtons sur les fesses. S'il est question d'un crime capital, le coupable est livré au gouverneur de la ville, qui seul a le pouvoir de le juger. La liberté accordée à tout le monde de se faire bonze, & la facilité de se retirer de l'ordre, lorsqu'on le juge à propos, peuple considérablement ces communautés. Il faut que chaque religieux exerce une profession qui puisse fournir à ses besoins, quoique cependant plusieurs soient assez fainéans pour prendre le parti de mendier. Tous se rasent la tête & la barbe, & ne peuvent rien manger qui ait eu vie, ni entretenir aucun commerce avec les femmes. Ceux qui transgressent cette loi, sont fouettés & bannis du couvent. Le principal revenu de ces monastères consiste dans les pensions qu'ils retirent pour apprendre à lire & à écrire à la jeunesse. Si quelques enfans veulent se faire tonsurer, on les retient au service de la maison, & le profit de leur travail appartient à leur précepteur, dont ils sont les héritiers privilégiés.

Il y a aussi dans la Corée une autre sorte de bonzes. Ceux-là s'abstiennent à la vérité de manger de la chair, mais ils ne sont pas rasés, & ont la liberté de se marier. Comme ils sont de la secte de Fo, ils desservent particulièrement les temples. C'est chez eux que la noblesse Coréenne va se réjouir avec les femmes publiques, qui sont en grand nombre dans le pays ; & l'on doit moins regarder leur demeure comme la retraite de

pieux ſolitaires, que comme des jardins délicieux où tous les excès ſont permis.

Il ſe trouve dans la capitale du pays deux monaſtères de femmes : l'un ne reçoit que des filles de diſtinction ; l'autre en admet de tout rang. Elles ſont toutes raſées, & obſervent les mêmes règles que les hommes. Ces religieuſes étaient jadis dans l'obligation de garder le célibat, mais depuis peu le prince leur a permis de ſe marier.

CHAPITRE V.

Mariage des Coréſiens.

IL eſt d'uſage dans la Corée de marier les enfans dès l'âge de huit ou dix ans, en obſervant toutefois que toute alliance eſt défendue juſqu'au quatrième degré. Les jeunes femmes, à moins qu'elles ne ſoient filles uniques, paſſent auſſi-tôt dans la maiſon de leur beau-père, afin d'y apprendre à travailler & à gouverner leur famille. Ce nœud, l'objet de tant de précautions dans d'autres pays, eſt précédé de bien peu de formalités dans celui-ci. L'époux le jour du mariage monte à cheval, ſuivi de tous ſes amis ; il ſe promène par toute la ville, & ne s'arrête qu'à la porte de ſa future : il eſt reçu en cérémonie par les parens de la fille, qui la conduiſent chez lui, & le mariage y eſt conſommé.

Un Coréſien peut avoir autant de femmes qu'il eſt en état d'en nourrir, mais il faut qu'il les logent hors de ſa maiſon, où la ſeule femme légitime a le droit de demeurer. Malgré ce privilége une femme Coréſienne ne peut guere ſe regarder que comme une eſclave, puiſque ſon mari, après même en avoir eu pluſieurs enfans, peut la renvoyer avec eux, ſans qu'il ſoit tenu de pourvoir à l'entretien, ni des uns ni des autres.

CHAPITRE VI.

Funérailles & deuil des Coréſiens.

LORSQU'UN homme libre a rendu le dernier ſoupir, ſes enfans prennent le deuil, & ſont obligés de le porter trois ans. Dès ce moment ils doivent vivre avec la même auſtérité que leurs bonzes, ceſſer l'exercice de leurs emplois, & quitter le poſte qu'ils occupaient. Ils ne peuvent plus habiter avec leurs femmes, car les enfans qui naîtraient pendant ces trois ans, feraient réputés illégitimes. L'habit de deuil eſt une longue robe de chanvre, ſur une eſpèce de cilice, composé de fils tors, preſqu'auſſi gros que les cordons d'un cable. Sur leurs chapeaux, qui ſont tiſſus de roſeaux verds, ils portent une corde de chanvre, qui leur tient lieu de crêpe; un long bâton qu'ils tiennent à la main, déſigne qu'ils ſont en

deuil; une canne marque la mort d'un père, un bâton celle de la mère. Tant que dure le deuil, il ne leur est pas permis de se laver.

Aussi-tôt qu'il est mort quelqu'un dans une famille, ses parens se répandent dans toutes les rues, en poussant des hurlemens effrayans & en s'arrachant les cheveux. On enferme le corps dans deux ou trois caisses de bois dur, dont la dernière est peinte, suivant la fortune des héritiers.

L'usage est de n'enterrer les morts qu'au printems & à l'automne. Ceux qui meurent pendant les autres saisons de l'année sont placés sous une hute de chaume, élevée sur quatre piliers. Le jour de la cérémonie funèbre arrivé, le corps est rapporté à la maison, & l'on renferme avec lui ses habits ; & une partie de ce qu'il avait de plus précieux. La nuit se passe en réjouissance, & le convoi se met en marche à la pointe du jour, rien ne doit être plus singulier que l'espèce de mesure qu'observent dans leurs pas les porteurs du corps, pendant tout le chemin, tandis que les amis se lamentent, & feignent de s'arracher les cheveux.

Trois jours après cette cérémonie, on retourne au tombeau pour y faire quelques offrandes, & terminer la fête funèbre par un splendide repas, où tout le monde doit paraître joyeux. Chaque mois, vers le tems de la pleine lune, on coupe l'herbe qui croît sur le tombeau, & l'on renouvelle les offrandes.

CHAPITRE VII.

Origine fabuleuse des Coréſiens.

LEs habitans de la Corée prétendent être deſcendus d'un peuple de la Tartarie orientale qui ſe nommait Fu-yu, & comme toutes les autres nations idolâtres, ils ont voulu illuſtrer leur origine, en prêtant des aventures fabuleuſes au premier chef qui les a gouvernés. » Une fille du dieu Hohang-ho, diſent-ils, » ayant été renfermée fort étroitement par le » roi de Kau-kyu-li, ne laiſſa pas de conce- » voir, un jour qu'elle ſe trouva expoſée aux » rayons du ſoleil. Elle mit au monde un » œuf de la groſſeur d'un boiſſeau, dans lequel » on trouva un enfant mâle, qui reçut en » naiſſant le nom du Chu-mong, c'eſt-à-dire » de bon archer. Le roi lui donna l'intendance » de ſes haras. Chu-mong eut l'adreſſe d'en- » graiſſer les mauvais chevaux, & de laiſſer » maigrir les meilleurs. Le roi, trompé par » cette ruſe, choiſit les mauvais & lui aban- » donna les bons. Un jour qu'on était à la » chaſſe, ſa majeſté permit à Chu-mong de » tirer ſurtout le gibier qui ſe préſenterait à » lui; il tua un ſi grand nombre de daims, » que le roi, choqué de cette indiſcrétion, » réſolut de ſe défaire de lui. Il pénétra les » intentions de ſon maître & prit la fuite.

» Mais ayant été vivement pourſuivi, il » arriva ſur le bord de la rivière de Puſchui, qu'il déſeſpéra de pouvoir traverſer. Dans cette ſituation, il s'écria : hélas ! » cette rivière m'empêchera-t-elle de fuir, » moi, qui ſuis de la race du ſoleil & petit-» fils du dieu Ho, Hang-Ho ? A peine eut-» il prononcé cette plainte, que tous les poiſ-» ſons de la rivière formèrent un pont ſur » lequel il paſſa. Il rencontra de l'autre côté » trois perſonnes ; l'une vêtue d'un habit de » chanvre, l'autre d'un habit piqué, & la » troiſième couverte d'herbe de mer. Elles » lui ſervirent d'eſcorte juſqu'à la ville de » Kyi-ching-ku, où il prit le nom de Kaw, » pour ſignifier qu'il était venu de Kau-kyu-» li «. L'auteur, qui nous rapporte cette anecdote, aurait bien dû nous fournir l'explication de cette fable.

Telle eſt l'ignorance des Coréſiens, que leurs auteurs aſſurent que la terre eſt compoſée de quatre-vingts-quatre mille pays ; mais cette folle ſuppoſition ne trouve que peu de crédit chez le peuple. » Il faudrait donc, » dit-il, compter pour un pays la moindre » iſle, & le plus mépriſable écueil ; car peut-» on s'imaginer autrement que le ſoleil ſuffiſe » pour éclairer tant de régions en un ſeul » jour « ? En général l'opinion des habitans de la Corée, eſt qu'il n'y a dans le monde que douze contrées ou douze royaumes, qui tous avant l'invaſion des Tartares, étaient ſoumis à l'empereur de la Chine.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE VIII.

Commerce des Coréſiens.

LEs Coréſiens n'ont guères d'autre commerce qu'avec les Japonois, & les inſulaires de Fuſima. C'eſt d'eux qu'ils tirent leur papier, leurs bois de parfums, leur alun, leurs cornes de buffles, & autres marchandiſes, que les Chinois & les Hollandais vendent au Japon. Ils donnent en échange les productions de leur pays, qui n'ont rien de bien recommandable. Ils vont chercher par terre à la Chine, du linge & des étoffes de coton, & il n'y a guères que les riches marchands de Sior qui pouſſent leurs voyages juſqu'à Péking.

Fin de la Deſcription de la Corée.



ISLE DE FORMOSE,

TRIBUTAIRE DE LA CHINE.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique de l'isle de Formose.

FORMOSE est une grande isle de la mer de la Chine, à l'orient de la province de Fokien; elle s'étend du nord au sud, depuis les vingt-deux degrés huit minutes de latitude septentrionale, jusqu'aux vingt-cinq degrés vingt minutes. Une chaîne continuelle de montagnes escarpées la sépare dans cette étendue en deux parties, qui n'ont que très-difficilement communication entr'elles. La partie orientale est seulement habitée par les naturels du pays, que les Chinois, maîtres de la partie opposée, nous peignent comme des sauvages. Ils le sont en effet, puisque, sans avarice, ils dédaignent les mines d'or & d'argent, dont ils sont en possession, qu'ils s'aiment & se secourent mutuellement : ils ont aussi quelque chose des nations que nous appellons civilisées, ils sont vindicatifs à l'excès. Ce peuple, serré entre la mer & les montagnes, vit sans loix, sans gouvernement; & content d'être

libre, il ne se nourrit que de la chair des animaux & de sa pêche.

La partie occidentale de l'isle qui est au pouvoir des Chinois, mérite en effet le nom de Formose qu'on a donné à l'isle : l'air y est toujours pur & serein. Le pays est fertilisé par un grand nombre de rivières qui descendent des montagnes : la terre y produit abondamment toutes sortes de grains ; elle donne avec profusion tous les fruits des Indes, oranges, banaves, ananas, goyaves, papeyes, cocos, melon d'eau, péches, abricots, figues, raisins, châtaignes, grenades, &c. Le sucre & le tabac y viennent admirablement ; ensorte qu'à l'aide des bras laborieux des habitans, les plaines ressemblent à un vaste jardin où l'art a fécondé la nature.

Comme il n'y a que très-peu de tems que ce pays est habité par une nation civilisée ; les chevaux, les moutons, les chèvres & les cochons sur-tout, si communs à la Chine, y sont encore très-rares. Les ânes sont la monture ordinaire de ces insulaires, & ces animaux ne le cèdent point en vîtesse aux chevaux. Les forêts sont remplies de cerfs & de singes, on y voit peu d'autres bêtes fauves : elles se tiennent au sommet des montagnes, & ne descendent guères dans les plaines.



CHAPITR II.

Précis de l'Hiſtoire de l'iſle de Formoſe.

CE n'eſt que vers l'an quatorze cent trente, que les Chinois eurent connaiſſance de l'iſle de Formoſe : le naufrage d'un eunuque ſur ſes côtes donna lieu à cette découverte. Il y fit quelque ſéjour, & rendit compte à l'empereur ſon maître des obſervations qu'il avait faites, & qui ſe réduiſaient à certifier la vertu de quelques plantes médicinales, dont on ſe ſert encore aujourd'hui à la Chine. En quinze cent ſoixante-quatre, un corſaire Chinois s'était emparé des iſles de Pong-hou, ſituées entre Formoſe & la province de Fo-kien, par les vingt-trois & vingt-quatre degrés de latitude-nord. Il fut rencontré par une eſcadre Chinoiſe, que commandait un officier nommé Yu-ta-yaou. Le combat fut meurtrier, & le corſaire obligé de fuir, fit rembarquer une partie de ſes gens qu'il avait laiſſé à terre; dans le deſſein de retourner à la charge; mais l'officier Chinois ne lui en donna pas le tems, & vint avec ſes vaiſſeaux fermer l'entrée du port que le corſaire avait abandonné. Cette manœuvre força l'écumeur de mer d'aller chercher un aſyle dans un port de l'iſle de Formoſe: Yu-ta-yaou l'y ſuivit, mais n'ayant aucune connaiſſance de la côte, il fut contraint

de retourner aux isles de Pong-hou, dont il se rendit maître, au nom de l'empereur, à qui il fut porter cette nouvelle : le corsaire, loin de chercher à former un établissement dans l'isle de Formose, en égorgeat tous les insulaires qui lui tombèrent entre les mains.

Vers la fin de l'année mil six cent vingt, une escadre Japonoise aborda à l'isle de Formose, & trouvant le pays riant, elle y laissa une colonie. Peu de tems après un vaisseau Hollandais fut jetté par la tempête sur les côtes de cette isle; il ne fut pas long-tems à reconnaître combien la situation de Formose pouvait devenir avantageuse pour le commerce de la Hollande avec le Japon, & demanda aux Japonois la permission de bâtir une maison à l'entrée du port, afin que les vaisseaux Hollandais qui seraient forcés d'y aborder, pussent y trouver des rafraîchissemens. Quoiqu'avec peine, les Japonois le lui permirent, & l'on dit qu'il se servit de l'artifice des fondateurs de Carthage, pour obtenir le terrein que pourraît enfermer une peau de bœuf. Quoiqu'il en soit, il bâtit un fort qui fut achevé, en mil six cens trente-quatre, & ou on lit encore aujourd'hui l'inscription suivante.

Zelanda Castel : 1634.

Pendant que ceci se passait, les Tartares se rendaient maîtres de l'empire de la Chine. Thing-tchi-long, qui, de petit marchand du

pays de Fokien, était devenu le plus riche commerçant de l'Asie, est presque le seul qui ose s'opposer aux usurpateurs; il arme une flotte à ses frais, & bientôt tous les vaisseaux Chinois viennent se ranger sous ses voiles. L'empereur Tartare en frémit, il offrit vainement à ce brave citoyen le titre de roi; Thing-tchi-long voulait vaincre ou s'ensevelir sous les ruines de sa nation, il ne put remplir son projet & mourut bientôt après.

Son fils, du même nom, lui succéda, battit les Tartares, & fit de grandes conquêtes dans la Chine : mais défait à son tour, il prit le parti de la fuite, & résolut en mil six cent soixante-un de se faire roi de Formose. Il commença par chasser les Hollandais des isles de Pong-hou. Il les attaqua dans le fort de Zélande, où ils n'étaient qu'au nombre de onze, mais ils avaient du canon, & les Chinois étaient sans artillerie; cependant, après avoir soutenu plusieurs assauts, ces braves républicains consentirent à se retirer aux conditions qu'on leur accorderait le seul de leurs vaisseaux qui se trouvait encore en état de soutenir la mer. C'est après cette expédition que Thing-tchi-long prit le titre de roi. Il fonda trois villes, & choisit pour sa résidence le fort Hollandais. Ses premiers soins furent d'établir une forme de gouvernement; celui de la Chine lui servit de modèle, & il en emprunta la plûpart des loix qu'il promulgua. Son fils se soutint sur le trône, mais son petit fils, encore enfant, lorsqu'il commença à règner fut

contraint de se soumettre à l'empereur de la Chine. Ce fut en mil six cent quatre-vingt-trois qu'arriva cette révolution, & c'est depuis ce tems que l'isle de Formose est soumise aux Chinois. Elle est divisée en trois gouvernemens particuliers, qui dépendent de la capitale, mais l'officier qui y commande en chef, est sous la dépendance du vice-roi de Fo-kien.

CHAPITRE III.

Religion des naturels de l'isle de Formose.

Il serait bien difficile de concilier les sentimens du petit nombre de voyageurs qui nous ont parlé de la religion des Formosans ; nous devons nous contenter d'en donner un précis sans prétendre discuter des faits qui ont si peu de rapport entr'eux.

» Les Formosans, dit un auteur que l'on » prétend Japonois & élevé dans l'isle de » Formose, ont une religion révélée par le » dieu même qu'ils adorent, si l'on en croit » un livre qu'ils nomment, terre choisie. Ils » ont pour ce livre la plus profonde véné- » ration, parce qu'il contient la révélation » sur laquelle est fondé leur culte religieux.... » Il y a environ neuf cens ans que les habitans » de l'isle de Formose ne connaissaient point » d'autres dieux que le soleil & la lune, qu'ils » regardaient comme des divinités suprêmes :

» ils s'imaginaient que les étoiles n'étaient que
» des demi-dieux, ou des divinités inférieures.
» Tout leur culte se réduisait à l'adoration
» de ces astres le matin & le soir, auxquels
» ils offraient des sacrifices d'animaux de toute
» espéce «.

Telle est l'idée que cet auteur nous donne des premiers principes de religion des Formosans : voici ce qu'il ajoûte. » Deux philosophes qui vivaient alors, s'érigèrent en prophêtes, & annoncèrent une nouvelle loi à ces idolâtres « ; ils supposèrent que cette loi leur avait été révélée par le dieu qu'ils venaient annoncer, Ils choisirent un jour solemnel pour expliquer ce culte ; & comme ils étaient habillés bizarrement, & qu'ils parlaient du haut d'une colline, le peuple étonné de cet appareil, commença à être émû de leurs discours ; mais lorsqu'ils proposèrent de faire brûler devant l'autel de ce nouveau dieu les cœurs de vingt mille enfans ; les insulaires entrèrent en fureur, & voulurent massacrer ces philosophes ; ils échappèrent cependant, & lancèrent contre ce pauvre peuple les imprécations les plus affreuses.

Si nous suivions cet écrivain, sans doute imposteur, nous verrions que tous les fléaux tombèrent sur les Formosans, & que ce ne fut que par les ferventes prières des philosophes, que cette cruelle divinité s'appaisa. Abandonnons-le à ses rêveries, ou plutôt à sa mauvaise foi, & cherchons la vérité dans le récit d'un voyageur qui a demeuré quelque

tems dans l'isle de Formose : ce que nous allons avancer est tiré de ses voyages.

Les Formosans ont plusieurs dieux, entre lesquels il y en a deux principaux, dont l'un habite vers le midi, & l'autre vers l'orient. Le dieu du midi prend soin des hommes ; le dieu de l'orient protége les femmes, & est de leur sexe. Un autre dieu habite le nord, mais il est méchant; deux divinités particulières président à la guerre, & conservent les guerriers ; une autre dispose de la santé & des maladies : d'autres ont soin des semailles, protègent la chasse, les maisons, &c. Tous ces dieux sont mariés, comme chez les anciens payens ; on en compte soixante-douze, qui sont aussi adorés par les Chinois qui sont venus s'établir dans l'isle. Le premier est regardé comme le maître des autres dieux, tous lui sont soumis, il est le créateur de la nature. On lui sacrifie une fois l'année un pourceau, dont on consume la chair & les os avec du bois de sandal : tous ces dieux ont été hommes, & sont devenus des gènies & des démons ; car les Formosans adorent les démons, & croyent que les ames des méchans, lors de leur séparation avec le corps, deviennent des diables, que par crainte on doit honorer; le chef de ces mauvais esprits a des autels, & on lui immole des animaux, & quelquefois des victimes humaines.

CHAPITRE IV.

Prêtresses, sacrifices & cérémonies religieuses des Formosans.

Le culte religieux des Formosans est dirigé par des femmes, qui s'appellent *Juibas*; ces prêtresses sacrifient à leurs dieux des pourceaux, du riz grillé, du pinang, des têtes de cerfs. Lorsqu'un de ces sacrifices est achevé, une des prêtresses fait un long discours en forme d'invocation, elle s'agite avec violence, pousse des cris aigus, tourne les yeux, tombe à terre, & y reste si fortement attachée, que six personnes ont peine à l'en arracher. Pendant ces mouvemens convulsifs, les dieux se communiquent à la *Juibas*; revenue de son extase, elle se relève avec de singuliers fremissemens. Alors toutes les prêtresses montent dessus les toits de leurs pagodes, & là se plaçant en deux bandes aux deux extrêmités du faîte, elles y font quelques prières; ensuite elle se dépouillent entiérement de leurs habits, & après s'être frappé quelques parties de leurs corps, elles terminent cette cérémonie par une oblation en présence de l'assemblée, qui pendant ce tems boit jusqu'à s'enivrer.

Ces *Juibas* se vantent de pouvoir conjurer les démons, & de les chasser des lieux qu'ils

ont choisis pour asyle; elles prédisent la bonne & la mauvaise fortune, le froid, le chaud, la pluie & le beau tems. Pour parvenir à faire fuir les démons, elles font d'étranges exorcismes, elles hurlent contre eux, & armées d'un sabre, elles le poursuivent avec un tel acharnement, que le diable est forcé de se précipiter dans la mer, au risque de s'y noyer. Cependant leur puissance n'est pas assez grande pour rassurer ce peuple superstitieux contre les embuches du malin esprit : on en voit des preuves dans le grand nombre d'offrandes qui lui sont offertes sur les bords des grands chemins.

CHAPITRE V.

Cérémonies pour la construction d'un bâtiment.

LEs temples & les maisons de l'isle de Formose sont construits de bois de bambou ; lorsqu'il est question d'élever un de ces édifices, on offre avec cérémonie du pinang & du riz aux dieux, ensuite on coupe le premier bambou, & l'on adresse particuliérement une prière à la divinité qui doit présider au bâtiment : on l'invite à le protéger & à y venir faire sa résidence. Toute l'assemblée se réunit alors dans un cercle, & chacun doit révéler à haute & intelligible voix le songe qu'il a fait la nuit précédente. On va aux opinions, & celui dont

ont choisis pour asyle; elles prédisent la bonne & la mauvaise fortune, le froid, le chaud, la pluie & le beau tems. Pour parvenir à faire fuir les démons, elles font d'étranges exorcismes, elles hurlent contre eux, & armées d'un sabre, elles le poursuivent avec un tel acharnement, que le diable est forcé de se précipiter dans la mer, au risque de s'y noyer. Cependant leur puissance n'est pas assez grande pour rassurer ce peuple superstitieux contre les embuches du malin esprit : on en voit des preuves dans le grand nombre d'offrandes qui lui sont offertes sur les bords des grands chemins.

CHAPITRE V.

Cérémonies pour la construction d'un bâtiment.

LEs temples & les maisons de l'isle de Formose sont construits de bois de bambou ; lorsqu'il est question d'élever un de ces édifices, on offre avec cérémonie du pinang & du riz

le rève est jugé désigner quelque chose d'heureux, a l'honneur de poser le premier bambou ; il fait au dieu tutélaire une offrande de pinang & d'une sorte de breuvage, en lui demandant de lui accorder la diligence dans son travail. D'abord que le bâtiment est porté à une certaine hauteur, le maître y fait son entrée, & il immole une victime aussi-tôt qu'il est couvert; les *Juibas* arrivent & emploient plusieurs sortilèges, pour découvrir s'il sera durable, & si le propriétaire y jouira d'un bonheur constant. Elles se servent à cet effet de tranches de bambou, qu'elles remplissent d'eau; & les portant à la bouche, elles la font réjaillir aussi loin qu'il est possible : La manière dont cette eau sort, décide de la durée de la maison ; on doit observer qu'il faut que la victime que l'on sacrifie, ait la tête tournée du côté de l'orient, parce que le dieu qui y habite, est audessus des autres dieux. On partage l'animal immolé en quantité de parties ; mais il est d'obligation que la tête reste entière : ces morceaux sont placés sur des coffres, qui seront par leur vertu bientôt remplis. On en met sur les épées, sur les boucliers ; ils leur communiquent la force nécessaire pour résister à l'ennemi. Les *Juibas* reçoivent une portion considérable de la victime, & le crédule Formosan se croit alors à l'abri des mauvaises intentions du diable.



CHAPITRE VI.

Abſtinence des Formoſans.

LEs habitans de Formoſe ont un livre qu'ils nomment *Karichang*, & voici la fable qu'ils débitent à ſon ſujet. Un particulier avait reçu de la nature un corps extrêmement difforme, & chaque jour ſes compatriotes en prenaient occaſion de l'accabler d'opprobres ; il pria les dieux de le recevoir au ciel la premiere fois qu'il ſerait grièvement inſulté. Sa prière fut exaucée ; ſans doute que les dieux lui donnèrent un titre qui le rendait redoutable ſur la terre ; car cette nouvelle divinité étant deſcendue à Formoſe, elle apporta ce *Karichang*, qui eſt une règle de conduite, en vingt-ſept articles, dont l'inobſervation d'un ſeul devait attirer ſur la tête des habitans des malheurs infinis. Pendant le tems d'abſtinence impoſé par ce *Karichang*, il eſt défendu de bâtir des maiſons, de vendre des peaux, de ſe marier, d'avoir commerce avec une femme, pas même avec ſa femme légitime ; de ſemer, de forger des armes, de faire quelque choſe de neuf, de tuer des cochons, de donner un nom à un enfant nouveau né, de ſe mettre en voyage, quand on n'eſt jamais ſorti de chez ſoi : tels ſont les articles les plus eſſentiels du *Karichang*.

CHAPITRE VII.

Mariages des Formoſans.

SItôt que les filles ſont nubiles, il leur eſt permis de ſe marier ; un jeune homme qui recherche une fille pour femme, doit prier ſa mère, ſa ſœur, ou quelque autre parente, d'aller chez elle, de lui offrir des préſens, & de la demander en mariage à ſon père, ou aux parens dont elle dépend. Si la demande eſt acceptée, les préſens ſont livrés, & le mariage eſt conclu, ſans autre formalité. Ces dons conſiſtent en habits de toile ou de peaux, en bagues de métal & braſſelets de bambou.

Les femmes Formoſannes ne peuvent, ſelon le rapport des voyageurs, mettre des enfans au monde avant l'âge de trente-ſix ans. Juſqu'à ce tems, elles ne voyent leurs maris qu'en ſecret, & la nuit, & de plus il faut qu'elles les faſſent avertir. L'époux ſe rend à l'invitation, il paſſe devant la porte de ſa femme; ſi elle eſt d'humeur à le recevoir, elle l'appelle, ſinon il eſt obligé de ſe retirer. Lorſqu'il eſt entré dans la maiſon, il ne lui eſt pas permis de s'approcher du feu ni de la chandelle, il faut qu'il garde le ſilence, & aille ſe coucher tout de ſuite ; veut-il du tabac, il touſſe doucement, & ſa femme vient lui en apporter en cachette, enſuite elle s'en retourne, & ne va ſe mettre au lit

que lorſque les gens du logis ſe ſont retirés. La nuit paſſée, le mari ſe lève, & ſort de la maiſon ſans proférer une ſeule parole, & ne doit point y paroître de toute la journée,

La polygamie eſt permiſe chez les Formoſans, qui quittent leur femme lorſqu'ils le jugent à propos, mais ſans pouvoir reprendre les préſens qui lui ont été faits. C'eſt faire un affront à un Formoſan, que de lui demander en préſence d'un tiers de quelle famille eſt ſa femme, ſi elle eſt belle ou laide & comment elle ſe porte.

Comme il n'eſt pas permis aux Formoſanes de devenir enceintes avant l'âge de trente-ſix ans, lorſqu'elles tombent dans ce cas, il faut qu'elles ſe faſſent avorter; pour cet effet, elles font venir leurs *juibas* & ſe couchant devant elles, elles ſe font fouler le ventre d'une certaine manière qui procure l'avortement. Il faut avouer que cette coutume eſt unique, ſi elle eſt véritablement obſervée.

CHAPITRE VIII.

Funérailles des Formoſans.

LEs Formoſans n'attendent pas que leurs malades rendent le dernier ſoupir : lorſqu'ils s'apperçoivent que l'agonie commence, ils lui préſentent à boire, & la manière dont ils s'y prennent pour l'aider à s'humecter la

bouche, achève de l'étouffer. Sitôt que le moribond est passé, on va battre du tambour à la porte, pour en instruire le peuple; le tambour dont on se sert est fait d'un tronc d'arbre creux. Ensuite on lave le corps, on le pare de ses plus beaux habits, & l'on place près de lui ses armes & quelques plats de riz. Il reste deux jours dans cet état, pendant lesquels les *juibas* font la cérémonie d'immoler un pourceau pour le bon voyage du défunt. On élève aussi devant la maison un bambou auquel est attachée une espéce de banière, & près de-là on a soin de tenir une grande cuve pleine d'eau. Le soir les parens & les amis s'assemblent, & boivent à la santé du mort; ceux qui l'aimaient davantage se jettent sur son corps avec des cris qui ressemblent assez à des hurlemens, & l'interrogent sur les raisons qu'il a eu de quitter cette vie. Le ridicule de ces scènes funèbres est encore augmenté par les contorsions des prêtresses, & des pleureuses à gages, qui débitent quelques prières à leurs dieux pour en obtenir une bonne place, & de bons amis pour le mort dans l'autre monde.

Dès que les deux jours sont écoulés, on lave le corps une seconde fois, & souvent on triple cette précaution, ensuite on le porte sur un échaffaut élevé de sept ou huit pieds, & sur lequel il est lié par les pieds & par les mains, & porté en cet état auprès d'un très-grand feu, que l'on entretient pendant dix jours, afin de sécher entièrement le cadavre, dont

dont pendant ce tems-l'odeur ne doit pas être agréable. Cette opération faite, on rapporte le corps à la maiſon & on l'expoſe, enveloppé dans une natte, ſur un échaffaut beaucoup plus élevé que le précédent; autour duquel on pratique une enceinte d'étoffe, en forme de pavillon. Quelquefois le corps reſte ainſi trois années entières, après quoi il eſt enterré dans la maiſon. Tout ceci ne s'exécute pas ſans des repas terminés par une yvreſſe générale. Si le mort a été homme de guerre, on lui fait une oraiſon funèbre, chacun répète à ſon voiſin ce qu'il ſçait de ſes belles actions, & ſur ſa tête eſt ſuſpendu un bambou, avec autant de coches qu'il a tué d'ennemis. Pendant neuf jours on veille autour du mort, & le dixième tous les parens & amis viennent faire devant lui un affreux charivari, pour écarter le diable, qui juſque-là, n'a ceſſé de le tourmenter. Si le défunt était marié, ſa veuve, après l'enterrement, prend un balai, & le jette vers le midi, en diſant : » A qui appartient cette maiſon? » elle ne m'appartient plus, ainſi je n'ai plus » beſoin de m'en embarraſſer davantage. »

Dans une caſte particulière de l'iſle, lorſqu'un malade paraît en danger, & ſouffre beaucoup, on lui paſſe un nœud coulant autour du cou, on le ſoulève aſſez pour que ſes pieds ne puiſſent toucher la terre, enſuite on le laiſſe tomber, & la ſucceſſion eſt alors ouverte aux parens, qui ſans doute ont ſervi de bourreaux au malade.

CHAPITRE IX.

Croyance & dogmes des Formosans.

Les voyageurs nous assurent que les habitans de Formose croyent le monde éternel, & cependant que l'immortalité de l'ame est un des principes de leur croyance. Lorsqu'un Formosan meurt, on lui élève une petite cabane de verdure, à laquelle on ajoûte divers ornemens, elle doit servir à loger son ame. quatre banderolles sont placées aux quatre coins de la hutte. On pose dans l'intérieur une callebasse pleine d'eau & un bambou, afin que l'ame puisse se rafraîchir ou se laver lorsqu'elle en aura besoin.

Les Formosans croyent que les ames des méchans sont précipitées & tourmentées après la mort dans une fosse pleine d'ordure : ils ajoûtent que les ames des bons passent par-dessus la fosse avec gaieté, sur un pont de bambou très-étroit, & vont se rendre dans un paradis sensuel, où l'on trouve tout ce qui peut servir aux commodités & aux plaisirs de la vie : mais que lorsque les ames des méchans veulent suivre ce chemin, le pont tourne tout d'un coup & que les ames tombent dans la fosse. Ils n'ont aucunes idées de la résurection des corps.

Ils regardent comme d'horribles péchés le

larcin, le meurtre & le mensonge, mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils mettent au rang de ces crimes, d'avoir manqué d'aller nud dans les tems prescrits, & d'avoir mis des enfans au monde avant l'âge de trente-six ans.

CHAPITRE X.

Superstitions & usages des Formosans.

Il est certain que les Formosans n'ont point de rois : ils ont partagé leur pays en plusieurs communautés, qui chacune ont leur chef, & se font une guerre continuelle : Ils ne donnent point de batailles : des surprises, des embuscades, voilà à quoi se réduit chez eux le cruel art de se détruire, & il n'en est pas pas moins meurtrier. La tête où la chevelure d'un ennemi est un monument de leur victoire qu'il conserve précieusement. Lorsqu'ils sont vainqueurs, ils plantent sur des pieux les chevelures qu'ils ont enlevées, & forment des danses autour. Les plus expérimentés, & les plus courageux sont choisis pour commander les soldats, & les plus anciens sont les chefs du conseil.

Avant d'entreprendre une guerre, on consulte les songes, on examine le vol des oiseaux. Dans le combat, hommes, femmes, enfans, rien n'échappe au glaive. La guerre finie, ils font des sacrifices aux mânes de leurs

ennemis, en présence de leurs têtes élevées sur des pieux, après quoi chaque guerrier emporte celles qui lui appartiennent, & qui, déposées dans sa maison, doivent y fixer le bonheur. S'ils ont été vaincus, ils forment autant de *poupées* qu'ils ont eu de morts, & les enterrent avec solemnité. Dans ces occasions, les *Juibas* adressent des prières aux dieux, & les supplient de ne pas déceler aux ennemis *les soldats* de la nation, lorsqu'ils iront se remettre en embuscade.

La manière de faire serment entre deux Formosans, consiste à rompre ensemble une paille. Ils n'ont rien de plus sacré, & dont la violation leur semble exiger de plus grands châtimens.

Le conseil souverain de chaque caste, est composé de douze personnes âgées au moins de quarante ans. Ces conseillers sont deux ans en charge, après lequel tems ils se font arracher les cheveux des temples & du sommet de la tête. Ce sont eux qui doivent faire exécuter les ordres des *juibas*, & empêcher le peuple de commettre des actions capables d'irriter leurs dieux. Quelque tems avant la récolte des grains & lorsque, pour obtenir la faveur des divinités conservatrices de toute espéce de nourriture, la nation entière doit s'abstenir de porter des habits; ils ont soin que tout le monde aille exactement nud, & dépouillent de la toile qui les couvrent tous les contrevenans à cette loi, après leur avoir imposé une forte amende.

Les Formoſans ſe peignent le viſage, les bras, les épaules & la poitrine : ils décorent leurs tête de différentes plumes & leurs bras, & leurs jambes ſont ornés de coliers de coquilles.

Les *juibas* ne bornent pas leur miniſtère aux actes religieux, elles exercent auſſi la médecine. D'abord elle font un ſacrifice à leurs dieux; enſuite elles frottent la partie malade où celle qu'elles s'imaginent pouvoir y correſpondre. Si cette opération manque, on appelle une ſorcière, qui feignant d'interroger l'ame du malade, tire avec violence ſes doigts l'un après l'autre & eſſaie de les faire craquer ; ſi cela réuſſit, on en tire un heureux augure. Quelquefois la ſorcière prend la feuille d'un certain arbre, & la mettant ſur la bouche du malade, elle verſe de l'eau qu'elle tient dans la ſienne : ſi par haſard cette feuille panche, en recevant l'eau, du côté de la ſorcière, il y a tout à eſpérer pour le moribond ; céla n'empêche pas ſouvent qu'il ne meurt, mais pour lors c'eſt que le diable eſt le plus fort. Pendant l'agonie on fait la cérémonie de pourſuivre le malin eſprit le ſabre à la main. S'il arrive que le malade revienne en ſanté, il doit un ſacrifice à ſes dieux, mais en allant l'offrir il faut qu'il faſſe grande attention aux préſages qui ſe trouvent ſur ſon chemin, & qu'il les évite ſoigneuſement s'ils ſont mauvais. Au reſte, il ne peut ſe préſenter aux aſſemblées de religion tant que dure le tems d'abſtinence, ou le *karichang*.

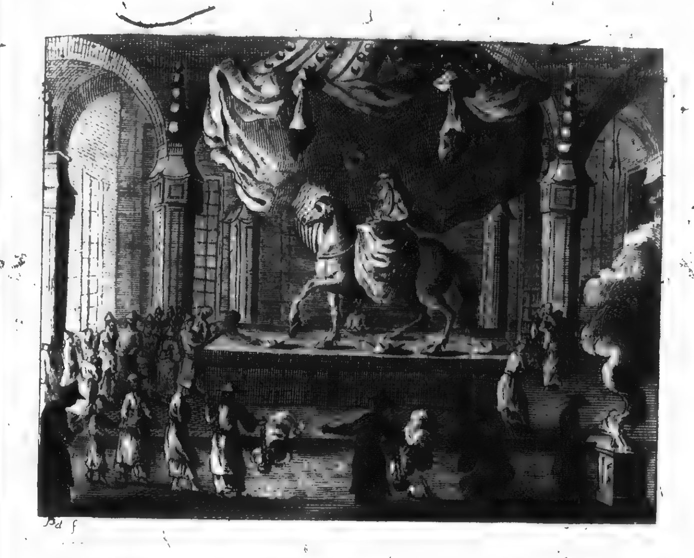
CHAPITRE XI.

Commerce des Formosans.

LA partie orientale de l'isle de Formose qu'habitent les insulaires dont nous venons d'esquisser l'histoire n'a que peu ou point de commerce ; mais la partie occidentale possédée par les Chinois en fait un fort étendu. La capitale nommée Tai-ouan-fou est très-peuplée, & son port est fréquenté par un grand nombre de vaisseaux. Ses principales marchandises sont du riz, du sucre candi, du tabac, du sel, de la viande boucannée de cerfs, très-estimée des Chinois ; des fruits de toute espéce, des toiles, des étoffes de laine, de coton, de chanvre, d'écorse d'arbres, des plantes & herbes médicinales. On lui apporte en échange des toiles de la Chine & des Indes, des soies, du vernis, des porcelaines & différens ouvrages d'Europe.

L'isle de Formose est un séjour si délicieux, que s'il était permis d'y passer, grand nombre de familles Chinoises viendraient s'y établir, mais on ne le peut sans passeports de l'empereur, & ces passeports s'obtiennent difficilement.

Fin des mœurs & usages des Formosans.



HISTOIRE
DU JAPON.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique de l'empire du Japon.

L'EMPIRE du Japon, que ses habitans nomment Nipon, ou Niphon, deux mots liés qui signifient, soleil & base, est situé entre le

trente-unième, & le quarante-deuxième degré de latitude ſeptentrionale, & entre le cent cinquante-ſeptième, & le cent ſoixante-quinzième degré trente minutes de longitude, depuis le premier méridien de l'iſle de Fer. Sa longueur eſt, eſt & oueſt, prenant un peu de l'eſt nord-eſt. Sa largeur eſt nord & ſud, & n'eſt pas auſſi inégale que quelques auteurs l'on prétendu, car elle eſt preſque partout de ſoixante ou ſoixante & dix lieues & n'eſt nulle part de cent. Sa longueur eſt d'un peu plus de deux cens ſoixante de nos lieues communes de France.

C'eſt vers l'année cinq cent quatre-vingt-dix de l'ére chrétienne, que Siuſiam, monarque héréditaire écclésiaſtique, diviſa en ſept grandes contrées, toutes les iſles, qui compoſent l'empire du Japon. En ſix cent quatre-vingt-un, Ten-mu ſépara ces ſept contrées en ſoixante & ſix provinces, qu'il mit ſous le commandement d'autant de gouverneurs particuliers, & dans la ſuite les iſles d'Iki & de Tſuſſima, ayant été enlevées par les armes aux princes de Corée, fixèrent le nombre des provinces à ſoixante-huit. Il y a eu depuis une nouvelle ſubdiviſion, qui les partage en ſix cent quatre juriſdictions ſubalternes.

Il ſemble que la providence ait voulu faire des iſles du Japon un monde ſéparé, dans lequel les habitans ſans ſecours étrangers, trouveraient tous les beſoins, les commodités & même les délices de la vie. Cet empire eſt

défendu par une mer conſtamment orageuſe, par des rochers & des bancs de ſables, qui rendent ſes côtes preſqu'inacceſſibles aux autres nations.

Le tems eſt très-inconſtant dans cette vaſte contrée, l'hyver eſt ſujet à des froids cuiſans, & on y éprouve pendant l'été des chaleurs exceſſives: il pleut beaucoup pendant le cours de l'année, & ſur-tout pendant les mois de juin & de juillet, mais ſans cette régularité qu'on remarque dans les pays plus chauds des Indes orientales. Le tonnerre & les éclairs y ſont fréquens.

Entre les iſles du Japon on en diſtingue trois grandes; celle de Nipon, qui donne ſon nom à l'empire & s'étend en longueur de l'eſt à l'oueſt, dans la forme d'une machoire, dont la partie recourbée ſe retourne au nord: l'iſle de Saikokf, la ſeconde en grandeur peut avoir de circuit environ cent quarante-huit mille d'allemagne, & eſt ſituée au ſud-oueſt de Nipon. La troiſième iſle, placée entre les deux premières, & preſque quarrée dans ſa forme, ſe nomme Sikokf. Ces trois iſles ſont environnées d'un grand nombre d'autres, dont les unes ſont petites, ſtériles & remplies de rochers & les autres grandes, riches & gouvernées par des princes.

Outre ces iſles, pluſieurs pays éloignés reconnaiſſent l'empereur du Japon pour leur ſouverain, ou vivent ſous ſa protection. Telles ſont les iſles de Riuku ou Liquejo; une province de la Corée qui eſt la plus baſſe

partie de cette Péninsule & l'isle de Jéso.

Les isles de Liquejo, sont au sud-ouest de la province Japonoise de Satsuma, qui est située dans le continent de Saikokf, elles s'étendent presque jusqu'au vingt-sixième degré de latitude septentrionale. Elles produisent chaque année deux moissons de riz; les habitans exercent l'agriculture où la péche; ils ont beaucoup de douceur & de gaieté. Ils vivent contens & se réjouissent après le travail, en buvant du vin de riz, & jouant de leurs instrumens de musique, qu'ils ne quittent pas même lorsqu'ils vont au champs. On les croit Chinois d'origine & sortis de l'empire, lors de la grande révolution qui remit le sceptre entre les mains des Tartares. Toutes les années ils lèvent entr'eux une somme qu'ils envoyent en présent à l'empereur de la Chine, mais comme le prince de Satsuma les a conquis, ils lui payent un tribut particulier.

Nous ne parlerons point de la Corée, dont les Japonois ne possèdent qu'une province, & qui est tributaire de la Chine. Sa description se trouve dans l'article de cet empire.

Jéso, ou Yesso, ou comme les Japonois la nomment Jésogosima, est la plus septentrionale des isles qu'ils possèdent hors des limites du Japon. La situation de Jéso est à quarante-deux degrés de latitude septentrionale, au nord nord-est, vis-à-vis d'Osiu: elle s'avance fort loin dans la mer par deux promontoires, qui forment un golphe. Cette isle

eſt remplie de forêts, & ne produit à ſes maîtres que des fourures, & une ſorte d'excellente morue appellée karaſaki; c'eſt derrière cette iſle que l'on trouve au nord le continent que les Japonois nomment Oku-Jéſo, c'eſt-à-dire, haut Jéſo. Tous les géographes conviennent de l'exiſtence de ce pays, mais ils ne déterminent pas s'il touche à la Tartarie ou à l'Amérique.

Les Japonois parlent encore de deux grandes iſles qui ſont ſous leur domination, & qu'ils diſent ſituées à plus de cent cinquante milles des côtes d'Oſiu, à l'eſt & à l'eſt nord'eſt. La plus ſeptentrional s'appelle Gui-ma, iſle d'argent, & la plus proche, Kins-ima, iſle dor. Ces magnifiques noms ont ſouvent tenté l'avidité des Européens, ſur-tout des Eſpagnols & des Hollandais, mais leurs tentatives ont toujours été infructueuſes

Vers mille ſix cent ſoixante & quinze, le hazard fit découvrir aux Japonois la grande iſle de Bune ou Buneſina qui doit être ſituée au ſud environ trois cens milles du Japon. Ses côtes ſont ſi hautes & ſi eſcarpées, que pour en deſcendre ou pour y monter, il faut élever les bateaux avec toute leur charge, par le moyen d'une eſpèce de grue; elle eſt ſtérile, & ne produit que du bois d'Arax. L'empereur en fait la priſon d'état. L'occupation des malheureux exilés, dans cet affreux ſéjour, eſt d'y faire des étoffes de ſoye ſi belles & ſi ſupérieures à celles de Japon que le tranſport aux étrangers en eſt défendu ſous les peines les plus rigoureuſes.

CHAPITRE II.

Origine des Japonois.

AVANT d'entrer dans le détail du gouvernement des Japonois, il est nécessaire de présenter un précis des fables dont ils couvrent leur origine.

Les habitans des isles du-Japon se prétendent aborigènes, non comme les insectes, suivant certaines histoires, mais en faisant remonter leur naissance jusqu'à leurs dieux ». » Au commencementt de l'ouverture de toutes choses, disent-ils, le chaos flottait » comme les poissons nagent dans l'eau pour » leur plaisir. De ce cahos, sortit quelque » chose de semblable à une épine, qui était » susceptible de mouvement & de transfor- » mation : cette chose devint une ame ou un » esprit, & cet esprit est appellé Kunitoko- » datsno-Mikatto ». Cet esprit a produit leurs dieux, dont ils établissent deux différentes généalogies. La première est composée d'esprits célestes, ou d'êtres absolument dégagés de la matière, & ces êtres ont gouverné le Japon pendant une longue suite de siècles, dont il n'est pas possible de déterminer le nombre ; la seconde comprend les esprits terrestres, où, les dieux hommes, successeurs des premiers, qui ont aussi régné long-tems, & qui engendrèrent enfin les habitans actuels

du Japon, mais ne conſervant rien de la pureté, ni des perfections de leurs divins ancêtres. Pour développer plus clairement ces étranges idées, il faut ſe figurer que les premier êtres, ſortis du cahos, furent au nombre de ſept principaux gouverneurs, dont le premier était formé de la partie la plus pure. Son fils ſortit de lui par le mouvement, & par le pouvoir actif des cieux & des élémens qui ſont au-deſſous. Chacun ainſi devint père, mais le dernier s'étant formé des organes ſenſibles, pour connaître charnellement ſa femme, engendra des êtres mêlés, qui participèrent de la nature divine & de la nature humaine. Cette race conſerva aſſez long-tems quelques perfections de ſes divins ancêtres, & elle s'éteignit dans la perſonne d'Avaaſe-Dſuno, Père des Japonois d'aujourd'hui. Tel eſt le tiſſu de bizarres idées, dont ces peuples cherchent à orner leur origine. Abandonnons ces erreurs, & conſultons des livres plus dignes de nos recherches.

La plûpart de nos géographes s'accordent à faire ſortir les Japonois de la Chine, & voici la tradition orientale ſur laquelle ils ſe fondent. Pluſieurs conſidérables familles Chinoiſes furent convaincues d'une conſpiration contre leur ſouverain; tous les coupables furent condamnés à mort, mais le nombre s'en trouva ſi conſidérable, que les bourreaux ſe laſſérent de répandre le ſang; l'empereur luimême, revenu de ſa première rage, commua la peine de mort en celle d'un banniſſement

perpétuel, & ces malheureux furent transportés dans les isles du Japon, alors incultes & sauvages, où ils peuplèrent si considérablement le pays, que bientôt ils se rendirent redoutables à leurs voisins. On dit aussi qu'un empereur de la Chine, indigné de ce que la vie humaine était si courte, envoya plusieurs de ses sujets dans toutes les parties du monde pour chercher quelque remède qui pût le garantir de la mort, & qu'un de ses médecins, las de servir un maître barbare, & le tyran de ses peuples, saisit cette occasion pour le fuir : il lui laissa croire que ce remède précieux se trouvait dans les isles du Japon, mais il ajoûta qu'il consistait en des herbes d'une organisation si tendre, qu'elles ne pouvaient être cueillies que par des mains jeunes & pures : l'empereur fit chercher dans ses états trois cens jeunes filles, avec lesquelles le médecin s'embarqua : sa navigation fut heureuse, il aborda les isles du Japon, s'y établit, & peupla le pays. On peut choisir entre ces deux origines, mais ce qu'il y a de certains, c'est que ces anecdotes ne peuvent s'accorder avec la chronologie des Japonois. Il faudrait donc s'en tenir au sentiment d'un historien moderne, qui croit que les Japonois descendent des Tartares, & qui se fonde sur les annales de la Chine, où l'on trouve que onze cent quatrevingt-seize ans avant Jésus-Christ, les Tartares commencèrent à peupler les isles de la mer orientale.

Les premières notions que nous avons eues de l'existence du Japon nous viennent du fameux voyageur Marc-Pol, qui vivait vers la fin du treizième siècle, & qui dans ses relations, parle de cet empire, sous le nom Zipangri, ou Zipangu. Ses écrits tombèrent au seizième siècle entre les mains de Christophe Colombe, & ne contribuèrent pas peu aux découvertes de cet habile navigateur. Il est vrai, au moins que lorsqu'il aborda à l'isle Hispaniola, il se crût dans la véritable Zipangri de Marc-Pol.

Ce ne fut qu'en quinze cent quarante-deux qu'un naufrage de quelques Portugais sur les côtes du Japon, apprit à l'Europe qu'il y avait un puissant empire dans les mers orientales.

Nous avons donné une ideé des deux premières races fabuleuses, sur lesquelles les Japonois établissent leur histoire, venons à la troisième époque qui commence six cens soixante ans avant Jésus-Christ, avec le règne de Syn-Mu, qui avoit alors soixante-dix-huit ans. Malgré ce grand âge, il occupa longtems le trône, il dompta sa nation, jusqu'alors indépendante & barbare, & une suite chronologique, fondée sur des annales incontestables, fait mention de ses successeurs, sans qu'il soit possible de former aucune discussion contre leur authenticité. Depuis Syn-Mu, jusqu'à présent, ont compte cent seize princes de cette race, qui ont occupé le trône en ligne droite, & par les aînés, si l'on en écarte la révolution qui a mis cet empire entre les mains de deux maîtres, sans briser absolu-

ment le ſeptre dans celles du véritable empereur. C'eſt vers le douzième ſiècle qu'il faut chercher cette époque fameuſe.

CHAPITRE III.

Gouvernement des Japonois.

DANS la naiſſance du gouvernement Japonois, le commandement des troupes était confié à un général, qui portait le nom de Cubo, & auquel on ajoûta celui de Sama, qui ſignifie Seigneur. L'empereur, pour lors ne remettait cette charge qu'à des guerriers, dont la fidélité lui était connue. Ce fut un de ces Cubo-ſama, qui excita une guerre civile, & jetta les fondemens d'un nouveau trône à côté de celui de ſon maître. Ainſi l'on voit au Japon deux empereurs, l'un nommé Mikaddo ou Dairi, & l'autre Cubo-ſama. Ces deux puiſſances cherchèrent long-tems à s'annéantir, & pendant leurs guerres, les gouverneurs particuliers s'érigèrent en ſouverains dans leurs provinces. Tout reſta dans cet état violent, juſqu'au ſeizième ſiècle que le Cubo-ſama ſe rendit abſolu, & réduiſit le Dairi à la ſimple ſouveraineté de la religion. Tous les honneurs, tous les reſpects ſont pour ce dernier, ſes revenus ſont immenſes, il nomme à toutes les dignités eccléſiaſtiques, il prononce ſur certains différens qui s'élèvent entre

tre les grands, mais la plénitude de l'autorité temporelle réside dans le Cubo-sama.

Méaco est la résidence du Dairi, une garde nombreuse semble veiller à sa conservation, & sert réellement à le tenir dans les fers. Au défaut de la véritable puissance, on ne cesse de lui rendre, par un culte religieux, des honneurs presque divins. Il est le pontife suprême, sa personne est sacrée, & dit un auteur : « Un » empereur ecclésiastique du Japon croirait » profaner sa sainteté, s'il touchait la terre » du bout du pied. S'il veut aller quelque » part, il faut que des hommes l'y portent » sur leurs épaules. Il ne s'expose jamais au » grand air, ni même à la lumière du soleil, » qu'il ne croit pas digne de luire sur sa tête. » Telle est la sainteté des moindres parties de » son corps, qu'il n'ose se couper, ni les che- » veux, ni la barbe, ni les ongles. On lui » retranche ces superfluités pendant son som- » meil, parce que l'office qu'on lui rend alors, » passe pour un vol. Autrefois il était obligé » de se tenir assis sur son trône, pendant quel- » ques heures de la matinée, avec la cou- » ronne impériale sur la tête, & de s'y tenir » dans une parfaite immobilité, qui passait » pour un augure de la tranquillité de l'em- » pire. Au contraire, si par malheur il lui » arrivait de se remuer, ou de tourner les » yeux vers quelque province, on s'imagi- » nait que la guerre, le feu, la famine, & » d'autres fléaux terribles ne tarderaient pas » à désoler l'empire. On l'a déchargé d'une

» si gênante cérémonie, ou peut-être les Dairis eux-mêmes ont-ils secoué ce joug. On » se contente de laisser la couronne impériale » sur le trône, sous prétexte que dans cette » situation, son immobilité qui est plus sûre, » produit les mêmes effets. Chaque jour, on » apporte là nourriture du Dairi dans des » pots neufs. On ne le sert qu'en vaisselle » neuve, & d'une extrême propreté. Mais » d'argile commune, afin que sans une dé- » pense excessive, on puisse briser chaque » jour tout ce qui a paru sur sa table. Les Ja- » ponois sont persuadés que la bouche & la » gorge des laïques s'enfleraient aussitôt, s'ils » avaient mangé dans cette vaisselle respecta- » ble. Il en est de même des habits sacrés du » Dairi : celui qui les porterait, sans sa per- » mission expresse, en serait puni par une en- » flure douloureuse «.

Lorsque le trône est vacant, la cour ecclésiastique s'assemble, & élève à cette suprême dignité le plus proche héritier, sans distinction d'âge ni de sexe. Quelquefois c'est un prince mineur, d'autre fois une princesse qui n'est point encore mariée. S'il y a plusieurs prétendans, on les fait monter successivement sur le trône; mais tous ces changemens se font en secret, & le public n'en est jamais instruit, jusqu'à ce que la succession soit réglée.

Le Dairi épouse douze femmes, & la première qui lui donne cinq fils partage les honneurs du trône. L'habillement de ce pontife-empereur, est assez simple. C'est une

tunique de soie noire, sous une robe rouge, & par-dessus les deux une espéce de crêpon très-fin. Sa tête est ornée d'une sorte de chapeau, avec des pendans assez semblables aux fanons d'une mitre d'évêque, ou de la tiare du pape ; tout est de la plus grande somptuosité dans son palais. Les robes de ses courtisans, qui, comme lui, se prétendent descendus de leurs dieux, sont extrêmement longues & larges, avec une queue traînante : leur bonnet est noir, & sa forme désigne leur dignité.

Le Cubo-sama tient sa cour à Jédo ; quoique son empire ne soit pas de la plus grande étendue, il n'en est pas moins un des plus riches monarques du monde : ses revenus montent tous les ans à trois mille deux cens vingt-huit mans, & six mille deux cens kokfs de riz ; car au Japon tous les revenus sont réduits à ces deux mesures en riz. Un mans contient dix mille kokfs, & un kokf trois mille balles de riz. L'armée de l'empire est composée de trois cens huit mille fantassins, & trente-huit mille huit cens hommes de cavalerie, qui sont entretenus par les seigneurs des diverses provinces. Celui qui posséde l'équivalent de dix mille florins de rente doit fournir vingt fantassins & deux cavaliers, ainsi à proportion; outre cela le Cubo-sama compte à sa solde cent mille hommes de pied & vingt mille chevaux pour les garnisons de ses places, & pour sa garde journalière. La cavalerie est armée de pied-en-cap, elle porte de courtes

carabines, des javelots, des dards & des ſabres. Les fantaſſins ont une eſpèce de caſque, deux ſabres, une pique & un mouſquet. L'infanterie eſt diviſée par compagnie; cinq ſoldats ont un chef, & cinq de ces pelotons ſont commandés par un officier ſupérieur. Les compagnies ſont de deux cens cinquante ſoldats, qui reconnaiſſent un général; il en eſt de même de la cavalerie.

La politique du Cubo-ſama, eſt de retenir conſtamment à ſa cour les femmes, & les enfans des gouverneurs de ſes provinces, & de ſes autres grands officiers: eux-mêmes ſont obligés d'y paſſer ſix mois chaque année, & n'y peuvent reſter ſans des dépenſes énormes, qui ne leur laiſſent pas le tems d'accumuler des richeſſes.

Chaque ville impériale a deux gouverneurs, qui commandent tour à tour, & dont l'un remplit les fonctions de la place, tandis que l'autre eſt auprès de l'empereur. Les appointemens des gouverneurs ſont peu conſidérables, mais les profits caſuels ſont immenſes. Leur maiſon eſt compoſée de trois majordômes, & de dix officiers civils ou militaires, tous d'une naiſſance diſtinguée, qui ont encore ſous eux trente officiers ſubalternes. Ces officiers ſont nommés par l'empereur & en reçoivent des gages; ils ſont moins ſubordonnés au chef, qu'ils ne ſemblent d'adroits ſurveillans attachés à ſa perſonne. Le conſeil du gouverneur eſt compoſé de quatre magiſtrats, qui ont des ſubdélégués deſtinés à juger

toutes les petites causes civiles. Il y a dans chaque ville une compagnie, composée d'environ trente familles, qui toutes demeurent dans une même rue : leur emploi est de poursuivre & d'arrêter les criminels. Les tanneurs, dont la profession est vile au Japon, sont les exécuteurs des sentences de la justice.

La police est admirable au Japon. Chaque rue d'une ville a ses officiers & ses règlemens ; la fonction principale de l'Ottona ou premier officier, est d'avoir soin que la garde se fasse exactement toutes les nuits. Il tient un régistre des noms de ceux qui demeurent dans leur maison, ou qui ont un logement dans celles d'autrui : de ceux qui naissent, qui meurent, ou qui se marient ; qui vont en voyage, ou qui changent de quartier, avec leurs qualités, leur rang, leur religion & leur métier. Il juge sommairement les petites causes, mais il n'a pas le droit de contraindre les parties à se soumettre à ses sentences : s'il y a contestation, il porte l'affaire au tribunal du gouverneur ; au reste il est responsable de tout ce qui arrive dans l'étendue de son district. Les bourgeois du quartier le choisissent à la pluralité des voix, & la dixième partie de ce qui se lève sur les marchandises étrangères lui est affectée pour salaire.

L'Ottona a trois lieutenans. Tous les habitans d'une rue sont partagés en compagnies de cinq hommes, qui ont un chef à leur tête. Les locataires sont exempts de taxes & des autres impositions, mais ils doivent faire la

garde & la ronde. Les loyers sont très-chers, & se payent chaque mois en proportion des nattes qui couvrent l'appartement.

Chaque nuit on fait deux rondes dans la rue, qui est fermée par deux portes. C'est un crime capital d'insulter cette garde.

Un habitant qui veut changer de rue, doit préalablement obtenir de son Ottona un certificat de vie & de mœurs, & une lettre de congé. Ensuite il présente requête à l'Ottona de la rue où il veut loger, en exposant les raisons qui l'obligent à changer; s'il ne se trouve point d'opposition, il est incorporé aux habitans de la rue qu'il a choisie, & le nouvel Ottona répond de sa conduite pour l'avenir. Il vend alors sa maison, & l'acheteur est tenu de payer un droit de huit, quelquefois de douze pour cent, à l'occasion de cet achat. Cette somme passe au trésor de la rue.

Un habitant qui se dispose à faire un voyage doit prendre un certificat du chef de sa compagnie, qui expose & la raison & la durée de l'absence.

S'il s'élève quelque dispute dans le quartier, les voisins sont obligés de séparer les combattans. Un homme qui en tue un autre paie ce crime de sa tête, n'eût-il fait que se défendre. Les trois maisons les plus proches du lieu où s'est commis le meurtre, sont murées pendant un certain tems, les familles enfermées dedans : on leur accorde la liberté d'y faire entrer les provisions nécessaires pour la durée de leur châtiment. Les autres bourgeois de

la rue sont condamnés à de rudes corvées : les chefs des compagnies sont punis plus sévèrement. Un Japonois qui met le sabre ou le poignard à la main, est condamné à mort, s'il est dénoncé.

Toutes les taxes se réduisent à une rente foncière, qui se lève sur toutes les maisons ou terreins en propriété dans l'enceinte d'une ville. Il y a encore une contribution volontaire, mais qui n'est pas annuelle pour faire un présent au gouverneur.

On connaît peu de loix au Japon, tout s'y règle d'après quelques anciennes constitutions & les ordonnances de l'empereur. Un prince ou un grand, convaincu de malversation, est exilé dans une isle : si le crime est attroce, il est condamné à avoir le ventre fendu ; & lorsque le souverain ne fait pas grace, toute la famille doit périr avec lui. Souvent on permet au plus proche parent du coupable de l'exécuter dans sa maison, & cette mort n'a rien de honteux pour celui qui la donne, & est moins deshonorante pour celui qui la reçoit, quoiqu'il soit toujours honteux de mourir par la main d'un autre. Le supplice du peuple est la croix ou le feu ; d'autrefois on coupe la tête ou l'on hache en morceaux le coupable à coups de sabre.



CHAPITRE III.

Religion des Japonois.

Nous trouvons dans quelques auteurs jusqu'à douze religions établies au Japon ; mais vrai-semblablement ces voyageurs ont pris des différences de culte pour des religions particulières. Nous nous arrêterons à ce que nous connaissons de certain : il y a au Japon trois religions principales. 1°. L'ancienne nommée Sintos. 2°. Le budso, ou le culte des idoles étrangères, apporté du royaume de Siam ou de la Chine. 3°. Le Siuto ou la doctrine des philosophes ou des moralistes.

Le Syntos.

Il faut chercher l'origine du Sintos dans les fondemens de la monarchie Japonoise. Ces insulaires, comme nous l'avons déja remarqué, adorent, à titre d'esprits célestes, les sept princes qui composent, disent-ils, la premiere dynastie de leurs souverains, ils y ajoûtent les cinq demi-dieux de la seconde race, sous le nom de Camis ; tous les empereurs qui ont règné depuis Syn-mu, chef de la troisième dynastie, sont admis à ce rang suprême. Le prince règnant fait cet honneur à celui qui l'a précédé, & lui assigne avec solemnité l'espèce de pouvoir qu'il doit exercer sur les mortels.

Le Camis qui réunit l'adoration constante de tous les Japonois, est Tensio-dai-dsin, fondateur de la seconde race & premier des dieux terrestres, parce qu'il est regardé comme le pére de la nation ; ce qui fonde le droit héréditaire du Dairi, qui en descend en ligne directe par l'aîné de ses fils. On accorde quelquefois l'apothéose aux grands hommes, mais ils ne deviennent que des dieux inférieurs qui sont placés entre les étoiles.

Les temples des Camis sont nommés mias, c'est-à-dire, demeure des ames immortelles, & l'on en compte plus de vingt-sept mille dans l'étendue du Japon. Comme on ne révérait point les idoles dans les premiers siècles, on ne trouve guères d'idoles dans les mias. Si l'on en a introduit quelqu'une, elle est enfermée dans une châsse, & on l'en retire le jour de la fête du Cami, qui ne se célèbre qu'une fois en cent ans.

Tous les points de la religion du Sintos se réduisenr à cinq.

1°. La pureté du cœur.

2°. L'abstinence de tout ce qui peut rendre l'homme impur.

3°. Ne pas se souiller de sang.

4°. S'abstenir de manger de la chair.

5°. Ne pas s'approcher des corps morts.

Tous les dogmes de la théologie des Sintosivistes se rapportent au bonheur actuel. Ils paraissent n'avoir qu'une notion très-obscure de l'immortalité de l'ame, sans inquiétude pour l'avenir; » Rendez-nous heureux aujour-

» d'hui, disent-ils à leurs dieux, & nous vous » tenons quittes du reste ». Cependant ils admettent un dieu suprême qui habite au haut des cieux, & des divinités subalternes qui ont leur demeure dans les étoiles; mais ils ne leur adressent aucunes prières, ils ne leur offrent point de sacrifices. Ils sont trop éloignés d'eux pour en espérer le moindre bien, ni pour en craindre aucun mal. C'est cependant par eux qu'ils jurent, mais tous leurs vœux se tournent du côté des esprits qu'ils supposent devoir présider aux élémens, aux plantes, aux animaux, & à tous les événemens de la vie. Rien de si absurde que la mythologie de cette secte; c'est, comme on a vu, la fable du chaos défigurée : du reste leurs livres ne nous apprennent rien sur la nature des dieux, ni sur leurs attributs, qui puisse satisfaire un esprit raisonnable : on y voit seulement que les ames impures ne sont pas reçues dans le paradis de leurs dieux, & qu'elles demeurent errantes, aussi long-tems qu'il est nécessaire pour l'expiation de leurs péchés. Ils admettent des diables, mais ces mauvais esprits sont les ames des renards, animaux qui font de prodigieux dégats dans le Japon.

Culte religieux des sintos.

Cette secte n'a ni rits fixes, ni cérémonies, ni formulaire de prieres : lorsqu'ils doivent se rendre au temple, ils s'y préparent par le bain, & par des ablutions ; à moins qu'ils

ne soient en état d'impureté : les rigides Sintoïstes croient qu'on ne doit pas se présenter devant les dieux lorsque l'esprit est troublé par quelques disgraces, ou qu'une pensée trop forte nous attache à quelque félicité passée. » Ces réflexions, disent-ils, offensent ces » êtres purs & contens, qui ne veulent point » être distraits dans la plénitude de leur bon- » heur par des sujets d'affection, ou de regret «. Les moins dévots de la secte rejettent ce scrupule; & voici quel est l'ordre de leur dévotion : Avant de sortir de chez eux, ils ont grand soin de se purifier, & de se laver; ensuite ils passent le kami-suno, habit de cérémonie, essentiel pour participer au culte religieux : dans cet état, avec un air sérieux & composé, ils se mettent en marche vers le temple. Lorsqu'ils sont arrivés dans la cour, ils y trouvent un réservoir plein d'une eau claire, où ils trempent leurs mains : cette ablution faite, ils s'avancent, les yeux baissés, & d'un air contrit, jusqu'à la porte du temple; ils se présentent à une fenêtre devant laquelle il y a un miroir. Ce miroir est l'emblême de la divinité. Au même instant que l'on s'y regarde, le dieu connaît les plus secrettes pensées des cœurs. Le Sintos se jette à genoux devant la fenêtre, le visage contre terre; ensuite, il se reléve, &, les yeux fixés sur le miroir, il fait sa priere aux dieux, passe une pièce d'argent à travers d'une jalousie, espèce d'aumône qui revient aux prêtres, & sonne trois

fois une cloche, parce que les dieux, à ce qu'il croit, se plaisent singuliérement à ce son.

Pélerinages des Sintos.

Les pélerinages sont un des principaux objets de la dévotion des Sintos, qui ne visitent que les temples de leurs propres dieux. Le premier pélerinage est à Isje, ou Ixo; le second aux trente-trois temples répandus dans l'empire, & le troisième à quelques temples des camis les plus renommés par leurs miracles. Ces pélerinages s'appellent *sanga*, & le fidele Sintoïste doit faire le sanga une fois l'année, ou, tout au moins, une fois dans sa vie : si ce n'est pas par dévotion, ce doit être par amour pour sa patrie, & par respect pour le dieu qui est père des Japonois.

Tensio-Daï-Dsin naquit dans la province d'Isje, & son temple y est situé : on l'appelle *Daï-Singu*, c'est-à-dire, le temple du grand dieu. Il est simple, & son antiquité seule peut le rendre respectable. C'est un édifice de bois, mesquinement couvert de chaume, que l'on croirait profaner, si l'on y ajoûtait quelques ornemens. L'intérieur est semblable au dehors; un grand miroir de métal en fait toute la richesse : quelques papiers découpés couvrent les murailles. Ce *Mia* est environné de cent petites chapelles, la plûpart extrêmement basses. Les canusis, qui sont les desservans de ce temple, ont leurs maisons assez

proches, où ils reçoivent, non sans espoir de récompense, les pauvres pélerins. Plus loin est un bourg, composé d'hôtelleries & de divers ouvriers. Toutes les prospérités sont attachées à la visite de ce temple : elle obtient la rémission de tous les péchés ; elle procure un état heureux après la mort ; &, pendant la vie, la santé, les richesses, les dignités, & une nombreuse postérité. Malgré cela, le sanga peut se faire par procureur, soit pour cause de vieillesse, d'infirmités, ou d'occupations. Les Japonois y envoyent une personne à leur place, ou achètent des offawais, sorte d'absolution écrite, que les ministres des temples font distribuer dans les provinces de l'empire, & qu'ils vendent pour une somme assez modique. Les empereurs, les princes tributaires, ne s'acquittent pas autrement de cette obligation. Une ambassade, chaque année, au temple d'Ixo remplit ce devoir pour eux. Lorsqu'un Japonois a décidé d'entreprendre le pélerinage d'Isje, il attache à sa porte une corde entortillée d'un morceau de papier bleu, pour éloigner de chez lui ceux qui sont dans l'ima, c'est-à-dire, qui ont contracté le plus haut degré d'impureté où l'on puisse être : car, si malheureusement une personne souillée ainsi, s'avisait d'entrer dans la maison du pélerin, ce dernier serait exposé à de fâcheux accidens, ou à faire de mauvais songes. Cela ne suffit pas encore : le dévot doit s'abstenir de toute impureté, & même des devoirs du mariage : non que les dieux condamnent ces actions

charnelles ; mais, parce qu'en s'acquittant de ces fonctions, il ne pourrait en même temps être occupé de la sainteté du sanga, & qu'alors il arriverait que les pensées charnelles détruiraient les spirituelles, & enlèveraient tout le mérite de cette bonne action.

Il y a dans tout l'empire les plus grandes commodités pour faire le voyage d'Isje, soit que l'on veuille le faire à pied, à cheval, ou en litière. Lorsque le pélerin arrive, il se rend chez le canusi, ou ministre du temple, qui le loge dans sa maison. Après qu'il est reposé, ils vont ensemble visiter les chapelles & la résidence du dieu Tensio-Daï-Dsin : de-là ils passent à la caverne, appellée *le pays*, ou *la région des cieux*, parce que Tensio-Daï-Dsin s'étant retiré dans cette caverne, priva, par son absence, le soleil & les autres astres de leur lumière, & répandit les ténèbres dans l'univers, pour lui montrer qu'il est le seul être suprême, & la source de toute lumière. Il y a auprès de cette caverne un cami assis sur une vache, que l'on prend pour l'emblême du soleil. Toutes ces dévotions achevées, le pélerin retourne au temple, & là, dans l'attitude la plus humiliante, il fait au dieu Tensio-Daï-Dsin, l'aveu de ses plus secrettes pensées : le canusi lui délivre l'acte de son absolution, & reçoit ses aumônes. Cet acte ou offawai est une boete de bois assez mince, à-peu-près quarrée : elle est remplie de petites buchettes, entre lesquelles il y en a d'enveloppées dans du papier blanc, symbole de la

pureté du cœur. Sur les coins de la boëte sont écrits les noms du temple, & celui du canusi ; le pélerin attache ce talisman, sous le bord de son chapeau, de façon qu'il touche le front, & soit à couvert de la pluie : il met du côté opposé une petite boëte, ou une poignée de paille à-peu-près de même valeur. On attribue à cet offawai des vertus extraordinaires, mais ces vertus ne vont pas au-delà d'un an, pour l'avantage des canusis. L'année expirée, l'offawai est placé avec distinction dans le plus bel appartement, ou sous le toit de la maison. Les offawais des morts sont cachés dans quelques arbres creux.

Jammabos ou hermites de la secte du sintos.

Les Jammabos, c'est-à-dire soldats de montagne, sont d'une haute antiquité dans le Japon : leur règle leur prescrit de combattre pour les camis, & pour la conservation de leur culte. Ils mènent une vie très-dure, voyagent sancesse dans certaines montagnes qu'ils regardent comme saintes, vivent de racines, & se baignent dans l'eau froide au cœur de l'hiver. Ils reconnaissent pour leur instituteur un certain Gienno-giossa, qui vivait il y a environ onze cens ans, dont ils ne disent rien de particulier ; sinon qu'il vécut toujours dans les déserts, & que c'est lui qui découvrit de nouvelles routes pour la commodité des voyageurs. Ces hermites sont partagés en deux classes, sous les noms de

Tosansas & de Fonsansas, & toute la différence qui se trouve entr'elles, consiste en ce que l'une fait son pélerinage sur une montagne de la province du Bugen, & l'autre au tombeau de leur instituteur, dans la province de Jostsyno. A leur retour chaque année ces soldats de montagne vont saluer leur général qui demeure à Méaco, & à qui ils délivrent une partie de leur quête, pour laquelle ils reçoivent la permission de faire quelque changement honorable à leur habit. Ils sont à-peu-près vétus comme les séculiers, mais leur cimeterre est un peu plus court, & le fourreau en est plat. Ils ne marchent point sans un petit bâton du dieu Dsiso, orné d'un pommeau, & de quatre anneaux de cuivre qu'ils agitent bruyamment pendant leurs prières. Une coquille assez grande, tournée en trompe, unie, blanche, avec des taches & des lignes rouges, qui se trouve sur la côte d'Away, leur sert de trompe pour demander l'aumône aux passans. On distingue le rang qu'ils tiennent dans leur société par la longueur, & la disposition des franges qu'ils laissent pendre au bas de leur écharpe: leurs sandales sont faites de paille entrelassées, ou de tige de la fleur de tarate, à laquelle ils attachent une opinion de sainteté. Ils portent un gros chapelet, composé de grains raboteux, & une besace dans laquelle ils déposent leurs livres & leurs provisions. Leurs cheveux sont coupés courts sur le derrière de la tête & longs sur le devant. Ils sont mariés, & leurs enfans sont

font élevés dans cette profession vagabonde.

Autres mendians & pélerines du Japon.

Les Jammabos se tiennent pour l'ordinaire auprès des Mias, & demandent l'aumône avec insolence & d'une voix haute : il y a d'autres mendians qui courent les grands chemins, & les endroits les plus fréquentés ; ils marchent quatre à quatre, & sont habillés de toile blanche, comme les officiers de la cour du Dairi. Lorsqu'ils entrent dans un village, les deux premiers s'avancent d'un pas grave & lent, en portant une civière ou quelque autre machine ornée de papier, qui sans doute fait allusion aux actions de leurs dieux. Le troisième chante à voix basse une chanson relative au même sujet, & le quatrième cherche de porte en porte à exciter la générosité des habitans.

On trouve d'autres mendians plus gais, qui jouent de la guitarre ou d'une espèce de violon, ceux-ci reçoivent ce qu'on leur donne, mais ne demandent jamais.

On en voit quelques-uns sur les chemins, qu'on ne peut mettre dans la classe des pauvres, puisqu'ils ne mendient point : ils vont exactement nuds par les plus grands froids, & courent toujours sans s'arrêter, en vertu d'un vœu qu'ils ont fait pour obtenir quelque grace.

Entre cette vermine qui couvre tous les grands chemins du Japon, on doit distinguer

une ſorte de ſociété des deux ſexes, qui, tous ont la tête raſée. Les filles dépendent de certaines religieuſes de Méaco & de Kamakura : leur chef-lieu eſt le temple de Khumano, dans la province d'Isje, où elles ſont obligées de ſe rendre toutes les années, pour payer une ſorte de tribut. Ces filles, dit-on, ſont les plus belles du Japon, & cet ordre eſt l'aſyle de toutes les beautés ſans fortune, qui, libres dans cet état, ſous le voile de la dévotion, s'abandonnent aux excès les plus honteux. Les filles des Jammabos embraſſent cette vie errante, & c'eſt parmi ces aimables débauchées, que ces hermites montagnards choiſiſſent leurs épouſes. Elles demeurent toujours trois ou quatre enſemble, & chaque jour elles font une courſe de quelques lieues ſur les grands chemins. Sitôt qu'elles apperçoivent un voyageur opulent, elles s'avancent en chantant, & s'il eſt généreux, elles ne font pas difficulté de le ſuivre auſſi long-tems qu'il le ſouhaite, pour ſervir à ſon amuſement. Leur habit eſt ſimple, leur air eſt modeſte; une petite coëffe noire, galamment arrangée, cache la difformité de leur tête, qui eſt raſée; un grand chapeau les garantit de l'ardeur du ſoleil, leurs manières ſont ſéduiſantes, & leur ſein négligemment découvert laiſſe preſſentir qu'elles ne ſeront pas cruelles.



CHAPITRE IV.

Schisme entre les Sintos.

On croit communément que le culte des idoles ne fut établi au Japon que l'an cinq cens quarante-trois de l'ère de Jésus-Christ. Jusqu'à ce tems, la religion des sintos s'était soutenue dans sa simplicité, mais aussi-tôt que l'idolâtrie se fut introduite, les esprits se divisèrent. On vit deux sectes, ardentes à se déchirer, & ces sectes conservent l'une contre l'autre encore la même animosité. La première se nomme Juitz, & n'a jamais voulu souffrir aucun changement dans l'ancienne doctrine : l'autre est celle des Riobus, qui a cherché à concilier le culte des idoles, avec les fables mythologiques du pays ». L'ame d'Amida, » disent ses sectateurs, s'est jointe & confon- » due avec celle de Tensio-Dai-Dsin «. Cette dernière est la plus nombreuse, & ses dogmes ont séduit quantité d'officiers de la cour du Dairi ; en sorte que souvent à l'article de la mort, ils invoquent le secours des idoles.

Fékis ou confrairies d'aveugles.

Entre le petit nombre de rigides Japonois attachés à la doctrine des sintos, on peut compter une confrairie d'aveugles, dont il faut rechercher l'origine.

On prétend qu'un jeune prince, nommé Semnimar, fils d'un Dairi, se fit aimer d'une princesse du sang impérial, & qu'au moment d'être heureux, cette princesse mourut; que Semnimar en conçut la plus grande tristesse, & qu'à force de pleurer, il en perdit la vue. Pour se consoler de cette double infortune, ce jeune prince forma le dessein d'instituer une confrairie, où l'on ne recevrait que des aveugles. Lui-même il en dressa les statuts, & obtint l'attache de l'empereur pour cet établissement. Cette société porta le nom de Bussets-Sato, ou aveugles Bussets, & fut long-tems florissante. Aujourd'hui il n'y entre guères que des ecclésiastiques, dont les mœurs & les usages ressemblent assez à ceux des Jammabos.

Quelques siècles après cette institution, un évènement singulier donna naissance à une autre confrairie d'aveugles, qui bientôt obscurcit la première, & rangea de son côté tout ce qu'il y avait de plus considérable dans l'empire. Détaillons ce fait important.

Deux factions considérables partageaient l'état. L'empereur Féki était chef de la première : le Cubo-sama, nommé Gendz, dominait la seconde. On se battit long-tems avec des succès divers; & le ravage entier de l'empire fut la suite malheureuse de cette guerre civile. Enfin, le parti de Féki succomba : son général Kalckigo, officier d'une force & d'une bravoure presque surnaturelles, fut pris par Joritomo, chef du parti contraire : il estimait

ſon rival, & voulut ſe l'attacher par les offres les plus brillantes. Ce guerrier lui répondit : » J'ai été fidèle ſerviteur d'un bon maître, il » eſt mort. Perſonne ne ſe vantera jamais que » j'aie eu pour lui la même fidélité & la même » affection. J'avoue que je vous dois la vie : » mais mon malheur eſt tel que je ne puis » tourner les yeux ſur vous, ſans me ſentir en- » flammer du déſir de vous ôter la vôtre, pour » venger mon maître. La fortune me réduit à » ne pouvoir vous marquer la reconnaiſſance » que je dois à vos offres, qu'en m'arrachant ces » deux yeux qui m'excitent à votre perte «. A peine Kalckigo eut-il achevé ces paroles qu'il s'arracha les yeux, les mit ſur une aſſiette, & les préſenta à Joritomo. Cette action horrible & courageuſe en impoſa à Joritomo, qui auſſi-tôt accorda la liberté à Kalckigo. Ce brave inſulaire ſe retira dans la province de Tiunga, & inſtitua cette compagnie d'aveugles, que l'on appelle Féki, & qui reçoit parmi elle des perſonnes de tout rang & de toute condition. Ceux-ci, pour ſe diſtinguer des aveugles Buſſets, ſe font raſer la tête. Si l'on en croit le rapport des hiſtoriens, les talens des Fékis ſont étonnans ». L'étude eſt » leur principale occupation. Ils s'appliquent » ſur-tout à l'hiſtoire, à la poëſie, à la muſi- » que. Ils ſont reçus chez tous les grands, » en qualité de ſçavans & de beaux-eſprits. » En effet, les annales de l'empire, l'hiſtoire » des grands hommes, les anciens titres des » familles ne ſont pas des monumens plus sûrs,

» que la mémoire de ces illustres aveugles,
» qui se communiquant les uns aux autres
» leurs connaissances, forment une tradition
» historique, contre laquelle personne ne s'a-
» vise de s'inscrire en faux. Ils ont des aca-
» démies où ils prennent des grades : Ils s'y
» exercent non seulement à cultiver leur mé-
» moire, mais encore à mettre en vers ce
» qu'ils savent, à composer en chant les plus
» beaux traits de l'histoire, & à leur donner
» tous les agrémens de la poësie & de la mu-
» sique «.

Les pauvres Fékis demandent l'aumône, les autres s'entretiennent honorablement par l'exercice de quelque métier analogue à leur état. Ils ont un général qui réside à Méaco, & qui a une autorité pleine & entière sur tous ceux qui sont répandus dans les provinces, jusqu'à prononcer la peine de mort contre les coupables de quelque crime que ce soit, avec la restriction que la sentence doit être confirmée par le tribunal impérial.



CHAPITRE V.

Secte du Budso.

LE Budso ou Budsod, signifie proprement *voie* des idoles étrangères, ou manière de les adorer. Il n'est pas bien décidé si l'idolâtrie des Japonois a commencé avec l'introduction de ces idoles étrangères, ou si ces peuples avant ce tems n'adressaient pas leurs adorations à une certaine idole nommée Denix, ou Cogi, à laquelle ils donnaient rang parmi leurs dieux. » Il » paraît cependant, dit à ce sujet un historien, » que le Cogi était moins une divinité parti- » culière qu'un symbole, sous lequel on a » voulu représenter un seul dieu en trois » personnes. On lui donne trois têtes & » quarante mains, pour exprimer, assure-t-on, » la trinité des personnes & l'universalité » d'opérations. D'autres ne reconnaissent dans » cette figure, qu'un mystère philosophique : » ils expliquent les trois têtes, du soleil, de » la lune & des élémens; le corps, de la ma- » tière première; & les quarante mains, des » qualités célestes & élémentaires, par le » moyen desquelles la matière première prend » toutes sortes de formes «.

Sans entrer dans la discussion si le fondateur du Budso est le Fo, le Siaca ou Xaca des Chinois & des Japonois, le Budha des Ba-

nians de l'Inde, le Badhum des Ceylanois; le Sommonakodom des Siamois, le Sommona Rhutama des Péguans, &c. nous nous arrêterons à l'histoire de Siaca ou Xéquia, qui s'est donné pour dieu aux Japonois.

Siaka était fils d'un roi de Ceylan. A l'âge de dix-neuf ans il abandonna les grandeurs, les richesses & les vanités du monde avec sa femme & un fils unique, pour se livrer à la contemplation sous un saint & fameux hermite. D'après les conseils de cet homme prédestiné, caractère ordinaire, *Siaka* s'assujettit à une posture, qui, selon ses sectateurs, met l'esprit dans une méditation si profonde, qu'il rentre, pour ainsi dire, en lui-même, & se concentre dans ses pensées. Cette posture consistait à s'asseoir les jambes croisées sous lui, & à appliquer les mains sur son sein, de façon que les deux pouces pussent se toucher. C'est dans cette attitude que les vérités divines se manifestèrent à ce fanatique: les mystères de la religion la plus sublime n'eurent rien de caché pour lui. Il connut l'existence des cieux & des enfers, il apprit l'état des ames après la vie, leurs transmigrations; les peines & les récompenses futures, le pouvoir des dieux, leur providence, &c. & c'est sur cette prétendue révélation qu'il bâtit tout le systême de sa doctrine. Annan & Kasja, deux des plus illustres disciples de Siaka, & qui, par cette raison, ont obtenu place sur le même autel que leur maître, composèrent de ses préceptes un livre, que l'on nomme fokekio, ou le livre

des belles fleurs, &, pour mieux dire, simplement kio, le livre par excellence.

Le premier qui prêcha cette religion, passa au Japon vers l'an soixante-trois de Jésus-Christ, suivant le calcul de ces insulaires. Il bâtit un temple à Siaka, qui fut appellé temple du cheval blanc, parce que le livre par excellence y fut porté sur un cheval de cette couleur. Cette doctrine cependant n'y fit que peu de progrès durant quelques siècles, & ce ne fut que sous le règne de l'empereur Kinimai, vers l'an cinq cens quarante-trois de l'ère chrétienne, qu'elle y prit faveur. Elle avait à combattre les dogmes de Confucius qui étaient passés de la Chine au Japon, & elle eut besoin d'un certain Darma fanatique venu des Indes, pour résister aux attaques des gens raisonnables de la nation. Mais Darma en imposa au peuple, & l'éblouit au point de lui persuader la vérité de sa mission. On dit qu'un jour il s'accusa en public d'avoir eu le malheur de s'endormir dans le fort de sa méditation, & que, pour se punir de ce péché, il se coupa les paupières. C'était déjà beaucoup, un miracle acheva de convaincre le crédule vulgaire. Une statue d'Amida, qui, selon la mythologie Japonoise, doit être prise pour l'Etre suprême, fut transportée miraculeusement de Fakubasi, ou temple du cheval blanc, en corée, dans une province du Japon. Quelque tems après il parut un nouveau missionnaire, appellé Sotokai : la naissance de celui-ci fut accompagnée de prodiges. Une voix

annonça à sa mère, qui le portait encore dans son sein, qu'il naîtrait, (ou plutôt devait renaître) pour enseigner les nations. Laissons les autres fables dont on orne son enfance, & la durée de sa vie.

Doctrine du Budsoisme.

Les Budsoistes croyent les ames des hommes & celles des bêtes également immortelles, & d'une même substance : ils supposent que la seule différence consiste dans le corps qu'elles occupent.

Lorsque les ames sortent d'un corps humain, elles vont se rendre dans un séjour heureux, ou dans un séjour malheureux, pour y être récompensées, ou punies, selon qu'elles se sont bien ou mal gouvernées dans le corps qu'elles quittent.

Ce séjour heureux offre des plaisirs éternels : mais, quoiqu'il y ait divers degrés de satisfaction dans ce *paradis*, & qu'on n'y soit récompensé qu'à proportion de ses mérites, toutes les ames y sont si contentes, que chacune se croit plus favorisée que les autres, & ne souhaite autre chose, que de posséder éternellement la félicité dont elle jouit.

Amida règne dans ce lieu de bonheur : il est le protecteur des ames humaines, le père & le dieu de celles qui viennent prendre part aux délices qu'il prépare à ses bien-aimés ; le sauveur & le médiateur des hommes.

C'est par la médiation d'Amida, que les

hommes sont absous de leurs crimes, & qu'ils se rendent dignes des félicités éternelles. Vivre en homme de bien ; ne rien faire de contraire aux commandemens de Siaka ; voilà les deux points essentiels pour se rendre agréable à Amida.

Voilà la base de la doctrine exotérique. Le grand principe de la doctrine ésotérique, c'est que tout n'est rien, & que c'est de ce rien que tout dépend : de-là le distique qu'un enthousiaste de cette secte écrivit au pied d'un arbre qu'il avoit dessiné, après trente années de méditations : » Arbre, dis-moi qui t'a planté : » moi, dont le principe n'est rien, & la fin rien«. Ce qui revient à l'inscription d'un autre : » Mon cœur n'a ni être, ni non-être ; il ne va » point, il ne revient point, il n'est retenu » nulle part«.

Les Budsoistes lettrés négligent l'extérieur, & s'appliquent uniquement à méditer.

Selon eux : il n'y a qu'un principe de toutes choses, & ce principe est par-tout ;

Tous les êtres en émanent, & y retournent.

Il existe de toute éternité. Il est unique, clair, lumineux, sans figure, sans raison, sans mouvement, sans action, sans accroissement, ni décroissement.

Ceux qui l'ont bien connu dans ce monde, acquièrent la gloire parfaite de Fotoque & de ses successeurs.

Les autres errent, & erreront jusqu'à la fin du monde ;

Alors le principe commun abſorbera tout :

Il n'y a ni peines ni récompenſes à venir :

Le repos qu'on acquiert par la méditation, eſt le ſouverain bien ; & l'état le plus voiſin du principe général, commun & parfait :

Les entendemens ne ſont pas unis de parentés comme les corps.

CHAPITRE VI.

Secte du Sindo & du Siuto.

Comme les Sindoſiviſtes n'admettent aucun culte religieux, on doit ſe former de leur union celle qu'on pourrait prendre d'une ſociété de philoſophes ; & ſi l'accuſation d'athéiſme n'emportait pas avec ſoi quelque choſe d'odieux & de criant, ces ſoi-diſans philoſophes mériteroient d'en être taxés à quelques égards. Ils ſe dirigent par le *ſiculo*, ou la voie philoſophique. Tels ſont leurs principes.

Il faut pratiquer la vertu, parce que la vertu ſeule peut nous rendre auſſi heureux que notre nature le comporte.

Le méchant eſt aſſez à plaindre en ce monde, ſans lui préparer un avenir fâcheux ; & le bon eſt aſſez heureux, ſans qu'il faille encore une récompenſe future.

Il faut que l'homme ſoit vertueux, parce qu'il eſt raiſonnable ; & qu'il ſoit raiſonnable, parce qu'il n'eſt ni une pierre, ni une brute.

Leur morale ſe réduit à cinq points principaux.

Conformer ſes actions à la vertu :

Rendre la juſtice à tous les hommes :

Régler ſes mœurs ſuivant l'honnêteté & la décence :

Obſerver ce que la prudence dicte :

Conſerver ſa conſcience pure.

Il y a d'immenſes commentaires qui ont ſubdiviſés & paraphraſés ces cinq points.

Les Sindoſiviſtes rejettent la métempſycoſe. » Il y a, diſent-ils, une ame univerſelle, » qui anime tout, dont tout émane, & qui » abſorbe tout «. Cette ame particulière envoie les ames dans les corps auxquels elle a jugé à propos de les deſtiner : ce qui ſemble revenir au principe de la métempſycoſe. Mais il faut croire que ces philoſophes appellent *ame du monde*, l'Etre ſuprême, le premier moteur de la matière, dont ils n'ont que des idées confuſes & imparfaites. Cet être diſpoſe à ſon gré de toutes les ames : il les place où il veut, & les en retire quand il lui plaît. Quelques-uns d'entre les Sindoſiviſtes admettent une intelligence ſpirituelle, qui n'eſt pas l'auteur de la nature, mais qui la gouverne. Ils honorent leurs ancêtres par des ſacrifices : ils n'ont ni temples, ni cérémonies religieuſes ; &, s'ils paraiſſent révérer les dieux nationaux, c'eſt purement par politique, & pour obéir aux loix. Ils uſent d'ablutions ; & s'abſtiennent du commerce des femmes, lorſqu'ils célèbrent leurs fêtes commémoratives. Ils ne brûlent point les corps des morts ; mais ils les enterrent comme nous.

Le suïcide n'est pas seulement permis chez eux, mais il est recommandé dans de certains cas, & passe pour une action héroïque. Lors de l'extirpation du christianisme au Japon, on exigea d'eux qu'ils plaçassent des idoles dans leurs maisons ; ils obéirent : on en remarque toujours une dans leur foyer, qui est couronnée de fleurs, & devant laquelle on brûle des parfums : c'est ordinairement la statue d'Amida. Celle de Confucius fait un des principaux ornemens de leurs écoles.

Les Sindosivistes ont fait des efforts étonnans pour augmenter leur crédit : un prince Japonois, appellé *Sisen*, ami de ces philosophes, & enivré de leurs principes, s'avisa, il n'y a pas long-temps, de fonder une académie dans ses domaines, & d'y attirer, par l'espoir des récompenses, les génies les plus recommandables de l'empire : le succès répondit à ses soins ; mais les bonzes, qui s'apperçurent du coup qu'on voulait leur porter, menacèrent l'état des plus grands désastres, si cette portion d'hommes studieux n'était pas dispersée. Sisen se vit contraint d'écarter ses amis ; &, pour se soustraire à la persécution, il céda ses livres & ses dignités à son fils.



CHAPITRE VII.

Le christianisme introduit au Japon, & sa décadence.

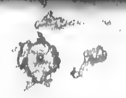
En même temps que les Portugais apportèrent au Japon les productions de l'Europe, ils y répandirent les lumières de l'évangile. On doit fixer cette époque à l'année quinze cent quarante-deux, ou, au plus tard, à l'année quinze cent quarante-neuf. Les prédications de saint François Xavier; l'humilité, l'ardeur des missionnaires; le zèle & la piété des nouveaux convertis, firent fleurir cette colonie de fidèles: mais bientôt l'avarice, la vanité & l'orgueil détruisirent ce glorieux édifice, & firent détester les Portugais autant qu'ils avaient été chéris. Empruntons les termes d'un auteur véridique, & d'autant plus digne de foi, qu'en attaquant la conduite des Portugais, il n'épargne pas les Hollandais ses compatriotes.

» J'ai souvent entendu raconter, dit Kœmpfer, par des Japonois dignes de foi, que l'orgueil & l'avarice contribuèrent beaucoup à rendre toute la nation portugaise odieuse au Japon. Les nouveaux Chrétiens même étoient surpris, & souffraient impatiemment que leurs pères spirituels n'eussent pas seulement en vue le salut de leurs ames; mais

» qu'ils eussent aussi l'œil sur l'argent de leurs
» prosélytes, & sur leurs terres ; & que les
» marchands, après s'être défaits de leurs mar-
» chandises à très-haut prix, exerçassent en-
» core des usures insupportables. Les richesses
» & le succès imprévu de la propagation de
» l'évangile enflèrent d'orgueil les laïques &
» le clergé. Ceux qui étaient à la tête du cler-
» gé, trouvèrent au-dessous de leur dignité
» d'aller toujours à pied, à l'imitation de Jé-
» sus-Christ & de ses apôtres : ils n'étaient
» pas contens, s'ils ne se faisaient pas porter
» dans de magnifiques chaises, imitant la
» pompe du pape & des cardinaux à Rome.
» Non-seulement ils se mettaient sur le pied
» des plus grands de l'empire, mais ils pré-
» tendaient à la supériorité du rang. Il arriva
» un jour qu'un évêque portugais rencontra
» sur le grand chemin un des conseillers d'é-
» tat, qui allait à la cour : le superbe prélat
» ne voulut pas faire arrêter sa chaise, pour
» mettre pied à terre, & rendre ses respects
» à ce grand, suivant l'usage du pays. Cette
» conduite si imprudente, dans un temps où
» les Portugais étaient déjà déchus de leur cré-
» dit, ne pouvait être que d'une dangereuse
» conséquence pour leur nation. Le conseiller
» s'en plaignit à l'empereur, & lui fit un por-
» trait de l'orgueil de ces étrangers, qui ex-
» cita vivement son indignation. Cet événe-
» ment est de l'année quinze cent quatre-vingt-
» seize, & quelque temps après la persécution
» commença «.

» A

» A la vérité, les bonzes, ou les prêtres du
» pays, irrités de voir renverser leur empire,
» & briser leurs idoles, échaufferent encore le
» ressentiment de la cour; sans compter que
» l'union & la bonne intelligence qu'on voyait
» regner entre les chrétiens, donna de l'in-
» quiétude au sage empere ur Taico, & à
» son successeur Jyejas. Le premier ne de-
» vait sa couronne qu'à sa prudence & à sa
» bonne conduite. L'autre, qui la devoit à la
» trahison & à des trames criminelles, ap-
» préhendoit avec d'autant plus de raison les
» progrès du christianisme, que son pupille,
» Tide-Jory, fils unique de Taico, sur lequel
» il avoit usurpé le thrône, & la plûpart des
» courtisans, avaient été, les uns chrétiens,
» les autres portés à favoriser la religion chré-
» tienne. On commença par publier une dé-
» claration impériale, qui défendait d'en-
» seigner plus long-temps *la doctrine des pè-
» res*; c'est le nom que les Japonois donnaient
» alors à l'évangile. Ensuite les gouverneurs
» & les grands des provinces, reçurent ordre
» d'obliger leurs sujets, par la persuasion, ou
» la force, de rentrer dans l'ancienne religion.
» Il fut aussi très-séverement défendu aux
» directeurs du commerce portugais, d'em-
» barquer dans leurs vaisseaux aucune sorte
» d'ecclésiastiques; & ceux qui étaient disper-
» sés dans le pays, furent sommés d'en sortir.
» On n'obéit pas d'abord exactement à ces ri-
» goureuses loix: les Portugais & les Castil-
» lans continuèrent d'amener secrettement de



» nouvelles recrues de missionnaires ; mais il » arriva dans les mêmes conjonctures un » malheureux accident, qui hâta leur ruine«. C'est ainsi que s'exprime Kœmpfer.

Pendant que ceci se passait, quelques religieux de saint François, envoyés par le gouverneur de Manille, en qualité d'ambassadeurs au Japon, s'avisérent, malgré les ordres précis de l'empereur, de prêcher publiquement dans les rues de Méaco, & d'y élever une église : ce zèle imprudent fut le signal d'un massacre qui a duré quarante années, & qui n'a fini que par l'extirpation de la foi chrétienne, & par le bannissement perpétuel des Portugais, sur les ruines desquels s'élevèrent bientôt les Hollandais. Des lettres interceptées, ou, peut-être, supposées, firent connaître un projet formé par les princes de l'Europe, pour attaquer & envahir le Japon ; & l'on dit que ces lettres furent trouvées à bord d'un vaisseau Portugais, pris par une flotte Hollandaise. Ce prétendu service rendu à l'empereur par les sujets de la Hollande, fit proscrire les Portugais par une nouvelle ordonnance ; & il fut défendu d'introduire dans le pays aucune de leurs marchandises, à l'exception des vins d'Espagne, pour le service de la cour. Nous ne discuterons point si, dans ce temps, les Hollandais achetèrent la préférence d'être les seuls marchands Européens au Japon, par le désaveu de la qualité de chrétiens : leurs ennemis le pensent ; les gens sans partialité en doutent : ce qu'il y a de certain, c'est qu'au

milieu du massacre, quarante mille Chrétiens Japonois, réduits au désespoir, se réfugièrent dans une vieille forteresse voisine de Simabara, dans la résolution d'y défendre leur vie jusqu'à l'extrémité; & que les Hollandais, comme alliés de l'empereur, firent tirer contre ces malheureux Chrétiens quatre cent vingt-six coups de canon, dans l'espace de quinze jours, du seul vaisseau Hollandais qui fut alors dans la rade de cette ville. C'est ainsi que finit l'historien dont nous empruntons ces faits.

» Un empressement si soumis pour l'exécu-» tion d'un ordre qui entraînait la destruction » totale du christianisme, assura l'établisse-» ment des Hollandais au Japon, malgré le » dessein que la cour avoit eu d'en exclure tous » les étrangers : mais les Japonois les plus » distingués ne portèrent pas un jugement bien » favorable de leur conduite, & du crédit » qu'elle leur avait fait acquérir. Il leur parut » contre la raison d'espérer qu'ils pussent être » entièrement fidèles à un monarque étranger, » qu'ils regardaient comme un payen, tandis » qu'ils avaient montré tant d'ardeur à dé-» truire des gens avec lesquels ils convenaient » sur les points fondamentaux de leur foi, » comme les Japonois l'avoient appris des re-» ligieux P[illegible]ugais, & *qui entraient dans le* » *ciel par la même porte* : aussi, ajoûte le même » voyageur, la complaisance & l'humilité des » Hollandais ont-elles si peu contribué à gagner » la confiance ou l'amitié d'une nation si fière, » si orgueilleuse, qu'au contraire, sa jalousie,

» sa défiance ont paru croître à proportion des » preuves qu'elle a reçues de leur fidélité : » plus ils semblaient mériter d'égards, plus » ils se sont attiré de mépris & de haine «.

A la fin du dernier siécle, il restait encore quelques traces de christianisme dans le Japon : ceux que l'on reconnaissait, ou qui se déclaraient Chrétiens, étaient misérablement jettés dans les prisons de Nangasaki, par ordre du gouvernement. Il est vrai que ces Chrétiens n'en avaient guères que le nom ; & que tous leurs actes de religion se bornaient à prononcer souvent le nom de Jésus-Christ, & celui de sa bienheureuse mère. Cependant ils sont tellement fermes dans leur foi, que la mort même ne peut arracher l'abjuration qu'on exige pour prix de leur liberté. Actuellement, on ne fait plus mourir les Chrétiens, on se contente de les renfermer dans une étroite prison. On les conduit deux fois l'année au palais du gouverneur, pour les engager à déclarer d'autres Chrétiens. Quelquefois il leur est permis de se baigner, ou de faire un tour de promenade dans une cour spacieuse : le reste du temps ils s'occupent à filer de la laine & du chanvre ; &, du produit de ces ouvrages, ils en aident leurs femmes & leurs enfans, qui sont dans la même prison, mais dans des endroits séparés.

Depuis l'extirpation de la religion chrétienne, chaque dernier jour de l'année, on forme dans la province de Nangasaki une liste de tous les noms des habitans, auxquels on

ajoûte la date de leur âge, le lieu de leur demeure, leur profeſſion, & leur religion : lorſque cette liſte eſt achevée, le ſecond jour de l'année, on commence ce qu'on appelle *le Jéſumi :* c'eſt un acte ſolemnel d'abjuration du chriſtianiſme, dans lequel on foule aux pieds l'image de notre ſauveur attaché à la croix, & celle de ſa ſainte mère. Les officiers de police ſe transportent dans chaque maiſon de leurs diſtricts, où ils citent hommes, femmes, enfans, domeſtiques : ils placent les images ſur le plancher nud ; & chaque perſonne, à ſon tour, doit les toucher du pied. Enſuite ils dreſſent un procès-verbal de ce qui s'eſt paſſé, & ils le ſignent, & y apposent leur ſceau : eux-mêmes font entr'eux cette déteſtable cérémonie.

Lorſque quelqu'un meurt dans le cours de l'année, on doit appeller des témoins pour atteſter qu'il eſt mort naturellement, & pour examiner s'il n'a point ſur le corps quelques marques de chriſtianiſme ; & ce n'eſt que ſur leur certificat qu'on obtient la permiſſion de faire ſes funérailles.

CHAPITRE VIII.

Le Dairi, ſa cour, & bonzes Japonois.

PENDANT l'eſpace de deux mille quatre cens ans, le gouvernement du Japon a été aſſez ſemblable à celui du calif des Muſulmans & de Rome moderne. La ſucceſſion de leurs pontifes rois & de leurs pontifes reines, remonte à ſix cens ſoixante ans avant notre ère vulgaire. Un particulier, d'une condition baſſe & ſervile, mais habile & courageux, détruiſit ce coloſſe de puiſſance, qui réuniſſait dans le même chef l'autorité ſpirituelle & la temporelle. Bientôt le Dairi ne fut plus qu'une idole révérée, & le Cubo-ſama devint le véritable ſouverain.

Le Dairi deſcend en droite ligne des premiers héros du Japon : iſſu de cette race qu'ils croyent divine, on ne lui accorde cependant pas le titre de Mikotto, qui eſt particulièrement affecté aux dieux & aux demi-dieux ſes ancêtres. Il eſt appellé du nom auguſte Tenſin, qui veut dire, fils du ciel, mais dans le langage ordinaire il eſt appellé D..ri.

Les officiers du Dairi ſont tous de la famille de leur maître, & cette noble origine leur inſpire un orgueil qui leur fait regarder avec le plus grand mépris l'ordre des ſéculiers. Ils poſſèdent toutes les charges eccléſiaſtiques;

& ceux qui attendent pour être placés, reçoivent des pensions considérables du chef de la religion, dont les revenus, quoiqu'immenses, suffisent à peine pour entretenir la magnificence de sa cour.

L'étude est la principale occupation de ces dignitaires ecclésiastiques, ils sont les poëtes, les historiens, les théologiens de l'empire. Ce sont eux qui censurent les almanachs : plusieurs s'appliquent à la musique.

A la tête des almanachs, on place toujours la chronologie des Japonois & la division des tems. Ils ont deux ères, l'une qui précède la naissance de Jésus-Christ d'environ six cens soixante ans, l'autre qui renferme plus ou moins d'années, à compter d'un événement quelconque. Ils ont aussi un cycle de soixante ans ; ils séparent le jour en six parties égales, d'un lever du soleil à l'autre : la même division s'observe pour la nuit ; & comme le jour & la nuit diffèrent, suivant les saisons, les heures du jour sont plus grandes en été, & celles de la nuit en hiver. Leur année commence souvent au vingt de Janvier, & retarde quelquefois jusqu'au treize de février, attendu qu'elle ne doit s'ouvrir qu'avec la lune de janvier.

C'est au Dairi qu'appartient le droit d'élever les héros, & les grands hommes au rang des demi-dieux après leur mort. Il est vicedieu sur la terre, & sa dignité lui obtient l'apothéose. Les Japonois croyent que les dieux viennent le visiter une fois l'année, &

c'eſt, diſent-ils, le dixième mois de l'année qu'ils rempliſſent cette obligation, & ils appellent ce mois, les trente jours ſans dieux, parce qu'ils les ſuppoſent tous à la cour de leur lieutenant, par cette raiſon ils ſe diſpenſent durant ce tems de fréquenter leurs temples & de leur offrir des préſens. Les dieux qui rendent viſite au Dairi ſont ſucceſſivement obligés de veiller à la conſervation du lieutenant, & de faire exactement la garde autour de ſa perſonne. Trois cens ſoixante idoles, logées dans le palais du prince eccléſiaſtique, font ſentinelle auprès de ſon lit toutes les nuits: S'il lui arrive quelque incommodité, l'idole qui a été de garde reçoit des coups de bâtons, & eſt bannie pour cent jours du palais. Enfin le Dairi eſt tellement reſpecté des peuples, que l'eau qui a ſervi à lui laver les pieds, eſt recueillie avec l'attention la plus ſcrupuleuſe, & ne doit être employée à aucun uſage profane.

Outre les officiers eccléſiaſtiques de Dairi, il y a encore une prodigieuſe quantité d'ordres de bonzes, qui lui ſont ſubordonnés, & dont les chefs demeurent à ſa cour. La plûpart ſont mendians, & tirent leur entretien des legs pieux des fondateurs des temples, & des penſions du Dairi, & des aumônes qu'ils recueillent. Ils portent ſur leur vêtement ordinaire une robe blanche ou jaune: leur bonnet eſt fait en forme de barque, & s'attache ſous le menton avec deux cordons de ſoie. De ce bonnet pendent des nœuds & franges, qui deſcendent plus ou moins bas ſuivant leur dignité. Ils ont la barbe raſée & les cheveux

longs : leurs directeurs les portent treſſés, & relevés par derrière dans une gaze noire. A chaque oreille ſont attachés deux morceaux d'étoffe, qui frappent ſur la joue. Quoique tous ces bonzes ſoient ſoumis à l'autorité du chef ſpirituel, dans toutes les affaires, ils dépendent du juge ſpirituel du temple, près duquel ils demeurent, & qui eſt établi par le monarque ſéculier. Les ſupérieurs de ces communautés font porter devant eux deux ſabres, qui eſt la marque de la nobleſſe ; & pour ſoutenir leur orgueil & cacher leur ignorance, ils dédaignent toute communication avec le peuple. Les crimes des bonzes ſont punis de mort, & la cour du Dairi, & tous ceux qu'on peut comprendre ſous le titre de clergé ſéculier & régulier, ne peuvent, dans quelque occaſion que ce ſoit, ſe ſouſtraire à la ſuprême autorité du Cuboſama & de ſes magiſtrats.

Il y a à Nangaſaki un ordre de mendians de l'un & de l'autre ſexe, composé de gens que la mauvaiſe fortune ou la mauvaiſe conduite a réduit à la pauvreté. Celui qui y veut entrer ne fait aucun vœu : il doit ſeulement ſe faire raſer la tête & porter la couleur noire : enſuite il prend un chapelet, l'image d'une idole & une ſonnette, & dans cet état il court les rues, & les chemins pour y implorer la compaſſion des habitans. Il arrive quelquefois que pour donner plus de poids à cette prétendue abnégation de ſoi-même, on raſe avec cérémonie le nouveau frère en public & dans un temple, mais cette conſécration

ſolemnelle n'a ordinairement lieu, que lorſqu'il eſt queſtion d'une perſonne noble & riche, qui par dévotion fait le ſacrifice de ſes biens & de ſes dignités, pour embraſſer cet état miſérable.

D'autres mendians peuvent encore être mis dans la claſſe des bonzes ; car telle eſt la charité des Japonois, que tous les individus qui portent les livrées de ces ſortes de gens, doivent eſpérer d'émouvoir les entrailles des dévots. Ceux dont nous prétendons parler, ſont raſés & habillés comme les bonzes, & attendent les paſſans, en feignant de lire attentivement dans le fokekio, qui eſt le livre de leur loi. Quelques-uns ſe placent au bord d'une rivière pour faire ce qu'on appelle le *ſiegaki* : ce ſiegaki eſt une cérémonie particulière, qui obtient un long repos aux ames des trépaſſés. Pour faire le ſiegaki, on ſe munit d'une branche d'arbre remplie de feuilles, & avec cette branche on frotte, & on lave une certaine quantité de petits copeaux de bois, ſur leſquels on a eu ſoin d'écrire les noms des ames que l'on a intention de ſoulager. A ce travail, il faut ajoûter tout bas des prières efficaces, qui ont la vertu de rafraîchir les ames que l'on ſuppoſe brûler dans un feu ardent; les dévots qui cherchent à ſoulager les ames de leurs parens & de leurs amis, jettent en paſſant quelques piéces de monnoie ſur une natte, qui eſt étendue auprès de ces hypocrites: mais il ne faut pas s'imaginer qu'ils vous témoignent la moindre re-

connaissance de votre aumône ; ils la reçoivent avec dédain, & paraissent persuadés qu'un métier qui adoucit les maux cruels que souffrent les ames dans l'autre monde, ne peut être trop récompensé dans celui-ci.

Il en est plusieurs qui prennent moins de peine pour faire ouvrir les bourses des voyageurs. Ils se tiennent assis devant une espéce d'autel, sur lequel ils ont placé une idole, & tout prêt des représentations de flammes & de tourmens, pour effrayer les têtes craintives. Là, sur un ton lugubre, ils feignent, tant que dure le jour, de réciter certaines prières, & les dévots s'imaginent que ce récit des prières, fait tout obtenir de la divinité.

D'autres se tiennent auprès des statues de Dsisoo, idole des chemins & des voyageurs, dont toutes les routes sont bordées, & demandent la charité en son nom. Ce dieu Dsisoo est ordinairement paré de fleurs, & posé sur un pié-d'estal, haut de six à sept pieds : il a devant lui deux pierres plus basses & creuses, sur lesquelles on place les offrandes, & les lampes que les voyageurs allument en son honneur. Il faut, avant de lui rien présenter, avoir soin de laver ses mains dans un bassin qui est tout proche.



CHAPITRE IX.

Idoles & temples des Japonois.

Il ferait bien impossible de donner une histoire satisfaisante de la mythologie des Japonois : leurs premières fables, quoiqu'absurdes, sont assez suivies. Ils comptent sept esprits célestes, auxquels ont fait succéder cinq demi-dieux. Ces cinq demi-dieux, suivant leur folle & singulière chronologie, régnèrent au-delà de deux millions trois cent quarante-deux mille ans : le premier occupa le trône deux cent cinquante mille ans, & le dernier huit cent trente-six mille quarante-deux ans. Tout resta tranquille & uniforme jusqu'à l'introduction des idoles étrangères. Alors l'idolâtrie, le fanatisme, la superstition déployèrent toutes leurs horreurs ; elles multiplièrent les temples & les dieux, & cherchèrent à cacher ces fausses divinités, sous des formes monstrueuses, sous des emblèmes & des ornemens hiéroglyphiques, pour les rendre plus respectables aux yeux du peuple ignorant. Ce serait donc un travail bien infructueux de chercher à dissiper tous les nuages qui couvrent cette mythologie informe ; il suffira de faire connaître les principales idoles révérées chez les Japonois, & les divers degrés de pouvoir qu'ils leur attribuent.

On peut juger du progrès de l'idolâtrie dans l'empire du Japon, par le nombre des temples ou pagodes qu'elle y a élevés, & par celui des miniſtres qui les deſſervent. On compte dans les environs de Méaco trois mille huit cent quatre-vingt-treize tiras, & deux mille cent vingt-ſept mias, deſſervis par neuf mille trois nègres, qui ſont un ordre de bonzes ſéculiers, outre ſix mille ſoixante & treize jammabos. Les tiras occupent trente-ſept mille quatre-vingt-treize bonzes, & il n'y en a pas moins de cinquante-deux mille dans le territoire ſeul de Méaco.

Amida eſt vrai-ſemblablement pris par les Japonois pour l'Etre ſuprême. Ce dieu, que les voyageurs appellent auſſi Omyto a ſoin des ames, il les ſecourt, il les conſerve, & les ſauve des peines que leurs fautes ont méritées : c'eſt à lui que les dévots adreſſent cette prière jaculatoire ſi uſitée : bienheureux Amida, ſauvez-nous. On repréſente ce dieu ſur un autel, & monté ſur un cheval qui a ſept têtes : ces ſept têtes hiéroglyphiques forment ſept mille ſiècles, car chaque tête en repréſentent mille. Au lieu d'une tête d'homme on lui donne celle d'un chien ; il tient dans ſes mains un cercle d'or qu'il mord, & ce cercle doit avoir quelque reſſemblance avec celui des Egyptiens, qui était l'emblême du tems. Ainſi l'on peut croire au moins qu'Amida déſigne la révolution des tems ou l'éternité. Son habillement eſt toujours riche, & couvert de perles & de pierreries.

Les dévots à Amida lui portent des offrandes, & font continuellement fumer de l'encens devant sa statue. Ceux qui sont plus pénétrés de l'amour de ce dieu lui sacrifient leur vie, & la dévotion la plus ordinaire est de se noyer en son honneur. Les uns se précipitent dans l'eau la tête première : d'autres se font conduire au milieu de la rivière dans un petit bateau, proprement décoré, artistement doré, & orné de pavillons de soie qui flottent au gré du vent : ils se font attacher des pierres aux jambes, au milieu du corps, au cou, & se jettent en bas au son des instrumens de musique. Tous les parens, les amis, & une quantité de bonzes assistent à cette cérémonie, qui a été précédée par un entretien de deux jours, entre le Dévoué & Amida. On peut se rappeller que les Germains se noyaient quelquefois de la même manière en l'honneur de leurs divinités.

On voit de ces fanatiques qui se préparent de plus loin à cet abominable sacrifice, pour entrer dans le paradis d'Amida. Ils se joignent plusieurs ensemble ; un d'eux prêche ses camarades sur le mépris de la vie, & sur le bonheur qui les attend dans l'autre monde. Cet exercice dure un mois, après lequel la société va se rendre dans une barque : ils y boivent, ils se réjouissent, & la fête se termine par se jetter à la mer, ou moyennant un trou fait à la quille ils laissent couler le bateau à fond.

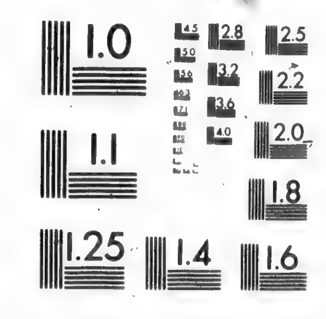
Il y a plusieurs façons de se rendre agréa-

ble à Amida. Quelques-uns s'enferment dans une grotte étroite, faite en forme de ſépulchre, où l'on peut à peine ſe tenir aſſis : ils s'y font murer, en ſorte qu'il n'y reſte qu'une très-petite ouverture. Dans cette grotte, ils invoquent leur dieu, & attendent la mort avec conſtance. Telles ſont au Japon les ſuites groſſières de l'aveuglement, de la ſuperſtition & du fanatiſme. Tel eſt l'abus qu'ils font des connaiſſances confuſes qu'ils ont de l'immortalité de l'ame, & des récompenſes, & peines futures.

Aux idées que ſe forment les Japonois de leur dieu Amida, il n'eſt pas poſſible de méconnaître l'Etre ſuprême. » C'eſt, diſent-ils, » une ſubſtance inviſible, ſans forme, ſans » accident, ſéparée de toutes ſortes d'élé» mens, qui exiſtait avant la nature, & qui eſt » la ſource de tous les biens. Il n'a ni com» mencement, ni fin : il a créé l'univers, il » eſt immenſe, infini. Il gouverne le monde » ſans peine, ſans ſoin «.

Amida, dans quelques provinces, eſt repréſenté ſous la figure d'un jeune homme nud, ou ſous le viſage d'une femme avec les oreilles percées ; en d'autres endroits, c'eſt une figure à trois têtes, couvertes de trois bonnets, en forme de toquets, avec autant de barbes qui ſe joignent ſur les épaules. Il n'y a preſque pas un village du Japon qui n'ait conſacré un temple à Amida, & des cloîtres où ſe renferment des bonzes & des bonzeſſes, à qui le célibat eſt ordonné ſous peine de mort.

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6″

Tiedebaik.

Nous avons peu de renſeignemens ſur cette idole, qui eſt particulièrement adorée dans la ville d'Oſacca. Elle eſt monſtrueuſe & couverte d'or & de pierries. On lui donne une tête de ſanglier qui porte une ſuperbe couronne. Elle a quatre bras, l'un eſt armé d'un ſceptre, les mains des trois autres tiennent un anneau, la tête d'un dragon & une fleur. On voit ſous ſes pieds l'affreuſe figure d'un monſtre, qui par ſa difformité peut paſſer pour le diable. Une telle repréſentation mériterait bien d'être expliquée, mais il y aurait trop à craindre de n'expliquer ces fables que par des conjonctures fabuleuſes.

Canon.

Canon, ſi l'on en croit les auteurs, était fils d'Amida. Il préſide aux eaux & aux poiſſons, c'eſt le Neptune des Japonois. Il eſt le créateur du ſoleil & de la lune. Comme ſon père Amida, il eſt repréſenté avec quatre bras, & paraît ſortir d'un poiſſon juſqu'à mi-corps. Il eſt toujours couronné de fleurs. Trois de ſes mains ſoutiennent un ſceptre, une fleur & un anneau, l'autre eſt élevée en l'air, & le poing fermé. Vis-à-vis de cette idole, on place toujours la figure d'un homme ſuppliant, les mains jointes, & dont une partie du corps eſt enfermée dans une coquille. Sur un autel aſ-

ſez



sez proche, sont quatre autres figures, aussi les mains jointes, d'où sortent des fontaines, dont l'eau va se perdre dans autant de bassins.

Ce dieu Canon se représente quelquefois avec sept têtes sur la poitrine, & trente bras armés de fléches.

Xantai.

Ce Xantai est une des plus fortes preuves de l'excès où l'homme peut porter l'extravagance. C'est l'empereur Nobunanga qui se donna l'apothéose à lui-même pendant sa vie. Ce nouveau dieu, qu'on veut nous persuader avoir été convaincu de la vérité de la religion chrétienne, avait, il est vrai, un souverain mépris pour les divinités de son empire; mais ne pouvant se cacher intérieurement la fragilité de la vie, il prétendit politiquement forcer ses sujets, par crainte ou par respect, à lui rendre les honneurs divins. Nobunanga, décidé à se faire dieu, se fit bâtir un temple superbe sur une montagne. Il y fit placer les idoles les plus renommées dans l'empire, & choisit, pour poser sa statue, l'endroit le plus éminent de la pagode: ensuite, il fit publier un édit qui défendait d'adorer une autre divinité que la sienne. Il se donnait dans cet édit le titre de seigneur de l'univers, de créateur de la nature, & le seul dieu auquel on dût adresser ses hommages. Une ordonnance suivit de près cet édit; elle établissait un culte religieux dans ce nouveau temple, le jour de sa naissance; elle promettait en reconnaissance

aux pauvres, les richesses, aux malades, la santé, aux mourans, des récompenses éternelles. Soit crainte, soit faiblesse, tous les sujets obéirent. La terreur & la nouveauté attirèrent la foule à la pagode de Nobunanga ; les courtisans & les politiques y vinrent présenter leurs hommages, le fils de l'empereur les y conduisit. Quelque tems après, il s'éleva une sédition, & le nouveau dieu fut assiégé & brûlé dans son palais par ses propres sujets.

Toranga.

Toranga étoit un fameux guerrier, qui, lorsque la paix regnait dans le Japon, remplissait son loisir par les exercices violens de la chasse. Il délivra son pays d'un cruel tyran qui le désolait : ce tyran avoit huit rois tributaires, qui lui fournissaient des secours : Toranga les combattit avec une simple hache ; &, dans le fort de la mêlée, il foula aux pieds un énorme serpent. Ce service rendu à l'empire, lui fraya le chemin au trône ; &, dans la suite, il fut mis au rang des camis, & obtint l'apothéose.

On représente Toranga foulant aux pieds le dragon, & combattant le tyran avec sa hache. Quatre bœufs dorés ornent les quatre coins du toit de son temple.

Le Taureau.

Il ne faut pas croire que les Japonois rendent des honneurs divins aux animaux : tout

est chez eux emblême, ou hiéroglyphe. Le taureau, qui a sa pagôde à Méaco, est posé sur un autel large & quarré, qui est d'or massif: il porte au cou un riche collier, & heurte de ses cornes un œuf qu'il tient avec ses deux pieds. Le taureau est posé sur un rocher, & l'œuf est au milieu d'une eau retenue dans une crevasse de la roche.

Voici de quelle façon les bonzes expliquent cet emblême.

L'œuf représente le cahos. Avant les temps, le monde entier était enfermé dans cet œuf, qui nageait sur la superficie des eaux: la lune, par la force de sa lumière, & par son influence, tira des eaux une matière terrestre, qui durcit, & se convertit insensiblement en rocher; & ce fut près de cette masse dure que l'œuf s'arrêta. Le taureau s'approcha de cet œuf, le rompit à coups de cornes, & de sa coque sortit le monde: le souffle du taureau produisit l'homme. Quelqu'éloigné que fut le rapport, on serait tenté de croire que c'est une idée défigurée de l'histoire de la création du monde: un des noms du taureau est quelquefois donné à Dieu dans la langue hébraïque. Les Indiens & les Egyptiens ont pris souvent l'œuf pour l'emblême de l'univers.

Emblême de la création.

Un gros arbre, qui est appuyé sur une tortue, porte le créateur de l'univers, assis sur douze coussins, à la manière des Japonois.

Cette tortue est sur la surface d'une eau enfermée dans un immense réservoir, dont les bords ont sept à huit pieds de hauteur. Le créateur est de couleur noire ; il porte sur sa tête une couronne d'or surmontée d'une longue pointe : sa poitrine est absolument découverte, & ses cheveux sont noirs & cotoneux comme ceux des nègres. Il a quatre bras nuds ; il tient d'une main un anneau ; de l'autre, un sceptre ; de la troisième, une fleur ; & de la quatrieme, un vase d'or, duquel s'élance un jet d'eau : tout cela doit être énigmatique. Ces figures sont d'or, jusqu'au tronc sur lequel le créateur est assis. Tous les ornemens de l'idole sont couverts de riches pierreries. C'est du tronc, qui porte sur le dos de la tortue, que l'Être suprême tira la matière primitive de toutes choses. Un affreux serpent entortille deux fois de son corps la circonférence de ce tronc : deux figures effroyables tiennent le serpent par la tête ; l'une a la tête d'un chien, l'autre porte un bois de cerf, & deux rois du Japon avec un héros, ou demi-dieu, le tirent par la queue : ces deux figures sont deux mauvais génies qui voulurent s'opposer à l'œuvre du créateur ; & c'est pour cela que les Japonois leur offrent des sacrifices, dans la crainte qu'ils ne détruisent les fruits de la terre. Un des rois a quatre visages ; le héros en a trois, pour signifier que l'un vécut quatre mille, & l'autre trois mille ans : ce sont eux qui aidèrent le créateur, & s'opposèrent aux desseins des diables. Du fond des eaux, sort

un homme à mi-corps, qui est habillé & couronné de rayons : il paraît entre deux âges, & porte une barbe raisonnablement touffue ; c'est le soleil. Il semble, de la main droite, presser la tortue ; &, dans la gauche, il tient plusieurs aiguillons. Quelle riche allégorie à développer pour les docteurs Japonois !

Les Singes.

Les singes reçoivent au Japon des honneurs divins : ils ont une pagode fameuse. Au milieu de cet édifice, on voit l'idole d'un singe sur un haut piedestal : des singes, en différentes attitudes, sont autour de lui, & forment sa cour : il y en a aussi dans des niches en-dessous. On brûle devant eux des parfums, on leur apporte des offrandes ; & la foule est toujours considérable dans ce temple. Le singe *Hanuman* reçut autrefois les adorations des Babyloniens.

Pour justifier en quelque sorte cette extravagante idolâtrie, il faut se souvenir que l'opinion des Japonois est, que les ames humaines sont souvent reléguées dans les corps de ces animaux. C'est pourquoi il y a à Camsana, au Japon, un ordre de bonzes, qui conservent dans un parc immense toutes sortes de bêtes. On les appelle au son d'une cloche pour leur distribuer à manger, selon la nourriture qui leur convient : &, après qu'elles sont rassasiées, le son de la même cloche les avertit qu'elles doivent se retirer. Ces animaux, di-

sent les bonzes, recèlent peut-être les ames des grands hommes & des héros.

Le cerf ne reçoit pas les hommages divins, mais il se promène fièrement dans toutes les villes : &, si l'on attentait à sa vie, il en coûterait beaucoup d'argent, sans quoi on serait condamné à la mort.

Le chien est aussi respecté des Japonois : chaque rue contribue à l'entretien d'un certain nombre de ces animaux ; s'ils sont malades, on doit leur porter des secours dans les loges qui leur sont destinées : s'ils meurent, on les enterre sur les montagnes, & dans les mêmes lieux affectés à la sépulture des hommes. Il n'est pas permis de les frapper, ni de les insulter : leurs maîtres seuls sont en droit de les corriger. Cette extravagance vient de ce qu'un empereur était né sous la constellation du chien. Quoi qu'il en soit, un Japonois obligé d'aller enterrer un chien sur une montagne escarpée, se plaignait de cet impertinent assujettissement ; son camarade lui répondit : » Consoles-toi, & remercies les dieux de ce » que l'empereur n'est pas né sous le signe du » cheval ; le fardeau serait bien plus pesant «.

Jemma O.

Jemma-O est le souverain monarque des enfers. On le représente avec tous les attributs que pourrait fournir à nos peintres l'imagination la plus grotesque. Ses deux juges sont à ses côtés : l'un écrit dans un livre les crimes

des hommes, l'autre les dicte à l'écrivain. Les murs de la pagode de Jemma-O sont chargés des plus horribles peintures ; ce ne sont que peines, tourmens, supplices & tortures, que souffrent les criminels : on est bien persuadé de l'affluence de peuple qu'il y a toujours à la porte de cette pagode. C'est dans un bois voisin que la noblesse pauvre, & surchargée d'enfans, expose ceux qu'elle ne peut entretenir.

Dai-both, ou Dai-but.

Cette idole est une des principales divinités de l'empire : son nom signifie en Japonois *le grand dieu*, ou *la grande divinité*. Il y a quelqu'apparence que c'est le dieu Amida, sous d'autres attributs.

Devant la porte du temple de Dai-both, on apperçoit deux figures gigantesques, qui semblent se battre ; ces idoles sont presque noires, nues, excepté par le milieu du corps, qui est ceint d'une écharpe, & ont une face de lion : celle qui est à la droite, a la gueule ouverte, & un bras étendu ; celle de la gauche tient un long bâton serré près de son corps, de façon qu'il semble que le bâton & le corps soient à moitié tirés en arrière : emblême que les Japonois appellent les deux grands principes, actif & passif, de la nature. L'idole est seule dans le fond du temple : c'est un colosse doré, assis sur une fleur, & dont la tête touche presqu'à la voûte : ses oreilles sont grandes, ses cheveux frisés ; il a une couronne sur

le front, au-dessus d'une grande tache, & ses épaules & sa poitrine sont nues. Dai-both a la main droite élevée, qui montre le creux de la gauche reposant sur son ventre; ce qui prouve que cette divinité n'est autre que la nature. Son visage est environné de rayons, sur lesquels reposent plusieurs petites divinités, sous forme humaine, & assises sur des fleurs.

Xaca.

Les voyageurs ont souvent fait de Xaca une divinité, abusés par le nom de *Totoge*, qui signifie *le seigneur*, que lui donnent ordinairement les Japonois. Ce n'est qu'un homme de bien, qui a mérité l'apothéose; un camis excellent, extraordinaire, qui, suivant eux, assis, depuis plus de vingt mille ans, sur la fleur tarate, trône des idoles, prie, loue, & bénit l'Être suprême.

Quelquefois on représente Xaca avec trois têtes; mais plus souvent on le voit sous la figure d'un homme ordinaire, assis, & les mains étendues, dans la posture d'un pénitent qui prie: il a autour de son cou un collier de coquilles d'or, orné de pierres précieuses; de ses bras pendent des rubans & des houpes, ou franges, & son corps est entouré d'une ceinture de soie: on voit devant & derrière lui des balances d'or; devant lui, des parfums brûlent nuit & jour dans des encensoirs d'or.

Quanwon.

Cette idole n'eſt autre que celle d'Amida : elle eſt poſée ſur une large fleur de tarate. On lui compte cent bras, qui tous portent quelque choſe de relatif aux différentes inventions dont on fait honneur à cette divinité, & à ſes apparitions : deux de ſes bras portent des enfans, & ſont fort élevés au-deſſus de ſa tête, que ſix autres enfans entourent en manière de rayons. Il ſerait aiſé de donner une explication fort étendue de tous les inſtrumens qui ornent ſes mains. C'eſt une hache, un arc, un marteau, &c. Ainſi, à la ſeule inſpection, l'allégorie eſt développée.

Quelques divinités ſubalternes des Japonois.

Ce combat éternel, qui ſe livre continuellement entre la préſomption de l'homme & ſa faibleſſe, a fait naître la ſuperſtition ; & la ſuperſtition a enfanté des divinités protectrices, pour ſuppléer à la faibleſſe des hommes.

Jebis ou Jebiſu.

Jebis était frère de Tenſio-Dai-Dſin ; c'eſt le Neptune du Japon. Ayant perdu les bonnes graces de l'empereur, il fut relégué dans une iſle déſerte : les pêcheurs, les négocians en ont fait leur patron ; ils s'adreſſent à lui dans leurs calamités. On le repréſente ordi-

nairement ſur un rocher au bord de la mer, une ligne à la main, & tenant un poiſſon dans l'autre.

Daikoku.

Cette divinité tient au Japon la place du Plutus des anciens : elle eſt la diſpenſatrice des richeſſes. Son idole, dans les temples, eſt placée ſur une bale de riz, parce que la bale de riz eſt au Japon l'emblême de l'abondance. Elle tient un marteau, dont elle frappe ſur quelque choſe que ce ſoit ; & auſſitôt il en ſort des tréſors, des habits, des vivres, &c. Devant elle eſt toujours une bourſe, ou un ſac vuide.

Toſſitoku.

Toſſitoku eſt un autre dieu qui préſide au bonheur des hommes. Les Japonois l'implorent avant de former aucune entrepriſe, & ſur-tout au commencement de l'année, dans la ferme eſpérance qu'il leur procurera un heureux ſuccès. On le voit debout ſur la cime d'un rocher : ſa taille eſt haute & bizarre. Il tient un éventail, & porte une robe large, & dont les manches ſont, à proportion, encore beaucoup plus larges que le reſte de la robe. Sa barbe eſt longue, & mal-peignée : ſes oreilles ſont très-plates & fort larges ; toute ſa face eſt hideuſe & difforme.

Giwon, Fottei, Suwa, &c.

Fottei eſt le dieu qui préſide aux plaiſirs & aux agrémens de la vie : il donne la ſanté, &

procure des enfans, &c. Giwon préserve de la petite vérole ; Suwa est le dieu des chasseurs ; Fatzman, *ou* Faciman, le dieu de la guerre : Jakuti tient la place d'Esculape.

Darma.

Les annales du Japon font vivre Darma vers l'an cinq cent dix-neuf de Jésus-Christ : c'est à lui que l'on doit la connaissance de l'arbrisseau qui porte le thé : voici ce que les auteurs rapportent à son sujet. Darma était fils d'un roi des Indes, & sa vie fut un tissu continuel de miracles & de bonnes actions. Il est le vingt-huitième successeur de Siaka. Ses prédications, au Japon, furent appuyées par la sévérité de ses mœurs, & par l'exemple des plus douloureuses mortifications. Il se dévoua à la contemplation, & fit vœu de ne plus dormir, ainsi que nous l'avons déjà remarqué : mais la nature affaissée, il s'endormit. Darma désespéré d'avoir involontairement trahi ses promesses, se coupa les paupières, & les jetta loin de lui, pour ne plus tomber dans cette faute : c'est en mémoire de ce fait, qu'il est toujours représenté sans paupières. Passant par hasard le lendemain dans l'endroit où il avait fait cette exécution, il s'apperçut que ses deux paupières s'étaient changées en deux arbrisseaux qui portent le thé, qui jusqu'alors était resté inconnu. Darma goûta les feuilles de ces arbrisseaux, & sentit qu'elles ranimaient sa vigueur, fortifiaient son esprit,

& lui donnaient plus d'aptitude à la méditation. Il fit part de cette découverte à ses disciples ; & bientôt l'usage du thé se répandit dans toutes les parties de l'empire. On représente Darma au milieu des eaux, un roseau sous ses pieds ; parce qu'il est dit dans sa vie qu'il traversa les mers & les rivières sur un roseau.

Ingen.

Cette divinité est une des plus modernes du Japon. Ingen était originaire de la Chine : vers l'an seize cent cinquante-trois, lorsque le christianisme était triomphant au Japon, il vint pour s'opposer à ses progrès. Les Budsoistes le reçurent avec les démonstrations du plus grand respect : une sécheresse affreuse affligea alors les campagnes ; le peuple supplia ce saint personnage de dire le *kitoo* pour la faire cesser. Le *kitoo* est la prière qu'on récite dans les plus grandes calamités. Le modeste Ingen répondit qu'il ne se sentait pas assez pur pour que son kitoo pût fléchir Amida : il l'entreprit cependant, & fut se placer sur la plus haute montagne, où il récita son kitoo. Le lendemain il plut si abondamment, que les eaux emportèrent tous les ponts de Méaco, & firent des ravages affreux. Les Budsoistes crièrent *au miracle* : les Sindosivistes dirent que le miracle était allé au-delà de ses justes bornes. On a élevé des temples à Ingen.

Temples ou Pagodes.

Comme le nombre des dieux est immense

au Japon, & qu'on n'en reconnaît point de nouveau ſans lui élever un temple, la quantité des temples & des chapelles eſt preſqu'égale, dans les villes, à celle des maiſons. Il eſt commun de voir dans ces magnifiques monumens juſqu'à cent colonnes de cèdre d'une prodigieuſe hauteur, & des ſtatues coloſſales de bronze. On n'y peut nombrer les lampes d'or & d'argent. La plûpart des temples ſont ſitués ſur des éminences, à quelque diſtance des terres communes & ſouillées par l'uſage. Ceux de la ſecte des Sintos ſont ſimples, & bâtis ſur le modèle du premier temple qu'on croit qu'habita Iſanami, le dernier des ſept grands eſprits céleſtes, & le père de Tenſio-Dai-Dſin. Donner une idée de cet édifice, c'eſt les décrire tous.

La ſtructure de ce temple eſt ingénieuſe, & preſqu'inimitable : le poids & la liaiſon de toutes ſes poutres lui donnent une ſolidité à l'épreuve des plus forts tremblemens de terre. Une large & ſpacieuſe allée de cyprès, fermée par une porte de pierre, ſur laquelle on remarque en caractères d'or le nom du dieu auquel le mia eſt conſacré, en annonce la ſainteté. A la porte du temple on trouve une cloche plate, ſur laquelle on frappe pour avertir le dieu qu'on vient l'adorer. L'édifice eſt ſimple, auſſi haut qu'il eſt large. Comme on n'entre point dans l'intérieur, un miroir y eſt placé de manière qu'en regardant par une fenêtre, on puiſſe s'y voir. Près du temple, il y a une eſpèce d'antichambre où ſe tiennent

les gardiens du temple en habits de cérémonie.

Temple des trente-trois mille trois cens trente-trois idoles.

Ce temple se voit à Méaco, &, selon les auteurs qui ne s'accordent pas tout-à-fait dans leurs descriptions, il est un des plus superbes & des plus riches du Japon. Sous un dais magnifique, on voit la figure gigantesque d'une idole qui a les oreilles percées, la tête chauve & le menton ras. Ce doit être Amida, ou son fils Canon. Seize demi-dieux noirs sont autour de l'idole, & leur taille est au-dessus de la naturelle. A droite & à gauche il y a deux rangs d'idoles dorées & debout, qui toutes ont un grand nombre de bras & sept têtes sur la poitrine : la multiplicité des bras désigne le pouvoir de l'idole; un second rang de chaque côté, est encore placé au-dessus du premier. Ajoûtons à cela, qu'il se trouve encore dans ce temple plusieurs statues de gens armés & de figures grotesques. L'or brille par-tout, & quelques-unes de ces idoles sont massives.



CHAPITRE X.

Superſtitions des Japonois.

DANS les chapitres précédens nous avons déja touché quelque choſe des ſuperſtitions des Japonois; nous aurions beaucoup à ajoûter ſi nous voulions épuiſer la matière; mais pour faire connaître le fanatiſme de ces inſulaires, il ſuffira dans relever encore quelques traits.

Beaucoup de ces idolâtres commencent le jour, dans les plus rigoureux froids de l'hiver, par ſe faire verſer ſur la tête, plus de deux cents cruches d'eau glacée, & le mérite de cette action conſiſte à ne donner aucune marque de douleur, par le plus léger frémiſſement.

D'autres entreprennent les plus difficiles pélerinages. Ils ſont nuds, excepté la ceinture qu'ils couvrent avec quelques brins de paille. C'eſt par les chemins les plus raboteux, au milieu des ronces & des épines que paſſent ces fanatiques. Ils bravent dans cet état les frimats, la pluie, le grand ſoleil: rien ne les arrête; & tout enſanglantés, ils ſe trouvent heureux lorſqu'ils peuvent parvenir au ſommet des montagnes où ſont placés les temples de leurs idoles.

Pélerinage étrange.

Les bonzes de la ſecte de Xaca, qu'on

nomme Xamabagis, entreprennent ſouvent des pélerinages, &, à leur exemple, les dévots à Xaca ne manquent pas d'en faire. Celui-ci mérite d'être rapporté dans toutes ſes circonſtances.

Dans un certain tems de l'année, environ deux cents pélerins s'aſſemblent dans la ville de Nara à huit lieues de Méaco. Le chemin qu'ils ont à faire juſqu'au temple qu'ils ſe propoſent de viſiter, peut être de ſoixante & quinze lieues; mais au lieu de choiſir les routes connues & tracées, ils s'enfoncent dans les bois, traverſent les précipices, & franchiſſent les plus hautes montagnes; enſorte que le plus vigoureux marcheur ne peut au plus faire qu'une lieue dans ſa journée. Pour comble de fatigues ils vont nuds, & doivent porter leur proviſion de riz pour le voyage; il eſt vrai qu'elle les charge peu, puiſque, chaque jour ils ne doivent en conſommer de grillé, qu'autant qu'il en peut entrer dans le creux de la main; ceci & trois taſſes d'eau fourniſſent à leur nourriture. Pendant les huit premiers jour de la marche il faut porter la boiſſon, car dans ces déſerts on n'en trouve pas une goutte. Il arrive auſſi que l'eau ſe gâte, & que les pélerins exténués s'arrêtent preſque morts; pour lors on les abandonne impitoyablement, & l'on continue ſa route.

A huit lieues de Nara, on ſe trouve au pied des montagnes, où l'on prend pour guides certains bonzes ſauvages, qui font faire huit autres lieues de précipices en montagnes

tagnes, & de montagnes en précipices : ces bonzes ſe nomment Genguis. D'autres bonzes encore plus ſauvages que les premiers, appellés Goguis, ſe chargent alors des dévots, & deviennent les directeurs du pélerinage. On regarde ces bonzes comme des hommes extraordinaires : ils n'ont point de demeures fixes, ou du moins connues. Leur vie eſt frugale & pénitente ; leur regard eſt farouche, leur figure hideuſe, ils ont l'agilité des cerfs, & le vulgaire penſe qu'ils entretiennent un commerce avec les démons. Ce ſont pourtant les amis & les confidens du dieu Xaca.

Lorſque les bonzes ont pris la direction des pélerins, ils leur ordonnent des jeûnes auſtères, & un ſilence abſolu. Si pendant la marche ils manquent à ces devoirs, le refractaire eſt ſaiſi & attaché à un arbre, où il meurt de déſeſpoir : un fils dans cette occaſion ne ſecourerait pas ſon père : un père ne ſauverait pas la vie à ſon fils.

Arrivés à la moitié du chemin, les bonzes aſſemblent tous les pélerins dans un grand champ ; là, il faut que chacun s'aſſéye les mains en croix, la bouche collée ſur les genoux, & qu'en cet état, pendant vingt-quatre heures, il examine, & ſe rappelle les fautes qu'il a commiſes depuis le dernier pélerinage. De grands coups de bâton puniraient la plus légère diſtraction. L'examen de conſcience fait, on ſe remet en marche : enfin on voit le terme de ſon voyage ; c'eſt un rocher eſcarpé qu'environnent de hautes montagnes

Sur la cime de cet effroyable rocher les Goguis ont élevé une machine, par laquelle ils font passer une longue barre de fer, qui soutient une large balance. Les pélerins l'un après l'autre sont placés dans un des plats de la balance, & dans l'autre on met un contre-poids proportionné. On pousse en cet état la barre de fer, & le pélerin se trouve suspendu sur le plus profond abyme : les autres pélerins sont assis sur le revers de la montagne. Il faut qu'en cet état le pénitent déclare à haute & intelligible voix, tous les crimes dont il se sent coupable; & si les bonzes s'apperçoivent qu'il tergiverse un peu, ou cherche à pallier ses fautes : ils secouent la barre, & le font tomber dans le précipice. Cette épreuve finie, tous les pélerins vont processionnellement au temple de Xaca, dont la statue est d'or massif. Ils y font leurs prières, passent vingt cinq jours à visiter les chapelles qui sont autour des montagnes, font présent de quelques piéces à leurs conducteurs, & retournent chez eux pleins de joie, où ils célébrent leur retour par des festins.

Bons & mauvais jours.

On ne commence point d'affaires au Japon, on n'y entreprend pas de voyages, sans avoir consulté la table des bons & des mauvais jours. Ce livre a été composé par un astrologue fameux nommé Seimei. Tout ce qui concerne les influences des astres, les présages, les

pronoſtics, & autres folies de l'aſtrologie judiciaire était connu de ce ſavant perſonnage, dont il a bien fallu relever la naiſſance par quelque choſe de ſurnaturel. On raconte de lui qu'il eut pour père un roi & pour mère un renard, qui, pourſuivi par des chaſſeurs, fut ſe retirer auprès de ce prince. Le renard était de l'ordre des fées, il ſe dépouilla de ſa peau & devint une belle fille; le roi l'épouſa, & ils eurent pour fils l'aſtrologue Seimei; c'eſt Seimei qui eſt l'inventeur de certaines paroles myſtérieuſes, propres à détourner tous les accidens poſſibles: il les réduiſit à un ſeul vers, pour la commodité des dévots qui doivent le réciter tous les jours malheureux.

Fourberies des bonzes.

Les bonzes ont inventé une ſociété, qui ſerait bien reſpectable ſi la ſuperſtition & la fraude n'en étaient la baſe & le fondement. Ils y reçoivent les bourgeois & la nobleſſe, mais les gens riches ſont ceux qu'ils s'appliquent le plus à y attirer. Ces aſſociés s'aſſemblent à certains jours marqués, & récitent des prières deſtinées à ſoulager les parens ou les amis qui ſouffrent dans l'autre monde. Ceux qui ſont de la ſociété doivent s'entr'aider dans leurs beſoins, & c'eſt un crime d'y manquer. Il faut qu'ils enſeveliſſent eux-mêmes leurs morts, & qu'ils contribuent par d'abondantes aumônes pour enſevelir ceux qui meurent pauvres. Quand le dévot eſt prêt d'être reçu, on lui demande, ſi lorſqu'un

associé mourra, il s'engage à contribuer de tout son pouvoir à sa sépulture ; s'il refuse, il n'est pas admis. Cette dévotion est un trésor qui ne tarit jamais pour les bonzes : ils effrayent les têtes faibles par les affreuses peintures des tourmens de l'autre vie, & ne cessent de porter le trouble dans leur ame, que lorsque leur misère ne leur permet plus d'en rien espérer.

Ces mêmes bonzes vendent au peuple des billets consacrés, auxquels ils attribuent les plus grandes vertus pour écarter les démons ; mais ce qu'il y a de singulier & de plaisant dans cette vente, c'est qu'ils veulent persuader aux crédules, que sur ces billets ils empruntent de l'argent à gros intérêt, avec promesse de le rendre dans l'autre vie : aussi le dévot prêteur ne manque-t-il pas de recommander en mourant qu'on ait soin de mettre ces billets près de lui, afin qu'il puisse s'en faire payer à son arrivée.

Les bonzes invitent fortement leurs pénitens à réciter une sorte de chapelet double, de trente & de quarante grains chacun. Ils doivent les réciter cent huit fois, parce qu'il y a cent huit péchés qui souillent l'homme, & contre lesquels un fidèle Japonois doit toujours être muni d'une prière.

Lorsqu'un malade a perdu tout espoir, & qu'il est abandonné des médecins ordinaires, on appelle les Jammabos, sorte de bonzes dont nous avons déja parlé. Le principal Jammabos écoute avec attention tout ce que

le malade est en état de lui dire sûr ce qu'il souffre ; & pendant ce discours, il trace quelques caractères sur un morceau de papier. Ces caractères doivent se rapporter à la constitution du malade, & aux accidens qui ont accompagnés sa maladie. Cet examen achevé, le bonze pose ce papier sur l'autel qui est devant son idole ; & après quelques cérémonies superstitieuses, le billet reçoit du dieu la faculté de guérir le mal, & de rendre la santé. On forme alors de ce papier nombre de petites pillules que le moribond doit prendre à jeun le matin, avec un verre d'eau claire, & cette eau est puisée au nord ou au sud, selon l'ordonnance du Jammabos. Si le malade meurt avant d'avoir pris ses bols, sa ferveur & le billet lui seront comptés dans l'autre monde.

Les Jammabos chassent aussi les démons : ils prétendent en avoir près d'eux, qui, par la puissance de leurs charmes, leur servent de valets. Leur opération magique pour chasser les mauvais esprits & pour guérir les maladies, est assez singulière. « C'est, disent-» ils, le charme le plus efficace, & le plus » mystérieux qu'ils aient. Il faut tenir les » mains jointes & élevées, ensorte que le » doigt du milieu d'une main se joigne per-» pendiculairement à celui de l'autre main. » Les autres doigts se doivent croiser de telle » façon qu'ils marquent les quatre points car-» dinaux, & les quatre principaux dieux de » leur trente-troisiéme ciel. Les deux doigts

» levés perpendiculairement, & parallèles » l'un à l'autre, montrent les maladies & les » esprits ». Ces graves personnages vous apprennent aussi quels sont les mauvais esprits qui obsèdent telle ou telle personne, & vous expliquent comment vous devez vous y prendre pour les chasser. Enfin la situation de ces doigts, dont on vient de parler, représente le *Fudo*. Ce Fudo était un des docteurs de leur ordre, qui, entre mille mortifications, avait choisi celle de s'asseoir à nud sur un très-grand feu, mais aucun brasier ne pouvait le brûler. Ainsi l'on peut bien s'imaginer que le *Fudo* a la vertu d'amortir l'action du feu, ou de le contraindre d'agir, lorsqu'on le juge convenable à ses intérêts. C'est pour cela qu'on tient continuellement allumée devant Fudo, une lampe remplie d'huile d'Inari. L'Inari est un lésard d'eau, venimeux.

S'il faut se purger d'une accusation, c'est devant Fudo qu'on jure. Fudo est placé dans un grand brasier, & l'épreuve se fait dans la maison où le crime a été commis. Dabord le Jammabos fait quelques conjurations, prononce quelques mots mystérieux, & fait marcher l'accusé, pieds nuds, par trois fois sur des charbons ardens. S'il s'en retire, sans que le feu ait eu aucune action sensible sur sa chair, il est déclaré innocent.

En pareil occasion, les Jammabos employent quelquefois le Kumano-goo. Goo est un papier sur lequel ils tracent divers caractères, comme corbeaux, & autres oiseaux de mauvais

augure. C'eſt un préſervatif aſſuré contre la puiſſance des démons ; mais les plus renommés de ces billets viennent de l'endroit nommé Khumano, & c'eſt par cette raiſon qu'ils en portent le nom. La façon d'employer les Goos dans les épreuves, eſt d'en faire avaler un petit morceau à l'accuſé dans une certaine quantité d'eau. S'il eſt coupable, le Goo lui cauſe d'effroyables douleurs dans les entrailles, & elles ne ceſſent que lorſqu'il a avoué ſon crime.

On trouve au Japon une autre ſorte de ſociété de bonzes qui reconnaît pour maître un certain Cambadoxi, diſciple de Xaca. Ce Cambadoxi fut vraiſemblablement un grand fourbe, & un hardi ſcélerat. Ses ſectateurs prétendent qu'il était un habile magicien, & qu'à l'aide de certains mots myſtérieux, il forçait les démons à lui obéir, & à répondre à ſes queſtions. C'eſt de lui qu'ils tiennent le pouvoir d'évoquer les eſprits infernaux. Lorſque Cambadoxi ſentit ſa fin approcher, il ſe fit enfermer dans une caverne, ſous prétexte de s'y repoſer. On lui obéit, &, avant d'expirer, il prédit à ſes diſciples qu'il reſſuſciterait un jour pour confondre les méchans qui s'oppoſeraient à ſa doctrine.

Ces bonzes croyent fermement que leur maître n'eſt point mort, mais que las de vivre avec des hommes pervers, il s'eſt enfermé dans cette caverne, où perſonne depuis n'a oſé entrer, pour vaquer à la prière & à la méditation. On n'a pas manqué de bâtir des temples à Cambadoxi. Ces diſciples ſont diviſés

en trois classes; la première se consacre au culte des idoles, & c'est la moins nombreuse; la seconde fait profession de porter les armes; & la troisième s'occupe à les forger. Le nombre de ces bonzes est si considérable, qu'en quatre heures, au son d'une cloche qu'on entend de loin, ils peuvent assembler une armée de trente mille hommes; c'est ce qui engage l'empereur à les ménager, & à leurs faire des présens. On rapporte, que souvent ils décident entr'eux les affaires à coups de sabre, & que tandis qu'ils regarderaient comme un grand crime d'écraser un ver, ou d'avaler un moucheron, ils ne font point difficulté de s'égorger pour soutenir leur sentiment.

Entre les folies superstitieuses des Japonois, on ne doit pas omettre la suivante. Il y a près d'une pagode, un ruisseau si abondant en poissons, qu'ils se poussent les uns les autres sur les bords de l'eau. Ils doivent la vie à la crainte superstitieuse des faibles, & des dévots qui croiraient devenir lépreux, s'il attentaient à la vie de ces poissons.

Ils ont quelques animaux chimériques, comme le Kirin & le Suo, qui ne se montrent, disent-ils, sur la terre qu'aux approches de la naissance de quelques grands personnages. On trouve près d'une montagne nommée Unsen, à quelques lieues de Simabara, plusieurs fontaines, les unes froides, les autres chaudes, & même bouillantes. Elles sont propres à la guérison de diverses maladies; mais les bonzes des environs en ont su tirer un autre parti. Ils sup-

posent que, ces fontaines sont autant de purgatoires ; & selon la qualité des eaux, ils leur ont donné un nom particulier, & affecté chaque fontaine à chaque profession d'artisans & d'ouvriers. Les brasseurs de bière, fourbes & trompeurs, sont au fond d'une fontaine bourbeuse ; les cuisiniers & les pâtissiers dans une autre, remarquable par son écume blanche : les gens querelleurs, les chicaneurs dans une qui fait un bruit effroyable. C'est ainsi qu'ils trompent le peuple, & qu'ils en tirent de grosses sommes, sous prétexte de les délivrer de ces peines.

CHAPITRE II.

Prédications, sacrifices, processions, fêtes des Japonois.

Prédications.

LES Japonois ont des jours marqués pour s'assembler dans leurs temples. Un sonneur établi pour sonner les heures pendant le jour, appelle aussi à la prière & au sermon. Ces exhortations ne roulent que sur des points de morale. Le bonze occupe une chaire élevée, à côté de l'idole favorite de son ordre, & devant laquelle en entrant, les dévots déposent leurs offrandes. Un dais couvre la chaire, & deux lampes allumées sont aux deux côtés. Devant la chaire, mais plus bas, est une estrade où se tiennent les jeunes bonzes. L'orateur a sur sa

tête un formidable chapeau, qui ressemble assez à un parasol, & dans sa main un éventail. Lorsqu'il veut commencer, il médite, il se recueille, il rappelle ses idées, & fait retentir une clochette qu'il a devant lui, pour obtenir silence. Alors il ouvre un livre, qui porte sur un pupître ; il en lit à haute voix un texte, & l'explique avec assez d'ordre. La conclusion du sermon est toujours : » un fidèle » ne doit jamais négliger l'offrande, ni l'en- » tretien du couvent. C'est-là que se tiennent » ceux qui vous réconcilient avec les dieux » par leurs prières, & par leurs bonnes œu- » vres.

Sacrifices.

Cet article sera très-peu étendu. Tous les sacrifices des Japonois se réduisent à brûler des parfums sur une table élevée en forme d'autel, & placée devant les différentes idoles. Cependant dans les fêtes nuptiales, on immole deux bœufs au dieu qui préside aux noces.

Fêtes.

La plûpart des fêtes qui se célèbrent au Japon, sont communes à toutes les sectes, ou du moins tous participent aux divertissemens qui suivent les pratiques de dévotion. Les fêtes des Sintos sont fixées : les unes reviennent tous les mois, les autres sont annuelles. Il y a d'obligation trois fêtes chaque mois ; au commencement, au plein & au dernier jour

du déclin de la lune. La première fête se passe en complimens & en visites, la dernière occupe de la même façon, & celle du quinze du mois est proprement le grand jour de dévotion. Les Sintos ont cinq fêtes annuelles : le premier de l'an ; le troisième jour du troisième mois ; le cinquième du cinquième ; le septième du septième ; & le neuvième du neuvième. La superstition des jours malheureux a donné lieu au choix de ces jours impairs ; & comme les Japonois pensent avoir tout à craindre pendant ces jours impairs, ils les passent en divertissemens, dans la ferme persuasion où ils sont que leurs dieux participent à la joie qui les animent.

Fête du jour de l'an, ou le Songuatz.

Le premier jour de l'an est célébré au Japon avec la plus grande solemnité. Il se passe en visites & en complimens mutuels sur l'heureux commencement de l'année ; chacun régale ses parens ou ses amis, & la nation entière remplit toutes les pagodes, & présente des offrandes aux idoles. Ce jour-là, on se lève de très-grand matin, on se pare de ses plus beaux habits, & l'on va chez ses protecteurs, ses parens & ses amis, à qui l'on fait, avec une profonde révérence, *le medito*, c'est-à-dire les souhaits convenables au tems. On leur donne une boîte qui contient deux ou trois éventails, & un morceau de chair d'awabi, ou de *lauris maurina*, séche & atta-

chée aux éventails, avec le nom de celui qui fait le préſent, écrit ſur la boîte, afin que la perſonne à qui on le fait, reconnaiſſe d'où il lui vient, ſi dans ſon abſence on le laiſſe à ſa porte. Ce morçeau de chair eſt deſtiné à rappeller aux Japonois la frugalité & la pauvreté de leurs ancêtres, qui ne vivaient preſque que de la chair de ce coquillage ; chez les ſeigneurs & les perſonnes en place, on trouve un officier dans une ſalle baſſe de chaque maiſon, qui écrit votre nom, & reçoit votre préſent. Ces viſites durent ſeulement trois jours, mais tout le mois eſt employé à ſe divertir.

Fête du printems.

Cette fête à laquelle toute la nation prend part, eſt particulièrement célébrée par les jeunes filles, à qui leurs parens donnent un feſtin dans l'intérieur de leurs maiſons, mais auquel ils invitent leurs proches leurs meilleurs amis. On orne ſomptueuſement pour cette fête un des plus beaux appartemens du logis, & l'on place ſur des carreaux des poupées & des marionettes de prix. Ces marionettes, pour l'ordinaire, ont des habillemens précieux, & repréſentent la cour du Dairi. Chaque poupée a ſa table particulière, ſur laquelle les jeunes filles poſent diverſes ſortes de mets ; enſuite elles s'occupent à ſervir la compagnie ; mais il faut obſerver qu'elles ne lui offrent exactement que les mêmes ragoûts qu'elles ont préſentés à leurs marionettes : la raiſon en

est, je crois, que ces enfans partagent la bonne fortune de leurs poupées.

Fête de l'eau.

Pendant cette fête, qui est celle des jeunes garçons, les rivières, les canaux, les bords de la mer sont entièrement couverts de petites barques peintes, dorées, & ornées de banderolles. La jeunesse s'exerce à conduire ces bateaux avec vîtesse, à se démêler habilement d'entre le grand nombre de ceux qui cherchent à gagner les prix proposés, & à montrer son adresse dans cette espèce de joûte. Pendant ce divertissement, l'air retentit du nom de Peirum, en l'honneur de qui la fête a été instituée. Voici quelle en est l'origine, que l'on reconnaîtra aisément pour être Chinoise.

Autrefois Peirum régnait dans une isle voisine de celle de Formose. Ses sujets étaient riches, heureux, & faisaient un très-grand commerce de porcelaine : l'abondance, presque toujours mère de la paresse, & sœur des vices, corrompit bientôt ce peuple. Il devint lâche, efféminé, capable des plus grands crimes ; il méprisa les dieux & leur insulta. Les dieux courroucés, résolurent de submerger l'isle, & d'en noyer tous les habitans ; mais Peirum n'avait participé en aucune manière aux horreurs dont ses sujets s'étaient souillés ; il honorait les dieux, & les dieux qui sont justice voulurent le sauver avec sa fa-

mille : ils l'avertirent en ſonge de la prochaine deſtruction de ſon pays, & pour en déſigner au juſte le tems, ils lui donnèrent pour ſigne une rougeur qui ſe manifeſterait ſur la face de deux idoles. Peirum publia ſa révélation ; il conjura ſon peuple de faire pénitence, & de ſonger à appaiſer la colère des dieux : on ſe moqua de lui, & perſonne ne prit la peine de le croire. Un des incrédules s'aviſa même, dans le deſſein de tourner ſon maître en ridicule, d'aller une nuit barbouiller de rouge la face de toutes les idoles. Cette méchanceté fut le ſigne même. Le roi en ayant été informé, ſe refugia dans ſes vaiſſeaux avec ſa famille, & dans l'inſtant, l'iſle fut ſubmergée. Ce prince fut chercher un aſyle à la Chine. Voilà ce qu'ils racontent, & nous ne nous rendons pas garants de la vérité de ces faits.

Fête des études.

Ainſi que toutes les grandes fêtes du Japon, & qui ſont plus politiques que religieuſes, celle-ci eſt conſacrée aux plaiſirs & aux amuſemens : ce qu'elle a de particulier, c'eſt que les jeunes étudians affichent à certains poteaux des vers de leur compoſition, afin que le public juge des progrès qu'ils ont faits depuis l'année précédente.

La fête annuelle qui tombe dans le cinquième mois eſt une eſpéce de bacchanale, ou ſi l'on veut, le carnaval des Japonois. Pendant trois jours on ne ceſſe de ſe livrer aux

transſports de la joie la plus immodérée. On mange, on boit avec excès : on ne ſe contente pas de s'enyvrer dans ſa famille & avec ſes amis, on invite, on force même les paſſans, & les étrangers de participer à ces débauches.

Proceſſion & Matzuri.

Il eſt des tems où les Japonois promènent leurs dieux dans les villes & dans les campagnes, ainſi que les anciens Egyptiens. Dans une fête que les bonzes célèbrent toutes les années, ils vont armés, & portent avec beaucoup de cérémonies ſept idoles, dans ſept temples différens. Ces idoles ſont environnées de lanternes, portées par des dévots, & ſur la toile deſquelles on lit aiſément le nom de l'idole.

La marche eſt ouverte par un chœur de muſique Japonoiſe & deux chevaux de main, maigres & blancs, mais l'on ne dit pas pourquoi. Viennent enſuite les bannières, les enſeignes, les drapeaux qui caractériſent la fête & le dieu. Après paraiſſent des *mikoſi*, eſpéces de châſſes, ſoutenues par des hommes & des troncs pour recueillir les aumônes : tous les bonzes dans l'ordre le plus grave; leurs ſupérieurs ſur des palanquins, & la prodigieuſe foule des dévots & du peuple qui ferme la marche, ayant à leur tête deux chevaux auſſi maigres que les premiers : la proceſſion arrivée à la pagode, le gouverneur de la ville s'y rend avec le plus grand appareil, & toutes

les marques de sa dignité, ou s'il s'en dispense il y envoie quatre députés qui montent au temple pour rendre en son nom les hommages dûs aux supérieurs du lieu. Cette cérémonie faite, un bonze présente au gouverneur ou à ses députés de *l'Amasaki*, dans un petit vase de terre commune & non vernie. L'amasaki est une sorte de bière faite de riz cuit, & qu'on laisse fermenter pendant la nuit : c'était la seule boisson des anciens Japonois, & c'est celle des jours solemnels, pour rappeller l'indigence du premier âge de l'empire.

Le matzuri appartient au troisième jour de la fête. C'est un mêlange de spectacles, de processions, de danses & de farces. Ce qu'on peut à ce sujet remarquer de singulier, c'est que dans la place que l'on choisit pour ces sortes de représentations, on dresse une cabane de bois de bambou, à qui l'on donne le nom de temple & sous laquelle on place l'idole, afin que de-là elle puisse jouir de la vue des divertissemens publics.

Fête de l'homme.

Le quinzième jour de la septième lune on célèbre la fête de l'homme, qui est une des plus solemnelles du Japon. Elle commence par une grande procession, où l'on compte quelquefois jusqu'à trente chars de triomphes, tirés chacun par trente ou quarante hommes, & remplis de figures & représentations symboliques. On voit paraître ensuite des troupes d'enfans,

d'enfans, superbement vêtus, & qui jouent de toutes sortes d'instrumens. Ceux qui ont fourni à la dépense de ces machines, ou qui en sont les inventeurs, suivent dans le plus bel ordre. A peine sont-ils passés qu'une bien plus grande quantité de chars s'offrent à la vue : ceux-ci sont ornés de peintures exquises, & de représentations des plus beaux traits de l'histoire ancienne du Japon. Un nombreux cortége de gens armés de toutes piéces accompagne ces chars. Cette superbe procession se rend au temple du dieu, dont on célèbre la fête, elle y reste jusqu'au soir, qu'elle en part, suivie de l'idole portée sur un brancard magnifique, par des hommes qui feignent de succomber sous le poids de la divinité. La maitresse du dieu vient ensuite, portée aussi sur un brancard. Après avoir de la sorte parcouru les principales rues de la ville ; on rencontre comme par hasard un troisième brancard, où est l'épouse légitime du dieu ; dont les porteurs se mettent à fuir de tous côtés, & tachent d'exprimer par leur action la douleur que la déesse ressent de voir sa rivale. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que cette prétendue douleur se communique à tous les assistans ; ils se lamentent, ils prennent parti entre le dieu, son épouse & sa concubine ; on entend pousser des soupirs, on voit verser des larmes réelles : la confusion se met dans l'assemblée, qui peu-à-peu s'éclaircit, & les idoles sont replacées dans leurs pagodes.

Fête du Norimon.

C'eſt pendant la ſixième lune qu'on célèbre cette fête dans la ville de Sacay. Les plus ſuperbes, & les plus larges rues de la ville ſont choiſies pour la cérémonie, & en conſéquence toutes les avenues en ſont fermées par des barrières. Lorſque tout eſt prêt, l'on voit ſortir d'une communauté de bonzes, une idole à cheval, le cimeterre à la main, ſuivie de deux pages, dont l'un porte ſon arc & ſes fléches, & l'autre un oiſeau de proie. Une quantité étonnante de cavaliers, de gens à pieds & de domeſtiques en livrée, tous portant quelque choſe à la main ſuivent cette idole en répétant ſans ceſſe & d'un ton joyeux: *mille ans de plaiſir, mille milliers d'années de joie.* Viennent enſuite les bonzes dans l'ordre le plus régulier, & après eux toute la nobleſſe à cheval. Des bonzes vêtus de blanc, ne manquent pas de ſe trouver à cette cérémonie, & d'y chanter les louanges du dieu dont on célèbre la fête. La marche eſt fermée par un magnifique norimon, (ſorte de litière) porté par vingt hommes, & eſcorté par une multitude de gens armés. Ce norimon eſt vuide, mais il n'en attire pas moins les reſpects du peuple, qui s'empreſſe de lui préſenter des offrandes, comme s'il était occupé par le dieu. Ces inſtans ſont ceux de la plus brillante récolte des bonzes. Il eſt preſqu'incroyable combien ils retirent de richeſſes de ces ſortes

de fêtes. Le Japonois ignorant, superstitieux, dévot, & ayant toujours devant les yeux les terribles tourmens à souffrir dans une autre vie pour l'expiation des crimes de celle-ci, ne fait nulle difficulté de s'appauvrir en faveur des bonzes, sous les promesses qui leur sont faites, que par ce moyen il s'affranchira des peines qu'il a encourues.

Fête sanglante & bisarre.

On ne sait pas trop si cette fête, qui se célèbre pendant le cours de la seconde lune de l'année, doit être placée dans le catalogue des cérémonies religieuses.

Sur une grande esplanade, on voit arriver nombre de cavaliers bien montés & bien armés; chacun porte sur son dos la figure du dieu de la secte dont il est, ou dont il veut être le champion. Lorsque tous ceux qui doivent combattre sont rassemblés, ils se forment en divers escadrons. La bataille commence par des nuées de pierres que se lancent les différens partis; bientôt on en vient aux armes; les fléches, les lances, les sabres sont employés avec fureur, la haîne est la seule divinité que l'on réclame. Il semble que ces rendez-vous sont destinés à venger les injures personnelles, sous le manteau de la religion. Souvent le champ de bataille est jonché de morts & de mourans, sans qu'il paraisse que la justice ait le droit de sévir contre les coupables. Il est à pré-

ſumer qu'anciennement ces combats furent inſtitués pour décider, par les armes, de la prééminence des dieux, & que, comme un abus en entraîne un autre, on ſe ſoit ſervi de cette occaſion pour vuider ſes querelles; horreur qui a paſſée en coutume.

Fête du retour des ames.

Cette fête ſe célèbre le treizième jour de la ſeptième lune, & voici ce qui y a donné lieu. Une des ſectes du Japon croit que les ames employent trois années entières pour ſe rendre au paradis de leur dieu, & que pendant ce voyage elles reviennent chaque année viſiter leurs familles; ſuppoſition ſans doute du dernier ridicule, puiſque revenant ſans ceſſe d'où elles ſeraient parties, jamais elles ne pourraient arriver. Quoiqu'il en ſoit de cette abſurdité, les Japonois ont grand ſoin de tenir leurs maiſons propres & bien ornées; & le ſoir qui précéde la fête, tous les habitans ſortent de la ville avec cérémonie. Lorſqu'ils ſont parvenus à la plaine où ils prétendent que ſe raſſemblent les ames, ils leur font de grands complimens ſur leur retour; ils les invitent à ſe repoſer, & leur préſentent toutes ſortes de rafraîchiſſemens. Pendant le tems qu'ils ſuppoſent que les ames paſſent à prendre quelque nourriture, chacun cherche à égaier la converſation par le recit de ce qui eſt arrivé d'heureux dans la famille. Une partie des vivans alors ſe détache pour aller préparer les

maisons ; ce qui reste continue à divertir les ames par des propos enjoués. L'heure passée, les vivans, & les ames, se mettent en chemin, éclairés par beaucoup de flambeaux. On trouve la ville entièrement illuminée : l'intérieur des maisons est éclatant de lumières : les tables sont somptueusement servies : chaque ame a son couvert ; car les Japonois, prétendant que l'ame est composée d'une matière extrêmement subtile, sont persuadés qu'elles sucent la plus pure substance des mets, qu'on leur présente. Si-tôt que le repas est fini, on employe le reste de la nuit à visiter les ames de ses amis ; le jour suivant se passe encore en réjouissance ; mais lorsque la nuit approche, on congédie les ames qu'on croit assez délassées, & on les reconduit avec des flambeaux, jusqu'à la plaine où l'on avait été les recevoir. Cette nuit-là, toutes les campagnes sont éclairées, afin que les ames puissent retrouver leur chemin ; mais comme il se pourrait que quelqu'ame se fut égarée dans la ville, ou dans les maisons, on ne cesse jusqu'au jour de faire grand bruit par-tout, de lancer des pierres sur les toits, de visiter tous les appartemens, dans l'espérance qu'effrayées par ce tintamarre, elles se détermineront à suivre leurs compagnes. La crainte des apparitions a sans doute beaucoup de part à cette dernière cérémonie.



CHAPITRE XII.

Spectacles des Japonois.

LE goût des ſpectacles eſt général au Japon. La poéſie Japonoiſe a, dit-on, de l'énergie & des graces ſingulières : les pièces de théâtre ſont diſtribuées, comme les nôtres en actes & en ſcènes. Un prologue en expoſe le plan, mais de façon que le dénouement ne puiſſe être prévu. Les décorations ſont belles & convenables au ſujet. Les tragédies repréſentent les actions héroïques des grands hommes : les comédies ſont fondées ſur quelques faits, d'où l'on tire toujours une leçon utile de morale. Ils ont des intermèdes de danſes, & ſouvent des pantomines & des farces aſſez boufonnes.

Les pièces de théâtres ſont toujours partie des grandes réjouiſſances publiques. Pour lors les ſujets ſont pris dans l'hiſtoire des dieux & des héros des deux premières races de leurs monarques, ou vrais ou fabuleux. On y détaille leurs avantures, leurs exploits, & quelquefois leurs intrigues amoureuſes. Rien n'eſt alors plus ſuperbe que leurs décorations. Ce ſont pour l'ordinaire des fontaines, des ponts, des maiſons, des jardins, des montagnes, des animaux, mais tous de grandeur naturelle, & diſpoſés avec tant d'art, que les changemens

ſe font ſans embarras, & avec une promptitude étonnante. Chaque année, la ville donne un grand ſpectacle à tous ſes habitans, & la dépenſe en eſt ſucceſſivement faite par les citoyens d'un quartier. Les acteurs de ces fêtes ſont ordinairement pris dans les jeunes gens du quartier, qui font les frais du ſpectacle, & les filles ſont choiſies entre celles qui ſe trouvent dans les lieux de débauches. Ils ſont habillés avec la plus grande magnificence, ſuivant les différens rôles qu'ils rempliſſent, & l'on ne peut faire repréſenter deux années de ſuite les mêmes pièces. Pour donner une idée de ces grands divertiſſemens, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter le récit d'un voyageur véridique, témoin oculaire d'une ſemblable fête dans la ville de Nangaſaki.

« On y avait élevé, dit-il, un grand temple » de Bambous, avec des aîles au côté. Le » frontiſpice était tourné vers la place. Ce bâ» timent qui était couvert de paille & de bran» ches de tſugi, reſſemblait aſſez à une grange. » Auſſi ſe propoſait-on de remettre devant les » yeux l'ancienne ſimplicité Japonoiſe. Un » grand ſapin s'élevait à côté de la façade, & » les trois autres côtés de la place étaient diſ» poſés en loges, où l'on avait ménagé un » grand nombre de ſiéges pour les ſpectateurs. » Les miniſtres des dieux s'aſſirent en bon » ordre ſur trois bancs vis-à-vis le frontiſpice; » on reconnaiſſait les ſupérieurs, qui étaient » ſur le banc le plus élevé, à leur habit noir, » & à un bâton court qu'ils portaient pour

» marque de leur autorité. Quatre Canusis, » d'un rang peu inférieur, étaient sur le second banc, vêtus de robes blanches, avec » un bonnet noir vernissé. Tous les autres » étaient à-peu-près vêtus comme les Canusis. » Les valets du temple se tenaient derrière » leurs maîtres, tête nue & debout. De l'autre côté de la place, vis-à-vis du clergé, » les lieutenans des gouverneurs étaient assis » sous une tente, un peu au-dessus du rez-de-chaussée, avec leurs piques vis-à-vis » d'eux. Leur devoir dans ces occasions, est » de faire ranger la foule, & de contenir la » populace. Ils ont autour d'eux quantité d'officiers subalternes ».

La manière, dont chaque quartier amène ses acteurs sur la grande place, a quelque chose de pompeux.

« On voit, dit le même voyageur, dabord un » dais fort riche, sous lequel est placé un bouclier, qui offre en gros caractère le nom de la » rue. Il est accompagné d'une musique où dominent les flûtes de différentes espèces, quelques tambourins, des tymbales & des cloches. Ce charivari, qui plaît beaucoup aux » Japonois, est insupportable aux étrangers. » Par un usage fort contraire au nôtre, c'est » sur les mouvemens du corps, & sur la » danse, que les airs & le chant sont réglés. » Les danses ne sont pas vives, mais d'ailleurs, elles ne cèdent rien aux nôtres. La » musique est suivie des machines, & de tout » l'appareil de scènes que le quartier doit

» fournir. Ce qu'il y a de plus pesant est porté » par des hommes gagés, & le reste par des » enfans du quartier, mis fort proprement. » Ensuite viennent les acteurs, suivis des ha- » bitans du quartier, tous en habits de cé- » rémonie. La marche est fermée par un nom- » bre considérable de gens du bas ordre, qui » portent des bancs ou des nattes, & qui mar- » chent deux à deux. Les danses & les spec- » tacles de chaque rue durent ordinairement » trois quarts-d'heures : après quoi la pro- » cession s'en retourne dans le même ordre » qu'elle est venue ».

Nous sommes obligés nécessairement de suivre notre voyageur, & de copier le détail des douze scènes auxquelles il assistât : sans ce récit, on ne pourrait prendre une idée juste du génie des Japonois.

« Première scène. On voyait huit filles » avec des habits de couleur, brochés de gran- » des fleurs blanches. Elles portaient de » grands chapeaux, comme pour les défen- » dre de l'ardeur du soleil, avec des éven- » tails & des fleurs à la main. Elles dansaient » tour-à-tour, & de tems en tems, elles » étaient relevées par deux vieilles femmes » qui dansaient dans un autre équipage.

» Deuzième scène. Un jardin couvert de » belles fleurs, une chaumière au milieu, d'où » sortirent, d'un saut, huit jeunes filles ha- » billées de blanc & de rouge, dansant avec » des éventails, des cannes, & des pa- » niers de fleurs. Elles étaient relevées par

» fort bonne actrice qui dansait seule.

» Troisième scène. Huit chars de triomphe, avec des bœufs au timon, de différente couleur, mais représentés fort naturellement, & traînés par des jeunes garçons, richement vêtus. Ces chars portaient un arbre de Tsubaki en fleur ; une montagne couverte d'arbres ; une forêt de bambous, avec un tigre qu'on y voyait tapi ; un fardeau de paille ; un arbre entier, avec ses branches & ses racines ; une baleine, sous un rocher, à demi couverte d'eau. On vit, à la fin, une autre montagne, dont le sommet offrait un jeune homme vivant, & magnifiquement mis, sous un abricotier couvert de fleurs, elle était traînée aussi par de jeunes garçons.

» Quatrième scène. Des danseurs qui jouaient leurs rôles entre six carreaux de fleurs, avec un arbre verd ; neuf autres jeunes garçons, chacun avec deux épées & un mousquet, une danse de paysans.

» Cinquième scène. Une montagne portée sur les épaules de quantité d'hommes ; une fontaine, & une allée ; un grand tonneau & une maison, qui parurent successivement : deux géants masqués, avec des têtes d'une prodigieuse grosseur, représentans des divinités indiennes. Ils furent abordés par un troisième d'une taille encore plus monstrueuse, qui sortit de la montagne armé d'une épée fort large. Celui-ci étoit suivi de sept Chinois, qui sortirent en sautant de la même

» montagne, & qui dansèrent avec les géants.
» Après la danse, le géant monstrueux mit
» en piéces le tonneau, d'où sortit un jeune
» garçon fort bien mis, qui fit une belle ha-
» rangue, & qui se mit ensuite à danser avec
» le géant : cependant trois singes de gran-
» deur naturelle, avec des têtes de poisson,
» sortirent adroitement de la fontaine, & dan-
» sèrent autour, contrefaisant la danse du
» géant & du jeune garçon.

» Sixième scène. Un arc-de-triomphe rond,
» à la Chinoise ; une maison de campagne, &
» un jardin ; une danse de dix jeunes garçons
» armés, & vêtus de robes doublées de vert,
» de jaune, & de bleu, avec des hautes-chauf-
» ses d'une forme particulière ; un arlequin,
» qui sauta parmi eux, & qui dit mille bouf-
» fonneries. Cette scène fut terminée par deux
» danseurs en habits étrangers, qui vinrent
» du jardin en dansant.

» Septième scène. Une montagne couverte
» de bambous & de sapins, avec douze autres
» arbres en fleurs, chacun de différente es-
» pèce ; une suite nombreuse de gens magni-
» fiquement vêtus ; ensuite deux personnes
» habillées de blanc, & huit autres de jaune,
» dansant & battant des cloches. Sept autres
» qui succédèrent, & qui dansèrent avec des
» pots de fleurs sur la tête.

» Huitième scène. Le train pompeux d'un
» prince voyageant avec son fils, représenté
» fort au naturel par de jeunes garçons.

» Neuvième scène. Une maison verte, au

» travers & autour de laquelle dansaient dix
» jeunes garçons vêtus de robes noires ; cha-
» cun, d'abord, avec deux épées ; ensuite,
» avec des fleurs, des fléches, & des piques.
» Ils étaient relevés par des intermèdes de
» bouffonnerie. Enfin, leurs valets, portant
» des boîtes sur leurs épaules, entremêlèrent
» leurs sauts & leurs danses avec ceux de
» leurs maîtres.

» Dixième scène. Un théâtre placé près
» d'une colline couverte d'arbres ; un jeune
» homme vêtu de noir & de jaune, parut sur
» le théâtre, parla & joua un rôle qui dura
» une demi-heure ; tandis que huit autres
» jeunes garçons, en robes de différentes cou-
» leurs, exécutèrent une danse, chacun seul,
» d'abord, ensuite avec un compagnon, &
» puis tous ensemble. Un singe, qui sauta de la
» colline, vint finir la scène par divers tours.

» Onzième scène. Un jeune sauteur, fort
» bien-fait, devant lequel on plaça une table
» en forme d'échaffaud, avec huit mar-
» ches, pour y monter ; & huit de l'au-
» tre côté, pour en descendre. On mit un
» bambou creux au travers de l'échaffaud, &
» une porte qui avoit un trou rond, d'envi-
» ron deux empans & demi de diametre. Le
» sauteur fit plusieurs sauts, qui surprirent
» toute l'assemblée : un des plus étonnans, fut
» de sauter de la distance de trois toises, au
» travers du trou de la porte ; quoique le dia-
» metre de ce trou fût beaucoup moins grand
» que celui du chapeau qu'il portait.

» Douzième ſcène. Pluſieurs machines
» d'une grandeur énorme, exactement ſem-
» blables en grandeur & en couleur, à ce
» qu'on avait voulu repréſenter, mais toutes
» d'une manière ſi mince, que chacune était
» portée par un ſeul homme : outre ce fardeau,
» chaque porteur avait un grand tambour, qui
» lui pendoit par-devant, ſur lequel d'au-
» tres hommes frappaient avec des cloches.
» Ils traversèrent ainſi le théâtre en danſant,
» mais ſans pouvoir ſauter bien haut, parce
» que leur fardeau, quoique bien léger par
» ſa matière, était ſi lourd, ou plutôt ſi in-
» commode par ſa grandeur, qu'ils furent
» obligés pluſieurs fois de reprendre haleine.
» Ce qu'ils portaient ſur le dos, était :
» 1°. un puits, avec tous les inſtruments né-
» ceſſaires pour éteindre le feu : 2°. une grande
» cloche d'égliſe, avec toute ſa charpente, &
» un dragon deſſus, pour ornement : 3°. une
» montagne couverte de neige, avec un aigle
» au ſommet : 4°. un canon de fonte, de vingt-
» quatre livres de balle, avec ſon affut, & tout
» ſon train : 5°. un grand coffre de mer, em-
» paqueté dans douze balles de paille, à la
» manière du pays : 6°. une baleine dans un
» baſſin de grandeur proportionnée : 7°. di-
» verſes charges de coquillages & de fruits, &c.
» Enſuite, pour former le contraſte, d'au-
» tres hommes ſuccédaient avec ce qu'il
» y a réellement de plus léger ; c'eſt-à-dire,
» l'un avec un ſimple coquillage ; l'autre, avec
» un fruit, une fleur, une plume, &c ».

CHAPITRE XIII.

Mariages des Japonois.

LES Japonois marient toujours leurs filles entre quinze & ſeize ans, & rarement plus tard : ſouvent même ils les engagent dès le berceau. Ce ſont les parens des deux côtés, qui forment ces nœuds, où l'inclination des parties n'eſt jamais conſultée, puiſqu'avant la cérémonie du mariage, les jeunes époux ne ſe ſont jamais vus. Cet uſage ſingulier, & ſujet aux plus cruels inconvéniens, eſt cependant adouci, par la liberté, accordée aux deux ſexes, de rompre ce contrat gênant & de ſe ſéparer, & aux hommes d'entretenir autant de concubines qu'ils le jugent à propos. Ce divorce n'a lieu que parmi les gens du commun : les grands ne répudient jamais leurs femmes ; ils les réléguent dans l'intérieur de leurs maiſons, & en épouſent d'autres. La crainte d'éprouver ce traitement, rend les Japonoiſes extrêmement complaiſantes & dociles, ajoûtons à cela, qu'en général, les femmes du Japon ſont chaſtes, & que l'honneur y eſt en ſi grande recommandation, que le moindre crime contre la pudeur, dans une femme mariée, y eſt puni de mort par l'époux offenſé à qui les loix accordent ce droit.

Les femmes des grands ſeigneurs ſont en-

fermées dans une eſpèce de ſerail, mais avec moins de contrainte que chez les Muſulmans : elles y jouiſſent de la liberté de voir leurs plus proches parens, & rien ne leur eſt épargné de tout ce qui peut rendre leur retraite agréable.

Aucune femme au Japon ne peut ſe vanter d'avoir enrichi ſon époux, elle ne lui porte que les habits qui la couvre, & ſi l'on en croit quelque hiſtoriens, un homme épouſe non ſeulement une fille ſans dot, mais il eſt même obligé de lui donner une ſorte de douaire, qu'elle diſtibue à ſes parens, en reconnaiſſance de la peine qu'ils ont priſe pour ſon éducation. Il n'appartient qu'à la femme légitime de manger avec ſon mari, toutes les autres ſont obligées de le ſervir : auſſi les fils légitimes héritent-ils de tous les biens du père, tandis qu'il n'en accorde aux autres qu'une bien faible part. Dans les alliances, on ne reſpecte que le premier dégré du ſang, ſur lequel on ne ſe relâche jamais.

Paſſons aux cérémonies du mariage. Lorſque les parens des deux côtés ſont d'accord, on s'aſſemble ſéparément de très-grand matin : le marié & la mariée ſont placés, chacun dans un norimon ſuperbe, traîné par des buffles, ou par des chevaux : ils ſont ſuivis par leurs parens & leurs amis, & par quelques bandes de muſiciens. Dans le plus bel ordre poſſible, on ſort de la ville, & l'on s'avance vers une colline par des chemins différens, au milieu d'une grande foule de

peuple, qu'il faut ordinairement que quelques archers contiennent. Arrivés au bas de la colline, les charriots qui portent les présens du marié, sont offerts à sa future épouse, & elle les distribue à ses proches. Le marié sort de sa voiture alors, & la mariée sort de la sienne : les parens & les joueurs d'instrumens les accompagnent. Ils montent par des escaliers coupés d'une barrière, qui les sépare l'un de l'autre. Lorsqu'on est parvenu au haut de la colline, chacun prend place, les parens derrière la mariée, & tous les musiciens derrière le marié ; les parens deux à deux, sous un parasol soutenu par des valets, & les musiciens assis à terre, & frappant avec des bâtons sur des boules de cuivre, creuses, & suspendues à des chaînes, qui rendent des sons, sur lesquels ces gens se remuent en cadence. L'espace qui se trouve entre le marié & la mariée, est occupé par une tente fort éclairée, elle est de figure octogone, & finit insensiblement par six pointes ou pyramides, soutenues par quatre pilliers, & tout le dehors est couvert de papier huilé, tandis que le dedans est tapissé d'une superbe étoffe de soie. Au milieu de la tente, paraît un autel richement orné, sur lequel est posé le dieu du mariage, représenté avec une tête de chien, les bras ouverts, & un fil de laiton dans les mains. La tête de chien est le symbole de la fidélité qu'on se doit réciproquement dans le mariage; le fil de laiton marque l'union étroite qui doit se trouver entre les mariés. Devant l'idole, est un

un bonze, qui avec quelques prières & plusieurs cérémonies est proposé pour achever le mariage. La mariée est à sa droite, & le marié à sa gauche, chacun tenant un flambeau. La mariée allume le sien aux lampes qui brûlent en dehors de la tente, & le marié allume le sien au flambeau de son épouse. Alors tous les assistans poussent un cri de joie, & souhaitent toutes sortes de prospérités aux nounouveaux époux. Cet acte est terminé par une espèce de bénédiction que donne le bonze, & le sacrifice de deux bufles.

Pendant que ces cérémonies s'achèvent, les parens & les amis sont occupés à faire un grand feu, dans lequel ils jettent & font consumer tous les jouets qui ont servis à la mariée pendant son enfance. Plusieurs placent devant elle un rouet, une quenouille, &c. comme pour l'avertir, qu'aux amusemens de la jeunesse doivent succéder des occupations plus sérieuses.

Au son des instrumens, & au milieu des cris d'allégresse, on descend de la colline, & l'on amène en triomphe l'épouse chez son époux. Elle trouve la maison parée de guirlandes, jonchée de fleurs, & décorée de pavillons & de banderolles. On prétend que ces fêtes coûtent considérablement : elles durent huit jours.

Il est bien singulier que ces cérémonies Japonoises ayent tant de ressemblance avec les usages des anciens peuples. Le flambeau nuptiale se trouve chez les Grecs & les Romains;

la quenouille figurait dans les nôces des dames Romaines, & l'on jettait des noix aux enfans qui se trouvaient présens, pour marquer que la mariée devait renoncer aux amusemens frivoles, ce qui vaut bien les *joujous* jettés dans le feu. Ajoutons encore que les cérémonies nuptiales des Juifs allemands se font sous une tente.

Si les époux Japonois sont despotiques chez eux, ils ont aussi droit de vie & de mort sur leurs enfans, mais on ne voit pas qu'ils se servent souvent de cette terrible autorité. Le respect des enfans pour leurs pères est tellement gravés dans le cœur de ces insulaires, qu'on ne voit chez eux aucunes de ces punitions, qui parmi nous passeraient pour barbares. Les Japonois élèvent leurs enfans avec beaucoup de douceur; jamais ils ne forcent leurs inclinations : la gloire est le seul moyen qu'ils employent pour en faire des hommes. Comme le désir d'acquérir de l'honneur, & la crainte de le flétrir se font sentir dès les premières années de l'éducation, il est plus facile d'inspirer aux jeunes Japonois cette sorte d'intrépidité, de désintéressement, de générosité, & cette horreur pour certains vices, bas & méprisables, que par tout ailleurs. Une chose bien remarquable, c'est qu'au Japon la pauvreté n'a rien de honteux, & que ces insulaires sont intimement persuadés que l'humanité dans un pauvre est la même que celle d'un riche : cette idée ne ferait pas fortune dans nos climats, où l'on feint d'être persuadé

que le noble & le rôturier ne peuvent être paîtris du même limon.

CHAPITRE XIV.

Funérailles des Japonois.

LES cérémonies funéraires sont plus uniformes au Japon, qu'on ne devrait l'attendre d'un empire divisé par tant de sectes & de croyances différentes. Nous avons exposé que les Japonois croient presque tous une vie future, & que par conséquent, ils admettent des peines & des récompenses à venir : nous devons ajouter qu'ils ont aussi une sorte de purgatoire, & un limbe * pour les petits enfans : dans ce limbe il y a un dieu ou juge divin qui y préside ; il est placé au fond d'un lac, nommé Fakone, qui se trouve sur la route de Nangasaki à Jédo, résidence du Cubo-Sama. Toutesles ames des petits enfans qui meurent avant d'avoir atteint l'âge de sept ans y entrent, & sont tourmentées jusqu'à ce qu'elles soient délivrées par les libéralités des dévots envers les bonzes mendians, qui par leurs prières sont seuls en droit de fléchir la divinité qui gouverne ce limbe. Les bords de ce lac sont garnis de quantité de chapelles à la

---

* Kœmpfer, Histoire du Japon, liv. v, ch. v.

porte desquelles se tiennent les bonzes médiateurs, qui d'une voix lugubre marmotent continuellement des paroles pieuses, & reçoivent les abondantes aumônes des voyageurs. En proportion de leurs libéralités, ces dévots pélerins obtiennent certains papiers, où sont écrits les noms de plusieurs dieux : il faut scrupuleusement prendre ces papiers, tête nue, les porter avec respect au bord du lac, & les jetter dedans, après les avoir lié à une pierre, pour être assuré qu'ils iront droit au limbe. C'est de cette cérémonie que dépend le soulagement des ames, dont les peines diminuent, à mesure que l'action de l'eau sur ces papiers en efface les noms qui y sont écrits. Une espèce de pyramide formée par un monceau de pierres, marque précisément l'endroit où ce limbe est placé.

Lorsqu'un homme du commun a fermé les yeux, les bonzes viennent prendre le corps, & l'enterrent dans leurs cloîtres sans cérémonie & sans autre rétribution que l'aumône qu'on veut bien leur accorder ; mais pendant la maladie, ordinairement ils ont eu soin de faire payer l'enterrement au moribond. Pour donner une idée des cérémonies funéraires du Japon, il faut se transporter à Méaco, où la présence du Dairi a sans doute fait conserver les anciens usages plus strictement.

Une heure avant que le corps soit transporté, les amis du mort, vêtus superbement, vont en cérémonie reconnaître le lieu de la sépulture, comme pour en prendre possession.

A leur retour, le convoi se met en marche dans cet ordre.

1°. Les femmes, parentes ou amies du mort, vêtues de blanc, & la tête couverte de différentes couleurs. Elles se font accompagner par leurs suivantes, & souvent elles sont portées dans leurs norimons, ce qui rend cette cérémonie moins lugubre que pompeuse.

2°. Toutes les personnes les plus considérables de la ville, soit en dignité, soit en naissance, qui sont invitées, & veulent témoigner le respect qu'elles avaient pour leur supérieur, ou pour leur égal, & dont les habillemens ne diffèrent pas de ceux dont ils se serviraient pour assister à une noce.

3°. Le supérieur des bonzes de la secte dont était le mort, superbement habillé d'or & de soie, porté dans un riche norimon, & environné d'une troupe de bonzes, revêtus d'une sorte de surplis, recouvert d'un manteau noir.

4°. Un homme seul, en habit cendré; couleur qui est de deuil comme le blanc, & portant une torche de pin.

5°. Deux cens bonzes chantant le plus haut qu'ils peuvent, & invoquant le nom du dieu auquel le mort avait le plus de dévotion: une espèce de bedeau marche devant eux, & fait grand bruit avec un bassin, sur lequel il frappe sans cesse.

6°. Quantité d'hommes gagés, qui portent, au bout de longues piques, de grandes corbeilles de carton, remplies de feuilles, de

fleurs artificielles, de papier découpé, qui étant ſecouées forment une pluie continuelle, tandis que le peuple, auſſi tranſporté de joie, que ſi ces fleurs tombaient véritablement du ciel, s'écrie que le mort eſt entré dans ſon paradis.

7°. Huit jeunes bonzes, de dix-huit à vingt ans, portant ſous le bras de grandes baguettes renverſées, au bout deſquelles on lit ſur de petits drapeaux, le nom du dieu de la ſecte. Ce nom eſt écrit auſſi ſur dix lanternes fermées d'une toile très-fine, & portées par dix autres bonzes, qui ſuivent immédiatement, & ſont précédés par deux autres vêtus de brun, qui portent deux torches éteintes, deſtinées à mettre le feu au bûcher.

8°. Une foule de gens, avec des habits cendrés, & la tête couverte de chapeaux de forme triangulaire, noués ſous le menton. Ces chapeaux ſont de cuir noir & luiſant, comme l'acier le plus poli. Le nom du dieu y eſt écrit en gros caractère, ainſi que ſur un grand écriteau, porté par un autre homme, & ſur lequel il y a auſſi des caractères hiéroglyphiques.

Vient enſuite le corps du défunt, dans un riche norimon, ſuperbement orné, & ſoutenu par quatre porteurs. Le mort eſt aſſis la tête un peu panchée en devant, & les mains jointes, comme s'il priait. Il eſt vêtu de blanc, & par-deſſus ſes habits, il a une robe de papier, faite des feuillets du livre où ſont décrites les actions du dieu auquel il avait le plus de dévotion, & ces caractères myſté-

rieux doivent lui faciliter l'entrée du ciel. Ses enfans environnent le norimon, & le plus jeune porte à la main une torche de pin allumée, avec laquelle il doit le premier mettre le feu au bûcher. Ce bûcher est construit dans une fosse, creusée au milieu d'un champ, fermé par quatre murailles tendues de drap noir, & dans l'enceinte desquelles on n'entre que par des portes. Deux tables sont placées aux deux côtés de la fosse ; l'une est couverte de toutes sortes de rafraîchissemens, l'autre est occupée par un grand brasier, dans lequel on jette continuellement de petits morceaux de bois de senteur.

Lorsque le corps est arrivé dans l'enceinte, les bonzes le placent au milieu du bûcher, avec le norimon sur lequel il est porté. Le principal bonze s'approche, & prenant la torche allumée des mains du plus jeune des fils du mort, il tourne trois fois, autour du bûcher, en la remuant, comme nos prêtres remuent l'encensoir. Cette cérémonie achevée, il rend la torche au jeune enfant, qui la jette aussi-tôt au milieu du bûcher. Alors les deux torches, destinées à cet usage, servent à mettre le feu dans plusieurs endroits, en même tems que l'on répand de l'huile au milieu des flammes qui s'élevent, & que l'on y jette des parfums & autres matières combustibles. Dès que le corps est consumé, les enfans & les plus proches parens entourent la table où est le brasier, sur lequel on répand des parfums, & l'on rend à genoux des adorations à l'ame du mort, que

l'on ſuppoſe être alors admiſe au commerce des ſes dieux. Chaque bonze reçoit une certaine rétribution proprotionnée à ſa dignité. La plus médiocre eſt de la valeur d'un ducat ; la plus conſidérable ne paſſe pas vingt écus. Enſuite tout le monde ſe ſépare.

Le lendemain, les enfans, les parens & les amis du mort ſe rendent au bûcher, pour y recueillir les cendres & les os du mort. Ils les mettent dans une urne de vermeil, qu'ils couvrent d'un voile fort riche, & ils la placent dans l'endroit même où était le bûcher. Elle y demeure ſept jours, pendant leſquels les bonzes ſont obligés d'y venir réciter des prières. Le huitième, on va dépoſer l'urne ſur un piédeſtal, dans le lieu où doit être ſa demeure fixe. Le nom du mort, & celui de ſa ſecte, ſont gravés ſur une pierre, & cette pierre eſt quelquefois ornée de ſculpture, & de bas-reliefs ; quelquefois auſſi, on grave ſur des piliers de marbre les principales actions du défunt, les emplois qu'il a occupés, le jour de ſa naiſſance, & celui de ſa mort. Souvent l'on voit dans le même endroit l'image du mort ſculptée en marbre : l'homme eſt repréſenté les jambes croiſées ſous ſa robe, & les mains jointes, comme s'il priait. La femme, au contraire, a les mains étendues, & la tête un peu tournée vers l'épaule.

Sept mois après ces funérailles, on recommence les mêmes cérémonies. Elles ſe renouvellent encore au bout de ſept ans. Il y a de riches familles qui les obſervent fort longtems

de quinze jours en quinze jours, & les bonzes ſe prêtent volontiers à accepter la rétribution qui leur en revient.

On voit par le récit précédent, que les cérémonies des funérailles n'ont rien de bien lugubre, & l'on doit préjuger de-là que les Japonois regardent moins la mort comme un mal, que comme un paſſage qui conduit au bonheur.

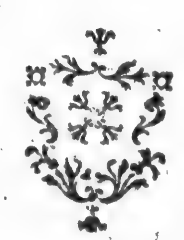
Il y a deux divinités particulières qui préſident aux morts, & à ce qui les concernent. Jéne eſt la première. On repréſente ce dieu ſur un autel, avec quatre viſages. Il tient d'une main un ſeptre avec un ſoleil au bout. Peut-être ce ſoleil eſt-il une emblême de la providence. Sous ce bras, armé d'un ſeptre, on en voit un autre qui tient une couronne de fleurs: Des deux bras droits, le plus élevé porte une eſpèce de verge, & celui qui eſt deſſous, montre une caſſolette remplie de parfums. Jéne eſt le protecteur des ames des vieilles perſonnes, & des gens mariés.

Xiquani eſt la ſeconde divinité des morts. Ce dieu préſide ſur les ames des enfans & des jeunes gens. On le peint jeune, beau, avec quatre bras, dont l'un embraſſe un enfant, les autres tiennent un ſerpent, un ſabre & un anneau plein de nœuds. La robe de Xiquani eſt toute parſemée d'étoiles. Il a un perroquet à côté de lui; il aurait été aſſez ſatisfaiſant, qu'après avoir conſulté les Japonois ſur l'explication de toutes ces figures hiéroglyphiques, on nous en eût donné une explication

précise ; mais à ce sujet, on ne trouve rien de bien clair dans les auteurs. Il vaut donc mieux s'abstenir de chercher le sens qu'elles renferment, que de donner à la place de la vérité des conjectures folles ou hazardées.

Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit touchant la singulière & célèbre fête des ames. On doit seulement remarquer qu'on allume des lampes dans les sépulchres à l'honneur des morts ; & souvent un citoyen, qui, par sa naissance ou par ses dignités, peut prétendre après sa mort à l'apothéose, & à figurer ensuite au nombre des dieux, aura cent cinquante lampes qui éclaireront ses froides reliques.

Un honneur que l'on rend encore assez communément aux morts, c'est de suspendre à la porte de la maison certaines tablettes qu'on appelle *Biosju*. Ce qui revient assez à l'usage de plusieurs pays, de placer sur la porte de l'hôtel les armoiries du défunt, & la date de sa mort.



CHAPITRE XV.

Caractère, mœurs & usages particuliers des Japonois.

ON s'est accoutumé à appeller les Japonois, nos antipodes moraux, & l'on en donne pour preuve qu'ils prennent le blanc pour la couleur du deuil, & le noir pour celle qui marque la joie : on ajoute qu'ils montent à cheval à droite, par la raison que dans une action noble il ne faut point appuyer sur le pied gauche ; qu'ils portent leurs habits de cérémonie dans la maison, & qu'ils s'en dépouillent lorsqu'ils vont dehors, & cent autres usages, qui n'ont aucun rapport à la façon de penser. Ainsi j'estime qu'on s'est trompé jusqu'à présent sur leur compte, parce que c'est d'après les sentimens du cœur, qu'il faut chercher à connaître le caractère d'une nation.

L'honneur est le principe unique sur lequel est fondé le caractère des Japonois : c'est de ce grand principe que découlent leurs vices, leurs vertus, & jusqu'à leurs défauts les moins essentiels. Ils sont francs, vrais, droits, excellens amis, fidéles à toute épreuve, officieux, généreux, prévenans, insensibles aux changemens de fortune ; ce qui les autorise à regarder toutes sortes de commerce comme une profession vile. En général le Japonois

est un peuple policé, mais exactement pauvre; & cette pauvreté tient à son indépendance, rend sa vertu d'autant plus respectable, & l'élève au-dessus de lui-même. Un habitant du Japon ne conserve dans sa maison que le simple nécessaire : le superflu n'a jamais été chez lui travesti en besoin; content de sa noble indigence, dont il jouit au milieu de la propreté la plus exacte, la sérénité de son visage peint la parfaite tranquillité de son ame. L'homme de cour, le grand seigneur sont prodigues, & ce faste qui accompagne nos grandes monarchies, céderait à la somptuosité des villes de Jédo & de Méaco. Qui ne croirait d'après cela, que le peuple, fatigué de sa misère, & ébloui de la fastidieuse magnificence de ses maîtres, leur porte envie, & pousse le regret de manquer de richesses, jusqu'à en détester les injustes possesseurs. Le Japonois ne connaît pas cette basse jalousie. Un prince tombe du faîte des honneurs; il est privé de ses biens; la pauvreté humiliante devient son partage : il n'en reste ni moins fier ni moins respecté. Son abbaissement ne le forcera pas à se mésallier : qu'il craigne d'insulter le particulier du plus bas étage. Cet homme sans fortune qui se sentira grièvement offensé, osera faire éclater son ressentiment; soit qu'il ait conservé ses postes, soit qu'il en soit tombé. Le point d'honneur est la chaîne qui lie toutes les conditions de l'empire; la grandeur d'ame, la force de l'esprit, la noblesse des sentimens, le zèle pour la patrie, l'audace & le mépris

de la vie, sont les accessoires qui en resserrent les nœuds. Il faut justifier ce portrait par des exemples.

Un gentilhomme du Fingo avait une femme d'une rare beauté ; l'empereur la vit, en devint amoureux, & pour obtenir ses faveurs avec plus de liberté, il le fit assassiner. Quelques jours après, il donna ordre que la veuve lui fut amenée, & eût grand soin de lui faire préparer un magnifique appartement dans son palais. La veuve feignît d'être pénétrée de reconnaissance, & flattée de l'honneur que lui faisait son souverain ; mais elle recula l'instant qu'il voulait presser, en le suppliant de lui accorder au moins trente jours pour pleurer son époux, & la liberté de regaler ses parens, avant de se rendre : l'empereur devenu plus amoureux par ce long retardement, consentit à tout ce qu'elle voulut, & se pria du festin qui devait terminer son impatience. Les parens s'assemblent, on se met à table, tout y respire la gaieté, on en sort bientôt, la veuve s'approche d'un balcon, & sous prétexte de s'y appuier, elle se précipite ; & par cette action réfléchie, & le dernier recours du désespoir, elle s'arrache à la honte qui lui était preparée.

Un seigneur devint éperduement amoureux d'une fille qu'il avait enlevée à la veuve d'un soldat : la mère fut longtems inconsolable de la perte de sa fille ; mais enfin ayant appris son existence & sa fortune, elle lui écrivit pour en obtenir quelques secours.

Lorsqu'on lui apporta cette lettre, son amant était présent; soit jalousie, soit simple curiosité, il prétendit la lire. La fille s'y opposa de toutes ses forces pour ne pas mettre à découvert la honte de sa mère, & craignant de succomber, elle roula le papier, & l'avala avec tant de précipitation qu'elle en mourut sur le champ. Ce cruel accident irrita la jalousie du seigneur, qui aussi-tôt fit ouvrir le gosier de cette malheureuse fille : on en tira le billet, dont la lecture redoubla son désespoir. Il ne trouva d'autre allégement à sa douleur, que de faire venir la mère auprès de lui, & de la combler de biens.

On raconte aussi qu'une simple servante se croyant deshonorée pour avoir un jour donné occasion de rire à ses dépens, se prit le sein de rage, le porta à sa bouche, se l'arracha avec les dents & mourut sur l'heure; revenons.

Les dévoirs de l'amitié sont aussi sacrés au Japon, que ceux de l'amour conjugal. Un Japonois n'est arrêté par aucuns périls lorsqu'il est question de défendre, servir ou sauver son ami; il ne faut pas s'attendre que les tortures les plus affreuses forceront un criminel à décéler ses complices. Un étranger qui se trouve en danger de la vie, ou dans un embarras quelconque, s'il a recours à un Japonois, peut s'attendre que ce protecteur, sans égard pour les suites, sans prendre aucun intérêt à ce que pourront devenir sa femme & ses enfans, le soutiendra aux dépens de ses biens & même de sa vie. Il ne faudrait pas

inférer de-là, que cette nation ſe plaît dans le tumulte & dans le bruit; on y déteſte les querelleurs, les médiſans, cette race d'hommes inutiles, & ennuyeux que nous nommons *bavards*; on les croit ſans courage & ſans jugement. Les jeux de haſard ſont regardés comme un trafic ſordide, & abſolument contraire à l'honneur. S'ils ne ſont pas jugés tels chez nous, la paſſion de l'avarice qu'ils développent, devrait bien les bannir des ſociétés reſpectables.

Le Japonois eſt plein de reſpect pour ſes fauſſes divinités, & ſi des intérêts humains n'avaient pas détruit l'abondante moiſſon que les premiers progrès des lumières de l'évangile préparaient à la véritable religion, il ſerait, ſans doute, devenu le peuple le plus religieux de la terre. Il obéit à ſes ſouverains; mais la crainte y a plus de part que l'amour. Les inviſibles empereurs du Japon n'ont ſongé à règner que par la force ſur des ſujets fiers, qui connaiſſent le prix de l'indépendance, & que la néceſſité rend ſoumis, lorſque leur ſeule raiſon aurait pu répondre de leur docilité.

En général le peuple du Japon eſt remuant, inquiet, ſoupçonneux, méfiant & vindicatif; mais s'il tombe aiſément dans les excès, il eſt facile à ramener. Vertueux par ſentiment, il aime la vérité qui le condamne, il ne craint pas qu'on lui faſſe connaître ſes défauts; & l'on aſſure que les grands ſeigneurs ont toujours près d'eux un domeſtique de confiance, dont l'unique emploi eſt de les en inſtruire. La mauvaiſe foi, & le menſonge ſont en

horreur dans cet empire, & souvent punis de mort. Nulle nation n'est plus amie de l'ordre, & ne s'éloigne avec plus de soin des occasions de donner du scandale, tellement que ceux mêmes qui ne croyent pas aux dieux du pays, ne font pas difficulté de leur rendre un culte extérieur. Il n'y a pas d'exemple qu'un Japonois ait blasphêmé ses dieux; jamais il ne se plaint de son sort: il soutient avec une fermeté inébranlable tous les malheurs possibles. Un père condamne son fils à la mort sans changer de visage, & sans cesser de paraître père. Quiconque s'est attiré un ennemi par une insulte marquée, loin de l'éviter, affecte d'aller seul dans les lieux où il croît qu'il pourra le trouver. Si l'occasion se rencontre de s'obliger, de se parler, l'aggresseur, & l'offensé agiront comme s'ils étaient intimes: si l'un des deux meurt avant que l'affaire soit vuidée, le fils hérite de cette querelle; mais la vengeance est toujours noble, & l'on ne redoute jamais les embuches. L'assassinât est un crime presqu'inconnu.

On compare quelquefois le Japonois à l'Anglais, parce que l'un & l'autre semble mépriser la vie. Le parallèle n'est pas juste: l'Anglais se donne la mort par ennui ou par désespoir. Le Japonois se l'ôte pour le plus léger sujet, parce qu'il ne fait aucun cas de la vie. Il n'estime que lui, il méprise souverainement tous les étrangers, parce qu'il n'a aucun besoin d'eux; il est léger par caprice, inconstant par mépris, & barbare envers ses proches, les foibles & les infirmes. S'il

S'il est un peuple qui connaisse, & cultive les douceurs de la société, c'est sans doute celui du Japon; & s'il en est un qui ait poussé jusqu'à l'extrême les sentimens vertueux, c'est certainement celui-ci. Nous ne pouvons nous refuser d'en rapporter un trait étonnant.

Une femme était restée veuve avec trois garçons, & ne subsistait que de leur travail. Ces enfans chérissaient leur mère jusqu'à l'adoration, & voyant que quels que fussent leurs efforts, ils ne pouvaient assez recueillir pour prévenir tous ses besoins, ils prirent la plus étrange résolution. L'empereur venait de rendre un édit, par lequel il était accordé une somme considérable à tout particulier qui livrerait un voleur entre les mains de la justice. Ils décident entr'eux qu'un des trois doit feindre d'être un voleur, & que les deux autres le traduiront en prison, & toucheront la récompense promise. On tire au sort, & il tombe sur le plus jeune des frères. Aussi-tôt il est lié, & conduit comme un scélérat. On l'interroge, & il répond qu'il a volé. Ce mot le fait jetter dans un cachot, tandis que la somme proposée est livrée aux deux frères. Cependant ces infortunés s'attendrissent sur les tourmens qui attendent leur jeune frère, ils pénètrent dans la prison, & s'abandonnent avec cette chère victime à tous les transports de leur douleur & de leur tendresse. Un officier, préposé pour veiller sur les coupables est témoin de cette scène qui l'étonne. Il fait suivre les délateurs, avec ordre de pénétrer ce mystère. On lui

rapporte qu'ils étaient entrés chez leur mère, ou on leur avait entendu faire le récit exact de leur avanture, & que cette mère à cette horrible nouvelle avait détesté l'action de ses fils, protestant qu'elle aimait mieux expirer de misère, que de prolonger ses jours aux dépens de ceux de son fils innocent. Le juge informé de ce secret, fait conduire devant lui le prétendu coupable, il l'interroge avec sévérité, & ne peut tirer d'autre réponse, sinon qu'il est criminel, & qu'il doit périr. Plein d'étonnement, de pitié & d'admiration le magistrat lui déclare qu'il sait tout, le force d'avouer ce qui l'a porté à cette action réellement héroïque, l'embrasse & vole chez le Cubo-sama, lui faire part de cette découverte. L'empereur voulut voir les trois frères, loua leur tendresse filiale, assigna quinze cens écus de rente au plus jeune, & cinq cens aux deux autres.

Nous avons dit que le point d'honneur était la chaîne qui lie tous les Japonois ; nous devons ajoûter que ce même point d'honneur les pousse aux actions les plus extraordinaires.

Deux gentilshommes se rencontrent sur les marches de l'escalier du palais impérial : leurs épées se frottent, celui qui descendait s'en offense, l'autre s'excuse, & proteste que c'est la seule faute du hasard. Il ajoûte qu'au reste le mal est léger, & que l'un vaut bien l'autre. « Je vous ferai voir, dit le premier, la diffé» rence qu'il y a de l'une à l'autre ». Sur le champ, il tire son poignard, & s'en ouvre le

ventre. Le ſecond, ſans repliquer, va placer ſur la table de l'empereur un plat qu'il tenait à la main, & revient enſuite : « Vous ne m'au-
» riez pas prévenu, dit-il, à ſon adverſaire
» expirant, ſi je n'avais été occupé du ſervice
» de mon maître, mais je vais vous prouver
» que mon épée vaut bien la vôtre » : il ſe fend le ventre, en proférant ces dernières paroles, & tombe mort ſur le corps de ſon rival. Le miſſionnaire de qui j'emprunte ce trait n'oſe décider, s'il y a plus de fureur dans cette action, que dans celle de deux Européens qui ſe coupent la gorge en duel.

On a vu un Japonois ſe faire enterrer ſous les fondemens d'un ouvrage public, qui avait été renverſé ſouvent par de violens orages, dans la vue d'appaiſer la colère des dieux, que l'on ſuppoſait en colère contre la nation. Eſt-ce fanatiſme, eſt-ce héroïſme, eſt-ce mépris de la vie ? quoiqu'il en ſoit, il eſt certain qu'ainſi que les Romains, ils ont eu leurs *Décius*, leur *Scevola*, leur *Coclès*, & leur *Lucrece*.

Les Japonois ſont preſque tous aſſez mal faits : ils ont le teint olivâtre, les yeux petits, les jambes groſſes, la taille au-deſſous de la médiocre, le nez court, un peu écraſé, & relevé en pointe ; les ſourcils épais, les joues plattes, les traits groſſiers, & peu ou point de barbe. Une certaine fierté, ſans affectation, qui eſt le propre de l'homme de diſtinction du pays, le rend moins ſemblable à ce portrait que le commun du peuple.

L'habillement des Japonois est ſimple & noble, & les ſeigneurs portent des robes traſnantes, faites de ſuperbes étoffes de ſoie, fleuragées, or & argent, & tenues avec une belle ceinture. Leurs manches ſont larges, & pendantes; leurs ſabres, leurs poignards ſont couverts de perles & de pierres précieuſes. Les marchands, les artiſans, les ſoldats ont des habits qui ne leur vont que juſqu'au genou, & dont les manches ne paſſe pas le coude. Tous portent des armes. Les grands ſe font raſer le haut du front, & laiſſent pendre leurs cheveux par derrière; les bourgeois ſe font raſer le derrière de la tête.

Les Japonoiſes ſont coëffées en cheveux. Les bourgeoiſes les relèvent ſimplement avec une aiguille: les dames les laiſſent tomber, ou les nouent en touffes pendantes; elles portent une ſorte de boucles d'oreilles de perles. Leurs ceintures eſt large, ſemée de fleurs & de figures. C'eſt par le nombre des veſtes qu'on juge de la qualité des femmes: on prétend qu'elles en portent juſqu'à cent, mais qui ſont ſi déliées qu'on en peut mettre facilement pluſieurs dans une poche; elles paſſent par deſſus ces veſtes, une robe flottante, qui traîne de quelques pieds: elles ne ſortent jamais qu'avec un cortége nombreux, ſuivies d'une troupe de filles, magnifiquement parées, qui portent des mules de prix, des mouchoirs, & toutes ſortes de confitures dans de grands baſſins. Des femmes de chambre entourent leur maitreſſe, les unes avec des évantails,

& d'autres avec un parasol en forme de dais, dont la crépine est très-riche.

A mesure que les Japonois de l'un & l'autre sexe avancent en âge, ils changent d'habillemens ; ces vêtemens sont légers & ils ont toujours la tête découverte pour les accoutumer au froid : leur chaussure est une espèce de sandale, qui se met & se quitte facilement ; cette chaussure est faite indifféremment de peau de cerf & d'un tissu de paille, de jonc, ou de bambou artistement travaillé.

On compte jusqu'à treize mille villes dans l'étendue du Japon. Elles ne sont point fortifiées ; un simple fossé, ou quelquefois une haie les séparent de la campagne ; deux portes en facilitent l'entrée. Les maisons des particuliers n'ont pas plus de six toises de hauteur, & les palais des empereurs ont rarement plus d'un étage. La crainte des tremblemens de terre empêche de donner plus d'élévation aux bâtimens. Toutes ces maisons sont construites de bois : l'intérieur est divisé en deux appartemens, l'un pour les femmes, qui se montrent rarement, l'autre pour les usages communs de la vie & de la societé. La plus grande propreté régne dans toutes ces chambres ; les porcelaines, les meubles vernis, ces coffres si recherchés, ne sont point l'ornement ordinaire dans les salles où tout le monde est reçu, on les tient dans des lieux plus sûrs. Le plancher est couvert de nattes, qui servent à s'asseoir pendant le jour, & de lit pendant la nuit, à l'aide d'un petit coffrot

composé de six petits ais, qui tient lieu d'oreiller. Les fenêtres sont de papier avec de doubles volets, qui ne se ferment que la nuit. Un foyer, pratiqué sous le plancher, procure une chaleur douce pendant l'hyver, & lors des grands froids, on jette dessus une petite table, recouverte d'un tapis sur lequel on se tient assis.

Le jardin est ordinairement ce qu'il y a de plus remarquable dans les maisons des Japonois. On y trouve les fleurs les plus rares, & la plus agréable variété. Ce sont des rochers, qui imitent parfaitement la nature, ornés d'oiseaux, ou d'insectes d'airain, qui forment des cascades & tombent dans des bassins, avec un doux murmure. Ce sont de petits bois plantés d'arbres nains & odoriférans, des viviers remplis de poissons dorés & argentés, des arbres chargés de fruits les plus beaux, & de fleurs du plus bel incarnat.

Neuf cents mille huit cents cinquante bourgs, répandus dans l'empire offrent la plus précieuse simplicité : ils bordent presque toujours les grands chemins, & laissent croire aux voyageurs que le pays qu'ils traversent n'est que les rues d'une même ville qu'ils parcourent. Le paysan n'est pas riche, mais, satisfait du plus médiocre nécessaire, il jouit d'une santé robuste, & la gaiété brille sur son visage,

Comme les princes & les grands seigneurs sont obligés de paraître à la Cour de Cubosama une fois chaque année, ils doivent nécessairement passer deux fois sur les grands

chemins ; ce qui les rend aussi peuplés que les rues des plus grandes villes de l'Europe. Ce voyage se fait avec la plus grande pompe. La suite d'un prince est si nombreuse, qu'elle tient plusieurs journées de chemin. Les deux premiers jours on voit passer tous les bagages du prince, ses officiers subalternes, ses valets, partagés en différentes troupes. Le troisième jour le prince les suit, environné d'une cour brillante, qui marche dans le plus bel ordre. Quelquefois ce cortége est composé de vingt mille personnes. Pour éviter la confusion, on avertit le public des jours où le seigneur doit diner & souper dans tel ou tel endroit. « Rien de plus singulier, dit un auteur, que » de voir tant de personnes (excepté seulement les porteurs de piques, les valets de » norimon, & les gens de livrée) habillées de » soie noire, marchant avec une gravité qui » leur sied bien, & gardant un si profond silence, qu'on n'entend pas le moindre bruit, » à la réserve de celui du frottement des habits, & des divers mouvemens des hommes & des chevaux. D'un autre côté, il » paraît fort étrange à un Européen, que tous » les porteurs de piques, & les valets troussent leur habit jusqu'à la ceinture, & qu'ils » exposent ainsi leur nudité, n'ayant qu'une » bande de drap pour la couvrir. Ce qui semble plus bisarre encore, & plus comique, » c'est une certaine marche, ou danse bouffonne, que les pages, les porteurs de piques, de parasols, de chapeaux, de fas-

» sanbaks ou de coffres, & tous les valets de
» livrée affectent, lorsqu'ils passent au travers
» de quelque ville ou bourg remarquable, ou
» à côté du cortège de quelqu'autre prince ou
» seigneur; à chaque pas, ils jettent un pied
» en arrière, & le relèvent jusqu'à leur dos,
» étendant le bras aussi loin qu'ils peuvent du
» côté opposé, comme s'ils voulaient nager
» en l'air. En même tems, ils brandillent &
» agissent d'une manière fort singulière, qui
» répond aux mouvemens de leurs corps,
» les piques, les chapeaux, les parasols, les
» fassanbaks, & tout ce qu'ils portent. Les
» valets de norimon retroussent leurs man-
» ches jusqu'aux épaules, & vont les bras
» nuds. Ils portent les bâtons du norimon,
» ou sur leurs épaules, ou sur la paume de
» leurs mains, qu'ils lèvent au-dessus de leur
» tête. Pendant qu'ils le soutiennent ainsi, ils
» étendent l'autre bras, tenant la main dans
» une situation horizontale, par laquelle, aussi-
» bien que par leur manière de marcher à pe-
» tits pas, à pas comptés, & les genoux roi-
» des, ils affectent une circonspection fort
» ridicule. Si le prince sort de son norimon,
» pour entrer dans une des cabannes de ver-
» dure, qu'on a bâties pour lui, de distance
» en distance, ou dans quelque maison parti-
» culière, il laisse toujours à l'hôte, un co-
» bang pour le récompenser; mais ce qu'il
» donne à dîner & à souper est beaucoup plus
» considérable ».

Visite solemnelle du Cubo-sama au Dairi.

Cette cérémonie, qui, dans le fond n'est qu'une scène de théâtre, puisqu'elle n'empêche pas le Cubo-sama d'être le monarque absolu du Japon, s'observe tous les cinq ou six ans. Il ne faut pas moins qu'une année entière pour faire les préparatifs de ce fameux voyage. La distance de Jédo à Méaco, est d'environ cent vingt-cinq milles, qui se partage en vingt-huit logemens, dans chacun desquels l'empereur trouve une nouvelle cour, de nouveaux officiers, des gardes, des soldats, des chevaux frais, & des provisions de toute espèce. On ne prendrait pas ce prince pour un souverain, qui va faire visite à un autre souverain dont il est le maître, mais pour un conquérant qui va envahir des royaumes. Les officiers, & les troupes partis de Jédo, s'arrêtent au premier logement. Au moment de leur arrivée, il en part un égal nombre de l'endroit, & le même ordre s'observe jusquà Méaco, ainsi chaque détachement n'accompagne son maître qu'une demi-journée. Lorsque le Cubo-sama entre dans Méaco, il y trouve une si prodigieuse quantité de gens de guerre, que cent mille maisons, qui composent la ville, ne suffisent pas pour les contenir & qu'il faut pour les loger, dresser encore beaucoup de tentes dans les dehors. On n'est pas bien instruit du cérémonial attaché à l'entrevue des deux empereurs, on

fait seulement que le Cubo-sama présente ses respects au Dairi, comme un vassal à son souverain, qu'il lui fait de riches présens, & qu'il en reçoit de magnifiques. On dit aussi que dans cette visite, on lui apporte une tasse d'argent, remplie de vin, qu'il boit la liqueur, & qu'il met la tasse en pièces, pour la garder dans cet état : si le fait est vrai, c'est la plus grande marque de vassalité, & la preuve la plus complette de la soumission, & de la dépendance que l'on puisse donner au Japon.

Nous ne pouvons donner une idée de la réception que l'on fait à Jédo aux ambassadeurs étrangers, que d'après les relations que nous en ont transmises les Hollandais.

Jédo, ainsi que nous l'avons remarqué, est la ville où le Cubo-sama tient sa cour : cette ville est tout à la fois & la capitale, & la plus considérable de l'empire. Elle est située, suivant les observations, à trente-cinq degrés trente-deux minutes de latitude; on lui donne sept lieues de long, cinq de large & vingt de circonférence. Le palais de l'empereur est placé au centre de la ville, & peut avoir cinq lieues de tour. Il a deux clôtures, qu'on peut regarder comme deux châteaux extérieurs. Le palais est au milieu, avec de vastes jardins. Dans la première enceinte, logent les princes; la seconde est occupée par les plus considérables de ces princes, les conseillers d'état, les grands officiers de la couronne, & les seigneurs qui sont dans l'intimité du Cubo-sama. Le pa-

lais impérial eſt ſitué ſur un terrain plus élevé que les deux autres : il eſt entouré de fortes murailles, flanquées de baſtions, avec un haut rempart de terre. Rien n'approche de la ſolidité de l'édifice, ce ſont des pierres de taille, d'une énorme groſſeur, placées les unes ſur les autres, mais ſans mortier, ni crampons de fer, de ſorte qu'elles puiſſent céder, ſans ſe rompre, ni ſe déplacer, aux ſecouſſes des tremblemens de terre, ſi fréquens au Japon ; une tour ſuperbe, à pluſieurs toits dorés, d'autres toits recourbés & ſurmontés par des dragons dorés, donnent de loin à ce bâtiment un air de magnificence qu'on a peine à concevoir. Toutes les enceintes ſont gardées par de nombreuſes troupes. L'appartement où eſt dépoſé le tréſor impérial, eſt couvert de cuivre, avec des portes de fer ; celui que la crainte du tonnerre a fait imaginer, a pour plafond un grand réſervoir d'eau, barrière impénétrable à la foudre, à ce que prétendent les Japonois. Venons à la réception des ambaſſadeurs Hollandais, à qui l'on doit la légère idée que l'on vient de donner du palais de Jédo.

Le jour marqué pour l'audience que le Cuboſama devait donner aux ambaſſadeurs Hollandais, ils firent partir les préſens deſtinés pour ſa majeſté impériale. Ils furent rangés ſur des tables de bois, dans la ſalle qu'on appelle des mille nattes, où l'empereur vint les examiner. Les ambaſſadeurs partirent de leur logement dans un petit équipage, couvert d'un drap noir :

Ils étaient accompagnés des trois intendans des gouverneurs de Nangasaki, d'un commis du Bugio, de deux messagers, & d'un fils de l'interprête, tous à pied. La cavalcade était composée des quatre officiers Hollandais, marchant l'un après l'autre, la bride de leurs chevaux tenue par un valet; de trois autres Hollandais, & de l'interprête. L'ambassadeur que les Japonois nomment le capitaine, venait après dans un norimon, suivi de l'ancien interprête, porté dans un cango. Après une demi-heure de marche, on arriva au palais, dont on traversa les deux premières enceintes, au milieu des différentes gardes; ce fut là que l'ambassadeur mit pied à terre, & que les capitaines de la garde du palais impérial, lorsqu'on y fut parvenu à pied, lui offrirent du thé & du tabac à fumer. Après avoir attendu une heure, trois officiers vinrent prendre l'ambassadeur seul, & le conduisirent devant le Cubo-sama. Aussi-tôt qu'il fut entré dans la salle d'audience, ils crièrent à haute voix : *Hollanda capitaine*. Ce cri était le signal convenu pour rendre l'hommage établi. « L'ambassadeur se traîna, suivant l'usage, avec » les mains, & les genoux, à l'endroit qui lui » fut montré, entre les présens, qui étaient » rangés d'un côté, & l'endroit où l'empereur » était assis. Là, s'etant mis à genoux, il se » courba vers la terre, jusqu'à la toucher du » front. Ensuite il recula, comme une écre- » visse, c'est-à-dire, en se traînant en arrière » sur les mains & sur les pieds, sans avoir ou- » vert la bouche pour proférer un seul mot ».

Voilà l'unique cérémonie qui s'obſerve aux audiences d'ambaſſadeurs; & elle n'eſt pas différente de celles uſitées, lorſque les plus grands princes de l'empire viennent ſe préſenter devant le trône impérial. On les appelle par leur nom, ils s'avancent, ils rampent à terre, ils la frappent de leur front, & ſe retirent.

Cette ſalle d'audience, nommée autrement la ſalle des cent nattes, eſt aſſez ſombre, ſoutenue par des colonnes, & ornée de paravens. Son plancher eſt réellement couvert de cent nattes, toutes de même grandeur. Elle ſe joint à deux autres chambres, l'une qui ſert aux audiences des conſeillers d'état, l'autre plus petite, plus enfoncée & plus haute d'une marche, où l'empereur eſt aſſis, les jambes croiſées ſur quelques tapis.

Après la cérémonie de l'hommage, l'ambaſſadeur, & toutes les perſonnes de ſa ſuite furent conduits dans les appartemens intérieurs du palais, où, en préſence de l'empereur, de l'impératrice & de toute la cour, ils ſe virent contrains de répondre à mille queſtions bizarres, & de faire mille ſingeries; comme « d'ôter leur manteau, de ſe tenir » debout, de marcher, de tournoyer, de » danſer, de chanter, de ſe faire des complimens réciproques, de ſe fâcher, de s'inviter à dîner, d'entrer en converſation, de » diſcourir familièrement comme un père fait » avec ſon fils, de montrer comment deux » amis, ou un mari & une femme s'entre- » tiennent enſemble, ou prennent congé l'un

» de l'autre, de jouer avec des enfans, de » les porter sur les bras, d'ôter le chapeau, » la perruque, &c. & quantité d'autres pos- » tures assez ridicules. » La gravité affectée de l'ambassadeur, lui épargna le désagrément de ces scènes folles. Les Hollandais furent obligés de répéter ces extravagances chez les principaux seigneurs, qui les traitèrent tour-à-tour. Il ne faut pas omettre quel fut le repas que l'empereur fit servir à l'ambassadeur & à sa suite. Sur chaque table séparée, on plaça les mets suivans.

1°. Deux petits pains creux, parsemés de graine de sésame.

2°. Un morceau de sucre blanc, rafiné comme s'il eût été rayé.

3°. Cinq kainokis confits: ce sont des noyaux de l'arbre kai, qui ressemblent assez à nos amandes.

4°. Une tranche de gâteau quarrée, & platte.

5°. Deux gâteaux faits de fleur de farine & de miel, en forme d'entonnoir, bis & épais, mais un peu durs, qui avaient d'un côté l'empreinte d'un soleil ou d'une rose, & de l'autre celle du Dairi-tsiap, c'est-à-dire, les armoiries du Dairi, qui sont la fleur & la feuille d'un grand arbre, nommé kiri; la fleur ressemble à celle du glouteron, & la feuille à celle du digitalis.

6°. Deux tranches quarrées d'un gâteau fait de fine farine de féves & de sucre, d'un rouge brun & cassant.

7°. Deux autres tranches d'un autre gâteau de fine farine de riz, jaune & dur.

8°. Deux tranches d'un autre gâteau, dont la mie était entièrement différente de celle de la croute.

9°. Un grand mangue, bouilli & rempli de farine de pois, mêlée de sucre, qu'on aurait prise pour de la thériaque.

10°. Deux petits mangues de la grosseur ordinaire, apprêtés de la même manière.

Les Hollandais se génèrent à goûter de tous ces singuliers mets, après quoi l'interprête eût ordre d'en emporter les restes.

L'ambassadeur Hollandais ne reçut son audience de congé qu'au second voyage qu'il fit de Nangasaki à Jédo. En sortant il fut appellé devant les conseillers d'état pour entendre les ordres de l'empereur touchant le commerce, & dont nous parlerons dans l'article suivant. Après cette dernière cérémonie, l'ambassadeur se retira dans son logement pour y recevoir, avec les formalités requises, les présens de l'empereur & ceux des seigneurs de la cour.

Des koulis, ou porteurs, marchaient gravement, avec les robes ployées dans des caisses. Un d'entr'eux portait une planche sur laquelle les robes devaient être étalées. Un autre tenait respectueusement la lettre de fortune, ou de protection que l'empereur accordait aux Hollandais. Cette lettre est un assemblage de cordons plats, entrelassés par un bout, & renfermés dans un papier entouré

d'un nombre impair de liens de ſoie de différentes couleurs, & quelquefois dorés ou argentés. L'ambaſſadeur reçut la lettre, & les préſens avec les plus grands témoignages de ſoumiſſion & de reconnaiſſance, & avec les mêmes humiliations pratiquées à l'audience du monarque.

Vinrent enſuite, ſuivant leur rang, les officiers des ſeigneurs avec leurs préſens. Chaque chef des députés, en entrant dans l'appartement de l'ambaſſadeur, s'aſſied à quelque diſtance de lui, & lui fit le compliment ſuivant: « Un tel ſeigneur, mon maître, » vous félicite d'avoir eu votre audience de » congé & un beau tems, ce qui eſt *médithe*, » c'eſt-à-dire, fort heureux. Vos préſens lui » ayant été fort agréables, il ſouhaite que » vous acceptiez en échange ce petit nombre » de robes ». Il lui offrit en même tems une grande feuille de papier, qui contenait, en gros caractère, le nombre des robes & leur couleur, & que l'ambaſſadeur prit & poſa ſur ſa tête, pour marquer ſon reſpect: il répondit enſuite en ces termes au compliment. « Je » remercie très-humblement le ſeigneur votre » maître, de ſes ſoins pour nous procurer une » audience prompte & favorable. Je le ſupplie » de continuer ſes bons offices aux Hollandais. » Je lui rends grace auſſi de ſon précieux pré- » ſent, & je ne manquerai pas d'en informer » mes maîtres de Batavia ».

Du tabac à fumer, du thé, & de l'eau-de-vie qu'on fait préſenter aux députés & à leur ſuite,

fuite, font ordinairement le terme des cérémonies usitées dans ces fortes de visites.

CHAPITRE XVI.

Commerce des Japonois avec les étrangers.

DANS les chapitres précédens, nous avons parlé de la découverte du Japon par les Portugais, & des immenses profits qu'ils y faisaient par le commerce ; c'est ici le lieu d'en présenter la plus forte preuve d'après la confession d'un auteur estimé véridique. « Les » Portugais, dit-il, pendant un fort long- » tems, ont tiré chaque année du Japon plus » de trois cents tonnes ; la tonne réduite à » cent mille florins de Hollande. Dans le plus » grand déclin de leur commerce, c'est-à- » dire, en mil six cent cinquante-six, ils trans- » portèrent de Nangasaki à Macao, deux » mille trois cents cinquante caisses d'argent, » ou deux millions trois cents cinquante mille » taels. En mil six cent trente-sept, ils en » tirèrent deux cents millions cent quarante- » deux mille trois cents soixante-cinq taels ; » & en mil six cent trente-huit, un million » deux cents cinquante-neuf mille vingt-trois » taels » : ce déclin paraît inconcevable. Dans le tems de leur prospérité les Portugais armaient leurs plus grands vaisseaux pour le Japon ; au lieu qu'à leur déclin, ils n'y envoyaient plus que de petites galiotes.

Vers la fin du seizième siècle, les Hollandais, jaloux de la fortune des Portugais, résolurent de la partager. Ils obtinrent au commencement du dix-septième, la permission d'établir un comptoir dans une petite isle, non loin de la ville de Firando, & depuis ils n'épargnèrent rien pour presser la chute de leurs rivaux; on en a déjà vu le succès, qui fut suivi de la proscription de tous les étrangers, & de la ruine du christianisme. Tel fut à ce sujet le fameux édit de l'empereur, qui défend aussi à ses sujets de sortir du pays.

A Sakaki-Barra-Findamo-Camis, & à Baba Sabray Séjimon, gouverneurs de Nangasaki.

Aucun navire Japonois, ou bateau, tel qu'il soit, ni aucun Japonois ne pourra sortir du pays. Celui qui contreviendra à cét ordre sera mis à mort. Le navire avec l'équipage & les marchandises, seront mis en sequestre jusqu'à nouvel ordre.

Tout Japonois qui reviendra des pays étrangers sera mis à mort. Celui qui découvrira un prêtre aura une récompense, depuis quatre cents jusqu'à cinq cents schuits d'argent, & pour chaque chrétien à proportion (un schuits pèse environ cinq onzes).

Tous ceux qui soutiendront la religion des chrétiens, ou qui porteront ce nom infâme, seront arrêtés & mis en prison.

Toute la race des Portugais, avec leurs mères, leurs nourrices, & généralement tout ce qui leur appartient, sera banni & renvoyé à Macao.

Quiconque osera porter une lettre des pays étrangers, ou en retourner après son bannissement, sera mis à mort avec toute sa famille. Tous ceux aussi qui oseront demander grace pour lui, seront mis à mort, &c.

Donné la treizième année de notre règne, Quanja 191, dans le cinquième mois. *Signés*, Sakkaja-Sanikkéno Cami, Dijoo-Ojéno-Cami, Cangano-Cami, Matzendégro-Inféino-Cami, Abono-Bongono-Cami.

Tandis que les Hollandais cherchaient à profiter du désastre de leurs rivaux, les malheureux Portugais se sauvaient à Macao. Le gouverneur de cette ville en fut pénétré, mais il n'osa croire cette disgrace irréparable. Il envoya, en mil six cent quarante, des ambassadeurs à la cour de Jédo; loin d'être accueillis, contre le droit des gens, ils sont jettés dans des cachots, & bientôt condamnés au dernier supplice. Douze domestiques échappèrent au fer des bourreaux, non par adresse, ni par grace, mais parce que l'empereur les envoya porter à leurs compatriotes la nouvelle de cette sanglante exécution, avec l'ordre ridicule de leur dire que si le roi de Portugal, ou le Dieu même des chrétiens, osaient mettre le pied dans l'empire du Japon, ils y seraient traités de la même manière.

Un autre événement, & tout aussi cruel acheva d'ôter aux Portugais tout espoir de retour. Un navire Espagnol avait pris & coulé à fond une jonque Japonoise, près de Manille: quelque soin qu'on prit pour dérober la connaissance de cette action barbare, elle fut bientôt sçue au Japon. Sur ces entrefaites, un grand vaisseau Espagnol vint jetter l'ancre dans le port de Nangasaki: la cour de Jédo en est informée, & donne ordre de faire périr le bâtiment avec l'équipage & la cargaison. Le prince d'Arima, gouverneur de la province est chargé de cette terrible commission. Cependant on instruit les Espagnols de ce qui se trame contr'eux; mais se reposant sur la force de leur navire, ils croyent n'avoir rien à risquer, & continuent jour & nuit à charger sur leur bord, l'or, l'argent & les plus précieuses marchandises. Toutefois l'instant du péril approche: ils commencent à le craindre, ils veulent partir & sont arrêtés par les vents contraires. Alors le vaisseau se trouve investi par un grand nombre de barques, chargées de soldats, que commande en personne le gouverneur. Les Espagnols se défendent en gens courageux & désespérés. Le prince d'Arima saute sur le tillac, avec autant de Japonois qu'il en peut contenir: les Espagnols se retirent sous le pont, ferment les écoutilles, & mettent le feu à quelques barils de poudre qui le font sauter avec tous ses assaillans. Par bonheur que le prince, craignant quelque surprise, était rentré dans

ſa barque : on revient à l'abordage, & le ſecond pont ſaute comme le premier & ſucceſſivement le troiſième. La mer fut bientôt couverte de morts & de mourans. Tous les Eſpagnols périrent, le vaiſſeau fut coulé à fond, & cette affreuſe expédition coûta aux Japonois plus de trois mille hommes.

Depuis ce tems-là la cour de Jédo, informée que les Portugais, & les Eſpagnols conſervaient quelque crédit à la Chine & craignant d'être ſurpris, établirent des corps-de-garde, & des feux ſur le ſommet des montagnes, afin qu'à la vue de la moindre flotte, l'empereur en fut averti & que chacun, dans les poſtes reſpectifs ſe trouva en état de défenſe.

Jamais la nation Hollandaiſe ne s'était crue dans une circonſtance plus avantageuſe pour ſon commerce, ſeul objet de ſon ambition. Sans rivaux, depuis le renvoi des Portugais, elle ſe flatta d'en obtenir les dépouilles. Ils ſe trompèrent : l'ordre de la cour leur fut intimé de démolir le comptoir, & le magaſin qu'il leur avait été permis de conſtruire dans l'iſle de Firando, & de ſe confiner dans celle de Déſima, accordée précédemment aux Portugais. C'eſt dans cette eſpèce de priſon qu'à l'arrivée de leurs vaiſſeaux, les ſujets de la république de Hollande ſont environnés d'une foule d'officiers & de ſurveillans, qui ne les quittent point pendant la durée de leur vente, qui reçoivent d'eux des gages très-forts, & qui s'engagent par ſerment à leur refuſer tous ſervices, & toute communication avec les

nationaux. Ce ferment eſt terrible : ces géoliers atteſtent les Dieux ſuprêmes, & ſe ſoumettent à leur vengeance, à celle des magiſtrats, eux, leur famille, leurs domeſtiques & leurs amis, s'ils manquent à obſerver le moindre article de la loi portée contre les étrangers. Ce ferment eſt ſcellé de leur cachet, trempé dans de l'encre noire, où ils ont laiſſé tomber quelques gouttes de leur ſang.

Les Hollandais de leur côté, par amour pour l'or du Japon, ſe ſont ſoumis à une priſon rigoureuſe & perpétuelle, pendant leur ſéjour. Ils ſouffrent, ſans murmurer, les plus terribles avanies, & s'abſtiennent ſcrupuleuſement de toutes marques extérieures de chriſtianiſme. Ainſi, tant qu'ils demeurent au Japon, il n'eſt plus pour eux de dimanche, ni de fêtes ſolemnelles, plus de prières, ni de chant de pſeaumes en public, plus de ſigne de la croix en préſence des naturels du pays *.

Leur voyage à la cour augmente encore l'humiliation à laquelle ils ſont condamnés. L'ambaſſadeur Hollandais n'eſt regardé que comme un ôtage, & il ne jouit pas de la moindre liberté. Tout eſt à ſes frais, juſqu'aux ſoldats qui le tiennent dans l'eſclavage. Tout Japonois qui marque quelque bienveillance à un Hollandais, eſt déclaré infame ; de la,

* Le voyageur Kæmpfer, quoique attaché à la compagnie Hollandaiſe, rapporte ces faits, page 186.

vient qu'il eſt permis, & même honorable de tromper un Hollandais, de lui vendre ſes denrées à un prix exceſſif, & de chercher par de nouvelles idées à reſſerrer ſes fers.

Le national qui dérobe quelque choſe à un Hollandais, en eſt quitte pour reſtituer le vol, & pour quelques coups de fouet, mais tout Hollandais qui fraude la douane a la tête tranchée, ou périt par le ſupplice de la croix.

Toute lettre reçue ou envoyée doit être vue par le gouverneur qui en fait tirer une copie. Autrefois lorſqu'un Hollandais mourait, ſon corps était jetté à la mer, comme indigne de la ſépulture ; aujourd'hui on a aſſigné un terrein inculte ſur la montagne d'Inaſſa, ou cette nation enterre ſes morts ; mais la cérémonie achevée, les Japonois poſent une garde près de la foſſe, & quels que ſoient les ordres que reçoivent ces ſoldats, il eſt ſûr que bientôt il eſt impoſſible de découvrir le lieu de la ſépulture. Ce ne ſont pas les ſeules mortifications qu'eſſuient ces avides commerçans. Nulle juſtice n'eſt accordée à leur bon droit dans les affaires ; & ſur le prétexte le plus léger, ils ſont condamnés aux plus énormes dédommagemens. Quels ſont donc les immenſes avantages qui peuvent compenſer tous les dégoûts d'un tel commerce ?

Les Hollandais portent au Japon « de la » ſoie crue de la Chine, du Tunquin, du » Bengale & de Perſe : toutes ſortes de

» soies, d'étoffes de laine & d'autres étoffes
» des mêmes pays, pourvu qu'il n'y ait ni
» or, ni argent: des draps de laine d'Europe,
» des étoffes de soie & de laine, & des serges
» d'Angleterre: du bois de sapan, & de brésil
» pour les teintures; des peaux de buffles &
» de cerfs, & autres bêtes fauves; des peaux
» de raie, de la cire; des cornes de buffles de
» Siam & de Camboye: des cordouans, &
» des peaux tannées de Perse, du Bengale &
» d'autres pays; mais non d'Espagne & de
» Manille, sous les plus rigoureuses peines:
» du poivre & du sucre en poudre & candi;
» des cloux de girofle & des noix muscades:
» du sandal blanc de Timor; du camphre de
» Baros, des isles Bornéo & de Sumatra; du
» mercure, du cinabre, & du saffran de Ben-
» gale & de Siam: du plomb, du salpêtre, du
» borax, & de l'alun de Bengale & de Siam:
» de la gomme lacque de Siam: du musc de
» Tunquin; de la gomme de Benjouin, d'Ar-
» sijen, des coraux, de l'ambre, du véritable
» antimoine, dont les Japonois se servent
» pour donner de la couleur à leur porcelaine.
» Des miroirs de l'Europe, des fragmens de
» miroirs, dont ils font des mycroscopes &
» d'autres lunettes; du masang de Vaca, qui
» est une pierre médicinale, tirée de la vessie
» du fiel des vaches de Mozambique: du bois
» de serpent, de l'atsiaer, des bambous; des
» mangues, & d'autres fruits verds des Indes
» orientales, confits avec du poivre de Tur-
» quie, de l'ail & du vinaigre: des crayons

» de plomb de mer, & de bol d'arménie, » pour écrire; du mercure sublimé & jamais » du calomel, ou mercure doux; des limes » fines; des aiguilles, des lunettes, de grands » verres à boire de la plus belle espèce, » des coraux contrefaits, des oiseaux rares, » & d'autres curiosités étrangères soit de l'art » ou de la nature. » On fait un très-grand gain sur la plûpart de ces marchandises, que l'on peut évaluer de quarante-cinq à soixante pour cent, selon la variation du prix des différentes années, mais les retours augmentent ce profit jusqu'à quatre-vingt-dix & plus pour cent.

Les marchandises que les Hollandais remportent du Japon, consistent en vingt mille pics de cuivre rafiné (le pic pesant cent vingt-cinq livres poids de Hollande) en cuivre grossier; en six & jusqu'à douze mille livres de camphre: en balles de porcelaine, boëtes de fil d'or, ouvrages de vernis de toute espèce, parasols, écrans, cornes d'animaux, peaux de poissons, pierreries, or, sowa, sorte de métal artificiel, composé de cuivre, d'argent & d'or; papiers, riz, fruits confits, tabac dentelé, thé & quelques milliers de cobangs, monnoie d'or très-grande de l'Asie. Il faut que la cargaison annuelle des quatre vaisseaux que la Hollande envoie chaque année au Japon, ne puisse monter en valeur à plus de dix tonnes & demie d'or, & qu'autrefois elle allât au double.

Entre les marchandises prohibées, on

compte particulièrement tout ce qui approcherait de la figure d'une idole, d'un kuge, ou d'un ecclésiastique de la cour du Dairi : tous les livres imprimés, tous papiers qui porteraient quelques caractères Japonois ; l'argent monnoyé, les étoffes tissus au Japon ; les armes & tout ce qui y a rapport, comme figure de selle, d'un navire ou d'un bateau, d'une armure, d'un arc, d'une fléche, les épées & les sabres.

Les Chinois ont de tems immémorial commercé aux isles du Japon : durant une longue suite d'années ce commerce fut libre, mais l'esprit soupçonneux des Japonois, leur fit craindre que ces étrangers ne cherchassent à les subjuguer, & comme ils les soupçonnaient bien intentionnés pour la religion chrétienne, ils cherchèrent à leur ôter les moyens de la protéger. Quelques livres surpris, qui traitaient du christianisme, & l'arrivée de quelques mandarins sur des jonques Chinoises, engagèrent la cour de Jédo à réduire aussi ces commerçans dans les bornes étroites, auxquelles ils avaient assujettis les Hollandais. Au lieu d'une somme illimitée qu'employaient les Chinois à l'achat des marchandises du Japon, il ne leur fut permis de faire passer chaque année que soixante dix jonques, dont les acquisitions ne monteraient pas plus haut que vingt-une tonnes d'or, ce qui est précisément la moitié de ce qu'il est libre aux Hollandais d'employer.

Ces précautions devinrent assez inutiles

par l'activité & la finesse des Chinois ; il fallut avoir recours à d'autres moyens pour faire observer les ordres de la cour de Jédo. Les Hollandais étaient confinés dans la prison de Désima : on en fixa une aux Chinois, vers le fond du port de Nangasaki, près du rivage & de la ville.

Entre les soixante-dix jonques Chinoises qui arrivent annuellement au Japon, vingt vendent leurs marchandises au printems, trente en été & vingt en automne : toutes celles de surplus qui arriveraient doivent sur le champ mettre à la voile. Ces marchandises sont des soies, non ouvrées, des étoffes de soie & de laine, des sucres de divers pays, des pierres de calamine du Tunquin, pour donner la teinture au cuivre, de la térébenthine tirée des pistachiers, de la gomme & de la myrrhe ; des agathes, du bois de Calamboue, de Tsiampa, de Camboye, le précieux camphre de Baros, de l'isle de Bornéo : la racine de ginseng, qui vient de Corée ; des drogues & remèdes simples, ou composés de la Chine & des livres Chinois, qui traitent de religion & de philosophie. On sait que les livres chrétiens sont proscrits, les autres sont examinés par des censeurs.

Les habitans des isles de Liquejo ont aussi le privilége de commercer au Japon, mais dans la seule province de Satzuma : ils y portent des bleds, du riz, des fruits, des légumes, une sorte d'eau-de-vie, quelques

étoffes, des nacres de perles, des coquilles qui servent à composer un fard blanc, & d'autres coquilles transparentes qu'on emploie pour les fenêtres, à la place de vitres.

CHAPITRE XVII.

Productions du Japon.

La preuve la plus évidente de la bonté d'un climat, c'est sans contredit la longueur de la vie des hommes, & le petit nombre des maladies auxquelles ils sont sujets. Les Japonois vivent très-longtems, & jouissent en général de la plus parfaite santé, jusqu'à une extrême vieillesse: on a vu un village très-peuplé, dont tous les habitans étaient fils, petits fils, & arrière petits fils d'un seul homme qui vivait encore, ce qui prouve l'heureuse fécondité des femmes.

Les chaleurs sont presqu'insupportables en été, & l'air est pendant l'hiver chargé de neiges, qui produisent de très-fortes gelées. Il y pleut souvent pendant le cours de l'année, mais plus abondamment dans les mois de juin & de juillet. Le tonnerre, les éclairs & les tremblemens de terre sont fort fréquens; & lorsque ce dernier accident arrive, le commun du peuple s'imagine qu'il est produit par les secousses d'une grosse baleine qui se remue sous la terre. Cependant ces insulaires

devraient être effrayés aux approches de ce terrible fléau, puiſqu'en quinze cent quatre-vingt-ſix, il cauſa des déſordres affreux depuis Sacaja juſqu'à Méaco : qu'en mil ſept cent trois la ville de Jédo fut preſque abimée, & que deux cents mille Japonois périrent ſous ſes ruines, & qu'enfin, en mil ſept cent trente, Méaco entièrement renverſée, ſervit de tombeau à près d'un million d'habitans.

Les mers du Japon ſont orageuſes, & ſes côtes ſont parſemées d'écueils. Rien de plus ordinaire que d'y voir des trompes ou colonnes d'eau que ces inſulaires prennent pour des dragons d'eau à longue queue. On y trouve deux fameux tournans, dont il eſt difficile de ſe garantir.

Le terrein eſt preſque par-tout montagneux, plein de pierres & peu fertile, mais l'induſtrie & le travail infatigable des habitans ont forcé la nature dans les lieux mêmes les plus arides. On remarque dans diverſes provinces pluſieurs volcans, & quantité de ſources d'eau chaude & minérale, à qui l'on attribue d'excellentes qualités pour la guériſon de beaucoup de maladies. Il y a d'abondantes mines de ſoufre, une des richeſſes du pays, & quelques mines d'or & d'argent. Le cuivre y eſt très-commun, & le meilleur du monde connu ; l'étain eſt excellent & peu différent de l'argent, mais il eſt rare, ainſi que le fer & l'airain. Le ſel commun ſe fait avec l'eau de la mer.

Quelques montagnes ſont remplies d'a-

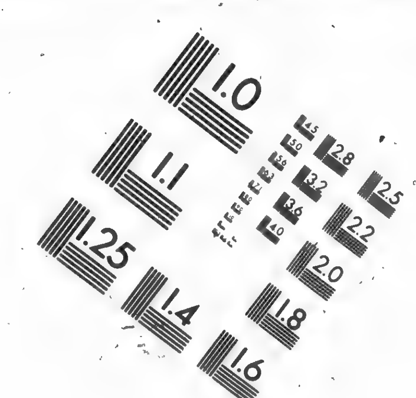
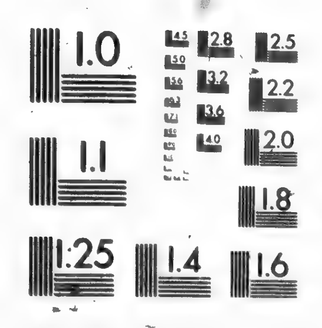


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"

gathes, d'une rare beauté, bleuâtre &, fort approchant du ſaphir ; il s'y trouve des cornalines & du jaſpe. Sur les côtes de la province de Saikokf on rencontre des huitres & autres coquillages, qui renferment de belles perles ; ſur celles de Satzuma & des iſles de Kiuka, on recueille ſouvent de l'ambre gris. Cet ambre, ſoit qu'il croiſſe au fond de la mer, ou ſur les côtes, ſert vraiſemblablement de nourriture à certaines baleines, puiſqu'on le trouve mêlé avec ſes excrémens. Souvent les Japonois paîtriſſent cette précieuſe production avec de la farine de coſſes de riz, mais il eſt facile de connaître s'il eſt pur ; on n'a qu'à en jetter quelques raclures dans un peu d'eau de thé bouillante ; s'il n'eſt pas falſifié, il ſe diſſout ſur le champ. La mer du Japon eſt auſſi abondante en plantes marines, arbriſſeaux, coraux, pierres ſingulières, éponges & coquillages.

On a prétendu longtems qu'il ne ſe fabriquait point de porcelaine au Japon, & que celle que nous y allions acheter, ſe faiſait à la Chine. Rien n'eſt plus faux ; il s'en travaille une grande quantité dans la province de Figen : mais ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'ancienne porcelaine du Japon eſt infiniment au-deſſus de la nouvelle, & qu'il y a apparence que le vrai ſecret en eſt perdu. Au reſte, on n'a aucuns bons renſeignemens ſur la fabrique de cette précieuſe vaiſſelle.

Outre les arbres de diverſes eſpèces & connus en Europe, les Japonois ont encore

l'urusi, ou arbre au vernis; le kus, ou arbre au camphre, & le fameux arbrisseau du thé. Il n'est peut-être point dans le monde d'aussi belles, & une aussi grande variété de fleurs que dans ces isles. Au surplus, comme nous avons déja remarqué, le moindre espace de terrein est cultivé par des mains laborieuses, & la moindre portion de terre en friche, pendant une année, est perdue pour son propriétaire; c'est une loi de l'état.

La principale nourriture de ces insulaires consiste en riz, orge, froment, deux sortes de féves, & presque toutes les plantes des montagnes, des bois, des champs, des marais, des lieux les plus stériles & des côtes mêmes de la mer.

Entre les animaux réels, les Japonois en distinguent plusieurs qui ne sont que chimériques & fabuleux. Le kirin est représenté avec le corps d'un cheval, les quatre pieds du daim, la tête d'un dragon, deux aîles & sur la poitrine, deux cornes recourbées en arrière. Il est bon & d'une vîtesse incroyable: le sungu a la figure d'un léopard, avec deux cornes devant la poitrine. Le kaitsu a la forme d'un renard, deux cornes devant la poitrine, une troisième sur le front, & un rang de pointes sur le dos, comme le crocodile. Il y a encore le dragon tats, qui a quatre pieds, il a la forme d'un gros serpent, couvert d'écailles, avec de grandes pointes sur le dos, une tête monstrueuse & la queue séparée en deux parties, comme deux épées tran-

chantes : le dragon d'eau, dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre, & l'oiseau de paradis, qui est le phœnix des anciens.

On ne connaît dans toutes ces isles aucun animal carnassier, tel que le tigre, le lion, ou la panthère. Il s'y trouve des chevaux, mais petits & qui ne le cèdent pas en beauté, & en vîtesse aux chevaux de Perse. Les taureaux & les vaches sont réservés pour l'agriculture, car les insulaires ne font aucun usage de lait, & ne savent pas en faire du beurre. Il y a des daims, des porcs, des lièvres, des singes, & autres animaux à quatre pieds.

Le Japonois n'élève point en général d'animaux domestiques ; s'il en conserve chez lui, c'est simplement pour l'amusement, puisque l'opinion de la métempsycose lui impose la nécessité de n'en point manger. Cependant il ne fait pas difficulté d'en vendre à ceux qui passent par-dessus ce scrupule. Mais si l'on est dans l'année du deuil de l'empereur, il n'en doit ni vendre ni tuer, ainsi que pendant les jours consacrés à la mémoire d'un parent ou d'un ami. Les coqs sont conservés avec soin dans les monastères, parce que, dit-on, ils mesurent le tems & prédisent les changemens de l'air. La grue est l'oiseau impérial ; c'est un crime de la tuer : parmi les divers oiseaux qui abondent dans ces isles, il y en a d'admirables pour le plumage & d'excellens pour le goût.

Les

Les poissons sont en grand nombre dans les mers du Japon ; on a pris quelquefois jusqu'à deux cents soixante & quatorze baleines en une année, aux isles de Firando & de Gotho. Ceux qui servent à la nourriture des habitans sont la plûpart d'un goût exquis.

L'industrie des Japonois leur a fait trouver des ressources singulières jusques dans l'écorce des arbres. Le mûrier, qu'ils nomment kadsi, leur fournit tout à la fois du papier, des cordes, des méches, des étoffes & du drap ; ainsi cette nation laborieuse a sçu tirer parti de toutes les productions de son pays pour subvenir à ses besoins, & elle pourrait aisément se passer du commerce des étrangers.

ROYAUME DE TUNQUIN.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique, & situation du Tunquin.

Le royaume de Tunquin a fait anciennement partie du vaste empire de la Chine, & lui paye encore un tribut. Ses côtes n'ont été

découvertes & fréquentées par les Portugais, que bien longtems après leurs premières navigations vers la Chine. Cette contrée des Indes est située précisément sous le tropique & un peu au nord. Il y pleut presque continuellement pendant les mois de mai, de juin, de juillet, & d'août.

Ce royaume est borné au nord-est par la province de Canton, à l'ouest par les royaumes de Laos & de Bowes, au nord par deux provinces de la Chine, Yunan & Kansi, au sud & au sud-est par la Cochinchine. Le climat est assez tempéré depuis le mois de septembre, jusqu'à la fin de décembre; souvent très-froid en janvier & en février, quoique sans grêles, ni glaces; mal-sain pendant avril, mai & juin, par rapport aux pluies & aux brouillards, & au soleil qui est alors à son zénith, & toujours d'une chaleur excessive en juillet & août: les vents sont constamment six mois au nord & six mois au sud.

Il s'éleve quelquefois sur les côtes du Tunquin des ouragans impétueux, que les naturels du pays appellent typhons, & qui causent des ravages effroyables. Ces vents ne sont pas réglés, & il arrive qu'on est souvent cinq ou six années sans en entendre parler: ce sont les mêmes que dans la baie de Bengale & sur la côte de Coromandel, on nomme *éléphant*.

La baie de Tunquin renferme plusieurs isles, dont la plus considérable a été nommée par les Hollandais l'isle des Brigands:

elle est située au dix-neuvième degré quinze minutes de latitude du nord ; sa longueur est d'une lieue & demie, sur une demi lieue de largeur, & distante d'une lieue de la côte. Une baie qui se trouve dans la partie de l'ouest de cette isle, est renommée dans le pays par une pêche de perles qui s'y fait. C'est dans cette isle qu'est la garde avancée du royaume, & le bureau où les barques qui passent de la province de Tingwai, & de celle de Guian, doivent payer un certain droit. Chaque grande barque est taxée à la valeur d'une risdale & demie, & les autres à proportion. Cette douane ne rapporte pas moins d'un million de risdales par an.

Cacho, ville capitale du royaume, & la seule qui mérite attention, est située à quarante lieues de la mer, & au vingt-unième degré de latitude du nord. Elle est considérablement peuplée : le roi y fait sa résidence, ainsi que ses généraux, les grands du royaume, & toutes les cours de justice. Elle avait autrefois plus de splendeur : les triples murs qui entouraient l'ancienne ville, & les débris des vieux palais, font foi de ce qu'elle était avant qu'elle eût éprouvé les ravages de la guerre. Le palais seul couvrait un terrein de sept milles : ses cours étaient pavées de marbre ; & par les ruines qui subsistent, on peut imaginer que c'était un des plus somptueux édifices de l'Asie. Le pays est peuplé d'une prodigieuse quantité de villages, que les habitans nomment *Aldéas*,

& il est traversé dans toute sa longueur par la rivière de Songkoy, qui prend sa source dans l'empire de la Chine, & vient se décharger dans la baie d'Aynan par huit ou neuf embouchures, qui la plûpart reçoivent des vaisseaux de médiocre grandeur. Cette rivière, navigable dans sa totalité, est d'une grande commodité pour le commerce intérieur du royaume avec la capitale.

CHAPITRE II.

Histoire & gouvernement du Tunquin.

Les Tunquiniens n'ont eu que fort tard des caractères d'écriture, par conséquent il ne leur a pas été possible de nous transmettre leurs histoires anciennes : celles qu'ils ont composées pour suppléer à ce défaut, sont remplies de tant de fables & d'absurdités, qu'il n'est pas permis de s'y arrêter ; & ce n'est que depuis qu'ils ont été sujets de l'empire de la Chine, que nous pouvons ajouter quelque foi à ce qu'ils ont écrit. On doit regarder les habitans du Tunquin comme un peuple de l'Inde, & très-différent du Chinois. L'usage qu'ils font des mêmes alimens que les autres Indiens, celui de se colorer les dents, la forme de leur gros orteil droit, qui s'écarte considérablement des autres doigts, & enfin l'habitude d'aller nuds pieds ; tout prouve cette différence.

Les annales du Tunquin parlent du règne de Ding, un des premiers rois du pays, & elles font remonter cette époque à plus de deux mille ans; c'est vers ce tems, remarquent-elles, que les caractères, les loix, & les usages Chinois s'introduisirent dans le pays. L'on prétend que les Chinois conquirent le Tunquin, & qu'ils l'on perdu ensuite. On raconte aussi que Ding s'étant mis à la tête d'un grand nombre de vagabons, usurpa l'autorité royale; mais qu'une révolte occasionnée par sa tyrannie le renversa du trône, au pied duquel il fut massacré. La nation fut longtems en proie aux guerres civiles; & dans la crainte d'un dépérissement total, elle prit la résolution de choisir pour maître, un puissant prince, nommé le Dayhang, & lui abandonna le gouvernement de l'état, avec le titre de roi.

Sous l'administration de ce monarque, les Chinois rentrèrent plusieurs fois dans le Tunquin, & en furent toujours repoussés avec perte. Le Dayhang étant mort, les Tunquiniens lui donnèrent pour successeur Libalvié, prince vaillant & politique, qui battit souvent les Chinois, rétablit la paix & l'abondance dans ses états, & fit élever dans la ville de Cacho, ce somptueux palais de marbre, dont on montre encore les étonnans & riches débris.

Après la mort de Libalvié, le royaume fut tranquille pendant cinq ou six générations, mais le dernier prince de cette postérité

n'ayant laissé qu'une fille ; cette princesse pour s'affermir sur le trône se vit contrainte d'épouser un puissant seigneur du pays de la famille de Tran : un autre grand de l'état, nommé Ho, jaloux de cette préférence, attaqua la princesse & son mari, les vainquit dans une bataille & monta sur le trône, après leur avoir ôté la vie. Le crime de ce parricide usurpateur ne fut pas longtems impuni ; ses sujets, accablés sous le poids de sa tyrannie & de ses vexations continuelles, se révoltèrent : ils appellèrent les Chinois, qui, ayant tué le coupable Ho, s'emparèrent du royaume qu'ils regardèrent comme la récompense de leurs services, & le prix de leur victoire. Voilà l'époque de la servitude du Tunquin, il fut depuis ce tems gouverné par un viceroi Chinois, qui peu à peu l'assujettit aux loix de la Chine. Mais comme il n'est point de joug qui, quelque léger qu'il soit dans les commencemens, ne devienne un poids insupportable dans la suite, tandis que les Chinois s'appliquaient à le rendre plus pesant, les Tunquiniens s'occupaient des moyens de le briser. Un capitaine, nommé Li, prend les armes, il attaque les Chinois, & remporte sur eux plusieurs avantages : ayant tué le viceroi, il oblige l'empereur de la Chine, dont une cruelle guerre civile ébranlait alors le trône, à retirer ses troupes du Tunquin, & à se contenter d'un léger tribut qu'on lui offrit, & qui se paye de trois en trois ans. Ce traité de paix, moyennant l'hommage

rendu au souverain Chinois, assure la liberté du Tunquin, & la bonne intelligence subsiste depuis cinq cents ans, entre les deux nations.

Ce tribut n'est pas considérable par sa valeur, mais les bijoux qui le composent sont singuliers, & méritent une place dans l'histoire : ce sont plusieurs petites statues d'or & d'argent, qui représentent des criminels qui demandent grace, espèce de punition à laquelle les Tunquiniens se sont soumis depuis le meurtre du viceroi Chinois. Le roi du Tunquin tient son sceau de l'empereur de la Chine, & ses ambassadeurs reçoivent les plus grands honneurs à Péking, non sans doute, pour rendre hommage à la puissance du monarque tributaire, mais pour faire éclater celle de son maître impérieux. A Cacho, il n'est pas permis aux députés de la Chine de visiter le roi dans son palais : ce prince ne peut traiter avec eux que dans la maison qu'ils occupent, pendant leur ambassade.

Li avait rendu la liberté à sa patrie, & la reconnaissance de ses compatriotes le porta sur le trône. Ses descendans régnèrent pendant deux siècles sans interruption & sans disgraces ; mais au milieu de cette prospérité, un pêcheur, nommé Mack, homme fin & rusé, habitant du petit village de Batsha, situé à l'embouchure de la rivière où les vaisseaux de l'Europe abordent au Tunquin, après s'être élevé par ses intrigues à la dignité de mandarin, ne mit de bornes à ses ambitieux

desirs, que la couronne qu'effectivement il usurpa. Ce nouveau tyran, crut nécessaire, pour se soutenir, de faire fortifier plusieurs places du royaume: mais tandis qu'il s'occupait de ces travaux importans, un orage s'élevait contre lui dans la province de Tingwa : le prince ou le mandarin de cette partie de l'état, nommé Hoaving, avait marié sa fille à Tring, homme d'une valeur & d'une force extraordinaire, & qui longtems avait exercé le métier de voleur. Il lui avait donné le commandement de ses troupes : le frère d'Hoaving, sur ces entrefaites étant venu à mourir, il le nomma tuteur de son fils unique, âgé de treize à quatorze ans. Tring, maître des forces de son beau-père, déclara la guerre à Mack, le chassa de Cacho, dont il démolit les fortifications, & le poursuivit jusques dans le pays de Cabang, qui touche à la Chine. Le vainqueur fit aussi-tôt publier que l'héritier de Li pouvait se montrer, & qu'il n'avait pris les armes que pour le rétablir sur le trône. Sur cette promesse, un jeune prince de cette famille vint se présenter, & Tring le fit reconnaître souverain du pays; mais il se réserva le titre de Chova, c'est-à-dire, général de toutes les forces du royaume. Le jeune Hoaving, son pupille & son beau-frère, indigné de ce que les troupes de son père n'avaient combattu que pour un autre, refusa de prêter serment au nouveau roi, leva quelques soldats, & commença une cruelle guerre civile. Mais n'ayant pu se sou-

tenir contre Tring, il se réfugia dans la Cochinchine; où il se fit déclarer par ses partisans, général du Tunquin, avec la même autorité que son beau frère. Ces deux rivaux se persécutèrent tant qu'ils vécurent, & leur haine a passé à leur descendans. On ne trouve point dans les auteurs en quoi consiste l'établissement que le jeune Hoaving a dû se former dans le pays.

Pour revenir au politique Tring, il faut observer qu'en plaçant sur le trône l'héritier de Li, il n'avait d'autre dessein que celui de se sauver de l'odieux reproche d'usurpateur, dans le tems même qu'il s'efforçait d'affermir son autorité, sous le titre de Chova. Cette forme de gouvernement qu'il s'attribua est demeurée si bien établie, que depuis ce tems le pouvoir souverain réside dans le Chova. C'est lui qui fait la paix & la guerre; c'est lui qui promulgue les loix, & qui les abroge, qui condamne les criminels, qui peut leur faire grace, qui place ou dépose les officiers civils & militaires, & qui crée, augmente ou diminue les impôts: enfin c'est dans le Chova que se trouve la plénitude de la puissance; tandis que le vrai roi, renfermé dans son palais, dont il ne sort que quelques fêtes de l'année, se contente, sous le titre de Bova, de confirmer les décrets du Chova, & d'y apposer le sceau royal; formalité qui n'ajoute rien à l'autorité du lieutenant, & dont il pourrait se passer, mais dont la politique ne lui permet pas de s'écarter.

La dignité de Chova est devenue héréditaire au Tunquin, ainsi que la couronne. L'aîné des fils succède à son père : mais malheur au pays, si l'ambition pousse quelque cadet à s'élever contre cette loi reconnue ; alors la guerre civile s'allume ; & la fureur qui arme le bras des prétendans, ne leur laisse épargner ni sexe, ni âge ; & c'est pour cela qu'il a passé en proverbe : « Que la mort » de mille Bovas au Tunquin, n'est pas si » dangereuse que celle d'un seul Chova. »

Le royaume de Tunquin est divisé en six provinces, non compris le pays de Cabang, & une partie du royaume de Bowes, dont les Tunquiniens ont fait la conquête. Cinq de ces provinces sont administrées par des gouverneurs particuliers ; mais la sixième, qui borde les frontières de la Cochinchine, est restée au pouvoir des descendans de d'Hoaving, qui y commandent avec une autorité presque absolue, avec le titre de Chova.

Sous chaque gouverneur de province il y a toujours un officier civil, qui ordinairement est un mandarin lettré. Son devoir est de veiller au maintien des loix, & de partager avec le gouverneur les soins de l'administration des affaires civiles, entre les différens tribunaux de justice établis dans les provinces ; il y en a un seul indépendant du gouverneur, & qui ressortit immédiatement au suprême tribunal de Cacho. Le gouverneur est l'unique juge des affaires crimi-

nelles, lorsqu'il n'est question que d'offenses légères : mais s'il est dans le cas de prononcer la peine de mort, sa sentence doit être confirmée par le Chova. Les affaires des grands sont toujours jugées dans la capitale, par divers tribunaux, qui chacun ont leurs fonctions particulières. Les uns connaissent des crimes d'état, & des meurtres ; les autres décident les contestations au sujet des terres, des maisons &c. On retrouve dans les loix du Tunquin une partie de celles des Chinois ; mais ce royaume en a aussi de particulieres, tant anciennes que modernes, qui sont rédigées en plusieurs livres. Entre ces loix du pays, il y en a de plus sages que celles qui sont en vigeur à la Chine. Telle est celle qui défend d'exposer les enfans, quelque difformes qu'ils soient ; usage barbare, non-seulement toléré, mais même ordonné à la Chine par une ancienne loi.

Le fils du Chova porte le titre de Chura ou de jeune général. Ce Chura a sa cour séparée ; il a ses officiers & ses mandarins ; & lorsqu'il succède à son père, ils conservent leurs dignités, à l'exclusion de ceux du feu Chova.

Le Chova, ou grand général entretient pendant sa jeunesse beaucoup de concubines, dont le nombre monte quelquefois jusqu'à cinq cents. Celle de ses femmes qui lui donne le premier fils, reçoit des honneurs distingués. Les autres concubines, qui ont des enfans de lui, prennent le nom de Ducba, qui signifie excellente femme. Les enfans mâles, à l'ex-

ception de l'aîné, portent celui de Ducong, homme excellent, & toutes les filles, celui de Batua, qui revient au titre de princeſſe. Ce n'eſt que dans les dernières années de ſa vie qu'ordinairement le Chova ſe marie, & lorſqu'il ne ſe ſent plus en état d'avoir des enfans : il fait toujours choix d'une femme d'extraction royale, qui prend le nom de mère du pays, & dont le rang eſt au-deſſus de toutes les concubines, même de celle qui a donné le premier fils.

Tous les freres & toutes les ſœurs du Chova ont des titres diſtingués, & jouiſſent de revenus proportionnés à leur naiſſance; mais leurs enfans ne reçoivent ces penſions que juſqu'à la cinquième ou ſixième génération, & paſſé ces dégrés ils rentrent dans l'ordre commun du peuple.

Le premier & le quinze de chaque lune, ſont deſtinés à rendre viſite au Bova, fantôme de ſouverain, preſque toujours renfermé dans ſon palais. Ces deux jours, vers la première heure, tous les ſeigneurs, les mandarins, les officiers civils & militaires ſe raſſemblent pour lui faire leur compliment : ils ſe préſentent devant lui, ſelon l'uſage, pieds nuds, en robes bleues, & avec des bonnets de cotton de leurs propres manufactures.

Mais tous les jours de l'année, les ſeigneurs, les mandarins & les officiers font de très-grand matin, leur cour au Chova : ce lieutenant général du royaume leur donne audience avec la plus grande pompe. Sa garde, qui eſt nom-

breuse, occupe les cours du palais; quantité d'eunuques, répandus dans les appartemens, reçoivent les requêtes, les présentent à genoux au Chova, & rapportent ses ordres aux supplians. L'audience finit ordinairement à huit heures.

Chaque année, les officiers civils & militaires renouvellent leur serment de fidélité au Chova & reçoivent celui de leurs femmes, de leurs enfans, de leurs domestiques, & de tous ceux qui sont sous leurs jurisdiction. Celui qui découvre une trahison, reçoit une récompense proportionnée à l'importance de la découverte. On fait toutes les années une revue générale de toutes les forces du royaume, & l'on a grand soin de choisir les soldats de la plus haute taille; entre ceux-là les mieux faits sont destinés pour la garde du Chova. Ceux qui ont quelques degrés de littérature, & les gens qui exercent un métier, sont exempts de cette revue. Les châtimens au Tunquin consistent presque tous en amendes pécuniaires. Les criminels du sang royal sont étranglés, & l'on coupe la tête aux autres.

Lorsque le Bova a plusieurs fils, il ne peut savoir celui qui lui succèdera, parce que le choix dépend absolumenr du Chova, qui par politique, favorise celui des princes qu'il est dans le cas de redouter le moins.





CHAPITRE III.

Religion du Tunquin.

PLUS l'on s'attache à comparer les rélations des voyageurs, par rapport à la religion des Tunquiniens, moins il semble possible de les accorder & de pouvoir prendre un parti; les missionnaires Tissannier & Marini ont vu d'une façon, Tavernier & Baron ont vu d'une autre. Au milieu de l'incertitude où nous laissent ces auteurs. Nous allons nous arrêter à ce qui nous paraîtra le plus probable.

La principale religion des Tunquiniens, est celle de Confucius qu'ils ont reçue de la Chine, avec les livres qui en contiennent les principes; mais il n'en ont pas adoptés précisément toutes les cérémonies.

Les Tunquiniens donnent à Confucius le nom d'Ong-Congne. Ils estiment qu'il a été le plus sage de tous les hommes, sans se donner la peine d'examiner d'où cette sagesse lui est venue. « Point de vertu, disent-ils, point » de vérité, qui n'ait ses principes pour fon- » dement. » Celui qui parmi eux, n'a pas étudié avec fruit les livres de Confucius, ne peut prétendre à aucun dégré d'honneur & d'autorité. Ils réduisent toute sa morale à ce qui suit.

» Chacun doit se connaître soi-même, » travailler à la perfection de son être, &

» s'efforcer, par ſes bons exemples, de » conduire les créatures de ſon eſpèce à la » perfection qui leur convient, pour arriver » enſemble au bien ſuprême. Il faut étudier » auſſi la nature des choſes ; ſans quoi l'on » ne ſaurait jamais ce qu'il faut ſuivre, ce » qu'il faut fuir, & comment il faut ordon- » ner ſes déſirs. »

Ces ſectateurs Tunquiniens de Confucius admettent cinq élémens, qui ſont le bois, le feu, la terre, l'eau & les métaux, ou le reſte des créatures. « Le premier principe eſt, di- » ſent-ils, une certaine matière première, » laquelle eſt de ſoi inviſible, de la forme & » de la figure d'un œuf..... ſoit par haſard, » ſoit par ſa propre vertu, cette matière » changea de lieu (c'eſt-à-dire, ſe mit en » mouvement ;) par ce mouvement local, » elle produiſit le principe de la génération. » Après ce mouvement, cette même ma- » tière ſe repoſa quelque tems ; & pendant » ce repos, elle produiſit le principe de la » corruption... Cette matière première ſe » diviſa *enſuite* en deux parties, dont la » plus ſubtile produiſit l'air, le feu, &c. » La moins ſubtile produiſit l'eau, la terre, » les créatures qui paraiſſent le plus ter- » reſtres...... »

Ils reconnaiſſent auſſi ſept idoles céleſtes, qui ſont les ſept planettes, & cinq terreſtres, qui ſont les cinq élémens dont nous venons de faire mention. A ces ſept idoles correſpondent ſept parties extérieures du

corps humain, & cinq intérieures; ſept paſſions de l'ame, & cinq périodes de la vie humaine. Voilà les détails dans leſquels entrent les pères Tiſſannier & Marini. Le voyageur Baron nous paroît plus clair.

« Les Tunquiniens, dit-il, reconnaiſſent » un Dieu ſouverain, qui dirige & qui con- » ſerve les choſes terreſtres. Ils croyent le » monde éternel; ils rejettent le culte des » images, ils honorent les eſprits, juſqu'à » leur rendre une ſorte d'adoration. Ils at- » tendent des récompenſes pour les bonnes » actions, & des châtimens pour le mal. Ils » ſont partagés dans l'opinion qu'ils ont de » l'immortalité de l'ame. Les uns croyent » l'ame immortelle ſans exception, & prient » même pour les morts. D'autres n'attri- » buent cette heureuſe prérogative qu'à » l'ame des juſtes, & croyent que celle des » méchans périt en ſortant du corps. Ils » croyent l'air rempli d'eſprits malins, qui » s'occupent ſans ceſſe à nuire aux vivans. » Le reſpect pour la mémoire des morts eſt » dans une haute recommandation, & » chaque famille honore les ſiens par des » pratiques régulières qui tiennent beaucoup » de celles de la Chine. Ainſi, ajoute Baron, » cette religion eſt ſans temples & ſans prê- » tres, ſans forme établie pour le culte : » elle ſe réduit à honorer le roi du ciel, & » à pratiquer la vertu. C'eſt la religion du » Bova, du Chova, des grands, & des » lettrés. »

Secte

Secte de fo.

Cette secte est celle du peuple, des femmes, & des eunuques, & se nomme *Boue* dans le Tunquin, suivant Baron, & selon le père Tissannier, Xaca, ou Chaca. Le Jésuite, missionnaire, se persuade que Xaca était Juif, ou que du moins il connaissait les livres des Juifs, ce qui n'est pas bien facile à prouver. Au reste, ce Xaca voulut en imposer au monde par sa modestie & son recueillement. Il demeura six ans dans un désert pour inventer ses dogmes, & écrire ses maximes. Il n'admet ni providence de Dieu, ni immortalité de l'ame, ni peines, ni recompenses après cette vie. Il dit confidemment à ses disciples favoris, que deux démons lui avaient inspiré ce qu'il devait enseigner aux hommes; mais au peuple, il prêcha le dogme ridicule mais moins affreux de la transmigration des ames. La morale de Xaca recommande à tous ceux qui veulent tendre à la perfection, de renoncer aux plaisirs du monde, d'être charitables & miséricordieux, d'employer le tems à la méditation, & de vaincre leurs passions. Suivant sa doctrine, ceux qui n'auront pas suivi ses préceptes, souffriront des peines en dix endroits différens, après quoi ils renaîtront pour souffrir & mourir encore. Ils seront condamnés à une vicissitude éternelle de morts, de résurrections, de peines & de tourmens. Les fidèles seront recompensés à proportion

de leurs bonnes œuvres & de leur foi. Les moins vertueux éprouveront trois mille ans de transmigrations ; les autres quatre mille & les plus purs cinq mille ; mais ces derniers, après avoir accompli ses commandemens, jouiront d'une félicité éternelle, & ne subiront plus de transmigration. Cet imposteur disait à ses disciples, qu'avant de parvenir à la perfection, il était mort dix fois.

Les sectateurs de cette abominable doctrine adorent quantité d'idoles, & offrent des présens & des sacrifices au diable, pour détourner d'eux le mal qu'ils supposent que le malin esprit peut leur faire.

On trouve encore dans le Tunquin quelques autres sectes, mais moins répandues, & qui n'ont pas fait les mêmes progrès que les deux premières, qui embrassent la cour & le peuple.

Secte de Lanzo, ou Lanthu.

Cette secte, qui est celle des magiciens, est en une sorte d'estime chez les grands, & est fort respectée du peuple. Lanzo, dit-on, était Chinois & vivait environ cinq cens ans après Xaca ; il s'avisa d'ajoûter de nouvelles erreurs à celles qu'avait prêché ce dernier : il prétendait, assure le père Tissannier, n'avoir jamais eu de père, & avoir été porté soixante & dix ans dans le sein de sa mère. Il recommanda sur-tout l'aumône, la charité, la fondation des hôpitaux & des retraites pour ses disciples. On consulte les chefs de cette secte

dans les affaires importantes, & leurs réponses passent pour des inspirations du ciel.

Idoles de Tunquin.

Les missionnaires Tissannier & Marini, toujours en contradiction avec le voyageur Baron, disent que les Tunquiniens ont trois idoles particulières ; la première est l'idole de la cuisine : trois pierres forment le corps de cette idole, en mémoire de trois personnes qui se brûlèrent dans un même foyer. Une autre idole préside aux arts, & c'est, dit la Légende Tunquinienne, un Chinois fameux, qui leur a fait connaître l'excellence des arts, & qui s'appellait Tien-su. Lorsqu'un enfant est destiné à quelque métier, on fait un sacrifice à Tien-su, pour l'engager à prendre l'apprentif sous sa protection, & à lui ouvrir l'esprit & le jugement. On implore aussi le secours de ce dieu, pour se décider dans les affaires embarrassantes. La troisième idole est appellée Buabin ; elle préside aux édifices & aux maisons. Ce Buabin est réputé l'ancien possesseur de la maison, qui même après sa mort y conserve un droit, & c'est pour cela qu'on fait, au son du tambour, quelques cérémonies, pour l'inviter à venir résider sous un petit toit qu'on lui a préparé.

Une idole nommée Daolo, est le dieu tutelaire des voyageurs : il en est d'autres pour les bourgs, pour les aldeas, & sur-tout un qui est imploré par ceux qui vont couper du bois dans les forêts.

CHAPITRE IV.

Prêtres, magiciens, & superstitions du Tunquin.

Les bonzes ou moines du Tunquin sont ordinairement deux ensemble auprès des petites pagodes, & jusqu'à trente proche des grandes; ils vivent en communauté sous la conduite d'un supérieur. Leur habit est simple, ils portent au cou une sorte de chapelet, composé de cent grains, & ne marchent jamais sans un bâton surmonté d'un petit oiseau de bois. Ces bonzes vivent exactement d'aumônes; ils quêtent avec modestie, & après avoir pris ce qui est nécessaire pour leur subsistance, ils distribuent ce qui leur reste aux pauvres & aux orphelins. Ces moines, depuis qu'ils ont été réformés par un certain Chinois, prient deux fois par jour, & plus solemnellement le premier & le quinzième de chaque lune. Dans la sixième lune de l'année ils célèbrent avec les paysans une fête en l'honneur du dieu Tham-no, qu'ils reconnaissent pour l'inventeur de l'agriculture; le mariage leur est permis, mais il faut alors qu'ils abandonnent leur couvent, sans cesser pour cela d'être consacrés au culte religieux: aux prières que chantent ces bonzes, ils joignent la cérémonie de brûler des parfums,

& d'allumer des bougies devant les idoles. L'état les obligent à réparer les chemins & sur-tout les ponts, & d'avoir soin que les voyageurs trouvent des lieux de rafraîchissemens sur les routes.

Thay-Bou.

On distingue les magiciens en plusieurs classes. Ceux qu'on appelle Thay-bou, sont particulièrement consultés sur les mariages, les maisons & la réussite des affaires. Rien ne se commence au Tunquin, rien ne se finit, sans avoir entendu l'arrêt du devin. Cet imposteur affecte la modestie & la gravité, & compose toujours son oracle sur les réponses que l'on fait à ses interrogations. Avant de prononcer, il ouvre un grand livre, où sont tracés de prétendus caractères magiques; il s'informe de l'âge du suppliant & jette alors les sorts: ces sorts sont trois pièces de cuivre, qui ne portent des lettres que d'un seul côté. Si ces pièces jettées en l'air, présentent le côté uni, c'est un très-mauvais signe; si au contraire, elles offrent les lettres; c'est le présage le plus heureux. Les magiciens de cette classe sont tous aveugles de naissance, ou au moins par accidens, ce qui fait que tous ceux qui perdent la vue embrassent la profession de Thay-bou.

Thay-Bou-Toni.

La seconde secte est celle des Thay-bou-

toni ; ce sont proprement les médecins du Tunquin. Ces soi-disans magiciens ont des livres qu'ils consultent, & dans lesquels ils prétendent trouver les causes ordinaires, ou surnaturelles de toutes les maladies : mais qu'on ne s'y méprenne pas, c'est selon eux presque toujours le démon qui agit sur le malade, & d'après les observations, il faut nécessairement qu'il soit possédé de quelque malin esprit. D'abord ils se font apporter les meilleurs mets qu'on se donne bien de garde de leur refuser, & lorsqu'ils ont bu & mangé, le conjurateur, habillé d'une manière bizarre, se met à danser autour du malade, tenant en main une sonnette, & en prononçant des paroles mystérieuses. Comme ces sortes de gens ne sont appellés pour l'ordinaire qu'à la dernière extrêmité, pendant leurs cérémonies, qui durent quelquefois plusieurs jours, le malade ou meurt ou recouvre la santé, & alors il leur est facile de bâtir leur oracle. Il arrive qu'ayant avancé que le malade est possédé d'un mauvais esprit, comme celui des eaux, celui d'un homme mort, &c. ils se trouvent embarrassés pour le faire sortir du corps dont ils prétendent qu'il s'est emparé : alors ils ordonnent des sacrifices pour l'appaiser & si cela ne réussit pas, ils employent la force. Tous les parens, tous les amis s'arment de bâtons, & investissent la maison du malade pour en chasser le diable. Une autre imagination, non moins ridicule, c'est de prétendre renfermer l'esprit persécuteur

dans une bouteille d'eau. Le magicien laisse croire qu'il a sçu, par le moyen de ses livres, que le mauvais esprit de telle ou telle personne morte, tourmente le malade. Il fait des conjurations pour attirer cette ame nuisible; & après quelque tems, il annonce qu'il l'a enfin forcée de se réfugier dans une bouteille remplie d'eau, & qu'il la retiendra dans cette prison jusqu'à l'entière guérison de l'agonisant. S'il meurt, on trouve des raisons pour prouver qu'il ne devait pas vivre: s'il se rétablit, le devin casse la bouteille, & rend la liberté à cette ame mal-faisante.

Lorsqu'un habitant du Tunquin revient malade d'un voyage, on fait pour lui des espèces de sacrifices dans les carrefours. Les parens y portent la robe de l'infirme, qu'ils suspendent à une haute perche; ensuite ils offrent au génie qui préside à ce carrefour sept petites boules de riz que le malade doit manger: le nombre des sept boules est fondé sur pareil nombre d'esprits vitaux qu'ils attribuent à l'homme.

Ces mêmes prétendus magiciens usent quelquefois de secrets naturels pour guérir les maladies. Ils tâtent le poulx, à la manière des Chinois: ils font peu d'usage de la saignée & les simples sont presque les seuls remèdes qu'ils employent pour guérir le pourpre: on les voit se servir singulièrement du feu: ils prennent la moelle d'un jonc qu'ils trempent dans l'huile & l'allument ensuite; puis ils appliquent cette moelle sur autant de

marques de pourpre qu'il s'en rencontre ſur le corps du malade. Cette opération ſe fait toujours pendant la nuit, & le feu conſume exactement le venin. La morſure d'un ſerpent ſe guérit avec une pierre qui ſe trouve dans la tête de ce reptile : cette pierre pompe le venin & ne tombe de la playe qu'après en avoir attiré à elle tout le poiſon. Si après cela on la jette dans du lait, elle y dégorge tout le venin, & reprend ſa premiere vertu.

C'eſt à ces mêmes magiciens ou médecins qu'on a recours pour chaſſer les mauvais eſprits d'une maiſon. Ils commencent par des conjurations, dont la formule eſt expliquée dans leurs livres : puis, après avoir appliqué contre les murs des morceaux de papier jaune ſur leſquels ſont peintes les figures les plus extraordinaires & les plus horribles, ils ſe mettent à danſer, à crier de toutes leurs forces & ſe flattent de cauſer tant d'épouvante au démon, qu'il eſt obligé de s'enfuir. Ils ont auſſi des cérémonies pour conſacrer une maiſon neuve.

Thay-de-Lis.

Les Thay-de-lis compoſent la troiſième ſecte des magiciens : ceux-ci ne s'employent que pour tout ce qui eſt relatif aux enterremens. Ce ſont eux que l'on conſulte ſur le choix des lieux favorables, & qui ſont propres à dépoſer les corps des défunts; objet de la plus grande importance chez les Tunquiniens, ainſi qu'on le verra dans le chapitre

des ſunérailles. Les Thay-de-lis ne ſont pas les moins employés du pays.

Ba-cotes.

Ce ſont auſſi des impoſteurs, mais d'une eſpèce moins trompeuſe, & plus vile que les autres. Le bas peuple les conſulte, & les paye en proportion de ſes facultés & de leur ſcience.

Magiciennes.

L'art magique eſt en trop grande recommandation au Tunquin, pour que les femmes ne l'exercent pas. Il y a des magiciennes qui paſſent pour avoir des communications avec le diable, & pour connaître l'état des ames après la mort. Ces friponnes feignent de faire des conjurations terribles, & lorſqu'elles ont intimidé à un certain point les curieux, elles ſavent tellement contrefaire leurs voix, qu'elles leur perſuadent que l'ame évoquée parle & répond par leur organe.

Superſtitions.

Dans le Tunquin, ainſi qu'à la Chine, c'eſt un uſage établi de ne point ſortir de ſa maiſon le premier jour de l'année, & de tenir ſes portes fermées, dans la crainte de voir ou de rencontrer quelque choſe qui puiſſe être de mauvais augure ; comme un homme contrefait, un autre qui éternue, une femme,

&c. Le ſecond jour eſt proprement celui qui ouvre l'année, & durant lequel on rend des devoirs aux ſupérieurs, & l'on viſite ſes amis.

Les éclipſes cauſent une mortelle frayeur aux Tunquiniens; lorſqu'il en arrive une, le Chova fait mettre toutes ſes troupes ſous les armes, il ordonne de battre du tambour & de ſonner toutes les cloches, afin, par ce bruit, de ſecourir l'aſtre éclipſé & de l'arracher des griffes du dragon qui cherche à le dévorer.

Vers le premier quartier de la ſeconde lune de chaque année, on cueille l'Aréka avec beaucoup de cérémonie : on en prend une noix, que l'on empoiſonne, & que l'on donne à manger à un enfant, afin de ſe rendre l'année heureuſe par le ſacrifice de cette victime. Ce ſont les voyageurs Ovington & Tavernier qui atteſtent la vérité de ce fait, que, pour l'honneur de l'humanité, on peut révoquer en doute.

Les Tunquiniens ſéparent le jour en deux parties égales, douze heures de jour & douze heures de nuit : chaque heure porte le nom d'un animal, ainſi que leurs mois, qui ſont lunaires, & leurs douze années, qui compoſent leur cycle. Les pères & mères ſe gardent bien de donner à leurs enfans le nom de l'heure, du jour, du mois ou de l'année dans leſquels ils ſont nés : cette heure, ou le nom de l'animal, leur ſeroient funeſtes. Pendant le cours de leur vie, ils ne doivent

rien entreprendre lorſque ces époques reviennent ; le Cova & le Chova s'abſtiennent alors de donner audience, & ne ſortent point de leurs palais.

CHAPITRE V.

Mariages des Tunquiniens.

ON ne peut ſe marier dans le Tunquin ſans le conſentement de père & de mère, ou du plus proche parent qui en tient lieu. C'eſt à ſeize ans que, pour l'ordinaire, on marie les filles : mais dans les cérémonies qui s'obſervent pour unir les futurs époux, on n'en remarque aucune qui ſoit relative à la religion. Lorſqu'un jeune homme a jetté les yeux ſur une fille pour en faire ſa femme, il doit la demander au père en cérémonie, & accompagner la demande de quelques préſens. Si la propoſition eſt acceptée, on convient de la dot. Le futur mari envoie à la maiſon paternelle tout ce qu'il deſtine à l'uſage de la prétendue, & le jour marqué pour conſommer cette union, la fille, accompagnée de ſes parens & de leurs amis, eſt portée avec ſa dot, & tout ce qu'elle a reçu en préſent, au logis de ſon mari, où la fête ſe termine par un feſtin. Le père Marini ajoûte, qu'en entrant, la mariée ſe rend à la cuiſine, & ſalue le foyer, & qu'enſuite elle ſe proſterne à terre,

pour marquer sa soumission envers son époux.

La poligamie est permise au Tunquin, mais il faut observer que la femme, dont les parens sont les plus qualifiés, obtient toujours le premier rang, & porte seule le titre d'épouse.

La loi permet le divorce aux hommes, & n'a pas la même condescendance pour les femmes. Lorsqu'un mari veut répudier son épouse, il prend un des bâtons qui lui servent de fourchettes à ses repas, & un de ceux qui servent à sa femme. Il rompt ces bâtons, & chacun en garde précieusement la moitié dans un morceau d'étoffe de soie. Cette cérémonie préliminaire achevée, le mari donne à sa femme un billet signé de lui, & auquel il a apposé son sceau, par lequel il déclare qu'il renonce à tous ses droits sur elle, & qu'il lui rend la liberté, avec tout ce qu'elle lui a apporté. S'il y a des enfans, ils restent au mari, & la femme, munie de ce certificat, peut passer à d'autres noces, sans que sa répudiation puisse porter aucun préjudice à son honneur. Tant d'avantages accordés à la femme par la loi du divorce, rendent les séparations très-rares.

Un mari qui surprend sa femme en adultère, est libre de la tuer, elle & son amant; mais il faut que les coupables périssent par ses mains. S'il remet les soins de sa vengeance à la justice, la femme est écrasée par un éléphant, & son complice périt par un autre supplice. Chez le peuple, la connoissance de ces sortes de crimes est réservée au juge, mais le

plaignant doit constater le fait par des témoins.

Lorsqu'une femme est accouchée, elle va saluer le Génie qui préside au foyer, & doit y demeurer quarante jours a implorer sa protection.

CHAPITRE VI.

Funérailles du Tunquin.

LA crainte que les habitans du Tunquin ont de la mort, a produit dans leur esprit une foule d'idées superstitieuses, dont les lettrés même ne sont pas exempts. « Les enfans, disent-» ils, dans le sein maternel, ne sont animés » que par les esprits des enfans qui sont morts » avant que d'être parvenus à la maturité de » de la raison, & les ames de tous les autres » hommes deviennent autant de génies ca-» pables de faire du bien ou du mal; elles se-» raient toujours errantes, & sujettes à tou-» tes sortes de besoins, si le secours de leurs » familles ne les aidait à subsister, ou si, sui-» vant leurs propres inclinations, elles ne se » procuraient ce qui leur manque, par le » mal qu'elles commettent, ou par le bien » qu'elles exercent ». En tirant la conséquence de cette idée extravagante, ils concluent que la mort est le plus grand de tous les maux pour les personnes qui ont atteint l'âge de raison.

Lorſqu'un Tunquinien expire, ſes parens obſervent avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe, ſi, à pareil jour ; à pareille heure, ſon père, ou quelqu'un de ſes proches n'eſt pas venu au monde, ce qui ſerait du plus mauvais préſage pour ſes deſcendans. Une telle découverte ſuſpend l'inhumation ; il faut recourir aux devins, & apprendre d'eux quel moment ſera favorable à cette cérémonie : il ſe paſſe ſouvent trois années avant qu'on ait obtenu réponſe, & pendant ce tems, le cercueil eſt placé ſur quatre pieux, dans une chambre de la maiſon. Plus l'enterrement eſt retardé, & plus la dépenſe devient conſidérable ; il eſt d'obligation d'offrir au mort trois fois le jour toutes ſortes d'alimens ; on doit continuellement entretenir au tour de lui quantité de flambeaux & de lampes, brûler de l'encens & des parfums, & ſur-tout beaucoup de papiers dorés, repréſentant des éléphans, des chevaux, &c. Ce ſont non ſeulement les enfans & la veuve qui ſe trouvent chargés de cette dépenſe ; mais les proches y doivent contribuer, ainſi qu'à celle qu'occaſionne la pompe funèbre ; ajoûtés à cela la fatigante ſuggeſtion de venir pluſieurs fois le jour ſe proſterner devant le cercueil, & d'y renouveller chaque fois ſes cris & ſes lamentations.

Le choix d'un cercueil eſt de la plus grande importance dans ce pays, & les gens riches n'épargnent rien pour s'en procurer un ſuperbe. Il ne doit point être fermé avec des

cloux, ce ſerait une inſulte faite au corps; on emploie pour le calfater un ciment d'une compoſition ſingulière. Un homme qui meurt eſt revêtu de ſept de ſes meilleurs habits, une femme doit en avoir neuf. Si le mort eſt de grande qualité, on lui met quelques pièces d'or, ou de la ſemence de perles dans la bouche, pour le garantir de l'indigence dans une nouvelle vie. Si c'eſt un homme du peuple, on lui remplit la bouche de choſes moins précieuſes, dans la perſuaſion, que ce qu'on lui ſacrifie l'empêchera de tourmenter les vivans. Quelquefois on place un vaſe, plein de riz dans le cercueil.

Le jour deſtiné pour donner la ſépulture au mort, on part de la maiſon en cérémonie. Les fils ſont vêtus d'une étoffe groſſière; ils portent ſur leur tête un bonnet de paille, & à leurs mains un bâton, ſur lequel ils s'appuient: les femmes & les filles ſont enveloppées dans un large morceau de drap. Pendant la marche, la plus grande marque de reſpect que le fils aîné puiſſe donner à ſon père mort, c'eſt de ſe coucher à terre par intervalle, & de laiſſer paſſer le corps ſur lui. Lorſqu'il ſe relève, il doit repouſſer le cercueil en arrière, comme s'il voulait par-là obliger le mort à retourner chez lui. C'eſt au bruit des tambours & des autres inſtrumens de muſique que le convoi ſe rend au tombeau, où doit être dépoſé le corps, & qui pour l'ordinaire eſt placé dans quelque Aldéas, habité par des perſonnes de la même famille. Les gens ri-

ches, & les seigneurs ont plusieurs cercueils l'un sur l'autre, ils sont portés sous de superbes daïs, & escortés par des soldats.

Le plus grand des malheurs qui puisse tomber sur une famille, c'est qu'un parent soit privé de la sépulture.

Funérailles du Bova.

Quoique les détails dans lesquels sont entrés le père Tissannier & le voyageur Tavernier, au sujet des obséques du Bova, soient contredits par Baron, nous ne croyons pas devoir nous dispenser d'en faire mention; c'est au lecteur judicieux à y attacher le degré de croyance qu'il jugera convenable.

Aussi-tôt que le roi est mort, racontent ces historiens, on l'embaume, & on l'expose pendant soixante & cinq jours sur un lit de parade. Pendant ce tems il est servi, comme s'il était vivant, & la desserte de sa table est distribuée aux prêtres & aux pauvres. Le nouveau roi prend le deuil, ainsi que tout le royaume; ce prince se fait couper les cheveux, & il porte un bonnet de paille. Toutes les cloches de la ville sonnent depuis le moment que le monarque est expiré, jusqu'à celui où son corps est mis dans la galère, qui doit le transporter à la sépulture royale. Tous les chemins par où passe la pompe funèbre, sont tendus d'une grosse toile teinte en violet. La marche est de seize jours. A chaque quart de lieue, on fait halte, & l'on trouve seulement

ment de diſtance en diſtance de petites hutes, où il y a de l'eau pour boire, & du feu pour allumer ſa pipe. Suivons Tavernier, dans la deſcription qu'il nous donne de cette marche.

« D'abord on voit deux huiſſiers de la porte » de la chambre du roi, leſquels vont criant » le nom du feu roi. Ils portent chacun une » manière de maſſe d'armes, dont la boule » eſt pleine d'artifices. Douze officiers des ga- » lères traînent le mauſolée, où eſt écrit le » nom de ce prince : après eux marche le » grand écuyer à cheval ; il eſt ſuivi de deux » pages. Enſuite paraiſſent douze chevaux de » main, marchant deux à deux, tous à bride » d'or, avec des houſſes & des ſelles brodées, » des franges d'or, &c. Douze éléphans vien- » nent après ; quatre de ces éléphans ſont » montés chacun d'un homme qui tient un » étendart ; quatre autres ſont chargés de » tours, qui portent des ſoldats, armés de » mouſquets & de lances. Les quatre derniers » portent des cages, ou du moins quelque » choſe qui leur reſſemble. Une de ces cages » eſt garnie de glaces par le devant & les deux » côtés ; l'autre eſt faite en jalouſie, & cha- » cune des deux autres a quatre goudrons. » Ces éléphans ſont ceux que le roi montait. » On voit enſuite le mauſolée où eſt le corps » du roi. Ce chariot eſt traîné par huit cerfs, » & chaque cerf mené par un capitaine des » gardes du corps. Le nouveau roi, ſes frè- » res, les princes du ſang ſuivent immédia- » tement le chariot en longues robes blanches,

» la tête couverte d'un bonnet de paille. Ces » princes & les princesses qui suivent sont en- » vironnés de quelques joueurs d'instrumens : » outre cela les princesses ont auprès d'elles » deux dames d'honneur. Ces princesses por- » tent à boire & à manger pour le défunt. » Ceux qui viennent après ces dames sont les » quatre gouverneurs des quatre principales » provinces du royaume. Ces gouverneurs » portent chacun sur l'épaule un bâton, d'où » pend un sac plein d'or, & de différens par- » fums. Ces sacs renferment les présens que » les quatre provinces font au prince mort. » Ils lui doivent servir pour les besoins de » l'autre vie. Les deux chariots à huit che- » vaux, que l'on voit à la suite des quatre » gouverneurs, portent des coffres pleins de » lingots d'or, de barres d'argent, d'habits, » d'étoffes d'or & de soie. Le défunt emporte » ces trésors avec lui ; enfin, une foule de » nobles, & d'officiers de tous rangs, les uns » à pied, les autres à cheval, fait la clôture » de cette pompe funèbre ».

Tout ce cortége ayant traversé la ville, on dépose le cercueil dans une galère, qui est suivie de quelques autres. Dans la première des galères de suite, sont les seigneurs qui doivent se faire enterrer avec le roi ; & dans la seconde, fermée par des jalousies, les dames destinées aussi à être enterrées. Les autres galères portent les trésors. Cette flotte remonte la rivière pendant quelques lieues, à travers des terres désertes & stériles. C'est

dans l'endroit le plus caché de ce pays ſauvage, que le corps du monarque eſt dépoſé ; & le ſecret du lieu n'eſt confié qu'à ſix eunuques, qui ſont ſerment de ne le pas révéler.

Telle eſt en ſubſtance la pompeuſe relation de nos voyageurs, qui ſemble plutôt tenir de l'imagination échauffée d'un romancier, qu'elle ne paraît tracée par la plume d'un hiſtorien véridique.

Le père Tiſſannier fait ſuivre ſon récit par la deſcription d'un ſervice ſolemnel pour l'ame du prince, dont il vit, dit-il, la cérémonie. Dans une vaſte campagne on avait élevé vingt-cinq corps-de-logis, très-bien peints, & couverts de riches étoffes de ſoie. Plus loin, ſur des colonnes artiſtement travaillées & recouvertes d'or, s'élevait un magnifique palais orné de cent ſtatues repréſentant des mandarins & des femmes, avec des tambours & des trompettes, quantité de galères & d'animaux peints. Derrière cet édifice on voyait un camp, compoſé de beaucoup de tentes & de baraques remplies de proviſions de bouche, & de toutes ſortes d'animaux vivans. Le prince régnant, accompagné de ſes mandarins & des officiers de ſon armée, ſe rendit aux maiſons peintes : il en choiſit une, & l'acheta pour y loger l'ame de ſon père. Telle fut la cérémonie obſervée pour conſommer ce ſingulier marché. Le Bova prit quelques pièces de cuivre ; & feignant une grande triſteſſe, il viſita les quatre coins du bâtiment, & demanda au-

tant de fois, en gémissant, si on voulait le lui vendre. Des prêtres, cachés dans l'intérieur de la maison, répondirent en chantant: *La maison est trop belle pour la vendre à bon marché.* Le prince fit ses offres, qui parurent si généreuses aux bonzes, qu'ils lui abandonnèrent la maison. L'achat fait, on se rendit au palais dont il a été parlé, où l'on avait préparé un superbe festin, & où était déposée l'ame du feu Bova, c'est-à-dire, une statue; au pied de laquelle était écrit le nom du mort. Elle fut portée solemnellement dans sa nouvelle demeure, & placée sur un trône fort élevé; & les bonzes terminèrent cette pompe funèbre par brûler l'ancien palais de l'ame, & tous les corps de logis peints & dorés.

Le père Tissannier dit, que « les Tunquiniens lettrés adorent les ames de ceux qui » sont autrefois morts de faim; que tous les » premiers de chaque lune ils demandent du » riz par aumône, & qu'après l'avoir fait » cuire, ils le vont offrir à ces ames pour » obtenir un esprit pur & subtil. » La raison qu'ils donnent pour justifier cette sorte de superstition, c'est que les gros mangeurs, pour l'ordinaire, sont peu propres aux études, & que les gens qui mangent peu acquièrent aisément *un esprit net & subtil.*

La grande marque du deuil est de se faire couper les cheveux jusqu'aux épaules; de se couvrir d'habits blancs, ou couleur de cendre, & de porter un bonnet de paille. Pour un père & pour une mère, le deuil est

réglé à trois ans, & le fils aîné doit y ajouter trois mois. Pendant ce tems, tous les enfans doivent se faire servir à manger dans la plus grossière vaisselle, se priver de liqueurs fortes & de mêts délicats, coucher à terre sur de simples nattes, & n'assister à aucunes fêtes : ils ne peuvent se marier ; & s'ils manquent à l'une de ces loix, ils perdent la part qui leur revient de la succession.

CHAPITRE VII.

Mœurs & usages des Tunquiniens.

L'HABITANT du Tunquin est naturellement d'une humeur inquiette & turbulente ; la sévérité seule peut le contenir dans le devoir : l'envie & la malignité constituent son caractère, & plein d'estime pour la terre qui le nourrit, il traite de fables tout ce que les étrangers lui racontent des autres pays. Il a la mémoire heureuse, & assez de pénétration pour faire de rapides progrès dans les sciences ; mais il ne s'y attache, que parce que sans elles, il ne pourrait parvenir, ni aux charges civiles, ni aux emplois militaires.

Le Tunquinien est d'une taille médiocre ; mais bien proportionnée, il est d'une constitution assez faible, ce qu'on doit attribuer à son intempérance, & à l'excès avec lequel il se livre au sommeil. Il a le teint moins brun

que le Chinois, les cheveux noirs & longs, les dents blanches jusqu'à seize ou dix-sept ans, & qu'il noircit ensuite, & les ongles de la plus singulière longueur : ainsi qu'à la Chine, il porte une longue robe, & marche pieds nuds, à l'exception des lettrés qui sont parvenus au degré de docteur.

Comme dans ce royaume on tient à grand honneur d'avoir une famille opulente & nombreuse, de-là est venu l'usage des adoptions, qui s'étend indifféremment aux deux sexes. L'enfant adopté, doit toutes sortes de services à son père d'adoption, & peut en exiger les marques de la protection la plus décidée. Si le père meurt, l'enfant adopté partage presqu'également sa succession avec les véritables enfans. Rien n'est si simple que la cérémonie de l'adoption. L'enfant fait pressentir par quelqu'ami le père de famille qu'il veut se choisir; si sa proposition est acceptée, il va se présenter à lui avec deux flacons d'Arrack ; le père les reçoit, & le contrat est passé.

C'est aux Chinois que les peuples du Tunquin doivent cette civilité qui régne dans leurs sociétés ; mais elle est plus simple, & moins gênante qu'à Pékin. Ils ne font leurs visites que le matin, & à moins d'être invité, il serait fort malhonnête de se présenter dans une maison vers l'heure du dîner. L'espace de tems qui se trouve entre la fin des affaires, & le moment de prendre son repas, est consacré au repos, comme une préparation nécessaire, & sans laquelle les alimens deviendraient nuisibles au corps.

Les grands de l'état ne sortent jamais qu'ils ne soient montés sur des éléphans, ou dans de riches Palanquins, & accompagnés d'une nombreuse suite; ceux d'une condition inférieure vont à cheval, & leur cortége est au-moins de dix personnes.

Lorsqu'un supérieur fait à son inférieur la politesse de lui rendre visite, il serait incivil de lui offrir des rafraîchissemens, à moins qu'expressément il n'en demande; dans les conversations, il faut éviter avec grand soin les sujets tristes. La gaieté doit être l'ame de tous les discours; c'est dans la crainte de s'attrister, qu'on ne visite presque jamais les malades, & qu'on n'oserait avertir son parent de l'extrémité où il se trouve.

Les salles des grands seigneurs sont partagées en plusieurs alcoves, où chacun est assis sur des nattes, les jambes croisées. La hauteur des places fait la distinction des rangs. La cuisine des personnes opulentes est assez recherchée, mais elle est peu du goût des étrangers: le peuple vit communément de légumes, de riz, & de poisson salé: en général, il est gourmand; on ne le voit guères pris de boisson, tandis qu'à la cour, un fort buveur est un homme recommandable.

Les Tunquiniens ne connaissent de passetems que ceux du chant & de la danse. Dans les maisons des mandarins, il y a toujours des salles destinées à ces amusemens, & dans les Aldéas, on voit des *maisons de chant*, où les habitans s'assemblent les soirs, & sur-

tout les jours de fêtes. Ils ont peu de morceaux chantans, & la plupart célèbrent leurs rois & leurs généraux. Tous leurs inſtrumens de muſique ſe réduiſent à des trompettes, des tymbales de cuivre, des hautbois, des guitarres, & pluſieurs eſpèces de violons. Ce ſont les femmes ſeules qui danſent, & au milieu de leurs pas, un bouffon ſe préſente, & vient divertir la compagnie par ſes bons mots & ſes poſtures. Quelquefois une femme danſe avec un baſſin rempli de petites lampes, qu'elle porte ſur ſa tête, ſans que tous ſes mouvemens ſoient capables d'en faire répandre l'huile. Il y en a auſſi qui danſent ſur la corde.

La cour de Tunquin ſe divertit beaucoup à des combats de coqs : les ſeigneurs font ordinairement combattre les leurs contre ceux du prince, & parient de groſſes ſommes qu'ils perdent toujours, parce qu'il faut néceſſairement que les coqs du monarque ſoient vainqueurs : cette manière de ſe rendre agréable à ſon maître, appauvrit le courtiſan.



CHAPITRE VIII.

Productions & commerce du Tunquin.

LA ſituation du Tunquin, dont les terres ſont baſſes, & coupées par différentes rivières, facilite extrêmement le commerce intérieur du royaume. Le pays ne produit ni bled, ni vin; mais on tire du riz une liqueur nommée arrack, qui ne le cède guères à l'eau-de-vie.

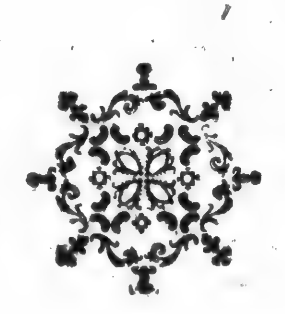
Entre les fruits qui ſe trouvent ici en abondance, & qui ne ſont pas inférieurs à ceux des indes, on en diſtingue un nommé *Léchea*, & que les habitans appellent Bejay: l'arbre qui le porte eſt grand, ſes feuilles reſſemblent à celles du laurier. Son fruit croît en grappes ſur les branches, & chaque grain a la forme d'un petit cœur, & eſt gros à peu près comme un œuf ordinaire de poule. Ce fruit eſt excellent au goût, agréable à la vue, & d'un rouge cramoiſi dans ſa maturité. On le cueille au mois d'avril, & alors les officiers du ſouverain vont marquer les arbres qui promettent le meilleur bejay, ſans que les propriétaires oſent s'en plaindre: ils doivent même veiller à la conſervation de ces fruits, réſervés pour la cour.

Le myte croît ici en abondance. Cet arbre porte le plus gros fruit du monde, que la nature fait ſortir de ſon tronc, ſes branches n'é-

tant pas assez fortes pour le porter; dans les autres parties de l'inde, on l'appelle *Zaca*.

Le principal commerce que les Tunquiniens puissent faire avec l'étranger, consiste en soie crue & travaillée: les Hollandais & les Chinois achètent la soie crue, & la portent au Japon; & les Anglais & les Hollandais enlèvent celle qui est travaillée, c'est-à-dire, en fil. L'or vient de la Chine, & l'argent des Anglais, des Hollandais & des Chinois.

Le commerce intérieur du pays ne porte que sur les alimens & les étoffes propres pour les habillemens.



ROYAUME DE PÉGU.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique du royaume.

IL ferait assez difficile d'établir exactement les bornes de ce royaume : les guerres que les Péguans ont sans cesse à soutenir contre leurs voisins, font changer leurs frontières, suivant les avantages qu'ils remportent, ou les pertes qu'ils essuient. On les a vu donner des loix à Siam, & rendre ce pays tributaire ; mais ces instans de gloire ont été de peu de durée ; en abandonnant leurs conquêtes, ils se sont vus forcés de céder des parties considérables de leurs domaines. L'intérieur de cet état n'est pas mieux connu, & peu de voyageurs véridiques y ont pénétré. Quoiqu'il en soit des divers changemens, occasionnés par le sort des armes, tous les auteurs se réunissent à donner au royaume de Pégu, pour bornes au nord, les pays de Brama, de Siammon, & de Calaminham : à l'occident, les montagnes de Pré, qui le séparent du royaume d'Arrakan, & le golphe de Bengale, dont les côtes lui appartiennent, depuis le Cap Nigraos, à seize degrés de latitude du nord, jusqu'à la la ville de Tavay, à treize degrés : à l'orient,

le pays de Laos ; au midi, le royaume de Siam. Une grande rivière, qui sort du lac de Chiamay, traverse le pays dans l'espace de quatre ou cinq cents milles, avant de se rendre à la mer. On la nomme le Pégu, du nom du royaume, quoique peut-être elle en porte un autre ; mais c'est une erreur assez commune à tous les voyageurs, d'appeller les grands fleuves du nom du pays qu'ils arrosent. Cette rivière a ses innondations périodiques, & ses débordemens s'étendent quelquefois jusqu'à trente lieues de ses bords. Le limon qu'elle laisse sur la terre, en rend les pâturages excellens, & produit d'abondantes moissons de riz, qui est la nourriture ordinaire des des habitans.

CHAPITRE II.

Religion des Péguans.

Ainsi que les Manichéens, les Péguans admettent deux principes, l'un auteur du bien, l'autre auteur du mal ; mais comme par son essence, l'auteur du bien ne peut jamais faire le mal, ils le laissent pour recourir dans leurs maladies, & dans leurs besoins à l'auteur du mal, auquel ils font des offrandes, afin de se le rendre favorable. C'est avec l'attention la plus scrupuleuse qu'ils s'acquittent des promesses qu'ils ont faites à cette affreuse divinité, aussi-tôt qu'ils se persuadent en avoir obtenu quelque bienfait. Un prêtre qui se dit

ministre, & confident de cet esprit, est appellé pour diriger les cérémonies superstitieuses qui doivent accompagner leurs actions de grace. La fête commence par un grand festin, qui est suivi de danses, de musique, & de ridicules contorsions, très-dignes de cet horrible culte.

Plusieurs Péguans, au commencement du jour, ont pour habitude de sortir de leurs maisons, avec une poignée de riz dans une main, & un flambeau dans l'autre. Ils crient de toutes leurs forces, qu'ils cherchent le mauvais esprit pour lui donner sa nourriture, afin qu'il daigne les laisser tranquilles pendant la journée. D'autres commencent leurs repas par jetter derrière eux quelques alimens, dans la même intention. S'ils rencontrent par hazard un homme masqué dans leur chemin, ils le prennent pour le diable, qui est sorti de l'enfer, à dessein de les tourmenter, & fuyent avec la plus grande agitation. Dans la ville de Taray, on dit que les citoyens abandonnent pendant trois mois de l'année leurs maisons au malin esprit, afin qu'il leur permette d'en jouir paisiblement pendant les autres neuf mois. Lorsqu'ils cèdent leur demeure au diable, ils ont soin d'y laisser une abondante provision de riz, & d'autres alimens pour sa nourriture des trois mois.

A cette doctrine du manichéisme, les Péguans ajoûtent des dogmes qui paraissent entièrement la détruire : ils admettent une succession éternelle de mondes sans création, &

une multiplicité de dieux pour les gouverner. » Ce monde qui exifte, difent-ils, eft » fous le gouvernement de cinq dieux différens, dont quatre font déja paffés : il y a » environ deux mille deux cents & quelques » années que le quatrième dieu eft mort ; & » le cinquième ne tardera pas à mourir. Après » fa mort, le monde fera détruit par le feu, » & de fes cendres, il en renaîtra un autre » comme un nouveau phœnix ». Telle eft leur erreur fur la formation de l'univers, qu'il a eu quatre créations, & que pour punir l'impiété, & les autres crimes des hommes, il a déja été détruit quatre fois par le feu, par l'eau, par le vent, & par les tremblemens de terre ; que chaque âge a eu fon efprit tutélaire ; mais que cet efprit n'était ni tout-puiffant, ni éternel, ni immortel : ils ajoûtent qu'il y aura une révolution générale de l'univers, par laquelle il retournera un jour dans fon premier cahos, & qu'enfuite il fe rétablira dans le même état où nous le voyons.

Le dogme de la métempfycofe eft un des points importans de la religion du Pégu. Ces idolâtres déifient certains perfonnages qui ont gardé une conduite pure, & irréprochable dans les différens corps, où ils fuppofent que leurs ames ont paffées. Ils ont auffi une grande vénération pour le finge & pour le crocodile. Le finge, felon eux, eft une efpèce d'hommes fauvages, & quelqu'uns même s'imaginent que ce font de vrais hommes, que la divinité a réduit dans cet état, par rapport à

leur méchanceté. A l'égard du crocodile, ils regardent comme l'assurance d'une félicité éternelle, le bonheur d'en être dévoré. On pourrait mettre au rang de leurs superstitions, l'espèce de culte qu'ils rendent aux éléphans, & sur-tout à l'éléphant blanc. Le roi de Pégu s'intitule, roi des éléphans blancs.

Quoiqu'il en soit de ces différentes idées qui forment la religion des Péguans, il semble que ce n'est qu'au malin esprit qu'ils rendent un culte solemnel : ils lui dressent des autels, ils les ornent de fleurs, ils les chargent d'offrandes : la certitude qu'ils ont de sa puissance & de sa méchanceté, en font de zélés adorateurs qui ne cessent de chercher les moyens de se le rendre favorable. Au reste, ils sont persuadés que pourvu qu'on vive selon leurs principes moralement bien, on peut facilement se sauver dans quelque religion que ce soit, & on ne les voit jamais chercher à faire des prosélites. Le lundi est le jour qu'ils destinent principalement à la prière.

Les Péguans ont plusieurs fêtes solemnelles. Celle qu'on nomme Giachie est un pélerinage que le roi & toute sa cour font à douze lieues de la capitale : tout ce que le prince & ses courtisans ont de plus riche & de plus somptueux paraît ce jour-là : le roi & la reine sont dans un char tout brillant de pierreries, & le peuple, à l'envi, se pare de ses plus précieux joyaux.

La seconde fête, nommée Gatena Giaimo, se célèbre dans la capitale ; elle consiste à for-

mer de hautes pyramides, & à les orner de bougies qu'on allume pendant la nuit, pour éclairer les dévots qui vont prier la grande idole. Les portes de la ville doivent alors rester ouvertes, parce que, disent les Péguans, l'accès des dieux doit être libre à tout le monde, & que l'on doit éclairer ceux qui s'empressent de venir les prier dans leurs temples ; mais, ont-ils soin d'ajoûter, il ne faut pas qu'ils y viennent les mains vuides.

La troisième fête est un pélerinage que le roi, la reine, & ses enfans font à une idole particulière ; ils y vont dans des chars magnifiques, mais le peuple n'y prend part que comme spectateur.

La quatrième fête est celle de l'eau ; on l'appelle *Daiche*. Elle consiste à se jetter réciproquement de l'eau : le roi & la reine ne dédaignent pas de se mêler dans la foule du peuple, & de prendre avec lui le singulier divertissement de se mouiller, & de mouiller les autres.

La cinquième fête est une course de barques sur la rivière : le roi s'y trouve avec sa cour. Le premier prix accordé à celui qui touche le but de sa rame, est une petite statue d'or ; le second est une statue d'argent. Tous ceux qui ont disputé de vîtesse avec les vainqueurs, sont exposés aux piquantes railleries du peuple. Cette dernière fête tire son origine de Siam, dont les Péguans ont adopté beaucoup d'usages.

CHAPITRE III.

CHAPITRE III.

Prêtres ou Talapoins du Pégu.

CE n'eſt qu'à vingt ans, ou environ, qu'on admet les jeunes gens dans l'ordre des Talapoins : juſqu'à ce tems, ils ſont élevés dans une eſpèce de ſéminaire. Lorſque le tems de leur profeſſion approche, le chef du couvent les examine ſur les trois points qui conſtituent le véritable Talapoin ; ſavoir, le renoncement au monde, l'abnégation des plaiſirs, & l'oubli des femmes. Si le novice paraît entièrement réſigné, on le promène au bruit des tambours, & au ſon de divers inſtrumens, ſur un cheval richement enharnaché ; on l'arrête dans tous les carrefours de la ville, pour l'expoſer à la vénération du peuple, & c'eſt en préſence de cette multitude, qu'il prononce ſes adieux au monde, dont il abandonne la pompe & les agrémens : quelques jours après avoir endoſſé l'habit de l'ordre, on le conduit avec cérémonie dans une maiſon hors de la ville : c'eſt un couvent compoſé de pluſieurs cellules, élevées à ſept ou huit pieds de terre, proche de grandes allées d'arbres, & quelquefois au milieu des bois.

Les Talapoins ne doivent manger qu'une fois le jour. Quoiqu'ils vivent d'aumône, il ne leur eſt pas permis de rien demander. Au

renouvellement de la lune, le peuple envoie au temple, qui avoisine leur retraite, une provision de riz & de fruits qu'ils partagent entr'eux. Leur premier vêtement est de couleur brune, avec un autre par-dessus de toile jaune, qui fait plusieurs tours sur les épaules, le tout attaché avec une ceinture assez large, à laquelle pend une callebasse : ils ont la tête nue & rasée, ainsi que la barbe : les pieds & le bras droit aussi nud ; mais, comme aux Talapoins Siamois, il leur est permis de porter un parasol pour se garantir du soleil & du mauvais tems.

Ces Talapoins sont en grande vénération chez les Péguans, qui recherchent avec empressement quelques gouttes de l'eau, dont ils se sont lavés les pieds un certain jour de l'année. On les voit tous les lundis dans les rues frapper vivement sur des bassins de fer blanc, pour assembler le peuple, & l'inviter à se rendre au sermon. Leurs discours roulent sur des points de morale, & jamais sur les dogmes. Cette morale enseigne qu'il faut s'abstenir du meurtre, du larcin, de la fornication, de l'adultère, & ne jamais faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fit. Ils disent que celui qui dérobe dans ce monde, sera dans l'autre l'esclave de celui qu'il aura dérobé dans celui-ci. (Ils reconnaissent donc des peines & des recompenses dans l'autre vie.)



CHAPITRE IV.

Mariage des Péguans.

Les mœurs des Péguans ſont encore plus corrompues que celles de la plupart des autres peuples de l'Inde. Les femmes du Pégu ſemblent avoir renoncé à toute modeſtie, à toute pudeur! elles ſe montrent en public preſque nues ; leur unique vêtement eſt une ceinture d'une étoffe légère & tranſparente, qu'elles attachent avec tant de négligence, que ſouvent rien n'eſt dérobé à la vue. Un voyageur (*Sheldon*) parut ſcandaliſé de cette coutume indécente : elles lui répondirent que cet uſage était ancien dans leur pays, & venait d'une reine, qui, pour empêcher que les hommes ne tombaſſent dans de plus grands déſordres, avait ordonné aux femmes de la nation de paraître devant eux dans l'état le plus capable d'irriter leurs deſirs.

Pour arrêter le cours des déſordres dont nous venons de parler, les Péguans ont introduit l'uſage de peindre en bleu leurs jeunes garçons : cette couleur véritablement leur donne un air horrible ; mais ce qu'on aura peine à s'imaginer, c'eſt qu'une ſonnette, qui devrait être tout enſemble & douloureuſe à recevoir & honteuſe à porter, paſſe dans

ce royaume pour un ornement, & est devenue une marque de considération, lorsque le roi daigne ôter la sienne, & la donner à un de ses sujets.

Les Péguans ne font point difficultés d'offrir leur fille aux étrangers, & de la leur céder pour un tems dont on convient, & moyennant une certaine somme: après quoi elle rentre dans le sein de sa famille. Il y a plus, si la fille se marie, & qu'il arrive que son premier amant revienne dans le pays, il est en droit de la redemander au mari, qui la lui céde pendant son séjour, & la reprend après son départ.

Un Péguan est obligé d'acheter sa femme, & de payer sa dot à ses parens. Si, après quelques mois de jouissance, il n'en est pas satisfait, la voie du divorce lui est ouverte, & il peut s'en débarrasser, mais il n'est pas en droit de redemander l'argent qu'il a donné. Les femmes jouissent aussi de la liberté de quitter leurs maris, & pour lors on est tenu de leur restituer la dot.

Le roi n'épouse ordinairement qu'une seule femme, mais il a grand nombre de concubines. Il est héritier de ses sujets qui meurent sans enfans, & prend un tiers des biens de la succession des pères qui en laissent après eux. Au reste, on ne parle jamais au monarque du Pégu, qu'en faisant de profondes inclinations, & en portant à chaque parole ses mains au-dessus de sa tête. Si l'on veut lui demander quelque grace, il faut se prosterner trois fois à genou, baiser la terre, & sans parler, tenir

ſon préſent ſur ſa tête. Lorſque le roi daigne accorder la grace demandée, il le prouve en acceptant le préſent. Ce n'eſt jamais que par la bouche d'un tiers qu'il déclare ſa volonté, & ſa garde eſt toujours proſternée devant lui.

CHAPITRE V.

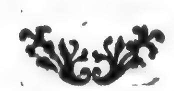
Funérailles des Péguans.

LORSQUE le roi de Pégu eſt mort, on prépare promptement deux grandes barques que l'on attache enſemble, & au milieu deſquelles on élève une eſpèce de théâtre, recouvert par un ſuperbe toit d'oré ; c'eſt ſur ce théâtre que l'on place le corps du défunt, & deſſous l'on entretient un feu continuel de bois odoriférant, de benjoin, de ſtorax & autres drogues précieuſes. Les barques reſtent abandonnées au courant de l'eau, juſqu'à ce que le feu ait conſumé toutes les chairs du cadavre, tandis que les Talapoins, dans d'autres barques, récitent des prières & chantent différens verſets. Cette cérémonie faite & les chairs conſumées, on ramaſſe les cendres, elles ſont paitries avec du lait, formées en une ſeule maſſe & jettées dans la mer, près de l'embouchure d'un fleuve ; telle eſt la deſcription qu'on nous donne de la pompe funèbre d'un roi Péguan, ſans que l'on daigne nous rendre raiſon de cette ſingularité. Les os ſont ſcrupuleuſement raſſem-

blés, & on les enterre dans une chapelle bâtie exprès à l'honneur du défunt.

Le commun des Péguans porte ſes morts, en raze campagne, ſur un brancard, ſurmonté d'un dôme en forme de tour. Ce brancard eſt couvert de cannes proprement dorées, & il eſt porté ordinairement par ſeize hommes; toute la famille, les amis & les voiſins ſuivent deux à deux. Le corps eſt placé ſur le bûcher qui a été préparé; on y met le feu en préſence de quelques Talapoins, que l'on renvoie enſuite avec une légère rétribution. On retourne au logis mortuaire, où la veuve ou les parens régalent la compagnie pendant deux jours, après leſquels toutes les femmes retournent au bûcher pour y raſſembler & enterrer les os que le feu n'a pu conſumer.

Le grand deuil de ces peuples, tant hommes que femmes, conſiſte à ſe faire raſer la tête; mais comme les Péguans eſtiment beaucoup leur chevelure, ce n'eſt qu'en l'honneur des perſonnes qui leur ſont extrêmement chères, qu'ils donnent cette marque d'affliction.



CHAPITRE VI.

Loi des Péguans contre les débiteurs.

LORSQU'UN débiteur n'a pas ſatisfait à ſa promeſſe, le créancier commence par le retenir priſonnier dans ſa maiſon : ſi cet arrêt, qu'on regarde au Pégu comme la plus grande flétriſſure qu'il ſoit poſſible de recevoir, ne peut obliger le débiteur à s'acquiter ſur le champ, le créancier envoie chercher ſa femme & ſes enfans, les fait lier à ſa porte, où ils ſont expoſés aux ardeurs du ſoleil juſqu'à ce que le débiteur ait payé ſa dette.

Il y a ſans doute de l'inhumanité dans cette loi, ſur-tout à l'égard d'un débiteur inſolvable ; mais vraiſemblablement le légiſlateur a penſé qu'il ne ſe trouverait pas de créancier aſſez barbare pour exiger impitoyablement ce qu'un débiteur ne pourrait moralement lui payer ; & qu'un débiteur, ému de compaſſion à la vue de victimes qui doivent lui être chères, n'aurait jamais la barbarie de les expoſer à la cruauté d'un créancier, pour éviter le payement d'une dette légitime, & qu'il ſerait en état d'aquiter ; c'eſt faire plus d'honneur à la nature humaine, que ſouvent elle n'en mérite.

Par une loi des douzes tables, il était permis à un Romain de retenir un créancier en priſon chez ſoi.

CHAPITRE VII.

Pierres précieuses du Pégu.

Les pierres précieuses qui se trouvent assez abondamment dans les montagnes du Pégu, sont une grande partie des richesses du royaume. Tels sont les rubis, les topases, les saphirs, le améthistes, &c. que l'on y trouve sous le nom général de rubis, & qui ne sont distingués que par la couleur. On appelle rubis bleu, un saphir; rubis violet une améthiste: rubis jaune, une topase.

Le vrai rubis est une pierre transparente, d'un rouge éclatant & qui dans ses extrêmités, ou près de sa surface, a quelque chose de violet de l'améthiste. On en distingue quatre sortes, le rubis, le rubacel, le balais & le spinel. Le premier est le plus estimé; sa forme est ordinairement ronde ou ovale, & il ne s'en trouve que rarement qui ayent des angles. Sa valeur augmente à proportion de son poids, qui se nomme *ratis*, & qui est de trois grains & demi, ou de sept huitièmes de carat. Un rubis qui ne pèse qu'un ratis, se vend à Pégu vingt pagodes; celui de deux, quatre-vingt pagodes; celui de trois, cent quatre-vingt-cinq; celui de quatre, quatre cents cinquante; celui cinq, cinq cents vingt-cinq; celui de six & demi, neuf cents vingt. Lorsque le rubis passe ce poids & qu'il est sans défaut, il n'a plus de prix fixe.

ROYAUME D'ARRAKAN.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique du royaume d'Arrakan.

LE royaume qui porte le nom d'Arrakan, ou d'Orrakan, est borné au nord-ouest par le royaume de Bengale, au sud & à l'orient par le Pégu, & au nord par le royaume d'Ava. Arrakan est la capitale du pays, & lui a communiqué son nom. Une chaîne de montagnes hautes & escarpées, lui sert de fortifications & de remparts naturels, auxquels on a joint un château si fort, qu'un certain roi de Brahma ne put l'emporter avec une armée de trois cents mille hommes, & quarante mille éléphans, après un siège long & meurtrier, qu'il fut obligé de lever honteusement. Une rivière assez grande traverse la ville, & se divise en plusieurs canaux pour la commodité des habitans. Ces différens bras se réunissent assez près d'Arrakan, & vont porter leurs eaux dans le golphe de Bengale, à environ cinquante milles de la capitale. On connaît peu l'intérieur du royaume. Ce qu'on en sait de plus positif, c'est qu'il est divisé en douze gouvernemens, qui sont

confiés à des espèces de vice-rois, auxquels le roi d'Arrakan met une couronne sur la tête, & leur confère le titre de roi, lorsqu'il les envoie exercer son autorité dans ces douze provinces.

CHAPITR II.

Religion d'Arrakan.

On nous explique moins les dogmes de la religion des peuples d'Arrakan, qu'on ne s'attache à nous décrire les superstitions qui l'accompagnent; & c'est un reproche qu'on est en droit de faire à la plus grande partie des voyageurs, & dans cette occasion-ci, sur-tout à Ovington.

Les Arrakanois suivent le dogme de la métempsycose : ils ont dans leurs pagodes une si grande quantité de statues de leurs dieux, qu'il est possible d'en compter jusqu'à vingt mille dans une seule. La divinité qui semble supérieure aux autres, s'appelle Quiay-Pora : on célèbre chaque année une fête solemnelle en son honneur. Elle est conduite processionnellement par toute la ville, suivie de quatre-vingt-dix prêtres vêtus de satin jaune. Une multitude de dévôts se précipitent à terre sur son passage, afin d'obtenir le bonheur d'être brisés par les roues du chariot qui porte cette idole : d'autres s'accrochent volontairement à des pointes de fer dont le chariot est hérissé, & le sang qui coule de leurs plaies sert à arroser la

divinité. Plusieurs, mais moins courageux sans doute, se contentent de recevoir ce sang, qui a la vertu d'effacer tous les péchés commis. Au reste, les pointes qui ont servi à déchirer ces martyrs de la superstition, sont précieusement conservées par les prêtres, qui les placent dans les temples comme des reliques qui méritent la plus grande vénération. Ce dieu Quiay-Pora est sur-tout adoré sur la montagne Pora, où l'on voit sa statue posée sur une espèce de piédestal, les jambes croisées; & dans l'isle de Munay, où il a un temple fameux nommé la pagode du dieu des atômes du soleil. On le revère aussi sous le nom du dieu des affligés de la terre, dans la même isle, fameuse d'ailleurs par la quantité & la richesse de ses pagodes, & sur-tout parce qu'elle est la résidence des prêtres, ou raulins, dont tout à l'heure nous allons parler. Un des temples est consacré au dieu des quatre vents.

Peu contens de cette innombrable multitude d'idoles que les Arrakanois honorent dans leurs temples; ils en ont de domestiques, auxquels ils offrent journellement une partie des mets qui doivent être présentés sur leurs tables. C'est par elles qu'ils jurent, à elles qu'ils sont entièrement dévoués; & pour le prouver, ils ont grand soin de se faire imprimer une certaine marque avec un fer rouge sur les bras, ou sur les épaules.

Les temples sont assez vastes; ils s'élèvent en forme de pyramides ou de clochers, dont la hauteur est ordinairement proportionnée aux

facultés & à la dévotion des fondateurs. On ne doit pas laisser dans l'oubli une superstition assez singulière de ces peuples : pendant l'hiver ils couvrent soigneusement toutes les idoles qui sont dans les temples, dans la crainte qu'elles n'éprouvent du froid, & ils sont persuadés que leurs dieux les recompenseront de cette bonne œuvre dans l'autre monde. Ajoutons à cela qu'ils croient que chaque chose, si vile qu'elle soit, a son génie particulier, qui, ayant une sorte de puissance quelconque, mérite par cette raison une sorte de culte.

CHAPITRE III.

Raulins ou prêtres des Arrakanois.

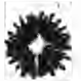
LE chef des raulins est le suprême pontife de la religion : il ne se fait aucun changement dans le culte sans son autorité ; c'est lui qui commande aux autres prêtres, & qui accorde l'apothéose à ceux qu'il juge l'avoir mérité pendant leur vie.

Ces raulins sont divisés en trois ordres, distingués par différens noms, mais tous rasés & vêtus de jaune. Ceux qu'on nomme pangrins portent une sorte de mître, dont la pointe recourbée retombe sur le derrière de la tête : cet ordre fait vœu de continence, & celui d'entr'eux qui le transgresse est puni, & rentre dans la classe des laïcs. Le second ordre ressemble assez aux religieux des autres nations

idolâtres : ils vivent dans des communautés entretenues par le roi, ou par des seigneurs. Le troisième ordre se rapproche assez de nos hermites, & c'est à ceux-ci que l'on confie l'éducation des jeunes gens.

Les raulins sont les médecins de la nation. Si-tôt que quelqu'un est malade dans une maison, on les fait appeller : ils arrivent, & soufflent d'abord sur le moribond, & marmottent quelques prières. Si cette cérémonie n'a aucun effet, ce qui est presque toujours, on a recours à un sacrifice au Chaor-baos, c'est-à-dire, au dieu des quatre vents, sans doute auteur de la maladie. Ce sacrifice, appellé Calonço, consiste à immoler plusieurs pièces de volailles, ou animaux gras, suivant les facultés de la famille, dont la chair est distribuée aux raulins. Cet acte de religion se répéte quatre fois en l'honneur des quatre vents ; à moins que, pendant ce tems, le malade ne recouvre la santé : mais s'il continue à se trouver plus mal, on vient au dernier remède, pour la description duquel nous emprunterons les propres termes d'Ovington. « On prépare » une chambre, dit-il, qu'on orne de riches » tapis, & à l'extrémité de laquelle on dresse » un autel avec une idole dessus. Le jour marqué, les prêtres & les parens du malade » s'assemblent : on les y régalent pendant huit » jours de suite, & on leur y donne le plaisir » de toutes sortes de musique. Ce qu'il y a de » plus ridicule, c'est que la personne qui s'engage à s'acquiter de cette cérémonie, s'o-

» blige de danser tant qu'elle peut se soutenir » sur ses jambes. Quand elles commencent à » lui manquer, elle se tient à une corde qui » pend au plancher à cet effet, & continue de » danser jusqu'à ce qu'elle soit entièrement » épuisée, & tombe à terre comme morte. » Alors la musique redouble, & chacun envie » son bonheur, parce qu'on suppose que pen- » dant son évanouissement, elle converse avec » l'idole. Cet exercice se recommence tant » que le festin dure : mais si la foiblesse de la » personne ne lui permet pas de le faire si » longtems, le plus proche parent est obligé » de prendre sa place. Si, après cette céré- » monie, le malade vient à guérir, on le porte » aux pagodes, & on l'oint d'huile & de par- » fums depuis les pieds jusqu'à la tête. Mais » si, malgré tout cela, le malade meurt, le » raulin ne manque pas de dire que tous ces » sacrifices & cérémonies ont été agréables » aux dieux, & que s'ils n'ont pas accordé au » mort une plus longue vie, c'est par un effet » de leur bonté, & pour le recompenser dans » l'autre monde. »



CHAPITRE IV.

Mariage des Arrakanois.

ON a peu de renſeignemens ſur les mariages de ce peuple ; il ſemble même, par le ſilence des voyageurs, qu'ils ne ſont accompagnés d'aucune cérémonie : tout ce qu'on trouve dans les relations concerne ſeulement la manière dont le roi fait choix de ſes concubines. Chaque année les gouverneurs de province choiſiſſent dans leurs départemens reſpectifs, douze filles, nées avant les douze mois révolus, & les fait élever aux dépens du prince, juſqu'à ce qu'elles ayent atteint leur douzième année. Alors elles ſont conduites à la cour, où auſſi-tôt on leur fait endoſſer une robe de coton, & elles ſont expoſées à l'ardeur du ſoleil, juſqu'à ce que leurs robes ſoient percées de ſueur. Ces robes ſont préſentées au roi, qui les ſent l'une après l'autre, & retient pour lui les filles dont l'odeur ne lui ſemble pas déſagréable ; perſuadé que c'eſt une preuve non-équivoque qu'elles ont le corps ſain : les autres filles ſont diſtribués aux grands ſeigneurs. Cet uſage pourrait bien être venu de la Chine.



CHAPITRE V.

Funérailles des Arrakanois.

Sitôt qu'un Arrakanois est mort, on place le corps dans le milieu de la maison & tandis que les raulins, qui ont été appellés, tournent autour de lui, les domestiques font le guet, & battent fortement sur de grands bassins de cuivre, pour éloigner par ce bruit le mauvais esprit, qui apparait souvent sous la figure d'un chat noir, & qui, si malheureusement il passait sur le mort, obligerait son ame de revenir sur la terre, privée du bonheur, dont elle doit jouir dans l'autre monde. Avant d'enlever le corps, on invite certains prêtres à venir assister au festin mortuaire; si leurs occupations ne leur permettent pas d'y venir, on en tire le plus mauvais augure pour l'ame du défunt, qui est sans doute condamné à demeurer dans la maison de fumée; c'est ainsi qu'ils appellent l'enfer. Après ces cérémonies, le corps est porté en pleine campagne & déposé sur un bucher, ou les raulins mettent le feu, en présence de tous les parens, habillés de blanc, qui est la couleur du deuil, avec une espèce de ruban noir autour de la tête.

Lorsque le pontife des raulins meurt, les marchés cessent, les portes & les fenêtres des maisons sont fermées, & aucun habitant n'ose

sortir dans les rues : on ne permet pas même aux animaux de s'y promener. Tout ce qu'il y a de dévots s'assemble dans les pagodes. Le corps du défunt est exposé publiquement & avec beaucoup de somptuosité : tous les raulins, dont le nombre est prodigieux, l'entourent en poussant des gémissemens, auxquels répondent ceux du peuple. Le cercueil, porté à la campagne au milieu de cette affluence de monde, escorté par cinq à six cents enfans presque nuds, & courbés sous des faisceaux de bois, est placé sur un bûcher qui s'enflamme aussi-tôt, si l'on en croit le voyageur Ferdinand-Mendez Pinto : pendant cet enterrement on chante certaines litanies, on encense le corps, & les prêtres portent une espèce d'étolle violette ; mais sans lui faire tort, il est permis de révoquer ces choses en doute, & de ne point faire mention de six gentilshommes qui s'immolent sur le bûcher, puisqu'Ovington ni aucun autre auteur n'en parlent.

Comme les Arrakanois suivent scrupuleusement tout ce qui a trait au dogme de la métempsycose, il n'est pas étonnant qu'ils ornent leurs cercueils des figures de tous les animaux qu'ils aiment, dans l'espérance que leurs ames passeront dans le corps de l'un d'eux ; mais ce qui est singulier, c'est qu'il s'en trouve plusieurs, qui par humilité ordonnent qu'on ne peigne sur les leurs, que des bêtes pour lesquelles ils ont une aversion naturelle, comme des rats & des grenouilles. C'est pous-

ser loin la mortification, que de souhaiter de l'étendre au-delà de cette vie.

CHAPITRE VI.

Richesses du roi, & quelques usages du peuple.

LE roi d'Arrakan est sans contredit un des plus puissans monarques de l'orient. Il prend des titres fastueux : on l'appelle « Paxda ou » empereur d'Arrakan, possesseur de l'élé» phant blanc & des deux pendans d'oreil» les, & en vertu de cette possession, héri» tier légitime de Pégu & de Brahma, sei» gneur des douze provinces de Bengale, & » des douze rois qui mettent leurs têtes sous » la plante de ses pieds. » Le roi fait sa résidence ordinaire dans le palais d'Arrakan, dont la beauté ne répond pas à la richesse. Il est entièrement de bois, soutenu par de hauts & lourds piliers totalement recouverts de lames d'or ; les bois les plus précieux de l'inde ornent ses appartemens. Une salle immense, placée au milieu du palais, est appellée, à juste titre, la salle d'or, puisqu'elle en est revêtue dans toute son étendue : on y voit un trône d'or massif, auquel pendent cent lingots de même métal, chacun du poids de quarante livres, & travaillés en pain de sucre. Plusieurs statues, de grandeur naturelle, & d'or le plus fin, chargées de rubis, d'é-

méraudes, de ſaphirs & de diamans d'une groſſeur extraordinaire, accompagnent des deux côtés ce riche trône. Dans le milieu de la ſalle, on admire une chaiſe quarrée de deux pieds, qui ſupporte un cabinet d'or, & recouvert de pierteries, ainſi que le ſiége : c'eſt dans ce cabinet, que ſont renfermés les deux fameux pendans d'oreilles ; ce ſont deux rubis, dont la longueur égale celle du petit doigt, & dont la baſe approche de la groſſeur d'un œuf de poule.

La poſſeſſion de ce dernier bijou, ainſi que celle de l'éléphant blanc, ont cauſé de cruelles guerres entre les rois de Pégu & d'Arrakan, parce que l'opinion des peuples y attachait une certaine ſupériorité ſur ſes voiſins. Le roi d'Arrakan n'a pu conſerver ni l'un ni l'autre, & cette perte a beaucoup diminué la conſidération que l'on avait pour lui.

Ce prince va chaque année paſſer deux mois à la ville d'Oriéton, près de la mer : l'objet de ſon voyage eſt de viſiter la fameuſe pagode du dieu Quai-Pora, auquel pendant ſon ſéjour il envoye une quantité de mets tous les jours. Sheldon rapporte au ſujet de ce pélerinage, qu'un roi d'Arrakan, à qui on avait prédit qu'il ne vivrait pas longtems après ſon couronnement, retarda cette cérémonie pendant douze années, mais que preſſé par ſes ſujets, il conſentit à leur donner cette ſatisfaction. Cependant pour ſe tranquilliſer l'eſprit, il conſulta un certain mahométan ſur ſa deſtinée. Cet homme, ennemi de tous ceux

qui ne professaient la religion de son prophète, & croyant lui plaire par la destruction de ses ennemis, conseilla au roi de faire le pélerinage de Quiai-Pora, & d'immoler à cette divinité six mille Arrakanois, quatre mille vaches blanches, & deux mille pigeons blancs, ce qui fut exécuté. Sheldon ne dit pas si ce prince superstitieux & son barbare astrologue, moururent dans leur lit.

Les Arrakanois regardent comme une beauté, un front large & plat, les yeux petits, les narines larges & ouvertes, & les oreilles pendantes jusques sur les épaules. Pour donner ces agrémens à leurs enfans, ils ont soin de leur appliquer au moment de leur naissance une plaque de plomb sur le front, & de charger leurs oreilles d'un petit poids qu'ils augmentent, en proportion de l'âge.

Leurs festins ne flatteraient pas le goût des Européens. Les rats, les souris, les serpens sont leurs mets les plus délicieux ; c'est un régal pour la nation que le poisson, lorsqu'il commence à exaler une odeur insupportable. Ils n'ont pas l'usage du pain, mais ils y suppléent par une sorte de riz broyé & réduit en farine. C'est tout ce qu'on peut dire de ce peuple avec quelque certitude.

ROYAUME
DE SIAM.

CHAPITRE PREMIER.

Description géographique du royaume de Siam.

Les lecteurs ne doivent pas s'attendre à une description exacte & détaillée du royaume de Siam : la plûpart des écrivains qui en ont parlé, tels que la Loubere, le père Tachard & le Hollandais Joost Shuten, ne s'accordent ni sur sa position ni sur son étendue. Selon la Loubere, le royaume de Siam est borné au nord, par celui de Laos ; à l'est, par ceux de Camboye & de Kéo ; au sud, par un grand golphe auquel il communique son nom, & à l'ouest, par la presqu'isle de Malaca. Vers le nord, ses frontières s'étendent jusques sous le vingt-deuxième degré, & comme la rade qui termine son golphe est à-peu-près à treize degrés & demi, il est à présumer que toute cette étendue, d'ailleurs assez inconnue aux Européens, est d'environ cent soixante-dix lieues en ligne droite. Du levant au nord le royaume de Siam est séparé, par de hautes montagnes, de celui de Laos, & une autre chaîne de montagnes lui sert de bornes du

côté des royaumes de Pégu & d'Ava. L'intervalle que laissent entr'elles ces deux chaînes de montagnes est occupé par une grande & large plaine, qui en quelques endroits peut avoir jusqu'à cent lieues, & se trouve traversée jusqu'à la mer, du nord au midi, par une belle rivière, que les Siamois appellent Ménam. Telle est l'idée générale que la Loubere donne de ce pays, dont parle bien différemment le Hollandais Joost Shuten. Le royaume de Siam, dit-il, s'étend jusques sous le dix-huitième degré de latitude septentrionale, & touche de ce côté aux royaumes de Pégu & d'Ava. Du côté de l'ouest il est borné par le golphe de Bengale. La côte s'étend depuis Martavan jusques sous le septième degré, où il confine du côté du sud avec les royaumes de Patan & de Quéda. Depuis Patan la côte court vers le nord jusqu'à treize degrés trente minutes, où elle se courbe en arc, & fait le fond du golphe de Siam : la côte descend après vers le sud, jusques sous le douzième degré, & de ce côté-là, le royaume de Siam joint à l'est les déserts de Camboie, & au sud les royaumes de Jongoma, de Tangu & de Lands-Langh, de sorte qu'il a la forme d'une demi-lune de quatre cents cinquante lieues de circuit.

Il paraît impossible de rapprocher ces deux descriptions, & comme assure le père Tachard, les jésuites, qui de son tems furent chargés de lever une carte exacte du royaume, n'ont pu remplir ce projet ; il faut s'en tenir aux lumières imparfaites dispersées dans les

voyageurs, qui presque tous ne se sont attachés qu'à connaître les côtes maritimes, & n'ont point eu occasion de pénétrer dans l'intérieur du pays.

Au reste, on trouve dans le royaume, qui est divisé en douze provinces, quelques villes assez considérables, mais toujours situées sur des canaux ou des rivières, & particulièrement sur celle qui porte le nom de Ménan. La chaleur du climat prescrit aux Siamois la nécessité de choisir par préférence cette utile situation ; ces villes sont presque toutes un amas confus de cabanes, bâties en bois, quelquefois entourées d'un mur de briques, & plus souvent d'une palissade de planches.

La ville de Siam, capitale de tout le royaume, que les Siamois appellent Méuang-Syouthia, les Chinois Juchia ou Judia & les Européens Siam, est une ville moderne, & qui ne doit pas avoir plus de trois siècles d'antiquité. Elle est située dans une isle agréable, qui peut avoir sept lieues de circuit : trois grands bras de la rivière de Ménan la traversent dans toute son étendue, & sont continuellement couverts d'une prodigieuse quantité de bateaux. Cette ville est divisée en trois quartiers : celui où le roi a son palais est le plus beau ; le second quartier, & qui est le plus riche, est destiné aux étrangers ; c'est la demeure des Chinois, des mores, & de la plûpart des Européens ; les maisons y sont de briques, les rues bordées de boutiques des deux côtés, & comme dans cet endroit

la rivière forme un bassin vaste & commode, tous les vaisseaux y abordent, & viennent s'y faire radouber. C'est l'endroit du royaume où se fait le plus grand commerce. Le troisième quartier est affecté aux naturels du pays, il est immense, & c'est-là que se tiennent les artisans, les ouvriers, & ceux qui débitent toutes les choses nécessaires à la vie, excepté la viande. Quelquefois la foule est si considérable dans les rues de ce quartier, qu'on a peine à s'en démêler.

Les voyageurs n'évaluent pas le nombre des habitans de la ville de Siam, mais ils assurent que dans tous les tems elle pourrait fournir soixante mille hommes en âge de porter les armes, & que ce nombre se doublerait aisément, si l'on y comprenait ceux qui habitent les villages qui sont de l'autre côté de la rivière, & qui doivent en être regardés comme les fauxbourgs.



CHAPITRE II.

Précis de l'hiſtoire du royaume de Siam.

ON prétend que les Siamois n'ont point l'uſage de l'impreſſion, ce qui paraît d'autant plus étrange, qu'ils ſont voiſins des Chinois, chez qui cet art eſt connu de tems immémorial ; quoiqu'il en ſoit, l'hiſtoire des Siamois n'eſt qu'un tiſſu informe de fables ridicules, dont ils ont un petit nombre de livres, qu'ils cachent ſoigneuſement aux étrangers. Raſſemblons ſimplement ce que débitent à ce ſujet les plus apparens de ce peuple.

Les Siamois ne font remonter le règne de leur premier roi, qu'à l'année ſept cents cinquante-cinq de notre Ere ; *Pra-poat-honne-ſourit-tep-pennatui-ſonanne-bopitra*, eſt le nom qu'ils lui donnent. Il tint ſa cour à Tch'ai-pappe-mahanacon, ville dont on ignore la ſituation. On ne dit rien des dix rois ſucceſſeurs de ce premier : on aſſure ſeulement que le dernier de ces princes, nommé Ypoïa-Sanne-Thora-Theſma-Teperat, transféra ſa réſidence à la ville de Taſoo-nacora-louang, qu'il avait fait bâtir, & l'on ne rapporte point où elle était ſituée. Le douzième ſucceſſeur de ce roi, qui portait le nom de Pra-pro-noome-thele-ſéri, ordonna à ſon peuple de le ſuivre à Lacontaï, ville ſituée

ſur une rivière, qui deſcend des montagnes de Laos, & qui ſe jette dans le Ménan, un peu au-deſſous de Porſelouc, dont Lacontaï eſt éloignée d'environ cinquante lieues; mais ce prince quitta bientôt ce nouveau ſéjour pour venir élever, & habiter la ville de Pipéli, ſur une rivière dont l'embouchure eſt à deux lieues au couchant de la plus occidentale embouchure du Ménan. Quatre rois ſuccédèrent à celui-ci, & Rhamatilondi, le dernier des quatre, commença à jetter les fondemens de la ville de Siam, & à y établir ſa cour. Rhamatilondi, vivait en mil ſix cents quatre-vingt-neuf, ainſi dans l'eſpace de neuf cents trente-quatre années, les Siamois comptent cinquante-deux rois.

Le père de ce Rhamatilondi, fut dit-on, un uſurpateur cruel, qui s'empara du trône, après en avoir fait mourir le roi légitime, & tous les princes du ſang royal, excepté deux qui échappèrent à ſes fureurs, & dont on n'a jamais eu de nouvelles. Dans le petit nombre de faits, dont les Siamois ne font pas difficulté d'ouvrir la connaiſſance aux étrangers, un ſeul trait paraît digne de remarque. Lorſque l'uſurpateur Rhamatilondi entra à main armée dans le palais, il força le roi légitime à l'abandonner, & à ſe réfugier dans un temple; ayant enſuite fait tirer de cet aſyle ſacré ce prince malheureux, il le fit amener au palais devant ſon trône, & le fit déclarer déchu de la couronne, par la ſeule raiſon qu'il avait quitté lâchement ſa réſidence royale. A

cet usurpateur, succéda son frère & non son fils, qui trop jeune encore, ne put, ou n'osa disputer son héritage. Pour garantir sa vie, cet enfant se jetta dans un cloître, dont le tyran crut devoir respecter la sainteté : mais ce dernier crime, qu'il redouta de commettre, lui coûta la couronne : son neveu sortit de sa retraite, il assembla des troupes, avec lesquelles il força le palais, & s'assit sur le trône de son père, après avoir obligé l'usurpateur à prendre sa place dans le couvent dont il venait de sortir.

CHAPITRE III.

Gouvernement du royaume.

LE roi de Siam est despotique : il fonde sa sûreté sur l'anéantissement de sa famille, dont il sacrifie les uns & mutile les autres : les moins infortunés sont peut-être ceux qu'il prive de la raison par l'usage de certains breuvages. Cependant cette autorité sans bornes que le souverain exerce sur ses peuples est moins dangereuse pour les petits qu'il ne craint pas, qu'elle n'est funeste aux grands qu'il redoute sans cesse. Dans ce pays l'ambition conduit à l'esclavage, & l'obscurité assure la liberté & les douceurs de la vie paisible & bornée. Plus à cette cour on se trouve élevé & plus on est prêt de sa chute : il ne suffit

pas de plaire à ſon maître pour s'y ſoutenir dans un poſte brillant ; la facilité de porter en tout tems ſes plaintes aux pieds du trône aiguillonne la jalouſie, & donne continuellement des armes à la calomnie. Au reſte, le roi de Siam eſt moins révéré de ſes ſujets par cette fauſſe idée qu'ils ont adoptée, que ſon ame doit être infiniment ſupérieure aux autres ames, & preſque d'une nature céleſte & divine, que parce qu'ils ſe perſuadent que la condition de roi eſt plus heureuſe que celle du commun des hommes.

Si l'on s'en rapportait à la loi établie, le fils aîné de la reine ſuccéderait néceſſairement à la couronne; mais comme à Siam on ne peut pas concevoir que le plus vieux ſe proſterne devant le plus jeune; c'eſt ſouvent le fils d'une concubine, qui, plus avancé en âge, l'emporte ſur l'héritier légitime, ou, pour mieux dire, c'eſt preſque toujours la force qui décide du droit au trône.

Le royaume de Siam eſt diviſé en haut & bas : le haut pays, qui eſt vers le nord, comprend ſept provinces & le bas huit, qui toutes ont leur capitale & leur juriſdiction ſéparée, & reſſortiſſent directement à la cour. La ville de Siam eſt placée au centre de l'état : les tribunaux de judicature ne conſiſtent proprement qu'en un ſeul officier, qui en eſt le préſident, & qui ſeul a le droit de juger. Il a quelques conſeillers ſubalternes qu'il doit conſulter, mais qui n'ont pas voix délibérative. La fonction de ce chef eſt le gou-

vernement civil & militaire, avec un pouvoir abſolu de tout régler, ſauf à rendre compte de ſa conduite au ſouverain. Cette puiſſance immodérée & arbitraire a donné occaſion à quelques-uns de ces gouverneurs de ſe ſouſtraire à l'autorité légitime : tel eſt actuellement celui de Jor, auquel on donne le titre de roi : telle eſt la reine de Patane, toujours veuve & vieille, qui, pour unique redevance envers la couronne, envoie, de trois en trois ans, au roi de Siam, deux petits arbres, l'un d'or & l'autre d'argent, chargés tous deux de fleurs & de fruits.

Autrefois tous les gouvernemens étaient héréditaires, & les gouverneurs exerçaient impunément un pouvoir qui approchait de la tyrannie ; aujourd'hui la plûpart de ces places ne ſont accordées que pour trois ans, & quoique le peuple ſoit toujours foulé, le prince y trouve cet avantage, que ces avides officiers ſont privés de leurs emplois, avant qu'ils aient eu le tems de s'affermir dans la province, qui leur avait été confiée. Le gouverneur partage avec le ſouverain les rentes impoſées ſur les terres labourables : il retient pour lui les amendes, & dix pour cent des confiſcations : dans les provinces maritimes, le gouverneur impoſe un droit ſur les vaiſſeaux marchands, qui ordinairement eſt de huit pour cent ſur les marchandiſes.

La nation Siamoiſe eſt partagée en perſonnes libres & en eſclaves. On peut naître eſclave, on peut le devenir. On devient eſclave,



lorſqu'on a été pris à la guerre, lorſqu'on ne peut payer une dette, ou lorſqu'on a été confiſqué en juſtice. L'eſclave pour dette peut ſe racheter, en payant; mais ſes enfans, nés pendant ſon eſclavage, reſtent dans l'ordre de leur naiſſance. Les fils d'une mère eſclave, ſont eſclaves comme elle; & lorſqu'il eſt queſtion de partager ces enfans, le premier, le troiſième, le cinquième, & tous les nombres impairs appartiennent au maître de la mère; & le ſecond, le quatrième, & les autres nombres pairs, ſont dévolus au père des enfans, s'il eſt libre, ou à ſon maître s'il eſt eſclave: encore faut-il que le commerce des deux eſclaves ait été entretenu du conſentement du maître de la mère, ſans quoi tous les enfans indiſtinctement appartiendraient à ce maître.

Excepté le droit de mort, le maître a tout pouvoir ſur ſon eſclave, il peut l'employer à tel travail qu'il lui plaît, à moins qu'il ne juge plus convenable de lui permettre de gagner ſa vie, ſous la redevance d'un certain droit, qui peut monter de ſept livres dix ſols à quinze livres de france. Il n'en eſt pas de même des eſclaves du prince; ceux-ci, nourris par lui, lui doivent un travail continuel, & n'ont jamais la liberté de travailler pour eux. Les ſujets libres doivent chaque année au roi un ſervice de ſix mois.

On ne connaît point de nobleſſe chez les Siamois: la charge diſtingue le ſujet; mais s'il vient à perdre ſon emploi, il rentre dans

l'ordre commun. Décidément ce peuple est une milice dans laquelle chaque particulier est engagé, & doit à son maître un service de six mois, soit comme soldats, soit à différens travaux. La nation est partagée en deux classes, qu'on distingue par les noms de *gens de main droite & gens de main gauche.* Par cette singulière distinction, chacun sait dequel côté il doit se placer dans ses fonctions. Ce premier partage amène des subdivisions, qu'on appelle *bande*; chaque bande a un chef nommé *Naï.* Les enfans sont de la bande de leur père ou de leur mère, en suivant la règle des nombres pairs; & quoique les moines du pays, & les femmes ne soient point sujets aux différens services, ils sont inscrits sur les livres des dénombremens: les femmes par rapport à leurs enfans, & les religieux, parce qu'il leur est permis de quitter leur ordre, & qu'en rentrant dans le monde, ils rentrent nécessairement dans la classe dont ils étaient sortis, & sous l'autorité de leur Naï.

Le Naï a seul le droit de préter de l'argent à son soldat, & même celui de payer ses dettes, afin que, devenant insolvable, il en puisse faire son esclave; tout Naï qui a dix mille soldats à commander, a le pas, & est au-dessus d'un Naï qui n'en a sous ses ordres que mille, quoique la place soit la même pour la dignité.

Il n'y a peut-être point de peuple au monde qui entende moins l'art de la guerre que le Siamois. Lorsqu'un voisin fait une invasion

dans son pays, il se jette par représailles sur ses terres, & tous les exploits de ces singuliers ennemis consistent à faire de part & d'autre le plus d'esclaves possibles. Ils n'ont aucune méthode réglée pour pousser un siége : la famine ou la trahison font rendre les villes. La marine royale n'est composée que de quelques petits vaisseaux, propres seulement à porter des marchandises, & de quelques galères à un pont, avec des rames, qui à peine atteignent l'eau, & des ancres de bois.

Les finances du prince se réduisent à quelques droits sur les marchandises étrangères, & a un droit annuel sur les terres labourables, & sur tous les fruits qui se recueillent : on peut y joindre les amendes, les confiscations, & les terres de son domaine propre qu'il fait cultiver par ses sujets. Au surplus le roi de Siam s'est réservé le commerce exclusif de plusieurs denrées, dont le produit augmente considérablement ses revenus.

Dans ce royaume, un ambassadeur n'est regardé que sur le pied d'un messager des rois : il ne représente point son maître ; on l'arrête lorsqu'il arrive ; il est conduit à l'audience du souverain, & sitôt qu'il a reçu son congé, il doit quitter la capitale.

Les principaux officiers du roi de Siam sont, 1°. Un officier qui a la direction des cours criminelles & des confiscations, place qui est regardée comme la plus importante. 2°. Un grand chancelier, qui a la direction des affaires étrangères. 3°. Un grand chambellan, qui a la

la surintendance des palais. 4°. Le premier juge. 5°. Le receveur général des revenus de la couronne. 6°. Un grand écuyer, qui a l'inspection des éléphans & de leurs équipages. 7°. Un grand maître de la maison, qui commande à tous les domestiques du roi, & qui a la direction des balons, c'est-à-dire, de toutes les barques du roi.

Il y a à Siam, comme dans toutes les cours, une prodigieuse quantité d'officiers subalternes, dont les voyageurs ne nous parlent pas assez clairement pour en oser donner le détail. Il suffit de connaître les principales fonctions des premiers. Il est seulement bon d'observer que chaque fois que le prince nomme un particulier à un emploi, il lui donne un nouveau nom ; ce qui jette une confusion, dont on a peine à se tirer. Les étrangers même reçoivent du roi un nom de faveur ou d'estime, qu'ils doivent porter pendant leur séjour à Siam.



CHAPITRE IV.

Justice du royaume.

Les tribunaux de judicature, comme nous venons de le dire, ne sont composés que d'un chef ou d'un président qui juge, & de quinze ou seize conseillers qui donnent simplement leur avis.

Le droit public de Siam est renfermé dans trois volumes : le premier contient les noms, les fonctions, & les prérogatives de tous les offices ; le second est un recueil des constitutions des anciens rois, & le troisième est le dépôt des nouvelles loix, & particulièrement de celles promulguées par le prince qui régnait avant l'arrivée des français. Le style dans tous les procès est uniforme : on ne les distingue point entre affaires civiles & affaires criminelles. La perte d'une cause, quelle qu'elle soit, est toujours suivie d'un châtiment infligé à celui qui la perd. Avant de commencer une instance il faut donner caution, & l'on doit plaider par écrit.

Un particulier qui croit avoir à se plaindre de quelqu'un, présente sa requête au Naï qui le commande, celui-ci la remet à un conseiller qui la donne au président. La requête admise, le président en compte les lignes & y appose son sceau ; ensuite elle repasse de ses mains

dans celles du conseiller, du lieutenant du conseiller & du greffier, pour en faire leur rapport dans la salle de l'audience. Le greffier lit alors tous les avis, en l'absence du président. On fait venir les parties, & jusqu'à trois fois on leur propose un accommodement & on les presse d'y consentir; s'ils refusent, on fait entendre les témoins, toujours sans que le président assiste à ces formalités. De-là on va aux opinions, qui ne sont que consultations, & le procès passe pour instruit. Le président averti que tout est dans le meilleur ordre, vient prendre place sur son tribunal; le greffier fait la lecture du procès & des opinions de l'assemblée, & le juge suprême prononce en termes généraux que telle ou telle partie sera condamnée par la loi, dont le greffier lit l'article à haute voix.

On ne pourrait légitimement se plaindre d'être condamné par la loi; mais à Siam, comme en Europe, on veut interpréter la loi, & souvent la loi la plus équitable produit une interprétation injuste.

La sentence, prononcée aux parties par le président, est mise par écrit, & doit avoir son exécution. C'est toujours la partie qui plaide sa cause, ou un de ses proches parens qui fait l'office d'avocat.

Lorsque les accusations paraissent graves, & que les preuves manquent, on a recours à la question, pour laquelle on employe différentes méthodes. Celle du feu est la plus ordinaire.

On fait une fosse, dans laquelle on élève un bûcher, de manière que sa surface soit de niveau avec les bords du trou ; sa longueur est de cinq brasses, sur une de largeur. Les deux parties y passent nuds pieds, & celui dont la plante des pieds résiste à l'action du feu gagne son procès.

Il y a des occasions où l'épreuve du feu se fait avec l'huile bouillante, dans laquelle les deux parties plongent la main : quelquefois c'est de l'étain fondu. Un Français, intéressé à convaincre de vol un Siamois, risqua un jour cette dernière épreuve, & retira sa main à demi consumée, tandis que son adversaire en sortit sa sienne saine & entière, & fut renvoyé absous.

Lorsque l'épreuve de l'eau est ordonnée, les deux plaideurs se rendent sur le bord de la rivière, tenant chacun une perche à la main : ils les plantent dans l'eau, & se laissent couler au fond : celui qui y demeure le plus longtems gagne sa cause

Une autre épreuve, mais qui tient en quelque façon à la religion est celle des pilules. Les prêtres ou *Talapoins* en préparent un certain nombre, qu'ils chargent d'imprécations ; cette espèce de cérémonie achevée, les deux adversaires en avalent la quantité prescrite, & la preuve de l'innocence, ou du bon droit, est de les garder dans l'estomac sans les rendre.

C'est toujours devant les juges, & en présence du peuple que se font ces sortes d'é-

preuves : s'il arrive que les deux parties en sortent avec égalité, on ordonne l'épreuve des tigres ; les adversaires sont livrés à ces animaux furieux, & celui qu'ils épargnent quelques minutes est réputé innocent ; si tous deux sont déchirés par ces bêtes cruelles, on les croit également coupables.

Un homme, convaincu de vol, est condamné à payer la valeur du double, & quelquefois du triple de la chose volée, & cette restitution est dévolue, par portion égale, au juge & au plaignant ; mais ce qui doit paraître singulier, c'est que les Siamois étendent la peine du vol à toute possession injuste en matière réelle : ainsi quiconque perd son procès, rend non seulement à son adversaire la chose contestée, mais en paye encore le prix, qui doit être partagé entre le juge & le client.

Les crimes capitaux sont jugés par le prince ou par des juges extraordinaires qu'il nomme à cet effet. Quelquefois le monarque envoie des commissaires dans les provinces pour éclairer la conduite des magistrats, & en cas de malversations, pour les déposer ou les punir de mort, s'ils méritent ce châtiment.



CHAPITRE V.

Religion des Siamois.

Les auteurs qui nous ont parlé de la religion des Siamois, conviennent unanimement qu'elle est extrêmement bizarre : un * d'entr'eux, missionnaire & théologien, est entré dans le plus grand détail à cet égard, & nous allons profiter des lumières qu'un assez long séjour dans ce royaume, lui avait acquis ; laissons-le parler sur une matière si importante.

« Les Siamois croyent un dieu, mais ils » entendent par ce grand nom un composé » d'esprit & de corps, dont le propre est de » secourir les hommes, & ce secours consiste » à leur donner une loi, à leur prescrire les » moyens de bien vivre, à leur enseigner la » véritable religion, & les sciences qui sont » nécessaires à leurs besoins. Les perfections » qu'ils lui attribuent, sont l'assemblage de » toutes les vertus morales possédées dans le » dégré le plus éminent, acquises par plusieurs actes, & confirmées par un exercice » continuel dans tous les corps par lesquels il » a passé » C'est-à dire, qu'avant d'avoir pu atteindre les perfections, qui lui ont obtenu la

* Le pere Tachard.

qualité de dieu, il a dû faire ses preuves, & subir une infinité de transmigrations. « Ce » dieu est exempt de passions : il ne ressent » aucun mouvement qui puisse altérer sa par- » faite tranquillité ; mais il n'est parvenu à cet » état que par les extrêmes efforts qu'il a faits » pour triompher de ses sens, ensorte qu'a- » vant ce prodigieux changement, son sang » en est devenu blanc ».

Ce dieu est visible ou invisible, selon sa volonté, il peut être par-tout, il sait tout, & cette connaissance universelle est attachée à son état, il en jouit depuis le moment qu'il est né dieu. Ce n'est pas par une suite de raisonnement qu'il acquiert cette connaissance, un seul & unique regard jetté sur les choses, lui représente en même tems les préceptes de la loi, les vices, les vertus, les secrets les plus cachés de la nature, le passé, le présent & l'avenir. « Le corps de ce dieu est infini- » ment plus brillant que le soleil, il éclaire » ce qu'il y a de plus caché, sa lumière pé- » nétre tout : son bonheur n'est accompli que » lorsqu'il meurt pour ne plus renaître. Alors » il disparaît de la terre, & n'est plus sujet à » aucune misère ».

Ce sommeil du dieu des Siamois ne finit jamais, & son bonheur est d'autant plus constant, qu'il ne peut plus être troublé par tout ce qui arrive ici bas.

Il ne faut pas croire que le règne de ce dieu soit d'une eternelle durée : il n'embrasse qu'une certaine révolution d'années, pendant

lesquelles un petit nombre d'élus doivent se sanctifier par ses mérites. Cette tâche, remplie, il quitte la terre, & tombe dans un repos éternel : alors un autre dieu lui succède au gouvernement de l'univers.

Les hommes peuvent devenir dieux ; mais ce n'est qu'après une espace considérable de tems, & par une multitude d'actions vertueuses qui ne se soient jamais démenties ; mais ce n'est pas assez des bonnes œuvres pour devenir dieu : les ames, en animant différens corps, doivent, à chaque bonne action, avoir en vûe de mériter la divinité, & prendre à témoin de la pureté de leur intention les anges qui président aux quatre parties du monde, après avoir versé de l'eau, en implorant le secours de l'ange gardienne de la terre ; car les Siamois prétendent qu'il y a des anges femelles.

« Au-dessous de cet état de divinité, continue le père Tachard, il y en a un moins » parfait, qui est celui de la sainteté. Pour être » saint, il suffit d'avoir passé dans plusieurs » corps, & d'y avoir acquis beaucoup de » vertus, & qu'en pratiquant ces actes de » vertus, on se soit proposé d'acquérir la » sainteté : les propriétés de la sainteté sont » les mêmes que celles de la divinité. Les » saints les possèdent aussi bien que dieu, » mais dans un degré, bien moins parfait ; » outre que dieu les a par lui-même, sans les » recevoir de personne, au lieu que les saints » les tiennent de lui par les instructions qu'il

» leur donne. C'eſt lui qui leur apprend tous » ces ſecrets, dont il a une connaiſſance parfaite. C'eſt pour cela que s'ils ne renaiſſent » pendant qu'il eſt dans le monde, comme » ils ne peuvent recevoir ces enſeignemens, » ils ne ſont point ſanctifiés ; auſſi ont-ils la » coutume, dans leurs bonnes œuvres, de demander la grace de renaître en même tems » que leur dieu ».

La ſainteté n'eſt entièrement conſommée, que lorſqu'après une multitude de tranſmigrations, les ſaints meurent enfin pour ne plus renaître, & que leurs ames vont habiter le paradis pour y jouir d'un bonheur éternel.

Les Siamois admettent des punitions pour les vices, & des recompenſes pour la vertu ; de-là, la certitude d'un paradis & d'un enfer. Ils placent leur paradis dans le plus haut ciel, & leur enfer au centre de la terre ; mais, ſelon eux, ce lieu de délices, & ce ſéjour des tourmens ne ſont pas éternels. Ils diviſent l'enfer en huit demeures, qui ſont huit degrés de peines, & le ciel en autant de demeures bienheureuſes, qui ſont cependant diſtinguées par autant de degrés de béatitudes. Ce ciel qu'ils ont créé, eſt gouverné comme la terre. Il y a des rois indépendans l'un de l'autre : on y fait la guerre, il s'y donne des batailles. Dans le premier, le ſecond & le troiſième ciel, on s'y marie, & les bienheureux peuvent avoir des enfans ; dans le quatrième, ils ceſſent d'être frappés des plaiſirs des ſens, & par gradation, pendant leur ſé-

jour dans les deux ſuivans, ils parviennent à cet état de pureté qui leur ouvre l'entrée du huitième, qui eſt proprement leur paradis, où ils jouiſſent d'une félicité inaltérable.

Un point bien important dans la doctrine des Siamois, c'eſt que tout ce qui arrive d'heureux ou de malheureux dans le monde, eſt conſtamment une ſuite néceſſaire des bonnes ou des mauvaiſes actions ; enſorte que les biens, les honneurs, la ſanté ſont les recompenſes d'une conduite exempte de reproches, & que les maladies, l'opprobre, la miſère, ſont la punition d'une vie précédente ſouillée par des crimes. Il n'y a pas juſqu'aux avantages, ou aux défauts naturels qu'on apporte en naiſſant, qu'ils ne regardent comme la recompenſe ou la punition des vertus ou des vices qui ont précédé cette naiſſance.

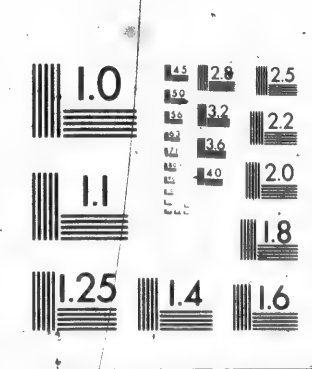
En admettant des eſprits, les docteurs Siamois prétendent que ce ne ſont que des ames que renferment toujours quelques corps, juſqu'à ce qu'elles ſoient parvenues à l'état de ſainteté ou de divinité.

Les anges ſont partagés en mâles & femelles ; ils ont des corps, & peuvent avoir des enfans, mais qui ne s'élèvent jamais ni à l'état de ſainteté, ni au ſuprême grade de la divinité. Ces anges veillent à la conſervation des mortels, & au gouvernement de l'univers : ſept claſſes plus parfaite l'une que l'autre les diſtinguent, & ils habitent ſept cieux différens. Les aſtres, la terre, les villes, les montagnes, les forêts, le vent, la pluie, &c. ſont ſous la direction de ces eſprits,

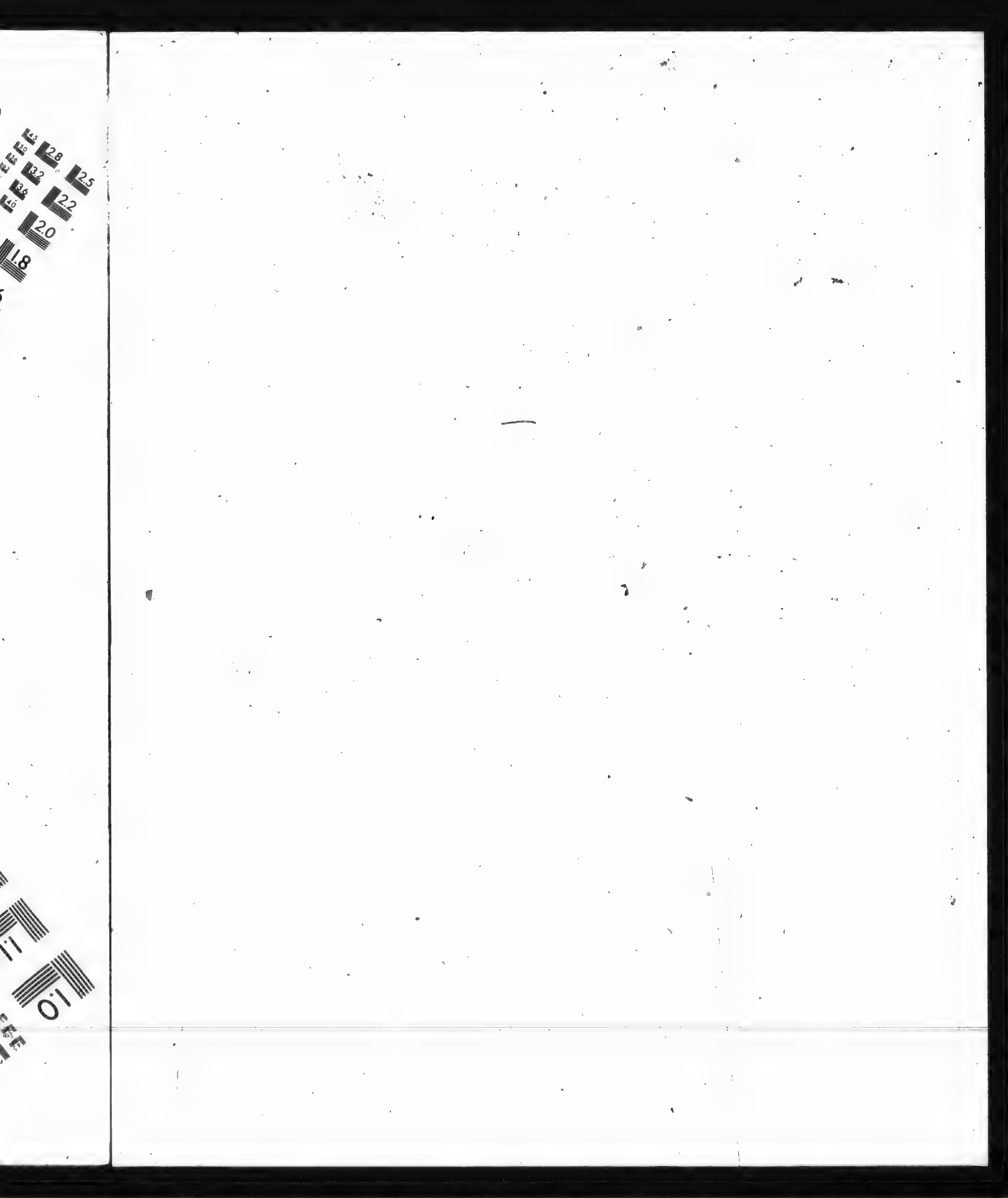
qui examinent la conduite des hommes, & auxquels les Siamois s'adressent dans leurs besoins. A l'égard des démons, ces idolâtres se persuadent que ce sont les ames des méchans, qui, en sortant de l'enfer errent sur la terre, & se plaisent à les tourmenter. Au nombre de ces mauvais esprits, ils mettent les ames des enfans mort-nés, celles des mères qui meurent dans les douleurs de l'enfantement, & celles de ceux qui sont tués en duel.

Un Siamois ne comprend pas que le monde ait pu avoir un commencement, & qu'il puisse avoir une fin ; il croit le ciel & la terre éternels & increés. Chaque planette est habitée par une intelligence parfaite. La terre est suspendue au milieu des eaux, de la même manière que la mer soutient un vaisseau. Un gouffre intérieur, dont l'entrée est au centre de la terre, sert de communication aux eaux de la mer, & à celles qui coulent sur la surface du globe. Un vent qui souffle de toute éternité, retient dans un juste équilibre cet immense volume d'eaux ; mais lorsque le tems de la destruction sera arrivé, c'est-à-dire, lorsque le dieu des Siamois cessera de régner, ainsi qu'il l'a prédit, le feu du ciel tombera sur la terre ; il y dévorera tout, & sa flamme active l'ayant ainsi purifiée, la terre sera rétablie dans son état de pureté primitive. Avant ce précieux renouvellement, une corruption universelle produira un changement considérable dans les hommes, les animaux, & dans toute la nature. Du tems que le dieu des Siamois habitait sur la terre,

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



les hommes avaient une taille de géant, ils jouissaient d'une santé parfaite ; leurs connaissances s'étendaient à tout ce qui peut se savoir, la loi était l'unique règle de leurs actions, & leurs mœurs étaient innocentes : depuis ce tems heureux, l'homme a perdu ces avantages, il a dégénéré, & à proportion qu'il se corrompra, il deviendra si faible & si petit, qu'à peine il aura une coudée de hauteur : alors la vie humaine sera très-courte, l'ignorance & les vices les plus honteux se répandront sur la terre, & la vertu sera oubliée. Voilà les pronostics qui annonceront la fin du monde ; mais avant l'embrasement général, six soleils paraîtront pendant les trois derniers siècles, & chacun d'eux éclairera la terre pendant cinquante années. Ces nouveaux astres dessécheront la mer, & feront mourir les arbres, les animaux & les hommes.

« La terre couverte de cendres & de poussière sera purifiée par le souffle d'un vent impétueux, qui enlèvera ces restes de l'embrasement du monde : après quoi elle exhalera une odeur si douce, qu'elle attirera du ciel une ange femelle, qui mangera de cette terre purifiée. Ce plaisir lui coûtera cher, car pour l'expier, elle sera obligée de demeurer ici bas, sans pouvoir jamais remonter au ciel. Cette intelligence concevra du morceau qu'elle aura mangée douze fils & douze filles, qui repeupleront le monde. Les hommes qui en naîtront seront ignorans, grossiers, ne se reconnaîtront pas

» dabord eux-mêmes ; & après s'être connu, » ils ignoreront encore la loi ; ils n'en auront la connaissance qu'après un si long espace de tems, qu'on peut l'appeller en quelque façon une éternité. Cet espace de tems » étant écoulé, il renaîtra un dieu, qui dissipera les ténèbres de l'ignorance, en enseignant aux hommes la véritable religion, » & leur faisant connaître les vertus qu'il faut » pratiquer, & les vices qu'il faut fuir . . . Il » leur donnera des écritures où ces choses seront expliquées, & la loi sainte, effacée » depuis longtems de l'esprit des hommes, » y sera de nouveau gravée par les soins & » les mérites de cette divinité ».

Voilà l'unique emploi que les Siamois jugent digne de dieu, pendant son séjour sur la terre; car, selon eux, il serait au-dessous de lui de gouverner le monde, de veiller à la conservation des hommes & des animaux, & à la production de toutes les choses nécessaires à la vie. C'est ainsi que les idolâtres prétendent que l'univers sera plusieurs fois renouvellé pendant l'éternité.

CHAPITRE VI.

Morale des Siamois.

TOUTE la morale des Siamois eſt compriſe dans les préceptes ſuivans.

1°. Adorer Dieu & ſa parole, & tous ceux qui imitent ſes vertus.

2°. Ne pas voler.

3. Ne pas boire de vin, ni aucune liqueur qui enivre.

4. Ne pas mentir, ni tromper perſonne.

5°. Ne pas tuer d'hommes ni d'animaux.

6°. Ne pas commettre d'adultère.

7°. Jeuner les jours de fêtes.

8°. Ne pas travailler les mêmes jours.

Le cinquième précepte ne s'étend pas ſeulement aux hommes & aux animaux, mais aux plantes mêmes & aux ſemences. Le Siamois qui croit fermement que tout eſt animé dans la nature, prétend que c'eſt un crime d'y détruire quelque choſe : ainſi caſſer une branche d'arbre, c'eſt offenſer l'ame de l'arbre, mais quand une fois l'ame eſt chaſſée d'un corps, il ſuppoſe que la deſtruction eſt déja faite, & croit ne rien détruire en ſe nourriſſant de ce corps. Les prêtres Siamois ne ſe font aucun ſcrupule de manger ce qui eſt mort, mais c'eſt pour eux le plus grand péché de tuer ce qu'ils eſtiment vivant. Faire une inciſion d'où il ſorte

quelques gouttes de ſang, c'eſt pécher contre ce cinquième précepte ; mais la pêche n'eſt pas criminelle, parce que, diſent ces idolâtres, « nous ne faiſons que tirer le poiſſon de l'eau, » mais nous ne répandons pas ſon ſang ». Un pareil faux-fuyant leur fait excuſer les meurtres indiſpenſables que la guerre fait commettre : « Ne tués pas, dit le roi, quand il envoie ſes » troupes en campagne, » ce qui ne veut pas dire qu'on ne tue pas exactement, mais qu'on ne doit pas tirer droit ſur l'ennemi.

Quoiqu'il en ſoit de ce cinquième précepte, les Siamois croyent qu'il eſt permis de ſe tuer ſoi-même, que c'eſt faire un ſacrifice utile à l'ame, & que ce ſacrifice lui acquiert un grand degré de bonheur & de vertu. Ils ſe pendent quelquefois, par un principe de religion, mais qui a toujours pour objet une raiſon évidente de déteſter la vie. On raconte qu'un homme du royaume de Pégu fit aſſembler ſa famille dans un temple de Siam, & qu'il s'y brûla tranquillement, ſans qu'aucun de ſes parens, qui tous lui avaient cauſé quelque chagrin, entreprit de le diſſuader de cette extravagance. Cette mort fit du bruit : on crut ce ſuicide digne de l'apothéoſe, on couvrit ſon corps de plâtre, on en fit une ſtatue que l'on dora, & qui fut placée ſur l'autel du dieu révéré dans cette pagode.

Le ſixième précepte s'étend non-ſeulement à l'adultère, mais encore à toutes ſortes d'impuretés. Le mariage même chez les Siamois eſt un commerce impur. Le célibat eſt réputé un état de perfection.

Quelques févères que foient les préceptes de la loi des Siamois, ils favent les adoucir en difant que l'exacte vertu n'eft pas faite pour tout le monde, mais feulement pour leurs prêtres ; que « le métier des féculiers eft de » pécher, & celui des prêtres eft de ne point » pécher, & de faire pénitence pour les pé- » cheurs. Auffi par une fuite de cette opinion, » que le métier des féculiers eft de pécher, « les prêtres Siamois ne fe font aucun fcrupule de faire commettre des péchés aux féculiers, afin que ceux-ci payent chèrement les prières des prêtres qui les doivent racheter. C'eft cette raifon qui a engagé les miniftres de la religion Siamoife à charger le culte de devoirs inutiles, vétilleux, & fouvent impoffible à remplir. Par exemple, c'eft un grand péché d'allumer du feu, parce que c'eft détruire ce avec quoi on l'allume, & c'eft un auffi grand péché de l'éteindre lorfqu'il eft allumé.

Au refte, les Siamois ne confient que difficilement leurs livres aux étrangers, & jamais ils ne leur en expliquent les préceptes, dans la crainte que s'ils venaient à être tournés en ridicules, le péché n'en retomba fur eux.



CHAPITRE VII.

CHAPITRE VII.

Sommona-Kodon, dieu des Siamois.

LE ridicule, & le merveilleux joints à l'obscurité, sont toujours le fondement de la mythologie des idolâtres, & cette vérité éclate dans l'histoire que les Siamois nous rapportent de leur dieu Sommona-kodon. Ce ne sont que fables absurdes & sans suite.

Une fable Siamoise fait naître le dieu Sommona-kodon, d'une vierge qui le conçoit par la vertu du soleil. Cette vierge, honteuse de se trouver enceinte, se retire dans une forêt : elle y reste seule pendant toute sa grossesse, & accouche sans douleur sur le bord d'un lac du plus bel enfant du monde : mais cette mère tendre ne se trouvant point de lait pour nourrir cet innocent, entre dans le lac, & le pose sur le bouton d'une fleur, qui aussi-tôt s'épanouit, le reçut dans son sein & se referma ensuite. Cette fleur est en grande vénération chez les Siamois.

Une autre Légende du pays raconte que Sommona-kodon naquit d'une fleur, & cette fleur du nombril d'un enfant, ou plutôt d'une feuille d'arbre, en forme d'enfant, qui se mord un doigt du pied, & *nageant sur l'eau, qui seul subsistait avec Dieu.*

Quoiqu'il en soit de ces deux extravagances,

Kodon doit être le nom de cet homme, ou de ce dieu, & Sommona signifie, le solitaire ou le religieux des bois ; on présume qu'il était venu de la côte de Malabar ou de celle de Coromandel, & quelques Siamois lui donnent pour père un roi de Tanka, ou de Ceylan, & pour mère une femme appellée Maha, Mar-ya, ou suivant d'autres Man-ya. Ce dieu, selon les annales Siamoises, mourut cinq cents quarante-quatre ans, avant l'Ere chrétienne.

Sommona-kodon, à l'instant de sa naissance & sans le secours d'aucun maître, acquit, par un simple coup-d'œil, une connaissance entière du ciel, de la terre, du paradis, de l'enfer, & des secrets les plus cachés de la nature. Il se souvint de tout ce que son ame avait appris dans les différentes transmigrations qu'elle avait éprouvées : il prêcha les peuples, leur découvrit ces grandes choses, & les consigna dans ses livres, afin d'instruire la postérité. Ces livres se nomment *balis*. Il raconte dans un, qu'étant devenu dieu, il voulut manifester sa divinité aux hommes par quelque grand prodige. Se trouvant un jour assis sous un arbre, en présence d'une grande multitude, les anges descendirent du ciel & vinrent le glorifier.

Sommona-kodon avait un frère, appellé Thévatat, qui fut jaloux de sa gloire & conjura sa perte ; il lui déclara la guerre conjointement avec tous les animaux. Le mérite de ses bonnes œuvres le soutint contre ces dangereux ennemis. L'ange gardienne de la terre prétendit forcer Thévatat, & ses complices d'adorer Sommona-

kodon, mais trouvant leurs cœurs trop endurcis, elle pressa ses cheveux, & en fit sortir une mer qui les submergea.

Depuis que Sommona-kodon avait aspiré à devenir dieu, il était revenu au monde sous cinq cents cinquante formes différentes, & pendant ces transmigrations, il s'était toujours trouvé le premier, & le plus excellent personnage. Roi, il donnait sa vie pour ses sujets; particulier, il souffrait tous les maux avec patience & résignation, jusqu'à supporter qu'en sa présence, & pour l'éprouver, un Bramine lui enleva sa femme & ses enfans, & les tourmenta devant lui. D'autrefois il passait ses jours dans la retraite & la solitude, & s'infligeait les pénitences les plus rudes. Un jour, il donna sa femme à un pauvre qui lui demandait l'aumône: une autrefois, il s'arracha les yeux, & se coupa des lambeaux de chair pour sustenter quelques animaux que la faim pressait.

Sommona-kodon, ayant fait ses premières preuves, s'appliqua à la prière: devenu prêtre, ou *talapoin*, il mit le comble à ses bonnes œuvres, dont les mérites lui aquirent une force surnaturelle. Il vainquit dans un combat singulier un saint dont la vertu était déja recommandable. La défaite de ce saint redoubla son orgueil: il ne put se persuader que son adversaire fût arrivé à la perfection, & le provoqua à une nouvelle lute, il fut encore vaincu. Le siècle ou vécut Sommona-kodon fut celui de la sainteté; plusieurs personnages parurent dans le monde, mais dans un degré moins éminent

que celui de notre dieu Siamois, qui joignit à la force corporelle le don des miracles. Invisible, lorsqu'il le souhaitait, il pénétrait le passé & l'avenir, & toutes choses du présent se représentaient à ses yeux; en un moment il se transportait d'un lieu dans autre, & prêchait ainsi sa doctrine à toutes les nations. Mais au milieu de la gloire que lui méritait cette sublime vertu, Sommona-kodon s'oublia un jour; il tua un *Man*, & fut aussi-tôt puni de ce meurtre, sa vie ne s'étendit que jusqu'à quatre-vingts ans, il mourut, non comme l'homme meurt, mais en disparaissant tout-à-coup, ainsi qu'une étincelle qui s'élève & se perd en l'air.

Les Siamois disent que le *Man*, que tua leur dieu, était d'une nation impie & coupable: ils peignent ce peuple effroyable, avec un visage large & affreux, des dents d'une grandeur démesurée, & des serpents à la place de cheveux.

Après la mort du *Man*, le dieu Sommona-kodon s'avisa de manger de la chair d'un cochon, dans lequel l'ame du *Man* était entrée, & s'en étant apperçu, il pressentit que sa fin approchait. Une autre Légende rapporte qu'un monstre que le dieu avait tué autrefois, ressuscita sous la forme d'un cochon, & vint pour se jetter sur lui, pendant qu'il prêchait ses disciples, qu'alors il leur annonça son départ, & qu'ayant peu après mangé de la chair de ce même cochon, il en mourut: avant d'expirer, il eût l'attention d'ordonner qu'on lui élevât des temples, & qu'on lui dressât des statues. Sommona-kodon jouit de

cet état de tranquillité que les Siamois nomment *nireupan*. Son infenfibilité le rend impénétrable à la douleur, & cette forte d'anéantiffement eft, felon ces idolâtres, la fuprême félicité. Ils adreffent leurs prières à ce dieu, ils l'implorent dans leurs befoins: mais fa puiffance ne s'étend que fur eux, & il ne s'inquiéte point du fort des autres peuples.

Nous ne relèverons point toutes les contradictions qui fe trouvent dans ce que nous avons rapporté. Nous avons prévenu les lecteurs qu'ils ne devaient s'attendre qu'à des fables mal tiffues, mais qui cependant laiffent appercevoir de légères traces de vérités, que le tems & l'ignorance ont défigurées. Revenons.

Sommona-kodon, en quittant la terre laiffa l'empreinte de fes pieds en trois endroits différens: dans le royaume de Siam, dans le Pégu & dans l'ifle de Ceylan. Les peuples vont en pélerinages vifiter ces veftiges facrés, il s'y opère des miracles, fi l'on en croit les Siamois, & fur-tout dans la ville de Sokhotai, où il y a une ftatue de Sommona-kodon, qui étant portée à la campagne, procure la pluie dans les tems de féchereffe. On garde foigneufement les cheveux & les os de ce dieu, qui jettent une lumière refplendiffante.

Dans les pagodes, la ftatue de Sommona-kodon eft toujours accompagnée de celle de deux de fes difciples. Celui qui eft repréfenté à la main droite du dieu, renverfa un jour la terre à la prière des damnés, il prit dans le creux de fa main tout le feu de l'enfer, mais

tous ses efforts, pour l'éteindre, furent inutiles: il implora la miséricorde du dieu, qui lui répondit: « Si je vous accordais votre demande, » les conséquences en deviendraient funestes: » les hommes seraient trop méchans, si la » crainte de ce supplice ne les arrêtait ».

On connaît une parabole orientale qui exprime précisément le contraire: une femme, dit-on, portant du feu dans une main & de l'eau dans l'autre, fut un jour rencontrée par un Derviche qui lui demanda ce qu'elle voulait faire de ces deux élémens si opposés: de l'un, je veux, dit-elle, éteindre le feu de l'enfer, & de l'autre je prétens brûler le paradis, afin que n'y ayant plus de peines à redouter ni de recompenses à espérer, les hommes soient honnêtes gens sans crainte & sans intérêt.

Les Siamois attendent un autre Sommona-kodon, qu'ils supposent avoir été prédit par Sommona-kodon même. Cette idée échauffe souvent leur imagination, & augmente leur crédulité naturelle. Pour peu que le bruit se répande, qu'on a vu dans une province quelqu'un qui porte la stupidité, & la bêtise à un degré peu commun; aussi-tôt le peuple se rassemble, & croit reconnaître dans ce personnage hébêté le Sommona-kodon, qui leur a été annoncé, c'est ce qui arriva une fois. Les Siamois crurent avoir reconnu dans un jeune muet ce caractère de stupidité qui approche de l'inaction, & de cette prétendue impassibilité du *nireupan*, ils le suivirent en foule; ils l'accablèrent de présens, & le prirent pour l'objet de leur adoration:

ce fut pour eux un nouveau Sommona-kodon, qui, dirent-ils, devait être descendu des premières colonies de Siam. L'extravagance alla si loin que le monarque Siamois fut obligé d'employer les châtimens pour la faire cesser.

CHAPITRE VIII.

Thévatat frère de Sommona-Kodon.

THÉVATAT fut pendant sa vie l'ennemi déclaré de Sommona-kodon. Dans sa jeunesse il se fit talapoin, conjointement avec quelques libertins de son âge, & parvint à faire des miracles, & à prendre telle forme qui lui plaisait: mais il ne put jamais atteindre à la perfection. Jaloux de la sainteté de son frère Sommona-kodon, il se fit chef de parti, afin de le persécuter avec avantage; mais les vertus du dieu triomphèrent toujours de la méchanceté de son antagoniste, qui, abandonné de ses sectateurs, & réduit à la plus horrible misère, chercha les moyens de se réconcilier avec son frère, mais toujours dans le dessein de le tromper & de lui arracher ses partisans: pour y parvenir, il fit à Sommona-kodon cinq propositions captieuses, propres à réunir tous les fanatiques de son côté.

1°. La retraite dans les déserts.

2°. La permission de ne vivre que d'aumônes.

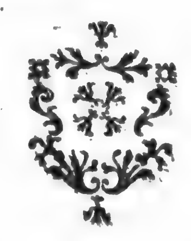
3°. L'ordre de quitter les maisons pour vivre constamment sous des arbres.

5°. La défense absolue de manger ni poisson, ni viande.

Sommona-kodon répondit à Thévatat, que ces actions bonnes sans doute, devaient être libres pour être méritoires, & qu'il ne fallait obliger personne à plus qu'on ne voudrait, ou qu'on ne pourrait. Cette réponse gagna cinq cents sectateurs à Thévatat, qui tous jurèrent de le suivre, & d'observer ses cinq préceptes. Cependant le fanatique Thévatat mourut, après avoir prédit, qu'enfin purifié par un grand nombre de transmigrations, il rénaîtrait dieu. En attendant, « il fut enseveli dans la terre & » jusqu'aux enfers, où il est sans pouvoir re» muer, faute d'avoir aimé Sommona-kodon ». Son supplice consiste en une grande marmite rougie au feu de l'enfer, qu'il porte continuellement sur sa tête ; ses pieds posent sur des charbons ardens, & deux broches de fer le traversent, l'une dans sa longueur, l'autre dans sa largeur.

On trouve dans une Légende Siamoise, que Sommona-kodon étant devenu dieu, visita les enfers, & y trouva son frère Thévatat, attaché à une croix avec de gros cloux qui lui perçaient les mains & les pieds, une couronne d'épines sur la tête, & sur un feu qui le brûlait continuellement sans le consumer. Pénétré de douleur de le voir dans cet état, Sommona-kodon lui fit la proposition d'adorer ces trois mots, *putang*, *thamang*, *sangkhang*, mots sacrés &

mystérieux, révérés par les Siamois, dont le premier signifie *Dieu*, le second, *parole* ou *verbe de Dieu* & le troisième, *imitation de Dieu*. Thévatat adora les deux premiers mots, mais il refusa d'adorer le troisième : parce qu'à la lettre, il veut dire *prêtre*, ou *imitateur de Dieu*, & qu'un prêtre, étant pécheur comme un autre homme, ne mérite pas cette marque de respect. La grace de Thévatat était mise à cette condition, & son obstination l'en priva. Son supplice dure encore, mais ses sectateurs suivent ses principes, & c'est de-là, selon les Siamois, qu'est né le schisme qui a divisé le monde en deux parties. Il nous mettent dans celui de Thévatat, & ne s'étonnent point qu'ayant ignoré tout ce qu'ils ont appris de Sommona-kodon, nos écritures soient remplies de doutes & d'obscurités. Ces fables, qui, comme nous l'avons déja fait remarquer, découlent de sublimes vérités, sont des obstacles presqu'invicibles qui empêchent la conversion de ces idolâtres.



CHAPITRE IX.

Pra-Rasi, ou hermites merveilleux.

LES Pra-rasi, sont des solitaires qui mènent une vie très-dure, & qu'on ne voit jamais dans les lieux habités. Si l'on s'en rapporte aux discours des Siamois, il n'y a rien, dont ces hommes admirables ne soient instruits. Ils connaissent, & pénétrent les mystères les plus cachés de la nature : ils possédent l'art de faire de l'or, & de transformer les matiéres les plus viles en précieux métaux. La nature entière leur est soumise, aucun miracle n'est au-dessus de leurs forces ; ils prennent toutes les formes qu'ils désirent ; ils s'élévent rapidement en l'air, & se transportent ainsi d'un lieu dans un autre. Ces hommes merveilleux connaissent les moyens de se rendre immortels, en prolongeant successivement leur vie par une liqueur : mais pénétrés de respect pour la divinité, ils lui sacrifient cette vie dont ils font peu de cas, en se brûlant de mille ans en mille ans, sur un bûcher, à la réserve d'un seul qui reste pour ressusciter les autres. Les Siamois prétendent, sans expliquer à quel propos, qu'il est également dangereux & difficile de rencontrer ces puissans hermites. Pour justifier ce qu'ils disent de ces personnages singuliers, ils supposent que la terre n'est pas ronde, & que ce

n'eſt qu'une ſuperficie plane, diviſée en quatre parties quarrées : ils ajoûtent que les eaux qui ſéparent ces parties, ſont d'une ſi étonnante ſubtilité qu'elles ne permettent aucune ſorte de communication. Or, tout cet eſpace eſt environné d'une prodigieuſe & haute muraille, ſur laquelle ſont gravés tous les ſecrets de la nature, & c'eſt-là que les hermites, dont l'agilité & la légèreté ſont inconcevables, vont puiſer leurs lumières.

CHAPITRE X.

Prêtres Siamois, ou Talapoins.

Les Talapoins ſont appellés ainſi, du mot *Talapa*, eſpèce d'éventail qu'ils portent toujours à la main. Les couvens de ces religieux occupent un grand terrein quarré, au milieu duquel eſt placé la pagode, & le tout eſt environné d'une clôture de Bambou. Les cellules de ces moines ſont ordinairement rangées des deux côtés, & ſéparées l'une de l'autre : celle du ſupérieur eſt remarquable par ſon élévation, & eſt bâtie dans un lieu diſtingué.

Chaque Talapoin eſt chargé de l'éducation de deux ou trois novices, dont une partie des fonctions conſiſte à arracher les herbes qui croiſſent dans l'enceinte du couvent : emploi qu'un Talapoin profès ne pourrait

exercer ſans crime. Chaque couvent a une tour de bois, dans laquelle il y a une cloche que l'on frappe avec un marteau de bois.

A la tête des communautés préſide un ſupérieur, appellé Tchaou-vat; ce ſupérieur a ſeulement l'autorité ſur ſes religieux. Entre les différens ſupérieurs, il y en a qu'on nomme Sancrats, que nos miſſionnaires comparent aux évêques, & qui ont ſeuls le droit de recevoir les Talapoins, mais ſans aucune autorité ſur les religieux qui ne ſont point de leur couvent. Le Sancrat du palais eſt le premier en dignité & le plus révéré. Une double pierre, placée près de la pagode, inſtruit ſi le couvent eſt ſous la direction d'un Sancrat ou d'un ſimple ſupérieur.

Le roi accorde aux principaux Sancrats un nom d'honneur, le droit du paraſol, qui n'a qu'un ſeul rond, (car ceux à trois ronds, ſont la marque diſtinctive du prince) une chaiſe, & des hommes pour la porter.

Les Talapoins peuvent, lorſqu'ils le jugent à propos ſortir de leur couvent, & rentrer dans l'état ſéculier. L'eſprit de leur inſtitut eſt de ſe nourrir des péchés du peuple, de mener une vie pénitente, & de racheter par leurs prières, & leurs bonnes œuvres les fautes de ceux qui leur font l'aumône. L'hoſpitalité leur eſt recommandée, ſans diſtinction de croyance, & pour cet effet, ils ont deux loges à côté de leur cellule, où ils reçoivent les paſſans.

Si un Talapoin eſt convaincu de quelque crime contre la chaſteté, il eſt ſans rémiſſion condamné

au feu par le monarque qui s'eſt réſervé le droit de prononcer dans ces circonſtances. Si lorſque les officiers, nommés par le ſouverain pour faire la viſite des couvens, trouvent des religieux ſans capacité, ils les renvoient dans le monde.

Les Talapoins ſont obligés de prêcher le lendemain de la nouvelle & de la pleine lune : & ſi-tôt qu'on s'apperçoit que les eaux commençent à groſſir, ils prêchent auſſi deux fois par jour, juſqu'à ce qu'elles ſoient abſolument écoulées. Le prédicateur eſt aſſis, les jambes croiſées, dans une eſpéce de fauteuil élevé ; ce ſermon roule particulièrement ſur l'aumône, & elles ſont conſidérables, en proportion de la crainte qui affecte les auditeurs pendant les tems de calamités. D'abord le prédicateur lit un paſſage des livres de Sommona-kodon, qu'il explique avec gravité & modeſtie, les yeux baiſſés & ſans faire aucun geſte ; enſuite il explique quelque myſtère de ſa religion, d'où il tire quelque morale pour l'inſtruction de ſon troupeau. Le peuple eſt aſſis avec humilité, & les mains jointes, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Après la lecture du texte, l'auditoire s'écrie, en baiſſant la tête & levant les mains au ciel : *parole de Dieu, vérité pure.*

Pendant les calamités publiques, les Talapoins ont des jeûnes, qui conſiſtent à ne rien manger depuis midi. Lorſque la récolte du riz eſt achevée, ils vont paſſer les nuits, pendant trois ſemaines, à veiller dans les campagnes, ſous de petites hutes, qui forment entre

elles un quarré régulier : le jour, ils reviennent visiter le temple & dormir dans leur cellules ; mais on ne nous développe pas la raison de cet usage, ni ce que signifient des chapelets de cent huit grains, sur lesquels ils récitent des prières pendant leurs veilles, au milieu des champs : le Talapoin ne fait jamais de feu, quoique dans leurs voyages, les Siamois usent de cette précaution pour éloigner d'eux les bêtes féroces. Cette circonstance ajoute au crédit que le Talapoin a sur le peuple, qui le regarde comme une personne sacrée, puisque les tigres & les rhinocéros semblent le respecter. Lorsqu'un d'entr'eux est par hazard la proie de ces animaux, l'opinion ne change pas pour cela, on se persuade que c'était un méchant Talapoin.

Les Talapoins vont toujours la tête & les pieds nuds, ainsi que le reste du peuple. « Leur » habit consiste dans un pagne, qu'ils portent » comme les autres séculiers, autour des reins » & des cuisses, mais qui est de toile jaune, » avec quatre autres pièces qui ne distinguent » pas moins leur profession. La première, » nommé *Angsa*, est une espèce de ban- » doulière, large de cinq ou six pouces, qui » leur descend de l'épaule gauche sur la hanche » droite, où elle s'attache avec un seul bou- » ton. Sur cette bandoulière ils portent une » grande toile jaune qu'ils appellent Pa-schivon, » c'est-à-dire, toile de plusieurs pièces, parce » qu'elle doit être rapiécetée en beaucoup d'en- » droits. C'est une espèce de scapulaire qui

» descend jusqu'aux pieds par devant & par » derrière, & qui ne couvrant que l'épaule » gauche, revient à la hanche droite, & laisse » les deux bras libres. Par-dessus cet ornement, » ils mettent le *Pa-pat*, autre toile de quatre » à cinq pouces de largeur, qu'ils portent aussi » sur l'épaule gauche, mais en forme de cha- » peron. Elle descend par devant jusqu'au nom- » bril, & presque autant par derrière. La cou- » leur est quelquefois rouge, mais l'*ang-sa* » & le *pa-schivon*, doivent toujours être jaunes. » Enfin, pour soutenir le *pa-pat* & le *pa-schivon*, » ils se ceignent le milieu du corps d'une toile » jaune, qu'ils nomment *Rappacod*, & qui est à » la quatrième pièce de leur habillement. L'usage » des chemises de mousseline & des vestes leur » est défendu. Dans leurs quêtes ils ont un » bassin de fer pour recevoir ce qu'on leur donne; » mais ils doivent le porter dans un sac de toile » qui leur pend du côté gauche, au deux bouts » d'un cordon passé en bandoulière sur l'épaule » droite. »

Il faut que le Talapoin se fasse raser la tête, la barbe & les sourcils: mais le Sancrat ou le supérieur est obligé de se raser lui-même, parce que ce serait un manque de respect de lui toucher la tête : ainsi, les vieux Talapoins peuvent raser les jeunes, mais il n'est pas permis aux jeunes de raser les vieux. C'est lors de la nouvelle & de la pleine lune, que les religieux Siamois se rasent, & c'est alors que le peuple apporte ses aumônes aux temples, qu'il jeûne & s'abstient d'aller à la pêche. Pendant ces jours

destinés à la prière, le plus grand acte de piété; c'est de rendre la liberté aux animaux captifs. Si les bêtes que l'on apporte aux pagodes, sont mortes, elles servent de nourriture aux Talapoins, si elles sont vivantes, ils sont obligés de les laisser vivre & mourir autour du temple, & ne peuvent les manger que lorsqu'elles sont mortes naturellement. On voit auprès de ces bâtimens des réservoirs d'eau qui reçoivent les poissons vivans, qu'on présente en offrande à l'idole, devant laquelle on brûle aussi des bougies, mais tout sacrifice sanglant est proscrit par la même loi, qui fait un crime de tuer tout animal qui a vie.

Une des principales cérémonies religieuses des Talapoins, est de laver leur idole à la pleine lune du cinquieme mois, observant par respect de ne lui point mouiller la tête, ensuite ils lavent leur sancrat; le peuple vient aussi laver les Talapoins, & dans les familles les enfans lavent leurs parens, sans distinction de sexe.

Telle est la vie du Talapoin : il ne se lève jamais avant le jour, dans la crainte de tuer ou d'écraser quelqu'insecte dans l'obscurité. Il va prier deux heures dans le temple, où il chante & récite quelques hymnes, en remuant son *talapat*, comme s'il vouloit s'évanter. En entrant, il se prosterne trois fois devant la statue, & chaque syllabe qu'il prononce, est sur le même ton & articulée à tems égaux. Après cet acte de religion, il parcourt la ville pendant une heure, pour y ramasser des aumônes : c'est toujours avec modestie qu'il

qu'il implore la charité des ames compatissantes, & soit qu'on leur donne, ou qu'on leur refuse, c'est toujours avec la même sérénité qu'il se retirent. Au retour de la quête, ils viennent se prosterner devant leur supérieur; & comme il est assis les jambes croisées, ils prennent son pied, qu'ils portent respectueusement sur leur tête, ensuite ils vont déjeûner: suit l'heure de l'étude ou du travail, ils dînent, dorment après, instruisent les novices confiés à leurs soins; retournent au temple, où ils chantent pendant deux heures. S'ils mangent le soir, ce ne peut être que quelques fruits.

Il y a plusieurs valets séculiers attachés à chaque communauté; ceux-ci cultivent la terre, ont soin des jardins, & reçoivent les aumônes en argent, que les Talapoins n'oseraient toucher. Ils portent le même habit que leurs maîtres, avec cette différence, que la couleur en est blanche.

Lorsqu'un Siamois veut se faire Talapoin, il se présente au supérieur d'un couvent, qui, s'il est sancrat, désigne un jour pour la cérémonie. Tous les parens & les amis amènent le postulant avec des danseurs & des musiciens. On lui rase la tête, la barbe & les sourcils; le sancrat lui présente l'habit de l'ordre, dont il doit se revêtir lui-même. La fête finit par des danses exécutées devant le temple; mais les Talapoins ne doivent ni les voir, ni y assister.

Les Siamois ont aussi des femmes qui embrassent la vie religieuse, & qui vivent selon la régle des Talapoins, & en communauté avec

eux ; mais on n'en peut tirer de mauvaiſes conjectures, puiſque toutes celles qui prenennt ce parti, ſont dans un âge qui approche de la vieilleſſe ; cependant ſi elles ſont convaincues d'incontinence, elles ſont chaſſées du couvent & livrées à leur famille, pour être châtiées, car les religieux Siamois de l'un & de l'autre ſexe, ne peuvent frapper perſonne. Pour donner l'habit, qui eſt blanc, à une Talapoine, il ſuffit d'un ſimple ſupérieur.

L'élection des ſupérieurs ſe fait dans les couvents à la pluralité des voix, & c'eſt preſque toujours le plus vieux qui eſt élu. Si un particulier veut élever un temple, il choiſit lui-même dans une communauté, le Talapoin qu'il veut pour ſupérieur de ſon nouvel établiſſement.

L'habit & le couvent des Talapoins ſont inviolables, & dans les révolutions de l'état, les rois & les princes ſe ſont mis à couvert des violences ſous cet habit.

Une des principales maximes des Talapoins, eſt de ne jamais juger perſonne : il leur eſt expreſſément défendu de prononcer, *celui-là eſt bon*, celui là eſt méchant.



CHAPITRE XI.

Sciences, & superstitions des Siamois.

DANS le tems des éclipses, les Siamois s'imaginent qu'un redoutable dragon s'efforce de dévorer l'astre éclipsé; c'est pour cela qu'ils se rassemblent dans les rues, dans les places & dans les campagnes, & que par le bruit qu'ils font avec toutes sortes d'instrumens, ils se persuadent faire lâcher prise à cet animal.

Ils ont des astrologues & des devins; le roi en entretient toujours dans son palais, mais ils ne sont pas les plus heureux. S'ils rencontrent mal dans leurs prédictions, ils sont châtiés, non comme des imposteurs, mais à titre de négligens ou d'ignorans. Les Siamois n'entreprennent ni voyages, ni affaires, que les devins n'aient marqué l'heure pour l'entreprendre heureusement. Soit que le roi veuille sortir de son palais, soit qu'il soit prêt d'y rentrer, il ne le fera pas si son astrologue le lui défend. L'almanach à Siam est le premier des livres, & le plus intéressant: c'est la régle inviolable de la conduite de toute la nation.

Les hurlemens des animaux féroces, les cris des cerfs & des singes sont, dans le royaume de Siam, des signes de mauvais augures: un serpent qui traverse un grand chemin, quelque chose que le hasard fait tomber, ou un

vaſe qui ſe briſe, empêcheront de commencer ou terminer l'affaire la plus importante.

Si un Siamois veut être inſtruit de quelque choſe qui l'intéreſſe, il va faire des offrandes à un génie qu'il ſuppoſe préſider à une grotte : lorſque ſes prières ſont achevées, il ſort, & les premieres paroles qu'il entend, ſont priſes par cet imbécille, pour la réponſe de l'oracle.

« Les Siamois compoſent auſſi des taliſ-» mans, & tracent des caractères, pour faire » mourir, pour rendre invulnérable, pour faire » taire les hommes ou les chiens, pour ache-» ver une méchante action, & n'être pas dé-» couverts. S'ils préparent une médecine, ils » attachent au bord du vaſe pluſieurs papiers » où ils auront écrit des paroles myſtérieuſes, » pour empêcher que les eſprits qu'ils croient » répandus dans l'air, & capables, à leur avis, » de toutes ſortes de choſes, n'emportent les » vertus des remédes avec la fumée : ces eſprits » jouiſſent les premiers de toutes les filles, & » leur font cette prétendue bleſſure qui ſe re-» nouvelle tous les mois. Sur la mer, pendant » l'orage, ils attachent à tous les agrêts, des » pareils papiers écrits, qu'ils croient propres » à calmer les vents. »

Il y a à Siam une coutume ſingulière qui tient peut être preſqu'autant de la néceſſité que de la ſuperſtition. Si-tôt que les femmes ſont relevées de couches, on les purifie ; mais cette purification nous ſemble unique en ſon eſpèce. On place pendant trente jours la femme devant un grand feu, que l'on entretient ſans diſcon-

tinuer ; & de têms à autre, on la retourne, tandis que la fumée sort par une ouverure pratiquée au milieu du toit de la maison. Nous n'entreprendrons pas d'expliquer le bien que peut opérer cette méthode bizarre, il suffit de dire qu'elle est générale dans tout le royaume de Siam, & qu'on ne rapporte pas qu'elle soit sujette à des inconvéniens. Ce qu'il y a de certain aussi, c'est que les Peguans, peuple voisin des Siamois, & chez lesquels on trouve une partie des mœurs des Siamois, ont pour habitude de placer leurs femmes nouvellement relevées de couches, sur un gril de bambou, assez élevé, sur un feu raisonnablement grand ; & cette sorte de purification se renouvelle pendant cinq jours. Ces usages, paroissant sans doute dangereux ou barbares, n'empêchent pas de marier les filles de Siam & de Pégu.

Lorsque les femmes sont purifiées par le feu, les maris Siamois donnent un somptueux repas à toute leur famille ; & aucun mêt n'est présenté sur la table, qu'auparavant il n'ait passé quelques minutes auprès du feu, comme une offrande au génie qui préside à cet élément. Au reste, les femmes, pendant leurs couches, ne doivent rien manger ni boire qui ne soit chaud.

On prétend que les femmes Siamoises ont l'art de composer de dangereux philtres, & qu'il y en a qui affaiblissent l'imagination de telle sorte, qu'un homme qui en a pris une fois tombe en enfance. C'est avec l'herbe appellée *Dutroa* qu'est composé ce philtre,

dont, ſuivant la doſe, l'effet eſt au moins d'aſſoupir un mari pendant vingt-quatre heures.

De l'ignorance à la ſuperſtition, il n'y a pas loin : de la ſuperſtition à la fraude, il n'y a qu'un pas. Il eſt ſûr que tous les médecins Siamois ſont des ignorans, qui, lorſqu'ils ne guériſſent pas une maladie, s'excuſent en attribuant ſa cauſe à quelqu'eſprit ſupérieur, ou à la force des ſortilèges : pour-lors, ils cherchent à ſauver leur réputation par une fourberie, qui prend ſa force dans la ſuperſtition de ce peuple imbécile.

Lorſqu'un Siamois eſt mort, malgré les remèdes qui lui ont été adminiſtrés par ſon médecin, on l'expoſe ſur un bûcher, d'où il eſt retiré à moitié conſumé. Alors le médecin lui ouvre l'eſtomac, & ſouvent il feint d'y trouver, ſoit un morceau de chair fraîche de cochon, ou de quelqu'autre animal, qu'il déclare au peuple y avoir été mis par ſortilège, & qui a fait périr le malade.

Sitôt que quelqu'un tombe malade à Siam, il commence par ſe faire ramollir, c'eſt-à-dire, par ſe faire fouler aux pieds par des gens inſtruits dans cet étonnant exercice. On dit même que les femmes enceintes ſe font ainſi fouler par un enfant, afin d'obtenir un accouchement moins douloureux. L'exceſſive diète eſt le plus ſûr remède que les Siamois employent dans la plûpart de leurs maladies. Ils connaiſſent & uſent de la ſaignée, lorſqu'ils ont un chirurgien Européen ; mais

à ſon défaut, ils ſe ſervent des ventouſes ſcarifiées, & des ſangſues. Ils ont quelques purgatifs : ils n'ignorent pas l'utilité des ſueurs, & eſtiment beaucoup les ſudorifiques. On les baignent dans toutes les maladies, & ſur-tout dans la fièvre.

Siam eſt plein de chymiſtes qui travaillent à la pierre philoſophale, c'eſt-à-dire d'impoſteurs, qui cherchent à faire des dupes. Il y a auſſi d'autres fourbes, ou peut-être des extravagans, qui s'appliquent à chercher un remède univerſel pour ſe garantir de la mort.

A toutes ces ſuperſtitions, il faut ajouter l'idée que les Siamois ſe ſont fait de l'éléphant, & ſur-tout de l'éléphant blanc. C'eſt dans le corps de cet animal que Sommona-kodon ſubit ſa dernière transformation, & par cela ſeul, il eſt l'animal le plus reſpecté. On lui attribue une intelligence qui approche de celle de l'homme, & peu s'en faut qu'on ne lui rende des hommages divins. On ne peut s'imaginer qu'un animal ſi noble, ſi fort, ſi docile, ne ſoit pas animé par une ame illuſtre qui a logé dans le corps de quelque prince, ou tout au moins de quelque grand perſonnage : mais l'éléphant blanc, ou pour parler plus juſte, l'éléphant couleur de chair, ne doit recevoir dans ſon corps que l'ame d'un grand roi. De cette idée ſont nées de ſanglantes guerres entre les rois de Siam & de Pégu, pour la poſſeſſion d'un éléphant blanc. Lorſqu'on embarqua trois éléphans que le roi de Siam envoya, dans le dernier

siècle, aux princes petits-fils de France, les Siamois s'approchèrent d'eux avec respect; ils leur parlèrent à l'oreille, leur souhaitèrent un bon voyage, les exhortèrent à ne pas se chagriner pendant la route, & à se réjouir au contraire d'aller servir trois grands princes.

CHAPITRE XII.

Mariage des Siamois.

L'USAGE à Siam n'est pas de permettre aux filles de fréquenter les garçons; les mères employent tous les moyens possibles pour les retenir, & châtient sévèrement celles qui font quelques fautes; mais la nature, plus forte que la défense & la punition, sollicite leur désobéissance, & pour l'ordinaire, sur la fin du jour, elles trouvent l'occasion de s'échapper. Sous ce climat les filles sont nubiles à douze ans, & quelquefois plutôt. Au reste, le commerce de l'amour n'entraîne aucune honte, on le regarde comme une espèce de mariage, & le changement en amour passe pour un divorce.

On se presse à Siam de marier les filles & les garçons, & s'il se trouve quelque fille qui garde le célibat; la fantaisie de se faire talapouine ne lui prend que lorsqu'elle approche presque de la caducité.

Quand il est question d'unir deux personnes

par le mariage, les parens du jeune homme vont en cérémonie demander la fille à ses père & mère ; l'affaire est traitée ordinairement par des femmes âgées, & d'une bonne réputation : si elle convient aux deux familles, on consulte alors le goût de la fille, ensuite on fait venir le devin, pour savoir de lui si le mariage sera heureux, si les époux vivront en paix, & si la dissension n'amènera pas le divorce. Le devin prend l'heure de la naissance du garçon & de la fille, il trace des lignes, & suivant qu'il a été sollicité, ou selon ce qu'il espère retirer de sa fraude, il prédit du bonheur ou de l'infortune. Son avis cependant décide formellement. Le mariage une fois arrêté, le jeune homme va faire trois visites à sa prétendue, il lui présente du bétel & des fruits, mais rien de plus précieux. A la troisième visite, d'une & d'autre part tous les parens s'assemblent, on compte la dot de l'épouse, on délivre à l'époux futur à-peu-près l'équivalent de la dot, & tout cela se fait avec simplicité, & sans avoir besoin qu'un contrat assure la validité des conventions. La noce est accompagnée de danses, & de divertissemens, mais les nouveaux époux ne dansent point. Cette cérémonie civile n'est suivie ni précédée d'aucun acte religieux ; il est même expressément défendu aux Talapoins de se trouver à aucun mariage ; seulement, après la consommation, ils vont réciter quelques prières, & jetter de l'eau-bénite chez les jeunes mariés.

Après les noces les jeunes époux reftent quelques mois chez les parens de la femme, avant de s'établir dans leur propre maifon. Tous les mariages fe célèbrent uniformement dans toute la nation ; une feule diftinction eft réfervée aux filles des grands officiers, fur la tête defquelles on place un cercle d'or, qui eft la marque d'honneur que les gens élevés en dignité portent à leur bonnet de cérémonie.

La poligamie eft en ufage dans le royaume de Siam, moins par efprit de débauche, que par principe de fafte & d'oftentation. Entre les femmes, on diftingue la légitime; les autres ne font que des femmes achetées, par conféquent, des efclaves, que l'on nomme les petites femmes, & qui doivent obéir à la première. Les enfans de la femme principale appellent leur père *po*, ce qui fignifie père, & ceux des petites femmes *po-tchaou*, c'eft-à-dire, père feigneur.

Le mariage eft défendu dans les premiers degrés de parenté, cependant les Siamois époufent leur coufine germaine. On peut fucceffivement époufer les deux fœurs. Les rois fe difpenfent de cette loi générale, fous prétexte qu'aucune de leurs fujettes n'étant digne d'eux, ils doivent fe choifir des époufes dans leurs parens les plus proches, fans en excepter leur fœur.

A la mort du mari la fucceffion appartient entièrement à la femme principale, & fe divife par portion égale entre les enfans. Les

petites femmes, & leurs enfans sont vendus au profit de l'héritier légitime, & n'emportent de la maison que ce que le père leur a donné avant sa mort, ou que ce que l'héritier veut bien leur accorder. L'usage des testamens est inconnu, & les filles des petites femmes sont vendues pour devenir petites femmes comme leur mère.

Comme le souverain de Siam est despotique, il étend son domaine sur toutes les possessions de ses sujets, à qui il peut reprendre à sa volonté, les terres qu'il a vendues. Ce droit tyrannique éloigne les Siamois de toute idée d'acquisitions : leurs richesses consistent en quelques meubles, & en quelques diamans qu'ils cachent avec soin à la connaissance de leur avare maître. Les pères les plus tendres donnent en mourant une partie de leurs biens au roi, dans l'espérance qu'il laissera la jouissance du reste à leurs enfans.

L'époux est despotique dans sa famille ; il a le droit de vendre ses femmes & ses enfans, excepté qu'il ne peut que répudier sa principale épouse. Lorsque le divorce est arrêté, le mari rend la dot qu'il a reçue, & les enfans se partagent de la sorte : la femme a le premier & tous les nombres impairs & l'époux le second & tous les nombres pairs ; mais si le nombre total est impair, la femme en a un de plus. Une veuve hérite du pouvoir de son mari, mais avec cette restriction, que, sans le consentement des parens, elle ne peut vendre les enfans du rang pair. L'un & l'autre,

après le divorce, reſtent maîtres de vendre les enfans qui leur ſont tombés en partage.

L'adultère eſt un crime preſqu'inconnu à Siam, & quoique toutes les filles n'y ſoient pas abſolument chaſtes, lorſqu'elles ſont mariées, elles ont ſi peu d'occaſion de ſe déranger, que la ſageſſe chez elles tourne heureuſement en habitude. Cependant un mari, qui ſerait convaincu de ſon deshonneur, a le droit de tuer ſa femme, ou de la vendre. Le voyageur la Loubere rapporte à ce ſujet : « Que les » femmes du roi trouvent quelquefois le » ſecret de ſe faire des amans, & que la » manière ordinaire dont ce prince les punit, » eſt de les ſoumettre d'abord à un cheval » qui eſt accoutumé à l'amour des femmes, » après quoi il leur fait donner la mort. Il y » a quelques années, ajoute-t-il, qu'on en » abandonna une aux tygres. Ces animaux » l'ayant épargnée, il voulut lui faire grace ; » mais elle fut aſſez indignée pour refuſer la » vie avec tant d'injures, que la regardant » comme une enragée, il ordonna qu'elle » mourût ; on irrita les tygres, qui la dé- » chirèrent en ſa préſence. Il n'eſt pas ſi ſur » qu'il faſſe mourir les amans : mais au moins » il les fait bien châtier. L'opinion commune » eſt que ce fut une faute de cette nature, » qui cauſa la dernière diſgrace du feu Bar- » calon ou premier miniſtre, frère aîné du » premier ambaſſadeur de Siam, qu'on ait » vu en France. Le roi, ſon maître, le fit » baſtonner très-rudément, & ceſſa de le

» voir, sans néanmoins lui ôter ses charges. » Au contraire, il continua de se servir de » lui, pendant six mois qu'il survécut aux » coups qu'il avait reçus. Il prépara même de » sa propre main tous les remèdes que le » Barcalon prit dans sa dernière maladie, » parce que personne n'osait lui en donner, » de peur d'être accusé de la mort d'un » homme si cher à son maître ». Le même auteur dit aussi que les seigneurs Siamois ne sont pas moins jaloux de leurs filles que de leurs femmes : « Ils vendent celles qui de» viennent galantes à un certain homme, » qui, moyennant un tribut qu'il paye au » roi, a le droit de les prostituer. On raconte » qu'il en a eu six cents, toutes filles d'offi» ciers de considération. Il achète aussi les » femmes, quand les maris les vendent, après » les avoir convaincus d'infidélité ».

CHAPITRE XIII.

Funérailles des Siamois.

AUSSI-TÔT qu'un malade a rendu le dernier soupir, on enferme son corps dans une bière de bois, vernie & quelquefois dorée; mais comme ce coffre ne peut être assez bien fermé, pour ne pas craindre qu'il s'en exhale une mauvaise odeur, on a soin de couler du mercure dans la bouche du mort, afin d'en

consumer les intestins. Les plus riches d'entre les Siamois employent des bières de plomb, qu'ils font aussi dorer. La bière est placée par respect dans la salle principale, sur une sorte d'estrade, communément sur un bois de lit, à quatre pieds. On garde quelques jours le mort dans la maison, soit pour attendre le chef de la famille, s'il est absent, soit pour faire les préparatifs nécessaires. Pendant ce tems on allume des bougies, & l'on brûle des parfums devant la bière. Les Talapoins sont appellés à cette cérémonie, non par principe de religion, mais pour donner plus d'éclat à la pompe funèbre. Ces religieux se rangent dans la chambre, des deux côtés des murs; ils chantent quelques prières en langue *balie*, qui est la langue savante des Siamois. Ces prières roulent sur des moralités, qui ont la mort pour objet, & la route que doit prendre l'ame du trépassé pour parvenir au ciel.

Pendant que ceci se passe, les parens ont choisi un lieu à la campagne pour y porter le corps & l'y brûler. Le choix tombe ordinairement sur un terrein qui avoisine un temple, que le défunt aura fait bâtir, ou qui aura été l'objet principal de son adoration. Cet espace est entouré d'une clôture de bambou, orné de papiers peints & dorés; représentans des meubles, des animaux, des maisons, & généralement tout ce qu'ils s'imaginent devoir servir aux besoins du défunt dans l'autre monde. Au milieu de l'enclos, & sur un échafaut élevé, est préparé un bûcher de

bois odoriférans, selon la richesse des parens du mort.

Le convoi part de grand matin de la maison : le corps ouvre la marche au son de divers instrumens. Les parens, suivent voilés & en habits blancs, ensuite viennent les amis. Le chemin se fait toujours par eau, lorsqu'il est possible d'éviter la route de terre. Sur le midi, on met le feu au bûcher, qui brûle ordinairement deux heures ; « Si c'est le corps » d'un prince du sang ou de quelque seigneur » que le roi a nommé, c'est le monarque lui- » même qui met le feu au bûcher, sans sortir » de son palais, en lâchant un flambeau » allumé, le long d'une corde que l'on tend, » depuis ses fenêtres jusqu'au lieu de l'exé- » cution ».

Les restes de ce corps mal brûlé sont recueillis par les parens, qui les gardent chez eux : d'autrefois on les dépose dans la bière qui a été conservée, & on les placent sous une pyramide, auprès de quelque temple. Si les parens sont trop pauvres pour fournir à ces dépenses, ils enterrent les corps avec l'assistance des Talapoins, qu'ils payent ; & ceux qui absolument sont dans l'impossibilité de rien donner, les exposent sur une montagne, où ils sont la proie des oiseaux carnaciers.

Il arrive souvent qu'un pauvre Siamois qui a fait enterrer son père avec la plus grande simplicité, le fait déterrer, lorsqu'il est parvenu à quelque degré considérable d'honneur

& de fortune, & lui fait faire des funérailles proportionnées à sa nouvelle dignité.

Un missionnaire nous a conservé la relation suivante des obséques d'un Talapoin. « La » bière, dit-il, où le corps était renfermé, » fut élevée sur un bûcher, autour duquel il y » avait quatre colomnes de bois doré, qui » portaient une haute pyramide à divers » étages. Cette espèce de chapelle ardente » était accompagnée de plusieurs petites tours » assez hautes & quarrées, faites de bois, & » couvertes de carton peint d'une façon fort » grossière, avec quantité de figures de » papier. Tout ceci était environné d'un » enclos bâti en quarré, sur lequel étaient » rangées plusieurs autres tours d'espace en » espace.... Quatre de ces tours qui étaient » placées aux quatre coins, étaient aussi » élevées que la pyramide.... Toutes ces tours » étaient pleines de feux d'artifice.... Aux » quatre tours des quatre coins se joignaient » de petites maisons de bois, peintes de » figures grotesques de dragons, de singes, » de démons, &c.... Entre ces cabanes, il » y avait certaines ouvertures.... en forme » de portail pour laisser entrer & sortir les » barques, ou balons. Les Talapoins dans » leurs balons occupaient tout l'espace qui » était entre le bûcher ou le grand quarré : » ils avaient tous un air grave & modeste, » chantant de tems en tems, & quelquefois » gardant un profond silence. Une multitude » infinie de peuple, ... assistait derrière eux

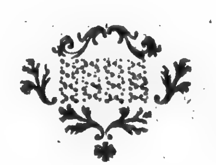
à

» à cette pompe funèbre.... qui outre cela fut » accompagnée de forces & de danses burlesques.... Les Talapoins enseignent que » plus on fait de dépenses aux obsèques d'un » mort, plus son ame est logée avantageusement dans le corps de quelque prince, ou » de quelque animal considérable; dans cette » croyance les Siamois se ruinent souvent » pour se faire de magnifiques funérailles ».

Les Siamois n'ont point de deuil obligé; c'est en proportion de la douleur qui les pénètre, qu'on les voit en donner des marques; aussi est-il plus ordinaire à Siam de voir un père & une mère porter le deuil de leurs enfans, qu'il ne l'est de voir des enfans porter le deuil de leurs parens. On pourrait inférer de-là, que ce respect que témoignent pour leur père les enfans Siamois, est seulement fondé sur la crainte & sur la sévérité des loix, tel que celui qu'un domestique rend à son maître. On voit souvent à Siam des pères & des mères se faire Talapoins & Talapoines, après la perte de leurs enfans; mais jamais on ne voit des enfans embrasser la clôture, lorsque la mort les a privés de leurs parens.

Quoiqu'il en soit du détail que nous venons de faire des cérémonies funébres, dans lesquelles ont a vu quelques Talapoins appellés pour chanter ou prononcer des prières; & même quoique les Siamois, qui souvent se disent tourmentés par des apparitions, présentent, pour s'en garantir de fréquentes offrandes sur les tombeaux des morts; il ne

faut pas s'imaginer que ces idolâtres croyent fermement l'immortalité de l'ame : ils la supposent vraisemblablement matérielle. On leur attribue de se persuader « qu'il reste
» quelque chose de l'homme après la mort,
» qui subsiste séparément, & indépendamment
» de son corps, mais qui a étendue & figure.
» Ils accordent à ce reste les mêmes membres,
» & toutes les mêmes substances solides &
» liquides, dont nos corps sont composés.
» Ils disent seulement, que les ames sont
» d'une matière assez subtile pour se dérober
» à l'attouchement & à la vue, quoiqu'ils
» croyent d'ailleurs, que si on en blessait
quelqu'une, le sang qui coulerait de sa
» blessure pourrait paraître ».



CHAPITRE XIV.

Qualités morales des Siamois.

UN reſpect inviolable pour les vieillards eſt à Siam le principe de toutes les vertus, & le lien de la ſociété. Si deux officiers ſe trouvent enſemble, le plus jeune, quoique plus élevé en dignité, cédera la place d'honneur à ſon inférieur, par la ſeule raiſon qu'il eſt plus avancé en âge. Le menſonge eſt rigoureuſement puni, lorſqu'il eſt proféré devant un ſupérieur. Tant il eſt vrai que l'union & la dépendance forment la chaîne des familles, c'eſt qu'on y regarde comme un monſtre tout fils qui oſe plaider contre ſon père ; auſſi le mariage eſt un joug léger, que le Siamois ſupporte avec plaiſir. Ici l'intérêt ne diviſe jamais ni les parens, ni les amis. Il eſt inoui à Siam de rencontrer un pauvre, encore faut-il qu'il ſoit exactement ſans parens ; & tout homme malheureux, ou qui ne peut plus travailler, trouve dans le ſein de ſa famille tous les ſecours dont il a beſoin. La mendicité eſt non-ſeulement honteuſe à celui qui y eſt réduit, mais encore à ceux à qui il appartient.

Les Siamois attachent un ſi grand deſhonneur au vol, que les parens & les amis n'oſent prendre la défenſe d'un homme qui

en est soupçonné. Cependant il est difficile d'accorder ce sentiment avec cette prodigieuse inclination au larcin que quelques voyageurs attribuent aux Siamois, & dont ils présentent des exemples frappans. Un jour, dit le père d'Espagnac « étant seul dans une salle, je vis » un Siamois entrer hardiment, il prit un tapis » de Perse qui était sur la table ». Le bon père s'imagina que c'était une plaisanterie, mais on ne revit pas le voleur. Dans le voyage que Louis XIV fit faire en Flandres aux ambassadeurs de Siam, un des mandarins apperçut une bourse de jettons qu'il prit en se persuadant que c'était de la monnoie courante; le lendemain il donna une de ces pièces pour boire à un laquais, & son ignorance découvrit le vol; mais on n'en témoigna rien. Un trait bien plus singulier qui prouverait l'invincible penchant des Siamois au vol, est celui que raconte la Loubere, en ces termes: « Un » officier des magasins du roi de Siam, dit-il, » lui ayant volé quelque argent, ce prince » ordonna que pour supplice on lui fit avaler » quatre onces d'argent fondu. Il arriva que » celui qui eût ordre de les ôter de la gorge » du coupable, ne put se défendre d'en dérober une partie. Le roi fit traiter ce second » voleur comme le premier. Un troisième » ne résista point à la tentation du même » crime, c'est-à-dire, qu'il déroba une partie » de l'argent qu'il tira de la gorge du dernier » mort. Le roi de Siam, en lui faisant grace » de la vie, dit agréablement: c'est assez, je

» ferais mourir tous mes ſujets l'un après » l'autre, ſi je ne me déterminais une fois à » pardonner ».

Peut-être ces exemples ne doivent-ils regarder que quelques particuliers, & non la nation en général, qui eſt louée pour ſa bonne-foi par les voyageurs mêmes qui nous fourniſſent ces faits. Il eſt ſûr que les Siamois mettent l'idée de la parfaite juſtice à ne pas ramaſſer les choſes perdues, c'eſt-à-dire, à ne pas profiter d'une occaſion ſi facile d'acquérir. C'était une loi de Platon : « Ce que tu n'as pas » mis quelque part, ne l'en ôte point ».

L'uſure eſt permiſe à Siam, & comme il n'y a aucune loi qui la défende, elle eſt ſans bornes. Les Siamois ſont avares, & n'oſant jouir ouvertement de leurs richeſſes, dans la crainte qu'elles ne leur ſoient enlevées par le prince, ils ne les amaſſent que pour les enfouir.

Ils ont beaucoup d'aménité dans le commerce, & ne ſont point ſans politeſſe : d'ailleurs, en apparence, fort indifférens ſur les événemens de la vie : mais une fois, excités par la colère, ils reſſemblent aux Européens. La calomnie eſt une des armes que la vengeance, & la haine leur ſuggèrent ; & malgré l'horreur qu'ils ont pour l'effuſion du ſang, le poiſon & le poignard terminent quelquefois leurs différens. Ils ne connaiſſent point cette affreuſe coutume des duels, & leurs querelles ordinaires finiſſent par des injures ou quelques coups de coude.

Ainsi, en reconnaissant que le respect pour leurs parens & leurs supérieurs, la probité des affaires, la compassion, & l'honnêteté sont les vertus favorites des Siamois ; on peut assurer que l'avarice, la dissimulation & le mensonge, sont des vices qui naissent naturellement avec eux, & dont le dernier ne peut être absolument corrigé par la rigueur de la loi. Au reste, la timidité, & la taciturnité sont le fond de leur caractère. Ils sont d'ailleurs opiniâtres, indolens, peu curieux, rusés & inconstans.

Pour être ami d'un Siamois, il faut avoir bu avec lui du même arrack, dans la même tasse. Si deux habitans veulent se jurer solemnellement une amitié à toute épreuve, ils boivent du sang l'un de l'autre ; pratique des anciens Scythes, en vigueur chez les Chinois, & chez d'autres nations ; mais cette cérémonie sacrée pour eux, ne les empêche pas de se trahir à la première occasion.



CHAPITRE XV.

Usages particuliers, & divertissement des Siamois.

LE roi de Siam entretient deux mille chevaux, en quoi consiste toute sa cavalerie. Il en a quelques-uns dans ses écuries, mais sa monture ordinaire est l'éléphant : il s'en trouve toujours un de garde, tout équipé & prêt à monter ; & lorsqu'il veut sortir, il se place sur cet animal, d'un petit échafaut qui est proche de l'écurie, & qui répond à une des fenêtres d'un appartement du palais. Quelquefois ce monarque se fait porter en chaise par des hommes, mais il se montre rarement à ses sujets ; cet honneur est réservé aux femmes & aux femmes du palais.

Les chaises à porteurs de Siam ne ressemblent point à celles que nous connaissons : ce sont des siéges quarrés & plats, plus ou moins élevés, selon la condition des personnes, posés & affermis sur une sorte de civière, & portés sur les épaules nues de quatre ou de huit hommes. Ces siéges ont différentes formes ; il y en a de construits comme des fauteuils, d'autres avec des impériales, & quelques-uns avec une simple balustrade autour. La chaise du roi, est sans impériale, ouverte par-devant, & les trois autres côtés

ſont garnis par grands feuillages dorés, qui s'élévent juſqu'à ſes épaules. Un domeſtique porte un fort haut paraſol, au bout d'une longue pique, pour le garantir du ſoleil, lorſqu'il s'arrête.

La monture ordinaire des Siamois eſt le bœuf, le buffle & l'éléphant : mais ils font plus communément leurs voyages par eau, dans des barques qu'ils appellent balons. Le corps du balon n'eſt composé que d'un ſeul arbre long quelquefois de vingt toiſes. Deux hommes aſſis, les jambes croiſées, & l'un à côté de l'autre, ſuffiſent pour en occuper la largeur, avec des rames courtes qu'ils tiennent à deux mains, par le milieu & par le bout. C'eſt toujours vers le lieu qu'il va chercher que le rameur à le viſage tourné. Un balon a ſouvent cent vingt rameurs. Un homme eſt à la proue qui donne le ſignal aux rameurs pour porter le coup enſemble; un autre eſt à la pouppe, avec une rame fort longue, qui lui ſert de gouvernail. Ce ſont des femmes eſclaves, qui conduiſent les balons des dames. Au centre des balons ordinaires, il y a une loge de bois, dans laquelle vivent continuellement pluſieurs familles. Les balons du roi, que l'on appelle balons d'état, ſont de la plus grande magnificence, & entièrement dorés; les rames ſont couvertes de lames d'argent. La chirole, qui eſt une eſpèce de petit dôme, eſt couverte d'écarlate, doublée de brocard d'or, avec les rideaux de même étoffe : la baluſtrade eſt d'yvoire, les couſſins de velours,

& ſur le plancher on ſoule de ſuperbes tapis de Perſe.

Les Siamois ont différentes ſortes de ſpectacles. Ils jouent des comédies diviſées en pluſieurs actes, à l'imitation des Chinois ; les intermèdes de ces comédies ſont remplis par des ſauteurs, dont les poſtures hardies & groteſques ſont ſurprenantes. Il y en a qui montent ſur de grands bambous, de quatre-vingt, & quelquefois cent pieds de hauteur, & qui s'y tiennent ſur un ſeul pied, tandis que l'autre eſt en l'air ; enſuite ils poſent la tête où ils avaient le pied, puis ils s'y ſuſpendent ſeulement par le menton : d'autres paſſent à travers les échellons d'une échelle droite avec une agilité ſurprenante. Il s'en trouve qui ſont placer ſur une eſpèce de brancard, douze poignards la pointe en haut, s'y couche le corps nu, font monter pluſieurs hommes ſur leurs eſtomacs, ſans que toutes ces pointes qui touchent la peau, ſoient capables de l'effleurer.

Ils ont auſſi des marionnettes, qui diffèrent peu des nôtres ; des voltigeurs qui ſe livrent au vent du haut d'un bambou, ſans autre ſecours que deux paraſols quils tiennent dans leurs mains, & qui ne laiſſent pas que de ſe ſoutenir long-tems en l'air.

Quoique la muſique des Siamois ſoit ſans art, ſans parties, ſans cadences, ils ne laiſſent pas d'avoir des concerts. Les inſtrumens ſont bien éloignés d'être agréables à l'oreille : cependant ils en ont un, compoſé de douze ſonnettes, qui

frappées légèrement avec de petits bâtons, rendent un son tout-à-fait harmonieux.

Les Siamois ont sur leurs théâtres, trois sortes de spectacles: le premier, qu'ils appellent *cone*, est une danse, séparée en plusieurs entrées, qu'exécutent un certain nombre de danseurs masqués & armés. C'est peut-être l'image d'un combat, mais d'un combat extravagant, car toutes les postures en sont grotesques, & pleines de sauts. Les masques de ces danseurs présentent des figures horribles d'animaux connus, ou qui n'ont jamais existés que dans l'imagination.

Le second spectacle s'appelle *lacone*. C'est un poëme qui tient de l'épique & du dramatique : il dure ordinairement trois jours, à commencer chaque jour à huit heures du matin, & finissant à sept heures du soir. C'est le récit en vers de quelque ancienne histoire. Les acteurs chantent & parlent alternativement, sans quitter la scène, L'un fait le rôle d'historien, & les autres ceux d'interlocuteurs.

A ce sujet, on doit remarquer que les Siamois naissent naturellement poëtes. Leur poésie, ainsi que la nôtre, est assujettie à un certain nombre de syllabes & à la rime ; ils peignent agréablement, & se servent souvent de comparaisons énergiques & agréables. Leurs chansons sont ou historiques ou morales : ils en ont quelques-unes qui expriment assez l'amour.

Le troisième spectacle est appellé *raban :* c'est une danse d'hommes & de femmes, dont les habits sont simples, avec de grands bonnets de

papier doré, des pendans d'oreilles garnis de fausses pierreries, ainsi que les bonnets ;& par, je ne sçai qu'elle raison, de faux ongles de cuivre jaune. Ces danseurs & ces danseuses chantent & dansent en même tems ; mais leurs danse est plutôt une marche lente & compassée, accompagnée seulement de diverses contortions du corps & des bras. Pendant cette danse, deux acteurs s'appliquent à divertir l'assemblée par des mots bouffons qu'ils adressent aux spectateurs, au nom des femmes & des hommes qui forment la danse.

Un des plus singuliers divertissemens des Siamois, est la course des bœufs. On marque un terrein, long de cinq cens toises, sur deux de largeur, auquel quatre troncs d'arbres, plantés aux quatre coins servent de bornes. C'est autour de ces bornes que se fait la course. Du milieu de cet espace s'éleve un échafaut, sur lequel se placent les juges, & vis-à-vis est un poteau, du pied duquel doivent partir les bœufs. Quelquefois ce n'est qu'un bœuf, qui court contre un autre bœuf, & tous deux sont conduits par des hommes, qui courent à pied & qui les tiennent par une corde passée dans les naseaux. D'autres hommes, au milieu de la course relayent les premiers : mais la course la plus ordinaire est d'une paire de bœufs, attelés à une charrue, contre une autre paire de bœufs attelés de même : & il faut que pendant la course, des hommes soutiennent chaque charrue en l'air, de façon qu'elle ne puisse toucher la terre, tandis que leurs camarades les conduisent avec

la corde. Ces hommes sont relevés par d'autres au milieu de la course.

On employe à ces sortes de courses de petits bœufs qui ne laissent pas d'être agiles, qui sont nourris, & dressez particulièrement pour cet exercice, dont les seigneurs Siamois font leur principale amusement, & qui, comme en Angleterre, aux courses de chevaux, occasionnent des paris fort considérables. Quelquefois ce sont des buffles, au lieu de bœufs.

Les Siamois ont leurs athlétes, qui luttent à coups de coude & de poing; ils se garnissent la main avec trois ou quatre tours de corde, qui leur sert de gantelet, lorsqu'il est question du dernier exercice.

Ces idolâtres sont passionnés pour le jeu, & lorsqu'ils trouvent occasion de satisfaire cette fureur effrénée, ils y sacrifient, sans réflexion, toutes leurs richesses, leur liberté, & celle de leurs enfans. Leurs jeux favoris sont le tric-trac & les échets.

Ils aiment les illuminations, & en exécutent souvent comme les nôtres, en suivant l'ordre d'architecture de la façade d'un palais ou d'une maison; mais les plus superbes sont celles où ils emploient les lanternes, ou de grands globes de corne transparente comme le verre, & quelques autres d'une espèce de verre fait avec le riz.



CHAPITRE XVI.

Cérémonies Siamoises, observées à l'entrée d'un ambassadeur.

Nous avons déja rapporté que les ambassadeurs des princes étrangers n'obtiennent à la cour de Siam, que deux audiences; la première à leur arrivée, & celle de congé; mais il en faut excepter les monarques Européens, dont les ministres sont traités avec plus de distinction. Nous nous réglerons sur la réception qui fut faite à M. le chevalier de Chaumont, ambassadeur de France.

Aussi-tôt que M. l'ambassadeur fut arrivé, le roi lui envoya quatre balons d'état, pour le transport des présens, dont il était chargé; & il ordonna à quarante nations différentes, toutes de royaumes indépendans l'un de l'autre, de lui envoyer des députés pour le complimenter sur son heureuse arrivée.

Le lendemain matin, quarante mandarins, des premiers de l'état, & dont la dignité peut se comparer à celle de ducs, vinrent prendre M. le chevalier de Chaumont, pour le conduire à l'audience du roi; il était dans un fauteuil, & sur une table à côté de lui, la lettre du roi de France était dans un vase d'or, recouvert d'un voile de brocard. Les mandarins se prosternèrent trois fois les

mains jointes, & touchèrent la terre de leur front. On partit, & l'ambassadeur trouva devant sa porte un superbe balon; deux mandarins, du premier ordre, le reçurent avec respect, & l'un d'eux prit des mains du ministre la lettre du roi, qu'il posa sous un dais, fait en pointe, assez élevé, & tout éclatant de dorure, qui occupait le milieu du balon; M. de Chaumont entra dans un autre, & sa suite fut invitée à prendre place dans ceux qui devaient suivre: ce cortége brillant était composé de douze balons du roi, tous dorés, & de deux cents autres qui voguaient sur les deux côtés, au milieu desquels était le balon où était déposé la lettre du roi de France, le balon de l'ambassadeur, & les deux balons de garde. En arrivant à la ville, tous les canons des remparts saluèrent l'ambassadeur, ainsi que les vaisseaux qui se trouvaient dans le port, & lorsqu'il descendit à terre, il trouva un grand char tout doré, qui n'avait jamais servi qu'au monarque Siamois; ce char était traîné par des chevaux, & poussé par des hommes. C'est-là que fut déposé la lettre. M. de Chaumont se plaça dans une chaise dorée que portaient des hommes & ses gentilshommes d'ambassade & les mandarins montèrent à cheval, tandis que les députés des nations étrangères suivirent à pied.

Parvenu dans cet ordre au château du gouverneur, on trouva deux haies de soldats, avec leurs bonnets de métal doré, des che-

mises rouges, une écharpe de toile peinte leur servant de culotte, sans bas & sans souliers, indifféremment armés de mousquets, de lances, d'arcs & de flèches, & de piques. L'air retentissait du son des trompettes, des tambours, des tymballes, de musettes, de petites cloches, & d'autres instrumens en forme de cors. Tous les éléphans de guerre étaient rangés sur la place, qui est devant le palais du roi, & dans la première cour on remarqua deux mille soldats, assis sur leur derrière, leurs mousquets posés sur leurs crosses. De l'autre côté étaient des éléphans, armés en guerre, & cent hommes à cheval les pieds nuds, armés à la moresque, & la lance à la main.

Ce fut dans cette cour que M. l'ambassadeur laissa tout son cortége, excepté ses gentilshommes; il en traversa deux autres, occupées par des troupes comme la première, & dans la quatrième il vit un grand nombre de mandarins prosternés, & plusieurs éléphans & six chevaux tenus par deux mandarins chacun, dont les harnois étaient tous brillans d'or & de pierres précieuses.

Par une distinction inusitée, les gentilshommes de l'ambassade entrèrent dans la salle d'audience, la tête haute, & sans quitter leurs souliers; ils s'assirent sur des tapis, & lorsque le roi passa pour se placer sur son trône, ils lui firent seulement une inclination à la Française, sans se lever.

L'ambassadeur se présenta devant le trône;

il ôta ſon chapeau & ſe recouvrit, après avoir prononcé quelques mots de ſa harangue ; enſuite il s'aſſied, & acheva ſon diſcours, qui fut interprêté par le premier miniſtre. Alors M. de Chaumont s'approcha du roi, & lui préſenta la lettre de ſon maître, que le monarque Siamois tira lui-même du vaſe d'or, où elle était dépoſée. Le reſte de l'audience ſe paſſa en converſation entre le prince & l'ambaſſadeur, & ce dernier fut reconduit avec les mêmes cérémonies, & dans le même ordre qu'il était venu.

Dans cette audience, le roi de Siam portait un bonnet aſſez reſſemblant à ceux de nos dragons, & autour une couronne enrichie de diamans ; ſa veſte était de tiſſu d'or, & les poignets & le cou étaient auſſi ornés de diamans ; il avait beaucoup de bagues aux doigts. « La ſalle d'audience, dit l'ambaſſadeur dans » ſa relation, était élevée de douze à quinze » marches, peinte au-dedans de grandes fleurs » d'or, depuis le bas juſqu'au plafond, qui » était de boſſages dorés. Le plancher était » couvert de très-beaux tapis : au fond de la » ſalle, ſe préſentaient deux eſcaliers qui con» duiſaient dans une chambre où était le roi. » L'entre-deux offrait une fenêtre briſée, de» vant laquelle on avait placé trois grands pa» raſols, qui s'élevaient par étage du bas de la » ſalle en haut : ils étaient de toile d'or, & le » bâton couvert d'une feuille de même métal. » L'un était au milieu de la fenêtre, les deux » autres, aux deux côtés. C'eſt par cette fe-

nêtre

» nêtre qu'on découvrait le trône du roi, & » que ce prince me donna audience. »

CHAPITRE XVII.

Pompe avec laquelle le roi de Siam sort pour aller visiter une fameuse pagode.

AUTREFOIS le roi de Siam, dans le tems des inondations, sortait en cérémonie de son palais, pour aller commander aux eaux de se retirer: il frappait alors la riviere de son poignard, & cela s'appellait couper les eaux: mais ayant remarqué que souvent l'inondation, loin de baisser, ne faisoit que croître, & que les eaux résistaient à cet ordre ridicule, il a renoncé à cet usage, & lui a substitué une visite, qu'il fait avec pompe, à la pagode du premier sancrat de la religion.

Vingt-trois Mandarins du plus bas ordre ouvrent la marche, chacun dans un balon, dont la chirole est peinte en rouge, & s'avancent à la file, sur deux lignes en cottoyant les bords. Cinquante-quatre autres balons suivent & sont occupés par les officiers du monarque; ils sont dorés, & ont chacun depuis trente jusqu'à soixante rameurs. Viennent ensuite vingt superbes balons de la garde royale, dont seize sont conduits chacun par quatre-vingts rameurs, avec des rames dorées, & au milieu des siéges dorés & terminés en parami-

des. Après cette longue file de balons, qui voguent dans le plus bel ordre & occupent une espace considérable, paraît le balon du roi : ce monarque, la couronne d'or en tête, & tout brillant de pierreries, est élevé sur un trône de forme piramidale ; cent vingt rameurs, richement vêtus, conduisent cette barque : le porte-enseigne du roi, tout couvert d'or, se tient debout vers la pouppe, avec la bannière royale, qui est un brocard d'or à fond rouge, & quatre mandarins sont prosternés aux quatre coins du trône. Ce beau balon est escorté par trois autres de même forme, aussi grands, mais pas tout-à-fait aussi riches.

Tout le peuple sort ordinairement de la ville pour voir passer ce brillant cortége ; il se range modestement sur les deux rives de la rivière, & aussi-tôt qu'il apperçoit le balon qui porte le monarque Siamois, il léve ses mains jointes au-dessus de sa tête, pour saluer ce prince, en touchant la terre du front dans cette posture, & recommençant sans cesse cette salutation, jusqu'à ce qu'ils l'ait perdu de vue.

La marche est fermée par trente-six balons, qui, avec les précédens, forment deux files de cent soixante barques, montées par quatorze mille hommes.

Lorsque le roi a visité le premier sancrat, & qu'il a fait ses prières à la pagode qui est à trois lieues de la ville, il revient dans le même ordre, mais ce second spectacle est beaucoup plus amusant que le premier. Personne dans

ce moment, ne peut rester dans la ville, ni demeurer dans les appartemens élevés des maisons, parce qu'il n'est pas permis d'occuper un lieu qui soit plus haut que celui où est le prince. Chacun se jette dans ses balons, & l'on peut alors en compter trente mille sur la rivière, lesquelles sont chargés de près de deux cens mille ames: le reste du peuple borde les rives. Le roi propose un prix à celui de ses balons, qui arrivera le premier au palais, & c'est un plaisir singulier de voir l'émulation des rameurs, d'entendre les cris de joie & de tristesses qu'ils poussent à mesure qu'ils perdent ou gagnent l'avantage; mais ordinairement, c'est le balon du roi, qui ayant un plus grand nombre de rameurs, & mieux choisis que les autres, rentre victorieux dans la ville.

CHAPITRE XVIII.

Pagodes ou temples Siamois.

LA Pagode du palais royal est couverte de calin, qui est une espèce de métal blanc entre l'étain & le plomb; elle a trois toits l'un sur l'autre. La porte du temple est ornée, d'un côté de la figure d'une vache, & de l'autre de celle d'un monstre hideux, qui n'est sans doute qu'une représentation de fantaisie. Le corps du bâtiment est assez long, mais fort étroit. Le dedans de l'édifice, qui ressemble fort à nos églises, est tout resplendissant d'or; les pilliers,

les murailles, les lambris sont dorés de façon à faire croire qu'ils sont couverts de lame de ce précieux métal. Dans le fond de la pagode, on apperçoit une sorte d'autel, sur lequel sont posés quatre idoles d'or massif, de la hauteur ordinaire d'un homme : deux paroissent debout, & deux autres sont assises, les jambes croisées à la Siamoise. Derrière cet autel est un terrein qu'on pourrait appeller un chœur, où se trouve la plus riche idole du royaume. « Cette statue » est debout & touche de sa tête jusqu'au toit ; » sa hauteur est de quarante-cinq pieds, & sa lar- » geur de sept ou huit. » Cette statue est, dit-on, toute d'or, & suivant la supputation d'un voyageur, elle doit valoir plus de douze millions cinq cents mille livres. On croit que ce prodigieux colosse a été fondu dans le lieu même où il est placé, & qu'ensuite on a bâti le temple : il est environné d'autres petites idoles aussi d'or & enrichies de pierreries.

Cette pagode, quoique la plus riche, n'est ni la mieux bâtie, ni la plus recommandable de la ville de Siam. Il y en a une à cent pas du palais du roi, qui, avec plus de raison, fixe l'attention des connaisseurs. Au milieu d'un très-grand parc, fermé par des murailles, s'éléve un vaste & haut édifice, bâti en forme de croix, comme nos églises, surmonté de cinq dômes dorés & solides, qui sont de pierre ou de brique, & d'une structure particulière. Le dôme du milieu est plus haut & plus large que les quatre autres qui sont placés aux quatre extrêmités de la croix. L'édifice est posé sur

des bares élevées les unes ſur les autres, en ſe rétréciſſant par le haut, de ſorte qu'on y monte de quatre côtés par des eſcaliers étroits, de trente cinq à quarante marches, couvertes de calin comme les toits. Le bas du grand eſcalier eſt orné de vingt ſtatues d'airain, ou de calin doré, mais d'un mauvais goût, & repréſentant aſſez mal des hommes & des animaux : toutes ſont de hauteur giganteſque. Autour de ce vaſte bâtiment, on a placé quarante-quatre pyramides de formes différentes, bien travaillées, & rangées avec ſymmétrie ſur trois plans. Les quatres principales ſont terminées par un long cône très délié, doré & ſurmonté d'une fléche de fer, dans laquelle ſont enfilées pluſieurs boules de cryſtal d'une groſſeur inégale. Les autres pyramides ſont de différentes formes & de différentes hauteurs, & le tout eſt renfermé dans un cloître qui a cent vingt pas de longueur ſur cent pieds de largeur & quinze d'élévation. Les galeries du cloître ſont ouvertes du côté du temple, & les lambris en ſont dorés & peints à la moreſque. Quatre cents ſtatues dorées & d'une belle proportion, mais de tailles différentes, ſont placées ſur des piédeſtaux autour des galeries : quatre ſont giganteſques & poſés aux quatre coins, les jambes croiſées & aſſiſes à la Siamoiſe. Chaque jambe a une toiſe de longueur depuis le bout du pied juſqu'au genou, le pouce eſt de la groſſeur du bras & le reſte du corps à proportion.

CHAPITRE XIX.

Eléphans.

LE roi de Siam entretient plus de vingt mille éléphans, sans compter les sauvages qui sont dans les bois & dans les montragnes.

Les Siamois ne connaissent de perfection à l'espèce humaine au-dessus de l'éléphant, que celle de la parole : c'est l'animal le plus commun chez eux, celui dont ils retirent le plus d'utilité, & à qui ils rendent le plus d'honneur. Ils prétendent que l'éléphant aime le faste, qu'il est flatté de se voir servi par un grand nombre de valets, à avoir plusieurs femelles pour maîtresse, quoiqu'ils ne les caressent jamais que dans leurs forêts, & lorsqu'ils jouissent de la liberté. Ils croient que, privés de ces avantages, ces animaux s'affligent & qu'ayant commis quelques fautes, le plus rude châtiment qu'on puisse leur faire éprouver, est de les en priver. On raconte qu'ayant puni un éléphant de cette façon, il trouva le moyen de rentrer dans sa loge, & qu'il tua celui qui avait été mis à sa place.

Lorsqu'on veut prendre des éléphans sauvages, on fait une espèce de tranchée composée de deux terrasses qu'on élève presqu'à-plomb de chaque côté ; dans le fond de cette tranchée, on plante des troncs d'arbres hauts

de dix pieds, tellement ſerrés qu'il ne reſte entr'eux que le paſſage d'un homme, & ſi fortement attachés qu'un éléphant ne puiſſe les arracher. Des éléphans femelles, exercées à cette chaſſe, paiſſent tranquillement autour de cette enceinte, elles appellent les mâles par leurs cris, & s'engagent dans la tranchée, ſi-tôt qu'il en paroît un, tandis que les hommes ſe couvrent de feuilles pour ne pas les effaroucher. Lorſque l'éléphant mâle eſt entré dans la tranchée, ne pouvant s'y retourner, ni en ſortir, il eſt pris. Les chaſſeurs, qui ſont cachés derrière les troncs, irritent l'animal, il devient furieux, mais ne pouvant les atteindre avec la trompe, il caſſe quelquefois ſes dents contre les arbres. Alors on lui jette des lacets, faits de groſſes cordes avec un nœud coulant au bout, dont on lui embarraſſe le pied. Pour le faire ſortir de l'enceinte, un homme entre & ſort ſur un éléphant femelle: cette femelle appelle les autres chaque fois par un coup ſec de ſa trompe qu'elle donne à terre, les autres femelles la ſuivent, & l'éléphant ſauvage qu'on ceſſe d'irriter, ſe détermine auſſi à marcher ſur leur pas. Il pouſſe avec ſa trompe la porte de l'enceinte, où il les a vu entrer, mais il ne les y trouve pas, & lorſqu'il s'engage dans ce nouveau labyrinthe, on lui jette ſur le corps un grand nombre de ſceaux d'eau pour le raffraichir, & ſaiſiſſant le bout des cordes dont on l'a déja arrêté, on le lie étroitement aux troncs d'arbres; enſuite on fait entrer à

reculons dans la tranchée un éléphant privé, au cou duquel on attache celui-ci; on débarraſſe le ſauvage, & le premier traîne avec lui ce nouveau camarade. En ſortant de la tranchée, il trouve deux autres éléphans privés qui ſe placent à ſes côtés, & lui ſervent d'acolytes; il eſt conduit ainſi ſous un hangar, où, pendant huit jours des éléphans privés lui tiennent compagnie, & l'on prétend qu'il ne lui faut que ce tems pour l'apprivoiſer, & lui faire ſupporter ſon eſclavage avec tranquillité.

L'éléphant blanc, ou pour parler plus juſte, couleur de chair, ainſi que nous l'avons déja remarqué, eſt ſervi dans le palais avec le plus grand reſpect. Des mandarins ſont attachés à cet animal, font chez lui réguliérement le ſervice chaque jour, & ſont relevés par d'autres mandarins. On ne lui offre rien que dans de grands baſſins d'or maſſif: ſon appartement eſt ſuperbe, & tous les lambris de ſon pavillon ſon dorés. L'éléphant blanc a, outre les mandarins, cent officiers qui le ſervent par quartier: les autres éléphans du roi n'en ont que quinze, vingt, trente ou quarante, ſelon leur rang: l'éléphant blanc qu'on montra aux ambaſſadeurs de France, était petit, tout ridé, & on lui donnait près de trois cens ans. Quelques autres avaient des dents qui leur ſortaient de quatre pieds hors de la bouche, & qui de diſtance en diſtance, étaient garnies de cercles d'or, d'argent ou de cuivre. On élevait alors un éléphant blanc pour ſuccéder

au vieux prêt à mourir, & les égards qu'on avait pour lui, s'étendaient jusqu'à sa mere & à ses tantes.

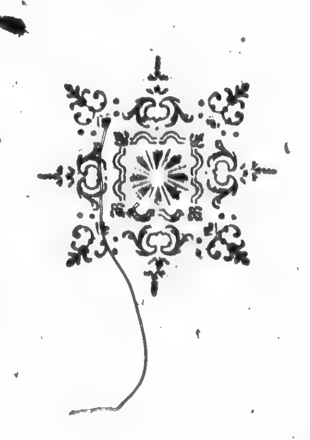
L'éléphant est la monture ordinaire des Siamois. Celui qui le conduit, & qu'on nomme pasteur, se place sur son cou pour le gouverner, il le fait metre à genoux & à demi couché, afin que célui qui veut se placer sur la chaise qu'il porte, puisse monter plus facilement, en posant son pied sur la jambe de l'animal & de là sur son ventre. On se sert aussi d'échelle, mais les naturels du pays font seulement courber l'éléphant, & le conduisent eux-mêmes assis sur son cou, excepté le roi. Lorsqu'on va à la guerre ou à la chasse, l'éléphant a deux pasteurs, l'un sur le cou, l'autre sur la croupe, & le mandarin est sur le dos, armé d'une lance ou d'un javelot.

Quelquefois on fait combattre ensemble deux éléphans. Ils sont étroitement attachés à des poteaux, de façon que leurs dents peuvent se croiser, sans pouvoir s'atteindre. Leurs coups sont souvent si forts, que leurs défenses se brisent en éclats. D'autrefois on les met aux prises avec des tigres.

Dans certaines circonstances, où le roi de Siam veut paraître dans toute sa grandeur, il ordonne une grande chasse d'éléphans, pour laquelle sont commandés jusqu'à cinquante mille hommes. C'est dans un terrain de trente lieues, entouré d'une large tranchée, & d'une forte palissade que se fait cette chasse. Toute la forêt est éclairée par des feux, de quatre

cents pas en quatre cents pas, & les intervalles sont ornés d'une prodigieuse quantité de lanternes, des éléphans de guerre, & des soldats bordent les palissades, & de tems à autres pendant la nuit, on tire plusieurs pièces de campagne pour effrayer les éléphans sauvages, & les pousser dans une enceinte resserrée, qui est au milieu de la principale. On a vu des éléphans s'attacher aux arbres avec leurs trompes, s'y guinder, pour ainsi dire, d'arbre en arbre, franchir les palissades, & par des efforts incroyables, parvenir au sommet des plus hautes montagnes.

Lorsque les éléphans sont entrés dans la seconde enceinte, on se sert des moyens ci-dessus pour s'en saisir, & les apprivoiser.



CHAPITRE XX.

Finances royales, & commerce des Siamois.

ON distingue deux sortes de revenus royaux, ceux des villes, & ceux de la campagne. Le premier de ces droits comprend treize articles.

1°. Sur quarante brassées de terres labourables, un mayon ou quart de tical par an (le tical valant trente-sept sous & demi de notre monnoie) mais cette rente, qui se partage avec le gouverneur, n'est pas bien fidèlement payée sur les frontières.

2°. Un tical sur les bateaux ou balons, pour chaque brasse de longueur.

3°. Un droit sur tout ce qui entre & sort par mer : le corps du vaisseau paye aussi, en proportion de sa grandeur.

4°. Un tical sur l'arrak ou eau-de-vie de riz par fourneau de distillation. Les étrangers ne sont pas exempts de ce droit, & les marchands d'arrak, en détail, payent un tical par an.

5°. Un demi-tical, sur le fruit qu'on appelle *durion*, c'est-à-dire, sur chaque pied d'arbre.

6°. Un tical sur chaque pied de bétel.

7°. Sur chaque arékier, six glands d'aréka en nature.

8°. Un demi-tical sur chaque cocotier : un tical sur chaque pied d'orangers, de manguiers, de mangoustaniers & de pimentiers. Les poivriers ne payent rien.

9°. Le produit en nature des terres ou grands jardins des domaines du Prince, qu'il fait cultiver par ses esclaves, ou par des corvées.

10°. Les impôts extraordinaires, pour subvenir à l'entretien des ambassadeurs étrangers, ou pour la construction des forteresses, & autres édifices publics : les présens des officiers, & généralement de toute la nation, & ce qu'arbitrairement le prince prend sur les successions.

11°. Les revenus de la justice, qui consistent en confiscations & amendes.

12°. Les six mois de corvées, qui sont dûs par chaque sujet libre. Ce service est quelquefois payé en argent comptant, d'autrefois en différentes marchandises, comme riz, bois de sapin ou aloës, salpêtre, éléphans, ou yvoire. Pour s'exempter de ces corvées, il faut payer deux ticaux par mois.

13°. Le commerce que le roi fait non-seulement en gros avec l'étranger, mais qu'il exerce encore en détail, au moyen des boutiques qu'il a dans les marchés.

Le débit des toiles de coton est l'objet le plus considérable du commerce intérieur que fait le roi de Siam : souvent même, pour augmenter la consommation de ses toiles, il force ses sujets d'habiller les enfans avant l'âge établi.

Ce fameux métal, qu'on nomme *calin*, tout l'yvoire, le salpêtre, le plomb, le bois de sapan, l'aréka sont marchandises qui ne peuvent être achetées, par les étrangers, que dans les magasins du roi.

Les marchandiſes de contrebande, comme ſoufre, poudre & armes ne peuvent être vendues & achetées à Siam, qu'au profit du roi. Par un traité fait avec les Hollandais ; ce prince ne doit vendre qu'à eux toutes les peaux de bêtes.

D'après cet expoſé, on s'apperçoit aiſément que le commerce des ſujets eſt aſſez reſtraint : ils ne vendent avec une ſorte de liberté que le riz, le poiſſon, le ſel, le ſucre noir & candi, l'ambre gris, le fer, la cire, la gomme dont on fait le vernis, la nacre de perles, la gomme gutte, l'encens, l'huile, le coco, le coton, la canelle, le nénuphar, la caſſe, les tamarins, & ces nids d'oiſeaux qui ſervent à la bonne chère, & que l'on tire du Tunquin & de la Cochinchine.

CHAPITRE XXI.

Qualités générales, vents & productions du pays.

LE royaume de Siam n'eſt pas également fertile dans toutes ſes parties : celles qui ſont éloignées des rivières, ſont couvertes d'épaiſſes forêts ; celles qui les avoiſinent, fertiliſées par une inondation régulière, répondent aſſez abondamment aux vœux des habitans qui les enſemencent. Cette fertilité dépend du plus ou du moins de limon que

les torrens, grossis par les pluies, entraînent des montagnes.

Les Siamois partagent leur année en trois saisons. L'hiver, le petit été, le grand été. L'hiver dure deux mois, & répond à nos mois de décembre & de janvier : le petit été tombe dans nos mois de février, mars & avril, & les sept autres forment le grand été L'hiver est sec & l'été est pluvieux. A Siam, le vent souffle sans cesse de l'un des poles, lorsque le soleil est vers l'autre. Ainsi pendant l'hiver, quand le soleil est au milieu de la ligne, ou vers le pole antarctique, les vents du nord règnent toujours, & raffraîchissent l'air sensiblement, tandis qu'en été, le soleil étant au nord & directement sur la tête des Siamois, les vents du midi y causent des pluies continuelles, ou du moins, disposent le tems à la pluie. Ce sont ces vents toujours invariables, que les gens de mer appellent mouçons. Pendant six mois de l'année, les vents du nord empêchent les vaisseaux d'arriver à la barre de Siam, & pendant six autres mois, ceux du midi les y retiennent sans qu'ils en puissent sortir.

La principale nourriture des Siamois est le riz, dont les récoltes sont très-abondantes. On recueille dans les terreins assez élevés pour se sauver de l'inondation, quelque peu de froment. On trouve dans les jardins du bled de turquie, des patates, des ciboulles, des raves, des concombres, des citrouilles dont le dedans est rouge, des melons d'eau,

du persil, du baume & de l'oseille: on y voit des pois & quantité d'autres légumes, mais qui ne ressemblent point à ceux que produit notre Europe: les fleurs de ce pays sont aussi différentes des nôtres, à l'exception de la tubereuse, des œillets & de quelques roses; il en produit de très-agréables pour la forme & pour la couleur, qui n'exhalent leur parfum que la nuit.

Les vastes campagnes du royaume de Siam offrent une grande variété d'excellens arbres, que l'industrie des habitans fait servir à ses besoins. Outre le bambou, ils ont plusieurs espèces de cotoniers: celui qu'ils appellent *Capoc*, donne une sorte de ouate, trop fine pour être filée, mais qui leur tient lieu de duvet. Ils ont des arbres dont ils tirent des huiles, qui, mêlées avec leurs cimens, les rendent plus durs & plus durables, & donnent à un mur la blancheur & l'éclat du marbre.

L'arbre qui jette la gomme dont on compose les beaux vernis de la Chine, est commun dans ces forêts, mais les Siamois ignorent le secret de se servir de cette précieuse drogue.

Outre le papier fabriqué avec de vieux linge de cotton, ils en composent une sorte avec l'écorce de l'arbre appellé ton-coë, qu'ils pilent comme le linge. Il est d'une médiocre blancheur, & l'on écrit dessus avec de l'encre de la Chine: d'autrefois on le noircit afin de former les lettres avec une sorte de craie ou terre glaise desséchée au soleil. Les Siamois

ont auſſi l'uſage d'écrire avec un ſtyle ſur les feuilles de l'arbre nommé *tan*. On trouve dans les forêts, des arbres excellens pour la conſtruction des maiſons & des vaiſſeaux, pour la ſculpture & pour la ménuiſerie. Il y en a de léger, de fort peſant, d'aiſé à fendre, d'autre qui ne ſe fend point : ce dernier eſt appellé *bois-marie*, & ſert pour les courbes de navires. L'arvore de Raiz a cette propriété, que les branches touchans à terre, y prennent racine, & forment bientôt un épais labyrinthe. Cépendant parmi tant d'eſpèces différentes de bois, il eſt bien ſingulier qu'il ne s'en trouve aucun qui ait quelque reſſemblance avec ceux de notre Europe.

Le bois d'aquila ou d'aloës eſt commun à Siam ; ce n'eſt pas un arbre, mais des morceaux corrompus d'une eſpèce d'arbre. Tout arbre de cette eſpèce n'eſt pas toujours attaqué de cette précieuſe corruption : & ce n'eſt que par des recherches difficiles qu'on en peut découvrir quelques parcelles.

Les fruits de Siam ſont excellens ; ils ont plus d'odeur & de goût que les nôtres. Les figues ſont longues comme un cervelat ordinaire ; leur chair eſt molle & pâteuſe. Il y a abondamment de belles cannes, mais les Siamois manquent d'art pour bien préparer le ſucre. Les vignes que l'on a plantées en différens endroits du royaume, ont toujours mal réuſſi : les grappes en ſont peu chargées de grains, qui d'ailleurs ſont petits & d'un goût amer.

Les

Les puits que l'on découvre de tems en tems, les veſtiges de quantité de fournaux, & ce nombre étonnant d'idoles d'or, dont les temples ſont remplis, prouvent que le royaume de Siam abondait jadis en mines d'or. Les longues guerres du Pégu en ont fait perdre les traces. Sous les derniers règnes on a fait quelques recherches, mais elles n'ont abouti qu'à découvrir quelques médiocres mines de cuivre, mêlées d'un peu d'or & d'argent : c'eſt ce métal auquel le roi de Siam ajoûte encore un peu d'or, que nos voyageurs appellent *tambac*.

Les mines d'étain ou de *calin*, & celles de plomb, forment le revenu le plus conſidérable de l'état : il s'en trouve deux d'aiman. Les montagnes fourniſſent de l'agathe très-fine, des ſaphirs & quelques diamans. La mine d'acier de Campeng-pet eſt aſſez abondante pour fournir le pays d'armes & autres inſtrumens : les couteaux Siamois ſont aſſez bons, & peuvent ſervir à ſe défendre : la lame en eſt longue d'un pied, & large de trois à quatre doigts. Il y a pluſieurs mines de fer, mais les habitans ne le ſçavent point forger. Il n'ont ni ancres de navires, ni aiguilles, ni épingles, ni cloux, ni ciſeaux, ni ſerrures.

La poudre à canon de Siam, eſt de la plus mauvaiſe qualité : cela vient peut-être du ſalpêtre qu'on y emploie, & que l'on tire des rochers, où il ſe forme de la fiente de certaines chauves-ſouris, qui ſe retirent dans les cavités.

Si les inondations fréquentes font périr les insectes de Siam, elles les font aussi renaître : les plus insupportables, s'ils ne sont les plus dangereux, sont les maringouins ou les mosquites, dont on a peine à se garantir des piquûres. La nature a appris aux perdrix, aux pigeons, & même aux fourmis à choisir les arbres pour y faire leurs nids & leurs magasins, qui, par ce moyen, se trouvent à l'abri des crues d'eaux.

Nous avons donné à l'éléphant, cet animal si supérieur aux autres, un article assez étendû : nous n'entrerons pas dans un aussi grand détail à l'égard du rhinoceros, parce que, quoique commun dans les forêts de Siam, il n'est pas de la même utilité aux Siamois.

Le rhinoceros est un animal farouche & cruel, qui, à Siam, n'est guères plus gros qu'un âne : il en a à peu près la tête, si l'on en ôtait une corne d'environ la longueur d'une palme, qui lui sort au-dessus du nez. ses pieds se divisent comme en cinq doigts, qui ont chacun la forme & la grosseur du pied d'un grand âne. Sa peau est brune, gluante, écaillée, & si dure qu'elle est à l'épreuve du mousquet : elle lui pend presqu'à terre des deux côtés, & lorsqu'il est en fureur, il l'enfle de telle sorte, qu'il paroît de la grosseur d'un fort taureau. Cet animal est très-difficile à chasser : on ne l'attaque jamais sans risque. D'ordinaire il se réfugie dans les endroits marécageux, soit pour dormir, soit pour se vautrer dans la fange. Comme il a

l'odorat très-ſubtil, celui qui veut l'approcher, obſerve de prendre le deſſus du vent & ajuſte ſon coup près des oreilles, ſeul endroit où il puiſſe être bleſſé mortellement.

On prétend que toutes les parties du corps du rhinoceros ſont médicinales. Sa corne eſt un puiſſant antidote contre toutes eſpéces de poiſons : on mange ſa chair, & ſon ſang, qu'on ramaſſe avec ſoin, ſert à compoſer un remède qui guérit les maux de poitrine.

Les forêts ſont remplies de tigres, les uns grands comme des ânes, terribles & carnaſſiers, les autres de la hauteur d'un chien ordinaire, appellés tigres d'eau, qui font une guerre continuelle aux poules. On y voit beaucoup de ſinges, de grands oiſeaux dont le bec a deux pids de long, un animal couvert d'écaille qu'il dreſſe comme les piques du hériſſon, & pluſieurs eſpèces de ſerpens dont quelques uns ont cent pieds de long & ſeulement un pied & demi de diamètre, d'autres vingt pieds, & pluſieurs d'un pied, qui ne ſont pas les moins dangereux.

La grande riviere de Monan nourrit quantité de crocodiles, de différentes eſpèces, & un inſecte qui a la figure d'un crapaud, & qui, lorſqu'on le touche au ventre, devient dur comme une pierre, ſe défend avec fureur, & coupe, à l'aide de ſes nageoires, tout ce qu'il peut toucher.

Au reſte les arbres, les fruits, les fleurs, les quadrupèdes, les oiſeaux, & les poiſſons

du royaume de Siam, n'ont presque rien de semblable aux nôtres.

CHAPITRE XXII.

Histoire de Constance, Barcalon, ou premier ministre du roi de Siam.

Nous n'avons eu quelquesconnaissances exactes du royaume de Siam, que depuis l'ambassade des Français en mil six cent quatre-vingt cinq, & nous les devons à l'accueil que le premier ministre du roi de Siam fit à M. de Chaumont, ambassadeur de Louis XIV, & à sa suite. Il est juste de faire connaître ce célebre aventurier.

Le ministre Constance se nommait proprement Constantin Phaulkon, & c'est ainsi qu'il signait. Il était Grec de nation, né à Céphalonie, d'un noble Vénitien, fils du Gouverneur de cette ville, & d'un fille d'une des plus anciennes familles du pays. Des malheurs & une plus mauvaise conduite détruisirent bien-tôt toute la fortune de ses parens, de sorte qu'à l'âge de douze ans, il se vit frustré de la plus légère espérance pour la suite. Humilié de paraître devant ses compatriotes dans un état au-dessous de sa naissance, il résolut de s'expatrier, & de chercher sous un autre ciel, cette fortune qui l'abandonnait à Céphalonie. Il s'embar-

qua sur un vaisseau Anglais qui passait à Londres. Les agrémens de son esprit, ses manières douces, & insinuantes lui firent d'abord quelques protecteurs dans cette capitale de l'Angleterre, mais il n'était pas homme à s'arrêter à d'infructueuses espérances : plutôt que de végéter au milieu d'une cour brillante, il aima mieux s'engager au service de la compagnie Anglaise pour passer aux Indes. Sa destination était pour le comptoir de Siam, où il demeura pendant quelques années. Les gains qui lui revinrent de son emploi ne le satisfirent que médiocrement; il résolût de tenter le hasard, & de commercer pour son compte. Il équipe un vaisseau à ses frais. Ce navire est repoussé deux fois dans la rivière de Siam & périt enfin, par un naufrage, sur la côte de Malabar. Constance jetté, demi-mort sur la plage, ne sauva que deux mille écus des débris de sa fortune : revenu à lui, mais accablé de tristesse & de fatigue, il s'endormit profondément. « Alors, soit, dit le père Tachard, » qu'il fut endormi, ou qu'il eût les yeux » ouverts, car il a protesté plus d'une fois, » qu'il l'ignorait lui-même, il crut voir une » personne, pleine de majesté, qui le regar- » dant d'un œil favorable, lui dit avec » beaucoup de douceur : retourne, retourne » sur tes pas. Ce songe ou cette vérité releva » son courage ».

Constance passa la nuit à rouler dans sa tête par quels moyens il pourrait retourner

à Siam. Lorſque le jour commença à paraître, il fut fort étonné de voir auprès de lui un homme, dont les habits mouillés annonçaient qu'il venait auſſi de faire naufrage. Cet inconnu s'avança vers lui d'un air triſte & abbatu, & s'exprimant en langue Siamoiſe, que Conſtance parlait très-bien; il ſe fit connaître pour un ambaſſadeur du roi de Siam, qui revenait de Perſe, & dont le vaiſſeau venait de périr ſur cette côte. Conſtance regarda, comme une faveur du ciel, le compagnon malheureux que le haſard lui préſentait: il lui offrit ſes ſervices, qui, aiſément furent acceptés par un infortuné, qui n'avait ſauvé que ſa vie. Les deux mille écus ſervirent à acheter une barque, & à l'approviſionner. On partit, le voyage fut heureux, & les deux amis arrivèrent ſains & ſaufs à Siam.

En rendant compte de ſon naufrage au Barcalon, ou premier miniſtre, l'ambaſſadeur ne put s'empêcher de relever la généreuſe façon d'agir de Conſtance, & de parler avec éloge de ſon eſprit & de ſes connaiſſances. Cette juſtice, que le Siamois rendait à ſon ami, excita la curioſité du Barcalon; il voulut voir cet homme rare, ce grec ſi inſtruit: il le fit appeller, & de l'admiration le miniſtre paſſa bientôt à l'eſtime & à la confiance. Le miniſtre était homme d'eſprit & fort éclairé, mais en même tems il était voluptueux, indolent & ennemi du travail; il fut charmé de trouver dans Conſtance un ami fidèle &

intelligent, ſur qui il pût rejetter une partie conſidérable du poids des affaires du gouvernement. Il en parla au roi, qui après quelques converſations, goûta par dégrés le jeune aventurier, & permit au Barcalon de l'aſſocier à ſes fonctions. Le miniſtre étant mort, le prince voulut donner ſa place à Conſtance, mais l'habile politique s'en excuſa, ſous prétexte qu'une telle faveur exciterait contre lui l'envie, & l'indignation des grands du royaume ; il offrit ſimplement de continuer à ſervir l'état, ſans aucun titre, & cette modeſtie aſſura ſon élévation. Lorſque l'ambaſſade Françaiſe arriva à Siam, elle trouva le ſeigneur Conſtance premier miniſtre, favori du monarque, & reſpecté de tous les ordres du royaume. C'eſt ainſi que le père Tachard trace ſon portrait. « Il a de la facilité » pour les affaires, de la diligence à les » expédier, de la fidélité dans le maniement » des finances, & un déſintéreſſement qui » lui fait refuſer juſqu'aux appointemens de » ſa charge. Il eſt d'un facile accès pour tous » le monde ; doux, affable, toujours prêt » à écouter les pauvres, & à leur faire juſtice ; » mais ſévère pour les grands, & pour les » officiers qui négligent leurs devoirs ».

CHAPITRE XXIII.

Idée des richesses du royaume de Siam.

IL n'eſt pas douteux que le royaume de Siam renferme dans ſon ſein de riches mines d'or & d'argent, qui jadis ont été exploitées avec le plus grand avantage ; mais ſes guerres fréquentes, le peu d'induſtrie des habitans, & plus encore leur extrême indolence en ont fait perdre les traces, & privé l'état des reſſources qu'il devait naturellement en attendre pour l'extenſion de ſon commerce. Cependant il reſte encore une prodigieuſe quantité de matière d'or & d'argent dans ce pays. Les tréſors du roi ſont immenſes, & peu de princes aſiatiques poſſèdent autant de bijoux précieux : ſes courtiſans, à ſon exemple, accumulent des richeſſes infinies, & tout ce qu'il y a de curieux au Japon & à la Chine, paſſe entre les mains des Siamois, en échange des productions du royaume. Pour faire connaître l'opulence de la cour de Siam, nous n'avons d'autres moyens que de tranſcrire le catalogue des préſens que le monarque, dont le fameux Conſtance était le premier miniſtre, a envoyés à Louis XIV. En le parcourant, on pourra ſe former une idée de l'induſtrie des Siamois, & du commerce qu'ils entretiennent avec les puiſſances voiſines.

Deux pièces de canon de fonte, de six pieds de long, battues à froid, garnies d'argent, montées sur leurs affuts aussi garnis d'argent, faites à Siam.

Une aiguière de tambac, métal plus estimé que l'or, avec sa soucoupe faite à Siam, dans le goût du pays.

Une aiguière d'or, ouvrage relevé sur quatre faces, avec sa soucoupe ou plat pour soutien, faite au Japon.

Deux flacons d'or, d'ouvrage relevé du Japon, pour servir sur un buffet, & pour transporter en voyage, dans un coffre du Japon.

Un dard d'or couvert d'ouvrage relevé, en façon du Japon.

Deux soucoupes d'or, avec leurs bassins, sur un pied très-haut, ouvrage du Japon, des plus riches.

Deux petites soucoupes d'or accostées, sans couverture, bien travaillées, d'un ouvrage relevé du Japon.

Une cuillière d'or, du plus bel ouvrage du Japon.

Deux dames Chinoises, chacune sur un paon, portant entre leurs mains une petite tasse d'argent, le tout partie argent & émaillé; les paons pouvant par les ressorts marcher sur une table. Les coupes sont droites, & sur les mains des deux Chinoises.

Deux coffres d'argent, relevés, du plus bel ouvrage du Japon, dont une partie est d'acier.

Deux grands flacons d'argent, avec deux

lions dorés pour couverture, & deux grands bassins, le tout de même ouvrage, des plus beaux du Japon.

Deux grandes coupes couvertes sur deux bassins, le tout d'argent, & de l'ouvrage le plus fin du Japon.

Une grande coupe découverte, avec son bassin d'argent.

Une aiguière d'argent, à quatre faces, avec une soucoupe de même, ouvrage du Japon.

Deux vases d'argent avec deux soucoupes, du Japon.

Deux paires de chocolatières avec leurs couvertures d'argent, ouvrage du Japon.

Deux grandes tasses du Japon.

Deux tasses plus petites, avec leurs bassins d'argent, pour boire des liqueurs; toutes deux couvertes d'un rameau d'argent, & de même ouvrage.

Deux grandes gargoulettes d'argent à la Chinoise, avec leurs bassins, ouvrage du Japon.

Deux cavaliers Chinois, portant en main deux petites coupes, qui marchent par ressort, le tout d'argent, façon de la Chine.

Deux aiguières, sur deux tortues, le tout d'argent & ouvragé, ouvrage de la Chine.

Deux couverts d'argent, ouvrage du Japon, qui marchent par ressort, & qui portent chacun leur petite coupe.

Deux grands cabinets du Japon, fleurdelisés par dedans, garnies d'argent par-tout, du plus beau vernis, & du plus bel ouvrage.

Deux coffres, d'une grandeur médiocre, garnis d'argent & du même ouvrage, sans fleurs-de-lys.

Deux petits cabinets, d'écaille de tortue, garnis d'argent, d'un ouvrage fort estimé au Japon.

Quatre grands bandages garnis d'argent, ouvrage du Japon.

Un petit cabinet d'argent, enjolivé d'un ouvrage du Japon.

Deux pupitres vernissés, garnis d'argent, ouvrage du Japon, dont l'un est d'écaille de tortue.

Une table de vernis du Japon, garnie d'argent.

Deux paravens de bois du Japon ouvragés, en six feuilles; c'est un présent de l'empereur du Japon au roi de Siam.

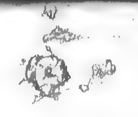
Un autre paravent de soie, sur un fond bleu, orné de plusieurs oiseaux & fleurs en relief, ouvrage fait à Siam.

Un grand paravent, plus grand que les deux autres, pour tenir de jour & de nuit, à douze feuillets, ouvrage de Péking.

Deux grandes feuilles de papier en forme de perspective, dans l'une sont tous les animaux de la Chine, dans l'autre toutes les fleurs.

Un service de table de l'empereur du Japon, ouvrage très-curieux & d'un travail admirable.

Un service de campage, du plus beau vernis.



Vingt-ſix ſortes de bandages, du plus beau vernis.

Un cabinet du Japon, qui paſſe pour une curioſité.

Deux coffres pleins de petits baſſins vernis du Japon.

Deux coffres de bois vernis, couleur de feu par-dehors, & noir par-dedans, ouvrage du Japon.

Douze différentes ſortes de boîtes, ouvrage du Japon: une grande boîte ronde rouge & du plus beau vernis.

Deux lanternes de ſoie, à figures, ouvrage curieux du Tunquin.

Deux autres lanternes rondes, la grande d'une ſeule corne, chacune avec leur garniture d'argent.

Deux robes de chambre du Japon, d'une beauté extraordinaire, l'une pourpre, l'autre couleur de feu.

Un tapis de Perſe, à fond d'or, de pluſieurs couleurs.

Un tapis de velours rouge, bordé d'or, avec une bordure de velours verd, auſſi bordée d'or.

Un tapis de la Chine, à fond couleur de feu, avec pluſieurs fleurs artiſtement travaillées.

Deux tapis d'Indouſtan, fond de ſoie blanche, à fleurs d'or & de ſoie de pluſieurs couleurs.

Neuf pièces de bézoard, de pluſieurs animaux.

Deux coffres de bois noir à fleur d'or, vernis du Japon.

Deux manières d'ablerdos, dont le fer a été fait à Siam, garnies de tambac ; le bois est du Japon, dans un étui de bois doré du Japon.

Quinze cens cinquante pièces deporcelaine, les plus belles & les plus curieuses des Indes, de toutes sortes de formes & de grandeurs,& fort anciennes.

Une grande chaîne d'or, d'un superbe travail.

Un gobelet couvert d'argent, avec un ouvrage relevé en or.

Deux coffres d'argent, ouvrage du Japon.

Trois chocolatières d'argent, du même ouvrage.

Une grande coupe d'argent, à six côtés, du Japon.

Deux tasses, à quatre côtés, avec un manche, du même ouvrage.

Deux tasses, à trois pieds, avec deux oreilles, du Japon.

Plusieurs douzaines de tasses de différentes formes.

Des bouillis pour l'eau & le thé, nombre de chocolatières, plusieurs vases, propres à brûler des parfums, tous singuliers & du meilleur goût.

Nombre de services de porcelaine.

Vingt-cinq figures de pierre, de la Chine.

Nous ne finirions de longtemps, si nous voulions rapporter avec exactitude tous les autres articles de ce catalogue ; il suffira que le lecteur sache qu'il en reste encore trois fois plus que ce que nous venons d'en détailler ; ce sont toujours de riches bijoux d'or, d'argent, de vernis, ouvrages précieux & rares, de Siam, de la Chine & du Japon : tous ces présens, offerts au roi de France, & aux princes de sa maison, par le monarque Siamois, étaient renfermés dans plus de trois cents ballots, estimés, valeur intrinséque, plusieurs millions ; mais par l'élégance, la singularité, & la rareté de quantité de pièces, d'un prix inestimable.

Fin du Tome premier.

TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce premier Volume.

DE LA CHINE.

ROYAUME ET ISLES DE LIEOU-KIEUO, TRIBUTAIRES DE LA CHINE.

ROYAUME DE KAU-LI, OU CORÉE, TRIBUTAIRE DE LA CHINE.

ISLE DE FORMOSE, TRIBUTAIRE DE LA CHINE.

HISTOIRE DU JAPON.

ROYAUME DE TUNQUIN.

ROYAUME DE PÉGU.

ROYAUME D'ARRAKAN.

ROYAUME DE SIAM.

Fin de la Table des Chapitres.

